

Recueil de la Chancellerie



les réunions du
Conseil Fédéral
2001 - 2013

Table des matières

2001 – 2002	page 3
2002 – 2003	page 29
2003 – 2004	page 88
2004 – 2005	page 118
2005 – 2006	page 127
2006 – 2007	page 194
2007 – 2008	page 214
2008 – 2009	page 236
2009 – 2010	page 270
2010 – 2011	page 285
2011 – 2012	page 328
2012 – 2013	page 349

2001 - 2002

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2001

PROJET

Les Travaux sont ouverts à 14 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau, Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Michel Raday, Robert Delaye, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Louis Trébuchet, Guy Bassinet, Alain Castrique, Guy Cousson, Arthur Feibelman, Georges Fiz, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Alain Manville, Jacques Morin, Gilbert Musso, Francis Parent, Alain Pozarnik, Stanislas Quitman, Bernard Robert, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michaël Segall, Michel Soumagne, Jean-Michel Thoueilles, Yves-Max Viton.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Guy Piau, Ancien Grand Maître, Jean-Yves Goéau-Brissonnière, Grand Maître Honoris Causa,

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre Darracq.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître, Jules Sébastianelli, Gilbert Schulsinger, Jean-François Demulier, Jean-Jacques Gabut, Grands Maîtres Honoris Causa.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel SINGER

Grand Temple

Le Grand Chancelier émet le souhait que les vitraux soient nettoyés.

Etats-Unis

Le T.:R.:F.: Michel Singer s'est rendu aux États Unis la semaine du 11 septembre 2001. Au cours de ce voyage il a installé la R.:L.: "Port Royal d'Acadie", très belle Loge de Montréal, et la seule sur le territoire de l'Amérique du Nord qui pratique le Rite Ecossais Ancien et Accepté. Elle méritait d'être installée par le Grand Chancelier.

Il a rencontré des Obédiences américaines, ceci dans la continuité des travaux de ses prédécesseurs, entre autres, le Suprême Conseil de juridiction sud des Etats-Unis, responsable de 35 Etats américains, qui travaille au Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Maroc

Il informe le Conseil Fédéral de l'organisation d'un voyage au printemps prochain dont le but est le ré-allumage des feux de la Grande Loge du Maroc. Des précisions seront communiquées ultérieurement.

Congo Brazzaville

Le Grand Chancelier fait part d'une situation en gestation. Il a reçu une demande de plusieurs Frères pour constituer deux nouvelles Loges, une à Pointe Noire, l'autre à Brazzaville, mais ils ne veulent pas créer d'Obédience au Congo. Cela ferait donc trois Loges avec la R.:L.: N° 1212 "L'union Parfaite" à Brazzaville. Une Consécration de temple est envisagée soit en fin d'année 2001 soit début 2002.

Tchéquie

Le Grand Chancelier fait part de l'allumage des feux de la Grande Loge de République Tchèque. La date sera précisée ultérieurement.

Pologne

Le Grand Chancelier fait part de la demande de création d'une Loge à Varsovie qui a pour titre distinctif : "Les Trois Frères de ***", première Loge en Pologne qui sera au Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Angleterre

Il fait part de l'initiative de quelques Frères de créer une Loge à Londres, et qui travaillerait au Rite Ecossais Ancien et Accepté.

**CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2001
PROJET**

Les Travaux sont ouverts à 10 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau, Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Michel Raday, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Louis Trébuchet, Guy Bassinet, Alain Castrique, Guy Cousson, Arthur Feibelman, Georges Fiz, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Alain Manville, Gilbert Musso, Francis Parent, Alain Pozarnik, Stanislas Quitman, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, , Michel Soumagne, Jean-Michel Thouelilles, Yves-Max Viton.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Georges Marcou, Guy Piau, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître, Jules Sébastianelli, Jean-François Demulier, Grands Maîtres Honoris Causa,

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre Darracq, Robert Delaye, Jacques Morin, Bernard Robert, Michaël Segall.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres.

Ordre du jour :

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

Procès Verbal

Le Conseil Fédéral, les conclusions du Grand Orateur entendues, approuve à l'unanimité le procès verbal du vendredi 21 septembre 2001, après modifications pages 5, 9 et 10.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel SINGER

Le Grand Chancelier a adressé une lettre aux Loges communiquant la liste existante des traités d'amitié avec les Obédiences étrangères, accompagnée d'un exemplaire type de traité.

Maroc

Le ré-allumage de la Grande Loge du Maroc est prévu vers les mois d' avril ou mai 2002.

République Tchèque

Le T.:R.:G.:M.: Michel Barat et le T.:R.:F.: Michel Singer, Grand Chancelier, procéderont à l'installation du Conseil Fédéral de la Grande Loge de République Tchèque les samedi 19 et dimanche 20 janvier 2002.

Londres

Le T.:R.:F.: Michel Singer fait part au Conseil Fédéral de la préparation à Londres de la Loge de Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Allemagne

Le T.·R.·F.· Michel Singer, rendra visite le 23 octobre 2001 aux Grandes Loges Unies d'Allemagne.

Suisse - Italie

Il mentionne la préparation d'une visite à la Grande Loge Suisse Alpina et au Grand Orient d'Italie.

Etats-Unis

Le T.·R.·F.· Michel Singer fait état de son prochain voyage aux Etats-Unis qui aura lieu du 30 octobre au 15 novembre 2001. Il visitera six Obédiences au cours de ce voyage. Il donnera une conférence en anglais sur la régularité de la Grande Loge de France.

Il fait le point également sur la situation avec Minnesota.

Espagne

Il a procédé à l'installation du Collège des Officiers de la R.·L.· "Le Centre de l'Union Ecosaise" à l'Orient de Barcelone.

Il fait le point sur la situation espagnole.

Confédération

Il se rendra à Belgrade les 23 et 24 novembre 2001 pour faire le point sur la situation et d'éventuelles nouvelles candidatures.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2001

Les Travaux sont ouverts à 14 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau, Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Louis Trébuchet, Guy Bassinet, Alain Castrique, Guy Cousson, Arthur Feibelman, Georges Fiz, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Alain Manville, Gilbert Musso, Francis Parent, Stanislas Quitman, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, , Michel Soumagne, Jean-Michel Thoueilles, Yves-Max Viton, Michaël Segall, Robert Delaye, Jacques Morin, Bernard Robert.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Guy Piau, Anciens Grands Maîtres, Gilbert Schulsinger et Jean-Jacques Gabut, Grands Maîtres Honoris Causa,

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre Darracq, Michel Raday, Alain Pozarnik.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Georges Marcou, Pierre Simon, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître.

Ordre du jour :

Compte tenu des incidents techniques qui n'ont pas permis de prendre connaissance de l'ordre du jour dans les délais impartis, le T.:R.:G.:M.: demande à ce que l'adoption de celui-ci soit reportée à la fin des travaux.

COMMUNICATION DU GRAND CHANCELIER

Le T.:R.:F.: Michel SINGER dresse un état de son voyage aux Etats-Unis qui l'a conduit à travers plusieurs états, à visiter sept Obédiences qui l'ont accueilli très chaleureusement. Il mentionne que ce pays compte environ 1,8 millions de Francs-Maçons dont le travail est totalement différemment du nôtre et évoque les traités qui nous unissent à deux Obédiences.

Il ajoute que dans ces deux Obédiences les Frères de la Grande Loge De France seront fraternellement accueillis.

Le T.:R.:F.: Michel SINGER fait part au Conseil fédéral de la rencontre qui aura lieu entre le T.:R.:G.:M.:, lui-même et la Grande Loge De Belgique dès le mois de décembre prochain. Il espère qu'elle répondra favorablement à son admission au sein de la Confédération.

Il décrit l'Amérique du sud pour dire que 90% des Loges travaillent au même Rite que le nôtre : Le REAA.

Il fait ensuite état de son voyage en Allemagne où le Grand Chancelier de la Grande Loge AFAM d'Allemagne a confirmé qu'en règle générale les Frères de la Grande Loge De France seront reçus dans leur Loge.

Le T.:R.:F.: Michaël SEGALL se félicite de notre progression sur ce continent Américain qui contribue également à un rapprochement au [niveau](#) de certaines Obédiences d'Europe. [page 11](#)

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2001

Les Travaux sont ouverts à 14 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau, Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Robert Delaye, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Louis Trébuchet, Guy Bassinet, Alain Castrique, Guy Cousson, Arthur Feibelman, Georges Fiz, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Alain Manville, Gilbert Musso, Francis Parent, Stanislas Quitman, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michel Soumagne, Jean-Michel Thouailles, Yves-Max Viton, Michaël Segall, Robert Delaye, Jacques Morin, Bernard Robert.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Guy Piau, Georges Marcou, Anciens Grands Maîtres, Jules Sébastianelli, Gilbert Schulsinger, Jean-Yves Goéau-Brissonnière, Jean-François Demulier et Jean-Jacques Gabut, Grands Maîtres Honoris Causa, le T.:C.:F.: Jean-Marc Wallyn, Président de l'Entraide Fraternelle.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre Darracq et Michel Raday.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître.

Ordre du jour :

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté, après adjonction des 7 points supplémentaires.

Le 11 décembre, il s'est rendu, en compagnie du T.:R.:F.: Grand Chancelier Michel SINGER, en Belgique. Le T.:R.:G.:M.: donne lecture du communiqué émanant de la Grande Loge de Belgique qui fait suite à leur déplacement.

Très Respectable Grand Maître, Mon Très Cher Michel,

Le T.:R.:F.:, Paul SCHREVERS, Grand Maître, me charge du très agréable devoir de te communiquer ce qui suit :

Mardi, 11 décembre 2001, les Très Respectables Frères Michel BARAT Grand Maître, Michel SINGER Grand Chancelier, de la Grande Loge de France, Paul SCHREVERS Grand Maître et Georges NESLANY ancien Grand Maître de la Grande Loge de Belgique, se sont rencontrés à l'Orient de Bruxelles, au siège de la G.:L.:B.:, 19, place Simonis.

De cette entrevue fraternelle il appert une identité de vues et de conception quant à la franc-maçonnerie en Europe.

En conséquence et sous réserve d'adapter les termes du texte de la Confédération "Les Grandes Loges Unies d'Europe", la Grande Loge de Belgique se déclare disposée à participer activement, ensemble avec sa première alliée la Grande Loge de France et en y associant les signataires de la

Déclaration Commune de 8 Obédiences Belges et Françaises, (GLFB, DH belge, GLFF, DH français, GLB, GOB, GLF, GOF) établie et signée le 18 mai 1992, à la création d'un espace maçonnique européen des Obédiences spiritualistes, humanistes et adogmatiques, sans exclusives ni exclusions et dans le respect réciproque de leurs différences et de leurs traditions.

Entre-temps, nous t'assurons, Très Respectable Grand Maître, mon Très Cher Michel, de toute ma chaleureuse et fraternelle considération.

GLDF

page 13

Paul SCHREVERS, Grand Maître

Georges NESLANY Ancien Grand Maître

COMMUNICATION DU GRAND CHANCELIER
T.:R.:F.: Michel SINGER

Le T.:R.:F.: Michel Singer s'étonne de la réaction de la Grande Loge Nationale de Yougoslavie, qui ne souhaite pas accueillir le Grand Orient de Hongrie dans la Confédération des Grandes Loges Unies d'Europe.

Lors de discussions préalables en 2000, le Grand Maître Milan Lajhner de la GLNY avait lui même souhaité l'admission du GODH dans la Confédération. D'ou un changement d'attitude peu compréhensible depuis deux ans.

D'ailleurs, le GODH ne souhaite pas adhérer pour le moment à la Confédération, par contre, il attend avec plaisir que la Grande Loge de France signe avec lui le traité d'amitié et de reconnaissance mutuel qui avait été prévu de longue date et jamais matérialisé.

Le Grand Chancelier fait état des contre vérités circulant au sujet du Grand Orient de Hongrie et confirme les faits suivants :

Le Grand Orient de Hongrie travaille à la Gloire du GADLU au rite Ecossais ancien et accepté, est une obédience exclusivement masculine, ne reçoit pas les Sœurs, et la plus grande majorité des Frères le constituant émanent de la Grande Loge de France. A ce titre, rien ne s'oppose à ce que la Grande Loge de France s'engage dans un traité avec le GODH.

Le Grand Chancelier confirme le déplacement de six Frères du Conseil Fédéral à Prague dirigés par le TRGM en vue de l'allumage des feux de la Grande Loge Tchèque de rite ancien et accepté constitué par les trois loges régulièrement installés par la Grande Loge de France.

Il relate l'avancée des travaux vers les Obédiences nord Américaines dans le cadre des changements d'attitude de la GLNF envers le Grand Orient de France avec lequel elle aurait « rétabli des relations fraternelles ».

Il informe les TRF du Conseil Fédéral de l'avancée de la construction d'une Loge de Rite Ecossais ancien et accepté à Londres.

Sont évoquées les relations avec les Loges Africaines et celles de l'Océan Indien.

Un travail de modification et d'amélioration de la Grande Charte est prévu dans les prochains mois, en vue de proposer ces modifications aux Obédiences signataires pour faciliter l'adhésion de nouvelles Obédiences dont la Grande Loge de Belgique et la Loge Nationale Française, qui ont manifesté le désir de nous rejoindre sous réserve de plus de souplesse dans cette Grande Charte.

**CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 18 JANVIER 2002
PROJET**

Les Travaux sont ouverts à 11 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Michel Raday, Robert Delaye, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Louis Trébuchet, Guy Bassinet, Alain Castrique, Guy Cousson, Jean-Pierre Darracq, Arthur Feibelman, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Alain Manville, Jacques Morin, Francis Parent, Alain Pozarnik, Stanislas Quitman, Bernard Robert, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michaël Segall, Michel Soumagne, Jean-Michel Thoueilles, Yves-Max Viton.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Guy Piau, Anciens Grands Maîtres, Gilbert Schulsinger, Grand Maître Honoris Causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Francis Parent, Alain Pigeau , Georges Fiz, Gilbert Musso,.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître.

Le Très Respectable Ancien Grand Maître Pierre SIMON intervient pour manifester sa surprise à la lecture de l'article « *A propos de la scission de 1964* » paru dans la « Revue Points de Vue Initiatives ». Témoin de cette période, en raison de son âge, il est peiné de voir que l'ancien Grand Maître Richard Dupuy, qui a été un des plus prestigieux Grand Maître soit pris à parti dans une revue destinée au grand public et les allusions qui sont faites à sa vie professionnelle paraissent tout à fait indignes de la rédaction d'une revue de cette qualité. Il

COMMUNICATION DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel SINGER

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier signale que dans le compte rendu de Tenue de Grande Loge p. 46 il n'a pas prononcé la phrase « *vous avez pu voter favorablement la création du Triangle de Londres précédant la fondation définitive de l'Atelier* ». Il ne l'a pas prononcé parce qu'il n'y a pas eu de vote.

Demande de régularisation de la R.:L.: Kaanas.

Vote favorable à l'unanimité.

Demande de Patente pour le 7^{ème} Millénaire

Vote favorable à l'unanimité.

Le Très Respectable Frère Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral de son prochain Voyage aux Etat-Unis, à Washington et dans le Wisconsin, où il doit rencontrer un grand nombre de Grands Maîtres américains, il espère revenir avec de bonnes nouvelles qui dépendent de l'état d'esprit des américains.

Il y a en préparation un traité de reconnaissance mutuelle avec la Grande Loge du Kailetharo ??? , c'est une Loge, reconnue au R.:E.:A.:A.:, au Convent du juin, il y aura une proposition de traité.

En ce qui concerne La Grande Loge du Mexique plus d'informations seront communiquées au Conseil Fédéral de Mars.

Il y a également en préparation un traité de reconnaissance mutuelle avec le Grand Orient de Hongrie, qui attend avec impatience un accord.

De même est en préparation un traité de reconnaissance mutuelle avec la Grande Loge Tchèque de R.:E.:A.:A.:

De nouvelles améliorations au texte de la Grande Charte permettant à de nouvelles Obédiences de rejoindre la Confédération sera proposé au Conseil Fédéral.

La Grande Loge d'Italie Piazza XXXX a adressé sa candidature à la Confédération, elle n'est pas une Obédience reconnue par l'Angleterre mais elle est régulière.

**CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 15 FEVRIER 2002
PROJET**

Les Travaux sont ouverts à 11 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau , Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Raday, Robert Delaye, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Louis Trébuchet, Guy Bassinet, Alain Castrique, Guy Cousson, Jean-Pierre Darracq, Georges Fiz, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Jacques Morin, Gilbert Musso, Francis Parent, Alain Pozarnik, Stanislas Quitman, Jean-Claude Rodier, Michel Soumagne, Jean-Michel Thoueilles, Yves-Max Viton.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Gilbert Schulsinger, Grand Maître Honoris Causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Marie Doumbé, Michel Singer, Arthur Feibelman, Alain Manville, Bernard Robert, Jacques Roos, Michaël Segall.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Guy Piau, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître.

Ordre du jour :

Après adjonction de quatre points supplémentaires, les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

Procès verbal :

Après modifications, pages 3, 5, 6, 8, 15 et 16, les conclusions du Grand Orateur entendues, le procès verbal du 18 janvier 2002 est adopté.

**CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 15 MARS 2002
PROJET**

Les Travaux sont ouverts à 11 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau, Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Michel Raday, Robert Delaye, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Alain Castrique, Guy Cousson, Jean-Pierre Darracq, Georges Fiz, Arthur Feibelman, Antoine Leonetti, Alain Manville, Gilbert Musso, Francis Parent, Alain Pozarnik, Stanislas Quitman, Bernard Robert, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michaël Segall, Michel Soumagne, Jean-Michel Thouailles, Yves-Max Viton.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Georges Komar, Ancien Grand Maître, Gilbert Schulsinger, et Jean-Jacques Gabut, Grands Maîtres Honoris Causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Louis Trébuchet, Alain Gleser, Jacques Morin.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Guy Piau, Jean-Louis Mandinaud, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître.

Ordre du jour :

Après adjonction d'un point supplémentaire, les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

Procès verbal :

Après modifications, pages 2, 5 et 8, les conclusions du Grand Orateur entendues, le procès verbal du 15 février 2002 est adopté.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel SINGER

Belgique

Le 23 mars 2002, il se rendra en Belgique avec le Grand Maître, où ils assisteront à la réunion Maçonnique Universelle. Il s'agit d'une conférence maçonnique organisée par la Grande Loge de Belgique à laquelle participent un bon nombre d'Obédiences. Une rencontre aura lieu avec le T.:R.:G.:M.: de la Grande Loge de Belgique, Georges Neslany, pour modifier la proposition de charte.

A l'occasion de cette conférence le Grand Maître et le Grand Chancelier rencontreront :

- le Grand Maître de la Grande Loge du Maroc, avec lequel ils espèrent définir une date de visite éventuellement en septembre prochain,
- le Grand Maître du Grand Orient Italien qui souhaite rejoindre la Confédération. Un traité d'amitié avec cette Obédience sera étudié.

Islande

Le Grand Chancelier s'est rendu à Reykjavik, en remplacement du Grand Maître empêché, où il a rencontré le président de la Fédération Internationale du Droit Humain, et le

Grand Maître du Grand Orient de France. Un protocole a été signé dans lequel le caractère masculin de la Grande Loge de France a été réaffirmé.

Convent 6002

Le Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral que plusieurs traités seront soumis aux Frères Députés, avec les Obédiences suivantes : le Grand Orient de Hongrie, la Grande Loge du pays Tchèque, le Grand Orient Italien, la Grande Loge du Maroc et le protocole GO/DH/GL qui doit être entériné par nos Frères Députés.

Amérique du Sud

Il est en communication avec plusieurs Etats du Mexique. Chaque Etat Fédéral du Mexique a une Grande Loge indépendante et souveraine.

Il a eu des contacts également avec le Pérou, le Guatemala et le Venezuela.

Etats-Unis

Le Grand Chancelier, accompagné du T.:R.:F.: Michael Segall, s'est rendu à la conférence des Grands Maîtres américains, qui dure 4 jours et à laquelle sont présents les 50 Grands Maîtres américains ainsi que les Députés, Grands Secrétaires Ils ont souhaité présenter leur fraternité à leur Commission de reconnaissance qui a refusé de les recevoir.

Plusieurs événements importants ont eu lieu pendant cette conférence, notamment la situation délicate dans laquelle s'est mise la Grande Loge du Minnesota en se rapprochant de la Grande Loge de France.

Au cours du rapport de la Commission de reconnaissance le Grand Maître de l'Arizona est intervenu pour marquer son mécontentement sur l'attitude de cette Commission qui n'a pas voulu recevoir la Grande Loge de France.

Le T.:R.:F.: Michael Segall précise au Conseil Fédéral que les Grandes Loges américaines financent une grande partie de la Franc-Maçonnerie européenne et en contrôlent de très près la politique étrangère (Grandes Loges d'Espagne, du Portugal, d'Allemagne).

Le Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral que la prochaine conférence aura lieu dans le Minnesota.

Le Grand Maître souligne les gros efforts déployés par la Grande Chancellerie à destination des Etats Unis d'Amérique.

**CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 19 AVRIL 2002
PROJET**

Les Travaux sont ouverts à 11 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau, Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Michel Raday, Robert Delaye, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Louis Trébuchet, Alain Castrique, Guy Cousson, Jean-Pierre Darracq, Georges Fiz, Arthur Feibelman, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Alain Manville, Gilbert Musso, Francis Parent, Alain Pozarnik, Stanislas Quitman, Bernard Robert, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michaël Segall, Michel Soumagne, Jean-Michel Thoueilles, Yves-Max Viton.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Yves Goéau-Brissonnière, Gilbert Schulsinger, Jean-François Demulier, Grands maîtres Honoris Causa.

Était excusé :

Le T.:R.:F.: Jacques Morin.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Guy Piau, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître, Jules Sébastianelli et Jean-Jacques Gabut, Grands Maîtres Honoris Causa.

Ordre du jour :

Après adjonction de sept points supplémentaires, les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

*

* *

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier, Michel Singer, est de retour de la G.:L.:N.:F.:, le T.:R.:G.:M.: fait état du projet de déclaration commune qui paraîtra simultanément dans les prochaines revues des deux Obédiences.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier évoque les raisons qui ont conduit la G.:L.:N.:F.: à écrire l'article diffamatoire paru dans leur journal et fait état des traités, dont le projet de convention administrative, en préparation avec cette Obédience.

Le T.:R.:F.: Georges Fiz a été contacté, au sein de sa région, pour une rencontre commune avec le Grand Maître Provincial de la G.:L.:N.:F.:

Le T.:R.:G.:M.: fait un rappel des relations privilégiées qu'il entretient avec le Sérénissime Grand Maître du G.:O.:D.:F.:, Alain Bauer.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel SINGER

Le T.:R.:F.: Michel Singer fait état de l'avancement des difficiles négociations avec la Grande Loge Nationale Française.

Il précise que la R .:L.: N° 1308 de Gérone (Espagne) sera installée ce samedi 20 avril.

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 17 MAI 2002

PROJET

Les Travaux sont ouverts à 11 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Marie Doumbé, Guy Dupuy, Patrick Pommeret, Michel Singer, Michel Raday, Robert Delaye, Bernard Gerke, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Jacques Morin, Louis Trébuchet, Alain Castrique, Guy Cousson, Jean-Pierre Darracq, Georges Fiz, Arthur Feibelman, Alain Gleser, Antoine Leonetti, Alain Manville, Gilbert Musso, Alain Pozarnik, Stanislas Quitman, Bernard Robert, Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michaël Segall, Michel Soumagne, Jean-Michel Thouailles, Yves-Max Viton.

Étaient également présents :

Le T.:R.:F.: Guy Piau, ancien Grand Maître, et les TT.:RR.:FF.: Jean-Yves Goéau-Brissonnière, et Gilbert Schulsinger, Grands Maîtres Honoris Causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Pigeau et Francis Parent.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître, Jules Sébastianelli, Jean-Jacques Gabut, et Jean-François Demulier, Grands Maîtres Honoris Causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

Adoption du procès-verbal du vendredi 19 avril 2002

Le Conseil Fédéral, les conclusions du Grand Orateur entendues adopte le procès verbal du vendredi 19 avril 2002.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel Singer

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier annonce que, pour la première fois dans l'histoire de la G.:L.:D.:F.:, le Grand Prieuré des Gaules et le Rite d'York Européen, ces deux Obédiences régulières dissidentes de la G.:L.:N.:F.:, participeront à la clôture de notre prochain Convent.

Le T.:R.:G.:M.:, accompagné du Grand Secrétaire et du Grand Chancelier, a reçu en l'Hôtel de la G.:L.:D.:F.: ces Obédiences pour entamer avec elles des discussions de rapprochement.

Le T.:R.:G.:M.: précise que cette rencontre est effectuée sur l'initiative du T.:R.:F.: Patrick Pommeret, Grand Secrétaire de la Grande Loge de France.

A la suite de la confirmation du traité d'amitié par la Grande Loge du Minnesota, quatre G.:L.: Américaines ont suspendues leurs relations avec cet état pionnier de relations maçonniques avec nous. Ce sont les G.:L.: du Michigan, du Maine, de New York et du Kentucky.

Nous avons reçu une lettre de la Grande Loge du Guatemala qui souhaite signer un traité d'amitié.

2002 - 2003

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 17 JANVIER 2003

Les Travaux sont ouverts à 10 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Michel Soumagne, Jean-Marie Doumbé, Antoine Leonetti, Alain Castrique, Michel Singer, Louis Trébuchet, Robert Delaye, Georges Gourdon, Roger Ribaute, Sylvain Busutil, Guy Cousson, Alain-Noël Dubart, Jean-Loup Dujardin, Vijay Dwarka, Georges Fiz, Alain Graesel, Georges Lacaud, André Lacour, Gérard Lempereur, Alain Manville, Jacques Morin, Henri Picot, Alain Pozarnik, Jean-François Rebiffé, Bernard Robert, Jean-Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michaël Segall, Yves-Max Viton.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Alex Falémé, Jean-Claude Debat, Alain Pigeau,

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Guy Piau, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître, Jules Sébastiannelli, Jean-Yves Goéau-Brissonnière, Gilbert Schulsinger, Jean-François Demulier et Jean-Jacques Gabut, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

Adoption du procès-verbal du vendredi 20 décembre 2002

Après modifications page 1, les conclusions du Grand Orateur entendues, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel Singer

Exonération de capitations

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier demande une exonération des capitations pour la R.:L.: "Bereshit" à l'Orient de Jerusalem. Le Grand Hospitalier regrette que cette demande ne lui ait pas été transmise. Cette demande sera étudiée au prochain Conseil Fédéral en fonction de l'appartenance des Frères de "Bereshit" dans les Loges de Paris.

Grande Loge Nationale Française

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier donne lecture d'un texte émanant de G.:L.:N.:F.: concernant les relations chaotiques entre les deux Obédiences.

Suprême Conseil de France

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier fait état d'un courrier personnel que lui a adressé le Souverain Grand Commandeur, Hubert Greven, courrier auquel il a répondu.

Le Conseil Fédéral souhaite être tenu au courant du courrier et de la réponse. Le Grand Chancelier communiquera au prochain Conseil Fédéral copie de ces courriers.

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 21 FEVRIER 2003

Les Travaux sont ouverts à 10 heures 30, sous la présidence du T.:R.:F.: Michel Soumagne, Premier Grand Maître Adjoint, le Très Respectable Grand Maître, Michel Barat, étant excusé. Le T.:R.:F.: Michel Soumagne précise qu'il ne saurait en aucun cas se substituer au T.:R.:G.:M.: Michel Barat. Il tient à préciser qu'en tant que Premier Grand Maître Adjoint, il est là pour seconder le Grand Maître et que la légitimité de la Grande Maîtrise est à Michel Barat.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Marie Doumbé, Antoine Leonetti, Alain Castrique, Michel Singer, Louis Trébuchet, Robert Delaye, Georges Gourdon, Alex Falémé, Roger Ribaute, Sylvain Busuttil, Guy Cousson, Jean-Claude Debat, Alain-Noël Dubart, Jean-Loup Dujardin, Vijay Dwarka, Georges Fiz, Georges Lacaud, Gérard Lempereur, Alain Manville, Henri Picot, Alain Pozarnik, Jean-François Rebiffé, Bernard Robert, Jean-Jean-Claude Rodier, Jacques Roos, Michaël Segall, Yves-Max Viton.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Alain Graesel, André Lacour, Jacques Morin, Alain Pigeau.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre Simon, Georges Marcou, Guy Piau, Jean-Louis Mandinaud, Georges Komar, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude Bousquet, Passé Grand Maître, Jules Sébastiannelli, Jean-Yves Goéau-Brissonnière, Gilbert Schulsinger, Jean-François Demulier et Jean-Jacques Gabut, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté, après adjonction de sept points supplémentaires.

Adoption du procès-verbal du vendredi 17 janvier 2003

Après modifications aux pages 4, 9 et 10, les conclusions du Grand Orateur entendues, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Michel Singer

Le T.:R.:F.:Michel Singer, Grand Chancelier fait son rapport concernant la conférence des Grands Maîtres Américains. (Les minutes de ce rapport et du débat qui s'ensuit sont à disposition sur demande au Grand Secrétariat.)

[GLDF](#)

[page 32](#)

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 21 MARS 2003

Les Travaux sont ouverts à 9 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Frère, Michel SOUMAGNE, Premier Grand Maître Adjoint.

- Réception du T.:C.:F.: Jean-Michel BALLING – information sur le 275^{ème} anniversaire

Le T.:R.:F.: Premier Grand Maître Adjoint, Michel SOUMAGNE donne la parole au T.:C.:F.: Jean-Michel BALLING qui rappelle le Colloque organisé à l'initiative de la Grande Loge de France sur la "Dignité Humaine" qui s'est déroulé sous la Grande Maîtrise de du T.:R.: Passé Grand Maître, Jean-Claude BOUSQUET et qui a regroupé cinq Obédiences françaises.

La politique qui a ensuite été menée par le T.:R.:G.:M.: Michel BARAT a prolongé ce premier pas et aujourd'hui la maçonnerie française regroupe neuf Obédiences : G.:O.:D.:F.:, G.:L.:D.:F., G.:L.:F.:F., G.:L.:T.:S.:O., D.:H.:, G.:L.:F.: de Memphis Misraïm, L.:N.:F.:, G.:L.:M.:F.: et G.:L.:M.:U.:.

Dans le prolongement du Colloque sur la "Dignité Humaine, il avait été prévu de faire un Colloque inter obédientiel pratiquement tous les deux ans, et la Grande Loge Féminine s'était proposée pour 2003.

Les neuf Obédiences se sont associées, pour organiser les manifestations du 275^{ème} anniversaire dans le cadre duquel se situera le Colloque de la Grande Loge Féminine, le tout placé sous l'égide de l'Institut Maçonnique de France.

Ce 275^{ème} anniversaire va se réaliser au travers d'un certain nombre de manifestations qui sont des expositions, des événements publics, des événements maçonniques.

Les expositions ont commencé, le 14 mars 2003 par l'exposition de Saint-Denis.

Une deuxième exposition se tiendra du 22 mars au 4 avril 2003 à Alençon.

Une autre du 9 au 29 avril au Havre

Une manifestation importante de mai jusqu'au 31 juillet à Toulouse.

Puis la manifestation de Lyon du 27 juin au 30 septembre 2003.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER
T.:R.:F.:Michel SINGER

- Haïti

Le Grand Maître a été réélu, il s'agit de Michel BONNET, ce sont des amis de la Grande Loge de France. Ils viennent pratiquement à chaque Convent, je pense que nous les verrons en juin prochain. Ils sont membres de la confédération maçonnique inter américaine.

- Togo

Le Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral que l'intégration de la Loge "Diogène de Sinope" à l'Orient de Lomé prévue fin avril est reportée courant mai 2003.

- Hongrie

Le Grand Chancelier a reçu un courrier fraternel du Grand Orient de Hongrie qui remercie la Grande Loge de France de transférer la flamme de "Martinovics".

- R.:L.: N° 1245 "Le Triangle Rhénan" à l'Orient de Saint-Louis

Cette Respectable Loge a l'intention de procéder à son jumelage avec la Respectable Loge "Libertas et Progressus" à l'Orient de Zug appartenant au Grand Orient de Suisse avec lequel nous sommes en amitié.

Conseil Fédéral extraordinaire

Le T.:R.:F.: Premier Grand Maître Adjoint, Michel SOUMAGNE, ouvre les travaux du Conseil Fédéral extraordinaire souhaité à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Fédéral le 21 février 2003. (Les minutes de ce débat sont à disposition, sur demande, au Grand Secrétariat).

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Vu les positions respectives plus qu'opposées de nos deux Très Respectables Frères Michel Singer et Jean-Marie DOUMBE, je voudrais prendre quelques précautions et vous rappeler certaines choses.

La première, c'est qu'il est hors de question que nous ayons aujourd'hui un débat de fond sur la politique étrangère extérieure – appelez-la comme vous voulez – de la Grande Loge de France.

Pourquoi ? Parce que notre Très Respectable Grand Maître, Michel BARAT, pourrait dire aussi que ses prédécesseurs, sans que ce n'ait un caractère péjoratif, n'ont pas fait en sorte qu'il y ait ce débat. On a parfois parlé de problèmes ponctuels sur la politique étrangère de la maison, jamais, jamais d'un vrai débat de fond sur la politique étrangère. Cela fait 3 ans que je suis là et je n'ai jamais entendu. Ce n'est pas moi qui vais le faire maintenant. Je pense en revanche que le futur Grand Maître, peut-être pourra se pencher sur le problème, mais cela sera son problème et le problème du futur Conseil Fédéral.

La deuxième raison, c'est que la politique étrangère de la maison, sous l'autorité d'un Grand Maître élu, c'est le Conseil Fédéral. Le Convent n'est là que pour en recevoir communication et s'il n'a pas aimé sanctionner le Grand Chancelier. Il est donc hors de question qu'il y ait un débat de politique étrangère de la maison au Convent de juin.

Certains pourraient penser que je fais de l'abus de la charge, que j'occupe très provisoirement, et pour qu'il n'y ait pas de doutes dans les esprits, ce que je viens de vous dire, je l'ai écrit à notre Grand Maître. Non pas pour avoir ses directives mais pour lui faire part de ma position. Il est clair que s'il m'avait donné quelques conseils ou s'il avait souhaité que l'on aborde certaines facettes du sujet, on aurait pu.

J'ai donc très exactement écrit au Très Respectable Grand Maître par Email, en date du 5 mars, ce que je viens de vous dire, je vous ferai part d'un certain nombre de considérations. Cela étant dit, «Très Respectable Grand Maître, il est bien entendu hors de question qu'un débat de fond ait lieu en Convent, de même il est hors de question qu'un débat de fond ait également lieu au Conseil Fédéral hors la présence du Grand Maître, la diplomatie est une chose ...» c'est bien pour cela et rien ne me fera changer d'avis, c'est moi qui écris, que le Conseil Fédéral Extraordinaire, proposé par le Grand Orateur et approuvé à l'unanimité de vous tous mes Frères, le 21 février, ne serait s'intéresser à autre chose que la forme, c'est-à-dire le comportement des 2 Grands Officiers qui nous représentaient aux Etats-Unis – et qui n'ont visiblement pas donné une bonne image de notre Grande Loge de France – c'est moi qui parle. Amitiés Michel Soumagne.

Réponse du Grand Maître le jour même : «Nous sommes une fois de plus sur la même ligne, je t'embrasse».

Mes Frères, il n'y a pas de doute possible, ceux qui penseraient que j'ai pris une autorité qui n'est pas la mienne, peuvent «fermer le vent ».

Mes Frères, je crois qu'il est légitime et logique qu'on redonne la parole mais en leur demandant d'être succincts, parce qu'ils l'ont déjà fait au précédent Conseil, mais nos Grands Maîtres n'étaient pas là, je crois qu'il est bon que l'on redonne la parole dans la chronologie que l'on avait adoptée pour quelques mots à Michel Singer et à Jean-Marie. Ensuite je ferai un tour de table, Mes Frères, dans lequel je vous demanderai de parler sans arrière-pensées, avec votre cœur, même si vous avez le sentiment que cela n'aide pas, cela n'a pas d'importance.

Pourquoi ? D'abord parce que vous le devez, c'est un devoir. Deuxièmement parce que le sujet est important.

Troisièmement, que le Grand Orateur, si la loi l'inspire, peut aussi entendre ce que vous avez à dire pour éventuellement nous demander ou pas de prendre de décisions. Nous sommes aussi une Grande Loge et l'Orateur a besoin de l'avis de ses Frères pour prendre des réquisitions. J'ajoute enfin et ensuite je donnerai la parole à nos Grands Maîtres, aux Grands Maîtres Honoris causa, ils auront toute latitude.

J'ajoute enfin, je vous ai demandé de parler avec votre cœur donc je vais parler avec le mien. Le fait d'occulter volontairement le fond n'est pas forcément quelque chose qui puisse aider Jean-Marie, soyons francs. J'ai eu une longue discussion avec lui la semaine dernière de près de 2 heures et que je peux le dire, en sympathie, en amitié, qu'il a convenu effectivement que la pire des choses qui pourrait être c'est un débat de fond au Convent et qu'il acceptait cette forme de présentation des choses.

Moi, je suis obligé de dissocier, parce que ce n'est pas moi qui ai décidé qu'il n'y ait pas de débat de fond au Conseil Fédéral.

Je vais d'abord donner la parole à Michel Singer et ensuite à Jean-Marie. Ils peuvent être courts mais, si pour les besoins, ils souhaitent être un peu plus longs on doit fraternellement les écouter l'un et l'autre.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Très respectable Grand Maître, Très Respectables passés Grands Maîtres et Honoris Causa, et vous tous mes Respectables Frères, en vos degrés et qualités,

Je serai court, parce que je crois que je vous ai communiqué, dans les dernières semaines, la totalité des événements et des faits qui se sont passés pendant notre présence et notre action de travail aux Etats-Unis, à la Conférence des Grands Maîtres américains qui se passait cette année dans le Minnesota.

Nous avons depuis reçu des Emails de certains américains qui étaient favorables à nous, qui espéraient une avancée dans les relations et nous avons le détail de ce qui s'est passé, après ma visite de la Commission, c'est en anglais, mais bien entendu un traducteur neutre pourra vous en donner l'indication et le Frère qui nous a donné ces détails est un Frère qui est lui-même membre de cette Commission, je vais vous dire qui il est, c'est le passé Grand Maître du Minnesota, c'est Roger KEDOR, qui est membre de la Commission de Reconnaissance et qui ne nous a pas été favorable à l'époque mais qui a un peu évolué depuis.

Sur la demande expresse du Très Respectable Grand Maître actuel Terry TILTON, il nous a répondu. Il s'est senti dans l'obligation de nous répondre et de donner le détail de ce qui s'est passé vraiment, nous pourrions ici, à la Grande Loge de France, avoir la vérité, c'est-à-dire les faits, comment cela s'est passé et de quelle manière.

Je ne vais pas rentrer maintenant dans le détail de cela, je ne change rien de ce que je vous ai écrit, qui sont des faits et je m'en tiens aux faits, parce qu'il s'agit ici d'un problème de Grande Loge de France et non pas mon problème personnel, que les choses soient claires.

J'aimerais, en préambule à tout ce que vous allez discuter, je voudrais poser une question à notre Frère Jean-Marie DOUMBE.

Jean-Marie DOUMBE, nous a déclaré, nous avons les minutes du dernier Conseil Fédéral, c'est écrit, je ne l'invente pas : «Je dois vous dire que je ne suis pas allé à cette Commission sans en avoir eu l'accord auparavant du Grand Maître (là-dessus il faut être clair). La position du Grand Maître, je pense au Conseil Fédéral de mars – malheureusement Le Grand Maître n'est pas là – il le répétera ».

Je voudrai savoir si Jean-Marie est allé dans mon dos voir cette Commission sur les ordres de Michel BARAT ou s'il l'a fait de son propre gré ?

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Mes Très Chers Frères,

C'est avec confiance et sérénité que j'ai accueilli les décisions du Conseil Fédéral du 21 février 2003, qui prévoyait la convocation d'un Conseil Fédéral Extraordinaire le mois prochain pour décider ou non de l'application de l'article 252 des Règlements Généraux à mon encontre.

Dans l'intérêt de la Grande Loge de France, il apparaît en effet fondamental de ne point laisser en suspens un débat qui ne serait être que celui de réaffirmer les principes de la Grande Loge de France, auxquels nous sommes tous, je crois, très attachés.

A cet effet, je tiens à redire ici, par des extraits remis en forme, mes propos tenus lors de notre dernier Conseil Fédéral. J'ai les minutes, minutes qui avaient d'ailleurs été demandées par notre Frère, Très Respectable Grand Chancelier.

Lorsque nous nous rendons à une Commission, je vous cite, de Reconnaissance, Commission à laquelle l'année dernière (il y aura deux ou trois passages où j'aborderai un peu le fond, mais comme le Grand Premier Maître Adjoint vous l'a dit, nous nous préoccupons plutôt de la forme, mais dans mon propos il y a un peu de fond et je vous prie de m'excuser), Commission à laquelle l'année dernière le Grand Chancelier et le Grand Chancelier Adjoint n'ont pas été reçus, c'est pour tenter d'obtenir un traité de Reconnaissance, et c'est vrai que là c'est un problème de fond.

Il me semble qu'ici, même en conseil Fédéral, nous nous sommes toujours convenus lorsque l'on parle de reconnaissance de dire tout simplement : « Mes Frères me reconnaissent comme tels ». Il ne serait y avoir d'autre reconnaissance que celle-là et nous n'assujettirons pas la politique de la Grande Loge de France à une quelconque reconnaissance de la maçonnerie anglo-saxonne, qui fut certes une maçonnerie riche, vis-à-vis de laquelle nous souhaitons essentiellement avoir des relations d'amitié et de fraternité.

Nous ne pouvons pas lorsqu'une Grande Loge comme celle du Minnesota nous a témoigné des relations d'amitié baser un Traité de Reconnaissance sur des propos mensongers.

Lorsque nous avons des amis, nous devons faire en sorte de ne pas leur voiler la réalité des choses.

J'ai en ma possession, une réponse qui émane de Frères de la Grande Loge de France à la Grande Loge du Minnesota sur le questionnement qu'elle a envoyé à la fin de l'année dernière, dans laquelle il est dit : « que nous recevons dans nos Loges, des Frères du Grand Orient de France, lorsqu'ils sont en partance du Grand Orient de France pour rejoindre la Grande Loge de France ».

Il me semble qu'il y a là une facilitation de la réalité.

Il est dit également que nous requerrons de nos membres la croyance expresse en un être suprême.

Je crois qu'il faut savoir ce que nous souhaitons, faut-il nous rapprocher du concept de reconnaissance et essayer de répondre à nos Frères pour faire en sorte de correspondre à leurs propres concepts de reconnaissance et de régularité, n'avons-nous pas notre propre légitimité !

Avoir des relations avec les Obédiences américaines, bien évidemment oui.

Mais je ne pense pas que ces relations doivent être basées sur la falsification d'une réalité, la falsification de ce qu'est la Grande Loge de France, la falsification de ce qu'est l'identité de la Grande Loge de France.

Je ne crois pas qu'il soit permis de dire aujourd'hui à nos Frères ou aux profanes qui souhaiteraient nous rejoindre, que pour rentrer à la Grande Loge de France il faut une croyance expresse en un être suprême.

Je pense qu'il y a là un vrai problème, je pense que nous ne pouvons pas dire à nos amis américains, que nous n'avons pas de relations avec les autres Obédiences de la maçonnerie française pour obtenir une quelconque reconnaissance.

Je pense qu'il ne faut pas avoir un discours qui soit différent à l'intérieur et à l'extérieur.

Je pense que s'il en était ainsi, la Grande Loge de France manquerait de dignité.

Je crois qu'après une vingtaine d'années de non reconnaissance et peut-être même plus, il ne fallait pas continuer cette politique mensongère.

Lorsque nous sommes en délégation, je représente le Grand Maître de la Grande Loge de France, et c'est à ce titre là, que la Commission de Reconnaissance m'a reçu, à sa demande, parce qu'elle se doute depuis fort longtemps qu'il y a quelque chose qui ne convient pas dans ce qui est énoncé.

Je ne pense pas mes Frères que lorsque nous mentons nos Frères américains ne se doutent de rien.

Je dis qu'il en va de la dignité de la Grande Loge de France, c'est que l'on ne peut en aucun cas établir des relations avec qui que ce soit sur des bases mensongères et je le dis avec beaucoup de gravité.

Le Grand Chancelier de la Grande Loge de France, pense encore, que j'ai pu agir dans son dos.

Il rapportait lui-même au téléphone au Grand Maître que j'entretenais des relations insidieuses avec nos ennemis.

Je suis désolé, je n'ai pas d'ennemis en maçonnerie, j'y retrouve des Frères.

Nous n'avons pas les mêmes conceptions ce n'est pas pour autant que ce sont pour moi des ennemis.

Nous avons à dire ce que nous sommes, nous n'avons pas à tenter de nous calquer sur une quelconque idée de reconnaissance de régularité, parce que je pense que régularité, telle que nous la concevons, c'est respecter les règles qui sont les nôtres, non pas celles des autres et qu'à partir de là, je pense qu'il fallait mettre fin à une politique qui me paraissait montée ou menée sur des indignités.

Ceci étant dit, puisqu'il m'appartient de préciser ma position concernant nos relations Outre-atlantique, j'irai d'abord sur la forme et sur le fond.

Afin d'éviter toute ambiguïté dans mes propos, je me contenterai de reprendre in extenso des propos tenus lors du Conseil Fédéral du 21 février et rapportés fidèlement dans le compte rendu qui en a été fait, et je cite le Grand Chancelier lorsqu'il demande à Serge Garcia de s'assurer que le magnétophone marche bien et que tout ce qui doit être enregistré puisse être écrit dans le bulletin du Conseil Fédéral.

J'en viens donc à la forme. Il m'est reproché un certain nombre de décisions, d'actions et de prises de responsabilités dont j'aimerais maintenant justifier les raisons et ce en reprenant quelques interventions entendues lors de ce Conseil Fédéral du 21 février.

On peut constater à l'écoute de ce qui va suivre que l'on peut dire tout et son contraire et ce selon les circonstances et l'intérêt que l'on a.

Reprenant une intervention du Très Respectable Frère Yves-Max VITON, au sujet de la Loge de Créteil, notre Premier Grand Maître Adjoint disait : « il faut décider de même pour une Obédience maçonnique, une association ou n'importe quelle entreprise, pour celui qui a des responsabilités, ou ceux qui en ont et qui ne les assument pas, l'édifice s'écroule. Assumer ses responsabilités, c'est refuser les petits particularismes à droite, les petits bouts de particularisme à gauche et c'est également quand on pense qu'il faut être dans le sens du vent, quand on pense qu'il ne faut pas déplaire, qu'on se met à la remorque, ce n'est pas assumer ses responsabilités.

Ce que je sais c'est que l'on a une spécificité, une identité et chaque fois qu'on oublie de le dire, de le répéter, de l'affirmer, on participe à la destruction de l'édifice. C'est la même chose dans le monde profane quand un parti politique oublie de dire ce qu'il est, il perd les élections .

Alors je ne suis pas convaincu que ce soit spécialement une question du Grand Maître, c'est aussi une question de volonté de l'exécutif de la maison ». Je ferme la parenthèse.

En quoi n'ai-je pas appliqué ceci dans l'affaire qui nous occupe ?

Lorsqu'à la page 42, le Grand Chancelier affirme ceci : « Je jure sur mon honneur que j'ai respecté les règlements généraux, je n'ai jamais dit, je l'ai bien précisé dans mon texte, que nous ne faisons pas référence à un Dieu révélé, que nous n'oblions pas nos candidats à déclarer leur foi en un Dieu révélé, ce que fait la « Nationale », ce que nous ne faisons pas. Par contre, je le répète, et c'est très important que vous compreniez cela, nous travaillons à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, je ne suis quand même pas aveugle, pour moi cela a une signification, vous l'interprétez comme vous le voulez mais cela a une signification et nous ne différons en rien des autres, que les choses soient claires »

Cette déclaration est à rapprocher de deux documents.

La réponse de la Grande Loge de France à la Grande Loge du Minnesota, dans laquelle il est question d'abord de : Our invocation of the Gran Architecte of Univers ... puis plus loin dans les conclusions, we require that our members express a beleive in a supreme being

Le compte rendu de la Commission, au cours de laquelle le Très Respectable Frère Grand Chancelier intervient et parle bien du Suprême Being et pas du Grand Architecte de l'Univers.

Je dois constater que le sens réel, le Suprême Being est bien l'être suprême autrement dit Dieu et pas le Grand Architecte de l'Univers, qui lui est un principe.

Quand on parle aussi bien l'anglais que notre Frère Grand Chancelier, il me semble que l'ambiguïté ne peut être que volontaire.

A ce point de mon exposé, je tiens à préciser que j'ai pris grand soin de ne pas changer le sens des citations bien qu'il s'agisse d'extraits ou de morceaux de phrases sortis de leur contexte. C'est ainsi que j'emprunte cette phrase au Très Respectable Frère Georges FIZ, qui je pense apporte un éclairage important au problème qui nous occupe.

« Lorsque j'étais Grand Chancelier, j'ai demandé au Grand Maître de l'époque quelle était sa politique extérieure. Je n'en ai pas, je ne crois pas au rôle de la Grande Chancellerie, tu fais ce que tu veux, c'est un peu ce que tu fais », je cite...

Alors, lorsque j'ai été élu Grand Chancelier de la Grande Loge de France, aussitôt notre Frère Michaël Segall, c'est mis en contact avec moi et m'a dit voilà ce que je fais depuis de nombreuses années aux Etats-Unis.

Que peut-on déduire de cette assertion, la politique extérieure de la Grande Loge de France, vis-à-vis des Etats-Unis, serait elle la chasse gardée de certains !

Plus loin, le Très Respectable Frère Jean-Claude RODIER dit ceci : « A quel titre notre Frère Grand Maître Adjoint a-t-il décidé de la fin d'une politique étrangère, est-ce que cela a été

débatu en Conseil Fédéral, car je veux bien que le Grand Maître soit le garant de la politique étrangère associé au Grand Chancelier mais il y a quand même un collectif qui peut parler de ce problème et nous avons jusque là aucunement décidé quoi que ce soit, on est devant le fait accompli ».

Je dirai tout d'abord que c'est à la demande du Grand Chancelier lui-même que je l'ai accompagné. C'est là que la forme rejoint le fond.

La lecture du compte rendu de la Commission, cité plus haut, démontre clairement que c'est le Second Grand Maître Adjoint qui a été mis devant le fait accompli.

En effet fallait-il laisser dire ce que maintenant vous pouvez lire dans son compte rendu et qui de toute évidence est contraire à nos principes fondamentaux.

Je pense que Paris ne vaut pas une messe et que l'on ne peut pas s'enfoncer dedans, user d'artifices pour obtenir ce que depuis trente ans la politique menée n'a pu obtenir.

Le Très Respectable Frère Guy COUSSON, pose alors une question fondamentale et essentielle pour éclairer, pour expliquer clairement cette affaire : à qui profite le crime ?

Une première réponse est donnée par le Grand Chancelier lui-même.

Est-ce que cela profite au Grand Orient de France (p. 46), je n'en suis même pas convaincu.

Alors mes Frères à qui le crime profite, dirai-je à mon tour, qu'avais-je à gagner par cette initiative, sinon rétablir la dignité de la Grande Loge de France.

A ce point de mon intervention, je dois maintenant vous indiquer ce qu'a été le déclencheur de cette affaire.

Loin de moi l'idée de faire une effet et si j'en parle aujourd'hui alors que je me suis tu à ce sujet lors de notre Conseil Fédéral du 21 février, c'est simplement parce que j'avais espéré qu'à la fin de ce Conseil, notre Frère Michel Singer aurait évoqué lui-même le problème que je vais vous exposer.

J'ai bien été approché par les Frères américains au sujet d'une photo prise à Reykjavik lors de la signature par le Grand Chancelier du protocole que vous connaissez, peut-être pas tous, mais dont je peux vous faire une copie.

S'il m'a été demandé des détails à ce propos, c'est que le matin même lors de son intervention devant la Commission, le Grand Chancelier avait nié l'existence de ce protocole, nos Frères américains l'ont alors présenté à notre Grand Chancelier la photo prise lors de cette signature. La réponse à ce fait est incontestable, fut en substance : j'ai bien signé ce protocole mais il n'est pas en vigueur car il doit être d'abord approuvé par l'ensemble du Convent et cela c'est vrai, il n'a pas été approuvé par l'ensemble du Convent.

Bien entendu nos Frères américains, en écoutant, je le répète à leur demande, ont voulu aller au-delà de ce problème de photo, mettant en doute les principes exposés par notre Grand Chancelier.

Je pense par mon action avoir rendu à la Grande Loge de France le rang qui est le sien vis-à-vis de l'Obédience avec qui des liens d'amitié valent mieux qu'une reconnaissance qui nous ferait perdre nos ...

Trente ans de contacts et de négociations auraient-ils été anéantis par mon intervention, c'est peut-être vrai mais je pense que cette destruction est plutôt à mettre au compte de cette malheureuse photo.

Que faut-il en déduire, les discours mensongers ne semblent pas avoir décidés nos Frères américains à nous reconnaître depuis 30 ans.

Un discours de vérité pourrait leur faire admettre que la fraternité et l'amitié peuvent exister grâce à une reconnaissance mutuelle des particularismes de chacun.

Je continuerai mon intervention en reprenant les mots du Très Respectable Frère Grand Orateur, Antoine Léonetti : ce que je considère comme très grave, que peut-être les Frères ne

mesurent pas, c'est que le mensonge dans la civilisation américaine est la pire des choses qu'un homme puisse faire. Lorsqu'un homme a menti, il est définitivement banni, il n'a pas de seconde chance. J'ai dit.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Très Respectables Frères, ce n'est pas que je ne veux pas te donner la parole, je voudrais éviter que vous fassiez un dialogue, je voudrais que les Frères s'expriment.

Je voudrais quand même et c'est la dernière fois que je le fais mes Frères, il m'aurait semblé impensable, pas fraternel, d'empêcher Jean-Marie de s'exprimer jusqu'au bout. Puisse qu'il est mis en cause, que l'on appelle un chat, un chat et qu'il a mélangé le fond et la forme parce que c'est lui qui légitime cela comme cela et c'est respectable mais en ce qui vous concerne vous, si vous abordez le problème de fond je vous coupe la parole.

Qu'est-ce qu'on est en train de chercher à voir, on est en train de chercher à voir, mes Frères vous êtes tous des grands garçons, est-ce que Jean-Marie a déconné, est-ce que c'était l'endroit où il devait dire cela, quel que soit ce qu'a dit Michel SINGER, c'est sur cela que le Grand Orateur et nous tous nous voulons vous entendre. Si vous voulez faire un débat de fond, vous allez le faire sans moi, je vous le dis tout de suite. Je n'ai pas fini.

Je trouvais légitime que Jean-Marie s'exprime jusqu'au bout mais vous mes Frères vous n'étiez pas aux Etats-Unis, ce que l'on vous demande de savoir, c'est si Jean-Marie a bien fait ou mal fait.

Je vous demande simplement de vous exprimer ou si vous n'avez pas d'opinions ou si vous avez des questions à poser à Jean-Marie ou à Michel SINGER, faites-le. Mais si chacun fait un débat de fond sur la politique étrangère de la maison, on sera là à 5 heures du matin et on ira là où l'on ne doit pas aller. On ira au Convent avec un débat sans qu'il ait été structuré ici.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Je suis dans l'admiration devant le discours de Jean-Marie. Le Très Respectable Grand Maître en préambule nous avait précisé qu'il n'y aurait pas de débat de fond et le discours de Jean-Marie est un débat de pur fond.

Il n'a absolument pas abordé la forme et je crois que dans cette maison il y a des formes qui doivent exister et qui existent.

Si j'ai bonne mémoire, le chef de mission c'était moi. Je ne vais pas revenir dans le fond. Le fond on peut en discuter tant que vous voulez.

Pour moi le Grand Architecte, je ne renie absolument pas ce que j'ai dit au dernier Conseil Fédéral, le Grand Architecte c'est le Grand Architecte de l'Univers. Cela a un sens pour moi, ce n'est pas une bouteille de coca-cola et ce n'est pas une montre ... c'est autre chose. On ne va pas rentrer dans le détail maintenant, puisque le Respectable Grand Maître ne souhaite pas que nous rentrions dans le détail.

J'aimerais bien que nous parlions de la forme, je suis désolé, vous avez un rapport, je vous ai tout dit dans ce rapport, cela s'est passé comme cela.

J'ai des témoignages de tous les côtés, ce que je regrette, c'est qu'au-delà du fait que Jean-Marie DOUMBE est parti derrière mon dos alors que j'étais Chef de Mission, vous le savez, c'est dans nos règles, derrière mon dos pour aller raconter ce qu'il veut à 4 membres de la Commission (la Commission n'était plus complète, il y en avait deux qui étaient partis), c'est bien dommage si j'avais pu 15 jours avant ce voyage discuter avec Michel BARAT, que j'aimais, j'avais de bonnes relations avec lui et avec Jean-Marie DOUMBE, avec lequel j'avais aussi de bonnes relations, et qu'eux m'auraient dit tu dis cela, cela, j'aurais quand même eu le loisir de leur dire,

Mes Frères, excusez-moi ce n'est pas ma conception de ce que j'ai envie de leur dire, je fais de la diplomatie, je ne fais pas de la destruction.

Quand Jean-Marie DOUMBE s'est exprimé devant moi, à des Frères américains en disant que la maçonnerie américaine était morte parce que ce sont tous des vieillards et que cela n'a aucun intérêt de faire des traités d'amitié avec eux, pardonnez-moi, c'est quand même fort...

Je ne vais pas rentrer dans le fond maintenant, si vous voulez discuter du fond je suis à votre disposition, je n'ai pas peur.

Sur la forme, on ne peut pas trahir – un Grand Chancelier, en exercice, dans une mission difficile dans la continuité des travaux de la Grande Loge de France, en matière de relations internationales depuis 30 ans – en un quart d'heure parce que cette destruction a duré un quart d'heure.

Mes Frères, quand j'ai été élu par le Convent, je suis venu construire, pas détruire. Effectivement si vous voulez que l'on parle de dialectique, on peut en parler. Si vous voulez que l'on parle de diplomatie on peut en parler. J'ai fait un travail dont je n'ai pas été l'inventeur, j'ai fait un travail de suite, un travail de continuité dans l'esprit de la Grande Loge de France.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, nous allons faire un tour de table, on commencera par le Grand Secrétaire. Avant, j'ai reçu un fax, que l'on m'a donné avant le Conseil Fédéral, je vous le lis in extenso, il est assez court.

« Expéditeur : Alain PIGEAU.

A l'attention du T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE.

Merci de lire ces quelques lignes, au moment opportun, lors du Conseil Fédéral de ce jour.

Alors, qu'à l'inverse du 21 février, j'étais disponible aujourd'hui pour participer aux travaux du Conseil Fédéral, et à l'issue d'une longue réflexion, j'ai pris la décision de ne pas me déplacer.

J'assume très clairement ce choix et entends vous en donner brièvement les raisons.

Il s'agit tout d'abord de ma consternation en prenant connaissance des débats relatifs à l'incident survenu aux Etats-Unis. Même si cette crise est d'une réelle gravité, ne serait-il pas possible qu'au sein du Conseil Fédéral règne un climat de tolérance et de fraternité, conditions nécessaires pour l'écoute de positions des uns et des autres.

Il s'agit en second lieu de ma déception, pour ne pas dire de ma colère, de voir que face à une telle difficulté, un grand officier ait imaginé que la solution pouvait être de traduire devant le Convent le Second Grand Maître Adjoint ... et peut-être même notre Grand Maître.

Il s'agit là d'une analyse qui me choque. Notre Conseil Fédéral en est-il arrivé au niveau d'une piètre chambre du milieu ?

Enfin, au vu de cette double analyse, qui, je le reconnais, n'engage que moi, ne serait-il pas enfin temps de poser le problème du contenu et des modalités des travaux du Conseil Fédéral ?

Plutôt que de passer parfois des heures à régler des problèmes secondaires, relevant incontestablement de la compétence de certains Grands Officiers, ne serait-ce pas l'occasion de prévoir désormais et d'organiser en conséquence des débats relatifs aux véritables problèmes de notre Obédience, dont notamment, sa politique extérieure, celle-ci étant étroitement liée au contenu de notre engagement maçonnique.

Terminant dans quelques mois mon mandat, et n'ayant au-delà ce celui-ci aucun dessein particulier, je préfère ainsi rester dans ma région au sein de laquelle règne, je pense pouvoir le dire, un climat de sérénité.

Avec tristesse et amertume, je reste donc à mon bureau, ce qui ne m'empêche pas d'avoir une pensée fraternelle pour vous tous.

Peut-être vais-je en profiter pour méditer sur la notion de sagesse ». Cela on lui recommande.

Mes Frères j'ai lu cette lettre, il est clair que s'il n'avait tenu qu'à moi, le fait qu'il ait dit : « j'ai pris la décision de ne pas me déplacer », j'aurais pu m'arrêter.

La parole est à Alain CASTRIQUE.

T.:R.:F.: Alain CASTRIQUE

Très Respectable Premier Grand Maître Adjoint, c'est un peu délicat pour moi de prendre la parole le premier, je vais répondre sur deux plans.

Le premier c'est sur ce qui s'est passé du peu que je sache. Dans un couloir Michel Singer m'a interpellé en anglais, je lui ai répondu en anglais, et il m'a dit Alain, il faut que tu viennes avec moi aux USA, Michaël est souffrant...

Je lui ai dit que personnellement je ne le souhaitais pas.

Je lui ai dit Michel, je te remercie de ta proposition mais je ne peux pas y aller, demande à un autre Frère qui t'accompagnera. Donc c'est tombé sur Jean-Marie DOUMBE.

Peu importe dans la chronologie, je dis cela parce que dans les propos qu'a tenus tout à l'heure Jean-Marie, il disait que quand un second Grand Maître Adjoint se déplace, il représente le Très Respectable Grand Maître, je ne conteste pas ; par contre là, Jean-Marie il n'y a pas de contestation de ma part, c'est que tu n'y allais pas à mon sens, je dis cela à chaud, ce que je pense je le dis, tu n'y allais pas comme représentant du Très Respectable Grand Maître, mais comme Frère accompagnant le Grand Chancelier.

Vous avez mon avis, c'est ce point de détail qui m'a un peu froissé.

Par contre le deuxième point, et là ce n'est plus Alain CASTRIQUE qui parle, c'est le Grand Secrétaire, j'aurais aimé, et je ne sais pas si c'est Michel tout seul, Jean-Marie tout seul, ou tous les deux que vous n'alliez pas, mes Frères, faire part de vos états d'âme au personnel qui travaille à la Grande Loge.

C'est gênant. Ensuite, ce personnel est interpellé pour des problèmes qui ne les concernent pas. Cela nous concerne nous, Conseillers Fédéraux de la Grande Loge de France et pour ce que j'ai entendu parce qu'ils sont venus me voir, pas tous, (pas les 25 qui étaient là) mais beaucoup sont venus me voir ou au hasard de discussions dans les bureaux pour le travail, m'ont dit qu'ils avaient été mis mal à l'aise et en mauvaise posture.

Cela en tant que Grand Secrétaire, je le regrette, et je pousserai le bouchon un petit peu plus loin, si vous le permettez, Très Respectable Grand Maître, je préciserai, Mes Frères, aussi bien pour Michel et pour Jean-Marie que pour d'autres, que vous n'alliez pas passer votre temps à raconter vos petites histoires aux secrétaires.

Je suis désolé, elles ont du travail à faire, elles sont débordées, qu'on fasse une petite plaisanterie en l'espace de quelques minutes, cela je suis tout à fait d'accord et je le fais aussi moi, à l'occasion, mais quand on passe des demi-heures pour ne pas dire des heures à bavarder, et je ne vais citer de nom d'une secrétaire parce que je l'aime bien mais pendant ce temps-là elle ne fait pas son travail, je dois vous dire crûment, Mes Frères, je ne suis pas d'accord, d'abord pour le service du Grand Secrétariat et ensuite, je vais employer un mot fort, pour la rentabilité de notre Obédience.

Il y a du travail, vous savez que le Secrétariat, pour tous ceux qui l'ont exercé à un moment dans leur vie de maçon, c'est lourd à gérer, alors quand je vois un Frère, qui est mon Frère Conseiller Fédéral, s'asseoir dans un bureau et raconter des petites blagues etc. quand cela dure une heure cela me semble beaucoup.

Quand c'est répétitif cela me semble trop. J'ai dit.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères quand je vous ai dit que nous faisons un tour de table parce que je souhaite que vous vous exprimiez tous, mais si vous n'avez rien à dire, vous n'êtes pas obligés de prendre la parole. La parole est à Alain-Noël DUBART.

T.:R.:F.: Alain-Noël DUBART

Très Respectable Grand Maître, j'interviendrai sur la notion de tolérance et de fraternité.

Je pense que nous sommes un Ordre et que nous prônons-le tolérance et la fraternité, encore faut-il savoir ce que nous mettons derrière ces mots.

Pour moi la fraternité, ce n'est pas d'accepter tout et n'importe quoi et la tolérance n'est pas de tolérer ce qui se fait dans le monde profane.

Je vais tirer un argument de mon métier, pour les prothèses de hanche, pour que la tête du fémur tienne bien dans Il faut que la tolérance soit du dixième ou du centième ou du millième de micros.

C'est-à-dire que la tolérance n'est pas d'accepter des choses et de faire en sorte que les aspérités, de manière à ce que la construction soit le plus solide possible.

C'est une conception tout à fait différente de la tolérance du monde profane.

Dans ce qui s'est passé aux Etats-Unis, on a l'exemple, me semble-t-il exacerbé, de ce que nous avons entendu ce matin. C'est-à-dire qu'il y a des dysfonctionnements, en termes pudiques, on peut dire que cela ne fonctionne pas bien du tout.

Ce n'est pas trop gênant, et encore quand il s'agit d'un colloque à Lyon, à l'intérieur de l'hexagone, c'est fort gênant quand il s'agit de quelque chose qui se passe à l'extérieur.

A l'extérieur de la France, il y a des règles qu'il faut respecter, quelles que soient les opinions que l'on peut avoir sur le fond, je pense qu'il ne faudra pas occulter le débat sur le fond car il est fondamental, je crois qu'il y a un Grand Chancelier, qui a à charge de mener la politique sous l'autorité du Grand Maître, cette politique a toujours été approuvée par le Convent, qui s'y intéressait ou pas, cela c'est un autre problème, mais il a toujours voté le rapport du Grand Chancelier.

Le Grand Chancelier a la légitimité pour faire cette politique, sous réserve que le Grand Maître ne lui en impose pas une autre. Ce qui ne semble pas avoir été le cas.

Si cela avait été le cas, je pense que le Grand Chancelier en aurait tiré des conclusions et il aurait inauguré les chrysanthèmes dans son coin, en laissant au Grand Maître le soin de faire la politique étrangère de la Grande Loge.

Dans cette optique, il me semble qu'il n'appartenait pas au Second Grand Maître Adjoint, de se substituer au Grand Maître, surtout dans une délégation qui n'était pas officielle, ni officialisée par une décision du Conseil Fédéral.

Dans cette optique toujours, je pense que nous ne pouvons pas laisser les choses en l'état, il faut bien dégager des responsabilités, des uns et des autres.

Je souhaite que ces responsabilités soient dégagées ici à l'intérieur de ce Conseil Fédéral et pas sur la place publique.

Car une entreprise est aussi la responsabilité de Michel BARAT, il faut appeler un chat un chat, a-t-il oui ou non donné des directives au Second Grand Maître Adjoint ?

Nous n'avons pas la réponse précise et même si nous avons cette réponse précise, je pense que à l'extérieur de cette maison, il faut tenir compte de l'intérêt des Frères de la Grande Loge de France et que l'on peut être amené à prendre des décisions sans tenir compte de ce qui pourrait se décider dans un Convent.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Je te remercie de la grande clarté de tes propos. Guy.

T.:R.:F.: Guy COUSSON

Je vais revenir sur ce qui a été dit parce que, non pas que je sois dans la plus grosse confusion, mais j'avoue que je ne comprends pas, je ne comprends pas effectivement comment deux Grands Officiers de la Grande Loge de France, ce qui a été dit, puissent se rendre aux Etats-Unis, je ne comprends pas comment un Grand Officier, Grand Chancelier de la Grande Loge de France, puisse tenir un discours, qu'un deuxième Grand Officier l'accompagnant puisse tenir un autre discours et ce que je comprends d'autant moins, et ce qui me rend d'ailleurs, je dirais malheureux, c'est qu'ayant reçu des courriers de notre Très Respectable Grand Maître, j'ai l'impression qu'il est encore complètement encore de la situation.

Alors, moi la question est très simple, comment notre Frère Jean-Marie Doumbé, a-t-il pu, parce que moi j'en aurais pas été capable, de sa propre initiative aller à l'encontre des propos qui étaient tenus par le Grand Chancelier.

Voilà la question de fond que je me pose ? Je voudrais apporter un rectificatif, ce n'est pas du tout une attaque, sur ce qui a été dit concernant à qui profite le crime ?

La réponse, ce jour-là et au Conseil Fédéral, la réponse qui nous avait été apportée par l'intermédiaire de notre Frère Alain POZARNIK, qui nous avait saisi d'un article du Grand Maître du Grand Orient de France, nous disant qu'il serait tout à fait favorable pour renouer les liens qu'il y avait entre le Grand Orient et les Etats-Unis ?

Je répète que c'est une question que j'ai posée, à Jean-Marie.

T.:R.:F.: Jacques MORIN

Mes Frères, je suis un petit peu interloqué parce que sur le fond, j'ai cru comprendre que la politique étrangère de la Grande Loge de France, s'était fait au gré des personnalités de chacun, des initiatives de chaque Frère qui s'étaient succédés dans la charge, sans que vraiment, à un moment donné il y ait eu débat au Conseil Fédéral, c'est-à-dire que la Grande Loge ait exprimé de façon unanime une voix, un propos dans une cohérence qui permettrait de dire, les uns ont raison les autres ont tort. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est vrai que quelque part flotte un sentiment de trahison mais ce sentiment est-il bien justifié. On va rechercher un bouc émissaire, on va opérer un sacrifice et on aura l'impression que tout est réparé puisque le sacrifice a eu lieu.

Mais je m'interroge sur le fond. A savoir que avant de parler de sanctions, avant de parler de punition, j'aimerais que l'on puisse débattre, des voies de réparations, si cela était possible entre les trois protagonistes, à savoir le Grand Maître qui est en responsabilité, le Second Grand Maître Adjoint, et puis le Grand Chancelier.

Quelles sont au jour d'aujourd'hui les possibilités de réparation, est-ce que dire un tel est le grand coupable, est-ce que cela va donner satisfaction aux autres et à nous et quel est l'intérêt de la perte de temps sur ces problèmes-là ?

Je crois que s'il doit y avoir une politique et bien on est au pied du mur, on a touché un butoir. On se rend compte que l'on ne peut pas laisser cela à l'initiative d'une seule personne ou d'un groupe de Frères quelle que soit leur bonne volonté et ce n'est pas le manque d'énergie.

Je sais que Michel n'a pas ménagé sa peine et que Michaël pareil et bien d'autres. Le problème de fond, c'est bien beau de les charger de toutes les responsabilités mais avons-nous pris les nôtres !

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Tu veux parler du Grand Maître là ?

T.:R.:F.: Jacques MORIN

Les trois personnages clé, le Grand Maître, le Second Grand Maître Adjoint et le Grand Chancelier, c'est la même responsabilité.

Quand je parle du fait qu'il n'y a pas eu de débat de fond, je parle de nous ici, on a jamais posé les questions, on n'a jamais dit on va décider ici, on va entreprendre un rapprochement en vue de la conquête d'une régularité.

Je me souviens avoir entendu Le Grand Maître qui disait que la régularité ce n'était pas une recherche en soi, que nous étions réguliers de part les travaux que nous conduisions, et de part la démarche spécifique de la Grande Loge.

Donc on avait à rechercher auprès d'aucun une régularité que nous avons de fait et de par nous-mêmes.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Je crois que le Grand Maître parlait de reconnaissance et pas de régularité.

T.:R.:F.: Henri PICOT

Je voudrais revenir d'abord sur un 1^{er} principe et rappeler que l'exécutif est entre les mains du Conseil Fédéral.

La faute 1^{ère} dans, cette affaire, se situe probablement au niveau Conseil Fédéral qui n'a pas assumé pleinement sa mission en ne s'intéressant pas à la politique de fond du Grand Chancelier et en laissant les choses aller parce que c'était bien ainsi et qu'après tout cela pose moins de problèmes.

Si je dis cela maintenant, c'est parce que ce qui est vrai dans cette affaire, est vrai dans d'autres choses.

Cela a une interférence profonde sur la manière dont cette maison est dirigée sur les différents problèmes qu'il y a. Sur le fait que l'on a voulu se cacher la vérité en disant il faut modifier la Constitution et nos Règlements Généraux et qu'en fait le problème il n'était pas où on voulait bien le dire mais qu'il était dans ce que je viens d'expliquer.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui, bien au-delà de la sanction, c'est que je voudrais cerner un peu plus la vérité.

Aussi j'ai 3 questions à poser à Jean-Marie Doumbé :

1^{ère} question, notre Très Respectable Frère a-t-il reçu des directives, lesquelles, et de qui ?

2^e question, notre Très Respectable Frère a-t-il eu conscience, en prenant le contre-pied du Grand Chancelier qu'il allait créer, au minimum, un malaise dont la Grande Loge de France aurait à souffrir ?

La 3^e question, à quel sentiment a-t-il obéi ?

T.:R.:F.: Gérard LEMPEREUR

Grand Maître, je suis très ennuyé parce que depuis ce matin je m'aperçois qu'il y a un certain nombre de dysfonctionnements dans cette maison et je pense que ce problème est très important dans ses conséquences.

Je pense que dans l'esprit de tolérance et peut-être par habitude de négociation avec des pays étrangers, en particulier avec les américains, je pense que d'abord un dialogue diplomatique n'est pas le même qu'un langage ordinaire.

Que deuxièmement, il y a un problème de traduction, et je ne suis pas sûr que dans les spécificités telles que celles auxquelles ont fait allusion, on ne se soit pas trompé sur les mots, tout du moins au niveau de la traduction, d'autant plus que cette traduction n'a pas été faite aussi d'après ce que j'ai pu entendre par un traducteur « assermenté ».

Je dois dire que moi je suis très peiné, parce que je ne peux pas imaginer, je les adore tous les deux, je ne peux pas imaginer que cela se soit fait avec un esprit de détruire.

Je crois que là, il nous manque un élément, sauf si, comme l'a demandé notre Frère Henri il y ait eu des instructions très précises qui aient été données à Jean-Marie

Je dois dire que moi je pense qu'il y a un autre problème, qui est voir s'il y a eu des directives ?

D'autre part ce problème de dialectique et ce problème de traduction ?

Par contre, ce que je souhaiterais pour arrêter toutes les rumeurs comme on en a parlé ce matin, c'est que nous ayons le devoir de réserve et que les Conseillers Fédéraux ne se promènent pas dans leur Loge et d'aller dire ce qui n'a pas été décidé.

Le même langage, le même message à faire passer dans nos loges, de manière à ce que même si le problème est grave, quelles que soient les décisions mais que ce soit le même langage partout sur l'hexagone qui soit apporté et non pas chacun avec sa sensibilité.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Gérard de je remercie. J'avais prévu dans les conclusions éventuelles de rappeler la règle, le bon sens, la fraternité et le courage à certains.

T.:R.:F.: Louis TREBUCHET

J'ai vécu toute cette affaire comme une déchirure. Déchirure entre deux Frères qui partent très proches pour Minneapolis et qui reviennent, séparément déchirés ; déchirure dans l'image et le message que donne la Grande Loge de France à l'extérieur ; déchirure pour ceux qui, avec ou sans mandat officiel, ont consacré leurs efforts aux relations avec les loges américaines ; déchirure surtout au sein d'un Conseil Fédéral qui a travaillé dans l'unité pendant 18 mois, au service de notre Grande Loge, et qui en est arrivé à envisager de traduire son Grand Maître ou son Grand Maître adjoint devant le Convent.

Pourtant, il me semble qu'il y a au contraire chez nous, y compris dans la délégation qui s'est rendue aux USA, il y a un accord sur les points fondamentaux de notre maçonnerie, qui sont exprimés clairement dans la déclaration de principe de la Grande Loge de France d'une part, qui est le préambule à notre Constitution, et dans la déclaration du Convent de Lausanne qui est lue à tous les profanes que nous initions.

Si on veut analyser la forme, il faut également analyser le fond des conséquences.

On a parlé des conséquences pour le Grand Orient etc.

Je ne pense pas que les conséquences aillent tout à fait dans le sens où on l'a envisagé au dernier Conseil Fédéral.

Je crois que si la politique de l'Espace Maçonnerie Française, atteindra très vite ses limites si nous ne sommes pages capables d'être suffisamment présents pour contrebalancer l'activisme du Grand Orient, et si je pense qu'il est souhaitable qu'il y ait un rapprochement pour rétablir l'équilibre et devenir le centre de l'union, par un rapprochement progressif avec la Grande Loge Nationale Française, sous réserve qu'elle reconnaisse les Frères de la Grande Loge de France,

« comme tels » ce qui empêchera les Frères de la GLNF de se rapprocher de nous c'est justement les craintes qui sont nées de nos relations extérieures, en particulier aux Etats-Unis.

En tout état de cause, je pense que dans la situation actuelle il n'y avait guère de chance que les grandes loges américaines modifient leur position à notre égard.

Il reste cependant que deux Frères ont exprimé deux voix discordantes au nom de la GLDF.

Dans cette situation, il me semble beaucoup plus nécessaire maintenant de rétablir l'unité et d'exporter l'unité au lieu d'exporter nos divisions.

Je ne pense pas que c'était judicieux, je pense que c'était même contraire aux intérêts de la GLDF, de prendre à témoin le monde entier, comme il semble que cela ait été fait par certains Frères, sur Internet, par courrier, par téléphone, voire même dans des tenues.

Il n'était pas judicieux, il n'était pas bon de prendre à témoin les Frères de l'ensemble de ce problème. Je pense qu'il faut mettre rapidement un terme à ce tohu-bohu, il faut donner un message d'unité, il ne faut pas amplifier les divisions.

C'est pourquoi, il ne me paraît pas souhaitable personnellement que nous portions cette affaire devant le Convent, en y traduisant l'un ou l'autre de nos Frères, ce qui prolongera encore pendant 3 mois le tohu-bohu et amplifiera encore toute cette affaire.

Le rapport du Grand Chancelier, tout à fait naturel et légitime, et soumis au vote du Convent, est un moyen naturel et il suffira amplement.

Prononçons aujourd'hui en Conseil Fédéral, s'il y a lieu, la condamnation d'un Frère qui aurait mis en péril l'unité et le message de la GLDF, comme nous devrions le faire chaque fois que le cas se présente.

Par contre, je pense que nous pourrions aussi pour rétablir l'expression de l'unité de la Grande Loge de France, réaffirmer solennellement notre attachement au préambule de notre Constitution et à la déclaration de principe du Convent de Lausanne. Tous ces deux textes, rien que ces deux textes.

T.:R.:F.: Jean-Louis REBIFFE

Comme vous, je n'étais pas effectivement aux Etats-Unis, mais j'ai comme vous assez mal vécu ce qui a été fait, après. Notamment depuis le Conseil Fédéral de février. Notre Frère Louis faisait allusion à l'instant, j'ai reçu, et je me pose la question de savoir pourquoi, des dizaines de Emails sur cette affaire, comme certains d'entre vous sûrement, de Frères d'Obédiences diverses qui racontent plus ou moins, avec des variantes, ce qui s'est passé, y compris au sein du Conseil Fédéral.

Comment se fait-il qu'un Conseiller de l'Ordre du Grand Orient se permette de dire en Tenue, en présence de Frères d'autres Obédiences, notamment des Frères de chez nous, qu'un schisme guette la Grande Loge de France sur la base de ce qui a été dit au Conseil Fédéral de février.

Comment se fait-il, sur la base des Emails reçus, que notre Grand Chancelier ait semble-t-il adressé un courrier à la Loge « Les Philalèthes » dans lequel il écrit : « Ma Grande Loge a été trahie par deux félons, le deuxième Grand Maître et le Grand Maître en exercice, pour des raisons politiques.... ».

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Excuse-moi de t'arrêter mon Frère, là tu parles du Grand Maître, le Très Respectable Frère Singer a présenté des excuses écrites au Grand Maître et le Grand Maître a répondu que ses excuses lui suffisaient.

Si cela avait été moi, cela ne m'aurait pas suffi.

Mais cela a suffi à Michel BARAT, donc cela m'ennuie que tu poursuives sur cela...

T.:R.:F.: Jean-Louis REBIFFE

Je considère personnellement, en tant que Conseiller Fédéral, parce que notre Très Respectable Grand Maître Michel Barat, peut se satisfaire des excuses ,mais moi je considère que les termes employés par notre Frère Michel Singer, dans ce courrier qui a été répercuté, tout autour de la terre, notamment dans des listes de diffusion, sont quand même autrement scandaleux et indignes parce que l'on parle de vilénies, de forfaiture, de remise en cause de l'honneur et de l'intégrité, notre Frère dit que ...

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Excuse-moi de te couper on Frère mais encore une fois c'est le Grand Maître qui est insulté, c'est le mot, moi j'ai la copie de la lettre que le Grand Maître a envoyée à Michel Singer, en disant que les excuses de Michel Singer lui suffisent.

On ne peut pas parler à la place du Grand Maître.

T.:R.:F.: Jean-François REBIFFE

Le fait qu'un certain nombre de choses soient dites par rapport au Conseil Fédéral et par rapport à ce qui s'est passé au Conseil Fédéral, rejoint comme je le disais par rapport aux Emails qui citent les propos des uns et des autres au Conseil Fédéral.

Moi je pense que pour rejoindre ce que disait Louis à l'instant, devant les événements qui se sont passés aux Etats-Unis et après, ce qui s'est passé après, nos 2 Frères ne seraient-ce que pour les motifs qui ont été exprimés jusqu'à présent devraient démissionner d'eux-mêmes.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Je te remercie. Excuse-moi de t'avoir coupé la parole mais je ne voulais pas parler à la place du Grand Maître. Mais à partir du moment où lui était mise en cause et qu'il a des excuses ...

Jean-Marie voulait dire un mot.

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Mes très Chers Frères, notre Grand Chancelier m'a fait parvenir la lettre d'excuses qu'il avait envoyée au Grand Maître, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas fait état de ces Emails.

Je crois que c'est quand même très important parce ...

T.:R.:F.: Jean-François REBIFFE

C'est un courrier qui circule sur toute la planète cela nous met quand même pas mal par terre.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

D'une manière générale tu as raison mais ce qui concernait particulièrement le Grand Maître, c'est difficile pour nous d'intervenir.

T.:R.:F.: Michel SINGER

C'est amusant mon Frère Jean-François, je ne te répondrai pas à toi, je dirai en règle générale au Conseil, effectivement j'ai écrit cette lettre sur le coup de la colère, de la déception.

Michel Barat m'a fait pleurer au téléphone, parce que je ne comprenais pas ce qui m'arrivait, je ne comprenais pas pourquoi il avait fait ce coup là.

J'ai écrit cette lettre, j'ai immédiatement, dans les heures qui ont suivi l'expédition de cette lettre sur le Site des Philaléthes. Les Philaléthes c'est un site Web sur lequel il y a une liste d'un grand nombre de maçons, j'ai immédiatement envoyé une lettre de rectificatif avec mes excuses sur ce site, en disant j'ai été trop loin et j'ai présenté mes excuses à Michel Barat, à titre personnel.

Les choses étaient claires puisque notre Très Respectable Grand Maître Michel Soumagne considère que Michel Barat a parfaitement accepté mes excuses. Sur ce plan là je crois que l'affaire est close.

La déception était telle que je pense que cela aurait pu arriver à beaucoup d'autres d'entre vous à cette table. De là à demander la démission de qui que ce soit, je crois que l'on va un petit peu loin. Il y a des faits qui se sont passés, je te recommande mon Très Cher Frère Jean-François de relire les textes que je t'ai envoyés, si tu ne les as pas lus c'est ton problème.

T.:R.:F.: André LACOUR

J'étais malheureusement absent et excusé à la dernière réunion.

Au niveau des connaissances qui sont les miennes, je déplore simplement de ce que j'ai entendu, que Jean-Marie Doumbé qui n'avait pas qualité de Grand Maître n'ait pas laissé la primauté des informations et des décisions au Grand Chancelier, à son corps défendant, j'ajouterais que l'erreur est humaine et qu'il faut en toute fraternité essayer de réparer cet incident et que cela se fasse ici.

On vient de dire à plusieurs reprises qu'on déplorait que tout s'exportait à l'extérieur, il faut peut-être que cela cesse. Quand j'entends que des Emails circulent, c'est déplorable. C'est tout ce que j'ai à dire.

T.:R.:F.: Robert DELAYE

Très Respectable Grand Maître j'aimerais, que si tu le veux bien, que Michel Singer repose la question qu'il a posée en préambule à Jean-Marie Doumbé.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Elle a été posée par Henri Picot, il y répondra à la fin.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Très Respectable Frère Grand Hospitalier, je souhaitais savoir de la part du Frère Jean-Marie Doumbé s'il avait agi de sa propre initiative ou s'il avait effectivement eu des instructions du Grand Maître pour agir.

T.:R.:F.: Robert DELAYE

Est-il vrai Jean-Marie que le traducteur que tu as employé est le Grand Maître de la Grande Loge Nationale de Belgique ?

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Exact

T.:R.:F.: Robert DELAYE

Qui est un ennemi héréditaire de la Grande Loge de France. D'accord.

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Cela c'est toi qui le dis.

T.:R.:F.: Robert DELAYE

Tu le sais bien, ne sois pas faux cul. Tu sais Jean-Marie je te parle comme tu le sais. Je l'ai appris il n'y a pas longtemps et cela ça ne me plaît pas bien.

Maintenant, nous avons le Convent de Lausanne en référence, tout le monde le connaît ce Convent de Lausanne, y compris les américains.

Alors je ne vois pas en quoi où quelque part on est en train de faire des coups

T.:R.:F.: Bernard ROBERT

Très Respectable Grand Maître et vous tous mes Frères j'essaye depuis le début de comprendre et de suivre en me plaçant un coup comme Frère, un coup comme profane.

Parce que quand on a la tête dans le guidon, on ne voit pas ce qui se passe. Donc pour essayer de comprendre, je prends un peu de recul quelquefois et j'essaie de comprendre en mon âme et conscience sans apporter un jugement parce que nous ne sommes pas jusqu'à preuve du contraire dans une instance de justice et si nous étions dans une instance de justice, je dirai que nous ne pourrions pas débattre comme nous le faisons parce qu'il manque un troisième élément, il faut que cela soit contradictoire.

A travers tout ce que j'ai entendu, il me manque des éléments et je ne peux pas prendre au fond de moi-même, au fond de mon cœur, au fond de mon esprit la décision qui pour moi-même, pas pour vous tous, pour m'apporter la solution, pour apporter la réponse. Car cette réponse-là, je crois que nous allons la chercher longtemps parce qu'il vous manquera toujours la plus petite chose qui fera que l'on aboutirait.

Je m'explique : que nos Frères américains aient été froissés, vexés, qu'ils nous en veuillent à mort, si ce sont des maçons comme nous, un courrier de notre Grand Maître, une excuse, quelque chose de très fraternel cela voudrait repartir puisque nous sommes tous maçons et que l'on devrait tous marcher comme cela puisque cela paraîtrait être le sens.

Je ne crois pas que c'est ce que l'on ait fait, et je crois que quelque part on oublie quand même de resituer le contexte américain du moment, qui n'est pas très proche pour nous.

On en a pas parlé depuis le début, je me permets de dire qu'il n'est pas proche pour nous pour le moment. Donc, il y a une petite irritation, appelons-la comme ça, contre les français et cela peut peut-être jouer. Pensez comme vous le voulez, je vous le livre moi.

Par contre quant aux faits, je dis que j'ai autant d'estime pour toi Michel, que pour toi mon Frère Jean-Marie, et vous le savez.

Il est hors de question que je participe à un sacrifice quelconque envers l'un ou envers l'autre. Cela c'est ma position. Je ne suis pas là pour dire que vous avez raison ou tort.

Jean-Marie après je vais te dire ce que je pense.

Je crois que dans cette affaire je veux y voir plus de maladresse que de téléguidage. Je veux y voir des irritations d'hommes, et ce que je regrette c'est que des Grands Maçons comme vous, je vous le dis, se soient conduits quelque part comme des gens qui n'ont pas la chance d'être dans notre Obédience. Je vous le dis, parce que vous avez pris des colères, à quoi cela sert qu'on soit ici depuis 10, 15 ans, 20 ou 30 ans si lorsqu'il se passe quelque chose, on se conduit comme les autres.

Je ne comprends pas, je pose des questions. Même pour moi parce que je me mets à bord. Je me mets à bord du bateau avec vous. Comme je disais tout à l'heure en riant je suis un ancien mata eh bien à bord du bateau on est solidaire.

Je l'ai déjà dit l'autre jour, j'ai parlé de l'esprit de corps, je continuerai à garder cet esprit de corps, comme je l'avais fait à travers les nombreux coups de téléphone que j'ai reçus des Frères députés de ma région me demandant des explications sur ce qui s'était passé aux Etats-Unis, en Amérique, comme ils disent et j'ai toujours répondu que c'était certainement une maladresse et une mauvaise interprétation de la langue.

Cela ne regarde pas l'ensemble, c'est le Conseil Fédéral et dans ma tête je vois cela comme une très grande chose, sinon si je ne voyais pas cela comme un très grande chose mes Frères, eh bien je renfilerai ma veste et je vous dirai au revoir et je partirai.

Pour toi, Jean-Marie, pour en conclure, je te reproche d'avoir outrepassé, malgré ta position hiérarchique supérieure à Michel Singer, je te reproche d'avoir parlé au-dessus de lui, à travers sa fonction.

Si à travers une autre fonction de Grand Officier, une chose se passait, je suis habitué moi à travailler dans l'ombre de son chef, c'est-à-dire que quelque part je ne prends de décision (à l'exemple pour moi avec Bob), je me permettrai jamais de faire quelque chose sans lui téléphoner, lui écrire ou lui demander est-ce que j'ai le droit de faire cela.

Peut-être que vous allez me trouver ridicule mais je crois que c'est comme cela que l'on marche et que c'est comme cela que l'on fonctionne.

Je termine donc pour ce qui concerne cette affaire, quoi qu'il puisse arriver je m'abstiendrai de tout commentaire envers l'un ou envers l'autre considérant qu'ils appartiennent tous les deux au Conseil Fédéral et que jusqu'à preuve du contraire puisqu'on parle tant de tolérance et de fraternité, trouvons un autre chemin pour arranger cela.

T.:R.:F.: Jean-Loup DUJARDIN

Très Respectable Grand Maître, et vous tous mes Frères, j'étais au dernier Conseil Fédéral, j'ai déjà dit un certain nombre de choses au dernier Conseil Fédéral et j'ai entendu un certain nombre de propos qui m'ont un peu surpris : indignité, falsification, que depuis 20 ans on se ment..., cela m'interpelle, parce que en fait mes Frères, le fond a généré la forme.

Je crois qu'il ne faut pas se tromper, surtout pas. Alors on va aborder la forme, mais n'oublions pas dans un petit coin de notre cerveau que le fond a généré la forme. C'est clair, c'est net, c'est précis.

Je crois que là avec vous mes Frères, c'est notre Grand Maître dans sa réponse à Antoine LEONETTI qui le précise également.

D'ailleurs à ce sujet là, j'ai cru comprendre qu'Antoine LEONETTI nous avait envoyé un courrier à l'ensemble des Conseillers Fédéraux, j'en attends encore la réception, pour comprendre effectivement la réponse.

De temps en temps il faut faire des interprétations pour comprendre les réponses, c'est un peu difficile, surtout dans les jeux des mails, des contre mails et des sur mails.

Alors mes Frères, je crois que le problème se pose sur le signifiant et le signifié.

Qu'est-ce qui nous est signifié ? Il nous est signifié qu'effectivement, comme il a été rappelé par 2 Frères précédemment, il y a un certain nombre de dysfonctionnements qui génèrent effectivement un signifié qui nous revient directement des Etats-Unis avec des comportements de deux Frères, car effectivement l'un a posé un certain nombre de propos et l'autre a posé une attitude avec un certain nombre d'autres propos.

Ce qui de fait, pose pour moi le problème du discours commun, de la cohérence, de l'harmonisation des propos qui doivent être tenus par les représentants de la Grande Loge de France lorsqu'ils sont en représentation à l'extérieur. Je crois que là il faut être relativement précis.

Je dirai mes Frères que peut-être on avait pas besoin de cela.

C'est vrai qu'à un moment donné, on pouvait poser le problème de savoir si quelques Frères ne se gaussaient pas à l'extérieur.

Je ne crois qu'ils ne se gaussent pas, il y en a qui ont commencé à sourire, voire peut-être « à rigoler », mais je crois que maintenant il y a des inquiétudes de la part d'un certain nombre de nos amis de la franc-maçonnerie en règle général et de la franc-maçonnerie française en particulier.

Des inquiétudes parce qu'effectivement, quelque part eh bien le fait qu'un certain nombre se soit répandu avec des discours, le moins que l'on puisse dire, très discourtois pour certains, voire présentant nos distensions, je crois que là, voire même jusqu'à la limite de l'infantilisme, à certains moments, et bien je crois mes Frèresune image particulièrement sympathique et agréable de la Grande Loge de France. Je dirai que quelque part moi ce qui me pose problème aujourd'hui et comme je l'avais déjà dit c'est les intérêts généraux de la Grande Loge de France, rien que de la Grande Loge de France et aujourd'hui Mes Frères, force est de constater que la Grande Loge de France, eh bien on ne présente pas une image particulièrement positive. Je crois que à travers ce problème se pose

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mon Frère tu fais des commentaires. Si tu as une opinion donne-nous la, ne fais pas de langue de bois, on s'enlise un petit peu. Excuses-moi de te parler comme cela mais on s'enlise un petit peu. Va aux faits.

T.:R.:F.: Jean-Loup DUJARDIN

Je m'excuse mon Très Cher Frère Grand Maître, comme tu l'as dit tout à l'heure : vous direz ce que vous avez à dire, rien que ce que vous aurez à dire.

Je dis ce que j'ai à dire et je ne crois que je n'ai pas dit que des inepties.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Je n'ai pas dit du tout cela. Je dis que tu répètes la situation, tu fais des commentaires.

T.:R.:F.: Jean-Loup DUJARDIN

Je rappelle la situation, parce que je dis qu'aujourd'hui mes Frères ce qui m'importe c'est effectivement c'est quelle image nous donnons à l'extérieur, je souhaiterais effectivement que les décisions qui seront prises tout à l'heure soient prises de manière claire et précise et que pour moi aujourd'hui, il y a deux Frères qui sont responsables. Et il y en a effectivement un autre et que compte tenu que l'on ne peut pas en parler parce qu'il n'est pas là.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Merci et excuses-moi de t'avoir coupé Jean-Loup, c'était dans le feu de l'action.

Le Frère qui n'est pas là, c'est le Grand Maître. Il faut rappeler que le Grand Maître vous a tous écrit en vous disant qu'il n'avait jamais donné d'instructions, il avait simplement rappelé les principes. Le seul qui pourrait éventuellement dire le contraire c'est Jean-Marie. Donc mes Frères n'interprétaient pas les paroles du Grand Maître. Il assez grand pour s'exprimer et dire ce qu'il pense.

T.:R.:F.: Alex FALEME

Très Respectable Grand Maître, je pense que ce voyage aux Etats-Unis a été particulièrement mal préparé.

Et si je comprends l'amertume de notre Très Respectable Grand Chancelier, connaissant un peu le continent américain et l'esprit des Etats-Unis, il m'apparaît particulièrement difficile de traduire notre Deuxième Grand Maître Adjoint, je vais être direct et franc, comme d'habitude, devant le Convent de notre Obédience.

Il est regrettable et particulièrement malheureux que nous puissions arriver à un tel degré d'incompréhension au sein du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France.

Je ne m'y attendais pas. J'en suis particulièrement triste.

Il me semble que l'autorité morale, que nous sommes censés représenter, devrait avoir une attitude plus fraternelle et surtout plus unitaire.

En l'absence du Très Respectable Grand Maître, je donne un avis défavorable à une telle décision. Je ne saurais en outre accepter que notre Frère Jean-Marie Doumbé puisse servir, et je pèse mes mots, de fusible dans une action aussi complexe.

T.:R.:F.: Vijay DWARKA

Très Respectable Grand Maître et vous tous mes Frères, Très Respectables Frères Conseillers Fédéraux, je crois d'une autre manière, juste avant moi, Mon Frère vient de répéter ce que j'avais dit tout à l'heure, qu'on serait incapable de prendre une décision sans avoir tous les éléments de la chose et je pense que nous ne sommes pas capables aujourd'hui ici d'avoir tous les éléments.

Pour le rétablissement, comme l'avait dit tout à l'heure quelqu'un, de l'unité depuis que cette affaire a démarré beaucoup de questions se sont posées dans ma tête, et ces questions sont de l'ordre de quelle serait la situation si ceci ne s'était pas passé et quelle serait la situation si cela avait dans le sens de

On a posé la question tout à l'heure à qui le crime profite ?, je pense que ce n'est pas important, pas du tout.

La situation actuelle, telle qu'elle est nous amène à constater quelque chose. Je suis incapable de situer, de préciser avec une définition quelconque qui a menti dans cette histoire parce que je pense que nos deux Frères tels qu'ils sont ont été totalement sincères dans leur démarche.

C'est vrai Michel, dans ses devoirs à accomplir et le Frère Jean-Marie dans sa compréhension de l'Ordre.

Par contre il y a quelque chose qui me gêne, j'ai comme l'impression qu'on cherche la peau de quelqu'un ? De qui je ne saurai vous le dire, c'est le petit.....j'ai l'impression qu'on cherche quelqu'un.

Maintenant, il y a autre qui me gêne que ce soit dans l'océan indien ou que ce soit ici à Paris, j'ai comme l'impression que l'on connaît plus que moi, c'est-à-dire qu'ailleurs, il se parle plus de la chose qu'ici. Et tout dernier lieu, Très Respectables Frères, la sérénité d'une assemblée n'a pas de prix. Ce sera le mot de la fin.

T.:R.:F.: Alain MANVILLE

Très Respectable Grand Maître et vous tous mes Frères Conseillers Fédéraux.

J'ai trois orientations à mon intervention et un regret et un espoir.

Un regret, nous savons tous pourquoi, c'est l'absence de Michel Barat, de notre Grand Maître, au débat qui nous occupe.

Un regret aussi sur les invectives que s'adressent de Grands Officiers de la Grande Loge de France, notamment par mails interposés.

Une crainte, assortie d'un vœu, c'est que nous ne nous trompions pas de sujet, il ne s'agit pas de façons détournées d'assouvir des états d'âme personnels ou de régler des comptes d'un

passé révolu, essayons de rester sereins et fraternels, les francs-maçons de notre association, sachons raison garder comme certains disent et l'espoir c'est celui que nous rassemblions autour de notre idéal.

Je crois que ce qui compte le plus pour nous tous ici, c'est de s'attacher à l'image et à l'avenir de la Grande Loge de France. L'image que l'on a, l'image que l'on donne aujourd'hui et surtout l'image que l'on donnera demain.

Je crois que nous voulons tous ici une Grande Loge de France qui soit forte, digne, respectable, respectée, c'est pourquoi, comme vous tous je suis Conseiller Fédéral, j'ai été mandaté par des Frères, comme vous, ils nous ont élus à cette charge et surtout à cette responsabilité, ce que je voudrais, ce que j'aimerais c'est que nous exercions tous cette responsabilité en livrant des messages clairs, compréhensifs de tous, que nous n'oublions pas le fondement de notre mission, que nous n'oublions pas que les Loges et que les Frères de la Grande Loge de France aujourd'hui, qui sont informés pour la plupart, attendent beaucoup de nous, ils ont le regard tourné vers nous et ce que je pourrais exprimer comme vœu c'est que la polémique cesse.

T.:R.:F.: Roger RIBAUTE

Mes Frères, moi je suis désolé pour la Grande Loge de France.

Je suis extrêmement légaliste et donc je pense que notre Grand Chancelier était mandaté pour aller aux Etats-Unis, avec un mandat qui correspondait à ce qu'il avait dit devant le Convent, que personne ne lui avait contesté, il n'y a pas eu d'autre mandat du Conseil Fédéral que celui-là, et que donc qu'aucune autorité, même pas le Grand Maître ne pouvait lui dire de dire autre chose.

Par contre mes Frères, je pense que je vais vous décevoir un petit peu parce que je n'ai pas arrêté de tourner depuis 15 jours en province et en province c'est votre affaire on s'en fiche.

Parce que là où vous faites, un petit peu ce que l'on appelle en province du parisianisme, je crois mes Frères, qu'il ne faut pas décevoir ces Frères de province, en mettant sur la place publique une opération qui a été bien sûr mal préparée, mal menée, qui a été une opération de mauvaise envergure et qui a donc un peu discrédité la Grande Loge de France aux Etats-Unis, ne dit-on pas auprès de nos Frères en France.

Je crois que si nous pouvons, et je suis de l'avis de Louis là-dessus, si nous pouvons régler le problème ici, et si les Frères ont une conscience et sont honnêtes, ils devront déjà eux-mêmes tirer la conséquence de cela et je pense que c'est dans cette enceinte du Conseil Fédéral qu'il faut traiter ce problème, et qu'à la sortie de ce Conseil Fédéral nous soyons tous unanimes et parler de la même voix pour nos Frères de province.

T.:R.:F.: Georges FIZ

Très Respectable Grand Maître je voudrais d'abord remercier le deuxième Grand Maître Adjoint, notre Frère Jean-Marie Doumbé, d'avoir cité mes propos.

Mais comme toujours bien sûr ces propos sont sortis de leur contexte et je voudrais ajouter que j'avais bien précisé qu'il y avait une antériorité dans la politique de la Grande Loge vis-à-vis des Etats-Unis, puisque cette politique dure et perdure depuis 30 ans environ. Chasse gardée, non. Ce n'était pas une chasse gardée. Vous viendrez-t-il à l'esprit mes Frères de dire que notre Frère Gilbert Schulsinger, ici présent, et qui a fait un travail de fond énorme en Afrique, vous viendrez-t-il à l'esprit de dire qu'il s'agissait là d'une chasse gardée. Je dis non.

Bien évidemment j'ai jusqu'à maintenant écouté des vérités et des contre vérités et je n'ai aucun espoir ce soir de connaître la vérité.

Puisqu'il nous faut faire l'impasse sur le fond et ne garder que la forme, je dirai dans ces conditions, qu'il s'agit là d'une malencontreuse anecdote, je dis bien anecdote, aux conséquences graves, mais les conséquences elles peuvent toujours être modifiées quand on a notre foi maçonnique. J'ai dit.

T.:R.:F.: Sylvain BUSUTTIL

Très Respectable Grand Maître et vous tous mes Frères, pour ma part, moi, je suis bouleversé. Bouleversé de ce que j'entends depuis de longues minutes. Effectivement en province on s'en fiche un peu, comme l'a dit tout à l'heure notre Frère Ribaute de ce qui s'est passé au Minnesota, mais pas vraiment. Pas vraiment au point que les Frères vous interpellent, pour ma part, j'ai été interpellé au Conseil des Vénérables à Marseille et ils veulent savoir. Pas par voyeurisme, ils veulent savoir si vraiment la politique de la Grande Loge de France se fait de cette façon à l'extérieur, c'est-à-dire au petit bonheur la chance. Je ne le crois pas.

J'ai pleinement confiance en notre Frère Michel Singer qui à l'extérieur est capable de traduire les vœux du Grand Maître, puisqu'il me semble que c'est ainsi que cela doit se passer. Bien que je m'interroge s'il a été adroit de sa part d'écrire au Grand Maître et à d'autres et puis sur des Emails puisque j'en possède moi aussi un exemplaire, traiter le Grand Maître de Félon ou traître, bien qu'il se soit excusé, et je l'en remercie, il se trompe qu'il s'est excusé auprès de Michel Barat Grand Maître mais il ne s'est pas excusé auprès des 4 millions ou 5 millions d'internautes dans le monde qui ont pu lire cela et là on trouve un Grand Officier qui s'attaque au Grand Maître de façon, je dirai pour le moins surprenante.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

On a déjà abordé le sujet.

T.:R.:F.: Sylvain BUSUTTIL

Tout à fait mon Frère. Je voudrais quand même en parler. Je pense que Michel Singer serait bien venu d'écrire encore une fois et sur Internet pour expliquer sa position.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Je l'ai fait quelques heures après ...

T.:R.:F.: Sylvain BUSUTTIL

Je ne porte aucune attaque sur Michel Singer, on connaît tous, la gentillesse de Michel SINGER, bien que passionné et on le sait tous. C'est peut-être sa passion qui l'a emporté. Quand on est à cette fonction dans la Grande Chancellerie la passion il faut savoir la maîtriser.

Quant à Jean-Marie DOUMBE, je suis désolé Jean-Marie mais je ne pensais pas, je ne pense toujours pas d'ailleurs que tu aies pu de ta propre initiative avoir cette idée pour le moins saugrenue. Alors je repose la question que d'autres t'ont posée, comment se fait-il que tu aies pu devant des Grandes Loges américaines t'exprimer de cette façon et parler en notre nom en quelque sorte, et cela ça m'inquiète énormément mes Frères.

Si on fait ceci à l'extérieur, on aura un piètre avis du Conseil Fédéral et nos Frères en bas doivent s'imaginer qu'on est ici en train de jouer la gaudriole et de bien s'amuser sur leur dos et sur leurs finances. J'ai dit.

T.:R.:F.: Georges GOURDON

Très Respectable Grand Maître, je crois que tout a pratiquement été dit, je reviendrai sur le précédent Conseil Fédéral, où n'ayant pas pris toute la mesure des événements, je disais que cette

affaire concernait le trio, que j'avais peut-être appelé un peu vulgairement « » en leur disant d'arranger leurs affaires entre eux car pendant 18 mois les choses avaient particulièrement bien fonctionné et qu'il était regrettable d'en arriver à une telle situation.

Mais à cette époque là, je n'avais pas pris la mesure des événements du moment.

Et aujourd'hui lorsque je vois les réactions, lorsque j'entends les réactions qu'il s'agisse de notre Frère Michel Singer, ou de notre Frère Jean-Marie Doumbé, je suis tout de même un petit peu peiné.

D'abord je suis peiné au niveau de la Grande Loge de France qui à mon sens a été très mal représentée. Car mes Frères, même si nous ne sommes pas d'accord, lorsque nous avons voté, c'est le vote du Conseil Fédéral qui prime, la démocratie prenant en cela le dessus et nous devons tous à ce moment-là défendre les décisions prises en Conseil Fédéral.

Il est vrai, qu'au cours de ces 18 mois il n'a jamais été question autour de cette table des questions de politique étrangère et que le Conseil Fédéral ne s'est jamais prononcé sur telle ou telle attitude. Rappelons en cela des propos que je tenais au précédent Conseil Fédéral qui malheureusement n'ont pas été représentés.

Je pense mes Frères et là, je dirais, Michel Barat, Jean-Marie Doumbé et Michel Singer, que vous avez quelque part trahi notre confiance, quels qu'aient été vos sentiments personnels. Quant à la réponse que certains souhaitent depuis un bon moment des questions concernant l'initiative ou non de notre Frère Jean-Marie Doumbé, dans une déclaration mon Frère tu nous dis ceci : « un peu de clarté, enfin on sort de la politique du mensonge », le mot est important parce que pour les américains, nous n'allons pas y revenir, mais surtout tu dis quelque chose de très important, « Mes Frères si ce n'avait pas été aujourd'hui, cela aurait été dans 5 ans, dans 10 ans, j'ai l'intime conviction » et là c'est plus grave, « nous avons l'intime conviction avec le Grand Maître qu'il fallait le faire ».

C'est toi qui parle, ce qui revient à dire que tu n'as pas pris d'initiative et c'est mon interprétation, tu étais plus ou moins téléguidé, et vous saviez le Grand Maître Michel Barat et toi-même en poignardant le Frère Michel Singer vous poignardiez quelque part la Grande Loge de France.

Et cela mes Frères, avec toute l'affection que je puis avoir pour vous, je ne peux pas vous le pardonner. Mais je ne peux pas pardonner non plus à notre Frère Michel Singer d'avoir oublié à un moment donné ce que notre signe d'Ordre voulait dire, puisque dès son retour il s'est empressé de faire ce que je vais appeler même si le mot n'est pas juste une campagne, en envoyant des mails, en écrivant et en faisant monter une mayonnaise qui nous a mis dans des situations épouvantables et qui s'il est vrai qu'en régions un certain nombre de nos Frères ne s'interrogent pas parce que cela les fait rire, je crois qu'aujourd'hui, ce Conseil Fédéral Extraordinaire vous prouve que nous n'avons nul envie de rire.

Je le regrette donc beaucoup et je crois que si certaines demandes ont été faites tout à l'heure, en vous demandant de prendre vos responsabilités aujourd'hui, je crois que ce serait peut-être une solution sage pour essayer de retrouver, non pas une unité, cette unité existe, mais peut-être une certaine sagesse, et permette à la Grande Loge de France de recoller quelque part doucement suite à différents courriers avec nos amis américains, avec lesquels nous ne souhaitons pas rompre les ponts. Voilà mes Frères, peut-être une partie de ce que j'avais envie de vous dire.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Très Cher Frère Georges, je te remercie d'avoir pris tes responsabilités.

T.:R.:F.: Alain POZARNIK

Très Respectable Grand Maître et vous tous mes Frères, c'est vrai que c'est une situation difficile parce que nous voulons être fraternels.

C'est vrai qu'il y a eu des passions, des débordements mais quand même si on revient aux faits il n'appartenait pas à Jean-Marie d'aller, sans prévenir le Grand Chancelier, voir la Commission pour parler. D'autant plus que s'il n'était pas d'accord, il pouvait à son retour régler ce problème par nous et il était temps de prendre des décisions qui nous incombaient, il n'y avait pas d'urgence, à la minute, sauf évidemment s'il y avait des instructions différentes ce que nous ne savons pas pour l'instant et c'est pourquoi la question est importante.

Un Frère a dit tout à l'heure, je ne voudrais pas qu'il serve de fusible, mais pour qui alors, il n'y a aucune raison qu'un Frère serve de fusible. Il sert de fusible pour qui ?

Ce n'est pas lui qui doit servir de fusible, c'est la personne qui saurait responsable de cet état de fait, qui doit le reconnaître.

Il ne s'agit pas de faire une chasse aux sorcières, entre nous, mais nous sommes responsables, nous avons souvent entendu dire ici, même à propos d'autres choses, des phrases très exagérées à propos de la GNLF, à qui maintenant on veut tendre la main, à propos du Suprême Conseil, à propos même de notre politique américaine et parfois on est allé à suivre des phrases qui n'étaient pas dans un contexte cohérent.

Alors, il y a la responsabilité de la personne qui a pu émettre ces contradictions et qui ont pu brouiller le cœur de certains Frères, je dirai des Frères et c'est à nous de choisir la solution la moins mauvaise et pour réparer et pour trouver une sortie honorable.

T.:R.:F.: Yves-Max VITON

Mes Frères, cet incident me crée beaucoup de peine et beaucoup de tristesse. Beaucoup de peine pour les hommes, parce que nous savons tous quels sont les liens d'amitié particuliers qui reliaient le Grand Maître, le Second Grand Maître Adjoint et le Grand Chancelier.

De voir qu'une amitié comme cela éclate, aux grands yeux, de telle façon, c'est triste.

Je suis triste pour notre Conseil Fédéral, car nous avons à connaître une situation difficile, en tant que maçons, et surtout en tant que responsables et en tant qu'élus d'une Institution démocratique.

Ce matin, je faisais un bref rappel sur les dysfonctionnements et je faisais surtout une allusion sur La Grande Loge de France, est-elle aujourd'hui démocratique ?

Enfin je suis triste pour la Grande Loge de France par l'image qu'elle donne à l'extérieur mais il y a des conséquences graves et je voudrais en souligner deux.

Vous m'avez souvent entendu parler, je sais que vous partagez souvent cette opinion de cette gêne que nous éprouvions lorsque l'on parlait de Grande Loge noire et de Grande Loge Blanche aux Etats-Unis. C'est quand même quelque chose qui pour des maçons qui pose problème et je m'interroge sur le fait que nous soyons les seuls à se poser ce type de problème.

Quand j'entends qu'il était question, cette année-là à Minneapolis, d'accéder à la conférence des Grands Maîtres américains, Prince Hall, je me dis c'est extraordinaire, fabuleux parce que finalement la sagesse des maçons finit par gagner.

Lorsque j'entends que le principe de territorialité pour les zones, même anglophones, allait être annulé, je me dis cela ouvre l'avenir, là aussi il faut du temps.

Alors, sur la politique étrangère où on parle d'indignité depuis 20 ans et d'une politique de mensonges depuis trente ans. J'ai entendu tout à l'heure qu'il n'y avait jamais eu en Conseil Fédéral de débat sur la politique étrangère.

Deux Grands Maîtres sont là, les passés Grands Chanceliers sont là, sous l'égide de Jean-Louis Mandinaud il y a eu un débat, sous l'égide de Jean-Claude Bousquet, il y a eu un débat, et

sous l'égide de Georges Komar, il y a eu un débat sur la politique étrangère en liaison avec les Grands Chanceliers, je m'en souviens.

Alors mes Frères, je souhaite vivement que ce soir nous sachions trouver une solution d'hommes responsables, sans mettre en ébullition, le Convent. Il faut savoir dégager les responsabilités, il faut que nous sachions en tirer les conséquences et nous et les divers protagonistes. Car ce problème aurait dû être géré par le Grand Maître d'une autre façon.

Notre devoir, c'est de préserver l'avenir, c'est de préserver les loges, et surtout de préserver la sérénité des travaux du prochain Convent. Alors une question revient souvent à Jean-Marie DOUMBE : a-t-il eu mission du Grand Maître ou pas. Mes Frères, soit il n'a pas eu mission, auquel cas il a failli et les conséquences sont telles que le comportement de Maçon digne ne doit pas conduire maintenant qu'à une seule décision. Soit il a eu mission en réalité et à ce moment-là, il n'a plus que deux choix : soit il confirme qu'il a eu cette mission, et par là il met en cause le Grand Maître avec les conséquences que vous mesurez. Je note que cela est déjà en contradiction avec la dernière grande correspondance qui a été envoyée par le Grand Maître à l'ensemble des Conseillers Fédéraux. Là donc aussi, il faut assumer les conséquences. Soit il ne reconnaît pas qu'il a eu cette mission, bien qu'elle lui ait été donnée. Ca c'est un problème de stratégie et de préservation de la fonction du Grand Maître. Donc, on en revient toujours sur une seule décision possible.

Mon Frère ce soir, sur cette affaire, tu dois avoir une position d'homme et le Conseil Fédéral doit avoir une position qui va préserver les intérêts supérieurs de la Grande Loge de France.

T.:R.:F.: Jacques ROOS

Très Respectable Grand Maître, dignitaires qui siégez aujourd'hui parmi nous et
Vous tous mes Frères Conseillers Fédéraux,

Je vais essayer de faire bref. Je ne vais pas parler sur le fond, parlons sur la forme. Tout d'abord je voudrai m'excuser auprès de vous tous parce que j'ai eu quelques propos un peu forts lors de ces derniers Conseils Fédéraux, mais, mes frères, ma colère n'est toujours pas rentrée ni calmée. J'ai entendu certains de nos frères Conseillers Fédéraux dire qu'en province on s'en fout. Je regrette mes Frères, je sais bien que l'Est n'est pas tout à fait la province, puisque c'est l'autre côté des montagnes. Nous sommes presque en Allemagne. Une toute petite aparté. Je vous signale qu'à la suite de ce qu'on a vu ce matin sur la laïcité que l'Alsace-Lorraine n'est pas encore un problème. De ce fait, moi et mes frères ne comptons pas le nombre de coups de fil ou de messages que j'ai reçus depuis un mois. Merci, Max d'avoir dit ce que tu viens de dire parce que, en vous écoutant tous mes frères, j'avais le sentiment que la politique est trop chère pour la Grande Loge de France, ça me dépasse complètement, la mentalité américaine encore moins. J'ai beaucoup voyagé dans ma vie. Je suis surtout indécis. On m'a surtout appris ni vis-à-vis d'un ami, ni vis-à-vis d'un ennemi, à lui faire perdre la face, c'est ce que notre Frère Jean-Marie Doumbé a fait. Il le fait de sa propre initiative, il le fait avec l'aval plus ou moins direct de notre Respectable Grand Maître, mais ça nous ne le saurons jamais, ça je vous le répète, j'attends de voir notre Respectable Grand Maître, qu'il me dise yeux dans yeux : il a effectivement chargé Jean-Marie Doumbé d'une mission ou si c'est une interprétation, il a dit Jean-Marie Doumbé, ce qu'il fait c'est totalement juste. Nous avons, mes frères, fait perdre la face à nos frères américains du Minnesota. Personnellement, mes Frères, je n'en ai absolument rien à " foutre ". Ils ne nous reconnaissent pas. J'ai dit, et je ne sais plus si c'était l'année dernière ou l'année d'avant, que pour moi une maçonnerie d'origine américaine ça ne veut rien dire. Une maçonnerie d'ordre dans un pays de maçonnerie noire, dans le même pays, pour moi ce ne sont pas des maçons. Par contre, lorsque je lis, je ne peux pas mettre la parole de Michel Singer en doute que le Minnesota voulait la reconnaissance globale de la Loge Prince Hall, n'a pour ? ? l'exclusivité territoriale des pays où l'on est, là nous avons fait perdre la face de nos frères

maçons ? ? ça, c'est très grave et c'est d'autant plus grave mes frères pour le reste de l'Europe. Ça s'est su très vite et nous en sommes grillés également. Il ne faut pas se faire de doute. Nous sommes la risée de toutes les grandes loges européennes à l'heure actuelle et je pèse mes mots.

Jean-Marie, lorsque tu prends comme traducteur un frère d'une loge belge ne sachant pas que la Grande Loge de France n'est pas en odeur de sainteté auprès de lui, et je peux t'en parler savamment, que ces mêmes grandes loges du Luxembourg, je m'excuse, je vais peut-être être brutal envers toi, je t'aime bien ou t'as pétié un plomb, ou tu es un " con ", mais dans les deux solutions, dans les deux ? ?, et je suis d'accord avec Louis, je voudrai que ce soir, quand on quitte ici, cette affaire soit terminée. Et elle ne peut être terminée de façon simple que si tu présentes ta démission aux Frères. A ce moment-là, l'incident sera clos et Michel Barat ne sera pas tué politiquement et maçonniquement. Car s'il t'a donné l'ordre, moi je peux te garantir qu'il ne se présentera plus jamais à la tête de la Grande Loge de France, parce qu'au risque cette fois-ci d'être dans l'ombre, et j'aime bien les chefs. Michel sait que je n'ai pas voté pour lui à son élection et on s'en est expliqué. J'ai dit à Michel, que j'avais trouvé un Grand Maître sensationnel et certains d'entre vous sont là pour en témoigner. Je n'ai pas l'habitude de cacher mes mots ni de parler ni de parler pour ne rien dire.

En démissionnant, tu protèges ton ami et tu protèges l'ensemble du Conseil Fédéral et l'ensemble de la Grande Loge de France et à ce moment-là, seulement, le Grand Chancelier pourra peut-être renouer avec nos frères américains. Bien que parlant très mal l'anglais, quand vous racontez qu'il ne faut pas mentir à un américain, où est-ce que vous avez pêché cela ? Qu'est-ce que l'administration américaine fait devant les américains à l'heure actuelle ... une méconnaissance totale de la mentalité américaine. Notre Frère Alex Falémé vous l'a dit : il connaît bien les Etats-Unis. Je sais de quoi je parle. Très Chers Frères, j'ai dit.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Je voudrai rappeler une fois de plus que notre frère Jean-Marie peut démissionner. Après tout, c'est sa responsabilité, c'est lui, mais que si le T.:R.:F.: Jean-Marie Doumbé démissionnait, je ne considérerai pas moins qu'il protège qui que ce soit, puisque le Grand Maître, encore une fois nous a répondu. Je n'ai pas donné d'instruction, je n'ai fait que donner des principes, encore une fois le seul qui pourrait dire le contraire, c'est Jean-Marie. Même si Jean-Marie envisageait de démissionner, je n'en sais rien, c'est sa conscience, il ne faudrait pas en tirer des conclusions trop hâtives.

T.:R.:F.: Jean-Claude RODIER

Très Respectables Frères qui siégeaient, vous savez à quel degré j'ai été choqué la dernière fois lors de mon intervention ? ?. Il est bien clair que le Frère Jean-Marie Doumbé n'était pas chef de délégation et qu'il accompagnait le frère Michel Singer. Il est bien clair que le Frère Michel Singer n'a pas eu un comportement anormal, contrairement à ce qui a été dit. Il a juste rappelé les premières phrases de notre Constitution et nos Règlements Généraux. Pour ce qui concerne le Frère Jean-Marie, il est clair que, dans ses écrits, - je voulais citer le même écrit que celui de notre frère Georges Gourdon, qui devait ce soir-là décider d'intervenir.

Il avait bien une mission. Pour qui, comment, par qui ? Je sais qu'il ne faut pas aborder le fond et la forme. Je me retiendrai. Est-ce que vous avez parcouru les courriers que nous avons reçus – nous entendrons celui du T.:R.:F.: Grand Orateur. Références à ces courriers, vous voyez qu'il y a donc des positions de notre Frère et du Très Respectable Grand Maître. Vous voyez aussi que, compte tenu de ces courriers, il y a eu un comportement grave ayant des conséquences importantes de la part du frère Doumbé, par rapport à tous ces écrits. Je ne vois pas aussi pourquoi le Frère Doumbé vient faire référence à certaines autres affaires extérieures à celle des Etats-Unis, ça n'a rien à voir, c'est peut-être un procédé de défense et je lui dis clairement qu'il faudra dégager des

responsabilités ce soir, comme certains frères l'ont dit, mais il y a aussi qu'il faudra les assumer. Les assumer comment ? Quand une charge est trop importante pour un frère, quand une fonction est trop difficile, il faut savoir sortir, car cette attitude, c'est favoriser l'ouverture des portes d'un certain leadership du Grand Orient, que ce soit sur le plan national ou international, car la Grande Loge a bien été poignardée par certains comportements. On ne cherche pas la peau de quelqu'un, mais ce sont des responsabilités à assumer. J'ai dit.

T.:R.:F.: Michaël SEGALL

Ca m'a fait beaucoup d'émotion, je ne voudrai pas faire d'émotion. J'ai des opinions bien arrêtées sur les raisons de ce qui s'est passé et de la manière dont cela s'est passé, mais je ne vous les révélerai pas. Je vais rester dans le sujet. Un Frère, en agissant soit avec malveillance, soit avec ignorance et suffisance, a nui gravement à la Grande Loge de France, a nui à tous les amis de la Grande Loge de France ? ?. Je ne sais pas s'il a été missionné par notre Très Respectable Grand Maître. Je ne sais pas si c'était son idée personnelle, cela n'a aucune importance. Un Grand Officier de la Grande Loge de France, un Conseiller Fédéral de la Grande Loge de France, quand on lui demande de commettre une trahison, n'accepte pas.

Quoiqu'il en soit, je ne peux pas considérer que mon frère et ami Jean-Marie a agi en Grand Officier, en Conseiller Fédéral, ou en simple ? ? Frère. Je ne peux donc que lui demander, en tant qu'homme d'honneur, à présenter sa démission pour que le Conseil Fédéral puisse à nouveau être uni. Maintenant il y a eu deux ou trois cas où des frères que j'aime et que je respecte beaucoup, ont essayé de m'envoyer dos à dos Michel Singer et Jean-Marie Doumbé. J'avais une piètre opinion de Michel Singer lorsque nous avons été simultanément élus. Il s'était présenté contre moi. Je pensais que ses dents rayaient le plancher et puis j'ai travaillé avec lui et je dois dire que je suis honoré de travailler avec un Grand Chancelier comme Michel Singer. J'avais une grande sympathie et une grande amitié lorsque nous avons été élus en même temps pour le frère Jean-Marie Doumbé. Mais passons.

En tout cas, on a dit qu'on a trop parlé sur les ondes. Non les premiers échos à des centaines d'e-mails sont arrivés des Etats-Unis. C'est aux Etats-Unis que ça a démarré. Ce sont les américains qui ont été choqués par l'action de Jean-Marie Doumbé. Ce sont eux qui m'ont écrit et j'ai essayé de téléphoner au Grand Maître. Chaque fois, il ne répondait pas. J'ai laissé des messages sur son répondeur pour qu'il me réponde. Il ne m'a pas répondu. J'ai essayé d'appeler Michel Singer sur son téléphone, et son téléphone était sur répondeur. J'ai téléphoné à des frères américains que je connais : "*Bon sang, dites à Michel Singer d'allumer son téléphone parce qu'il y a des choses terribles qui se passent.*" Moi, je l'ai appris comme cela. Ce n'est pas d'ici que ça vient. Tout ça était connu depuis longtemps. Enfin, qui a des responsabilités, qui n'en a pas ? Je vous ai dit : j'ai mes opinions mais cela ne vous intéresse pas. Nous avons laissé des documents multiples en énorme quantité sur ce que Jean-Marie a fait et dit aux Etats-Unis. Nous n'avons aucune preuve que le Grand Maître, Michel Barat, a été mêlé à cela. J'ai dit.

T.:R.:F.: Georges LACAUD

Très Respectables Grands Maîtres Adjointes, Très Respectables Grands Maîtres Honoris Causa, Très Respectables Frères Conseillers Fédéraux,

Je crois que vous êtes à saturation d'intervention certes riches et objectives et l'ancien rugbyman que je suis aurait souhaité une mi-temps de 45 mn, mais ça n'a pas été possible. Deux phrases simplement l'une venant du journaliste que je suis : je regrette beaucoup que tout ce bazar ait été livré aux lecteurs et aux auditeurs de la Grande Loge de France. Le Web nous a fait du mal. Pour

en revenir à la forme, la forme qui ne me convient pas : l'image d'une Grande Loge de France divisée, en particulier à l'étranger, et surtout aux Etats-Unis est absolument haïssable. Et ce qui s'est passé n'est pas du tout pour rétablir la dignité de la Grande Loge de France hors de nos frontières, voire même au sein de l'hexagone, et en tout cas dans la mesure du possible, mes Frères, laissez le Convent en dehors de cela. J'ai dit.

T.:R.:F.: Alain GRAESEL

Je vais m'efforcer d'être aussi bref que mon prédécesseur. Je pense que la dignité de la maison a été touchée de manière lourde, brutale, mais je me rends compte que j'ai réussi à devenir schizophrène, car je crois à la fois ce qui dit le Très Respectable Grand Maître, et je crois en même temps ce que dit le T.:R.:F.: Jean-Marie Doumbé, ce qui veut dire que, lorsque Jean-Marie Doumbé nous dit dans sa déclaration du Conseil Fédéral du mois de février : "*Mes Frères, si ça n'avait pas été aujourd'hui, c'aurait été dans 5 ans ou 10 ans, j'ai l'intime conviction, nous avons l'intime conviction qu'il fallait le faire*", je suis obligé d'être schizophrène pour comprendre.

Evidemment, aucun des deux ne peut mentir, et je crois effectivement qu'aucun des deux ne ment. Mais pour m'éviter de mourir par une laceration autogénérée de mon cerveau, je voudrai quand même comprendre qui des deux a raison ? Le Grand Maître ou Jean-Marie Doumbé ? Je me refuse personnellement à continuer d'entendre que la politique étrangère de la maison n'a jamais été exposée au sein du Conseil Fédéral parce que j'ai participé aux travaux d'un Conseil Fédéral pendant deux ans avec Georges Komar, puis un an avec Jean-Claude Bousquet, et j'ai toujours entendu parler de cette politique aux Etats-Unis. Par conséquent, je ne la découvre pas en revanche. Ce que je refuse, c'est qu'un frère en revanche de sa propre initiative apparemment, prenne la décision de mettre en bas ces 20 années de travail car les ponts qui ont été jetés vers les Etats-Unis doivent être des ponts à continuer à poursuivre dans la démarche, et il me semble qu'un frère qui tout à l'heure nous dit, je le cite, j'ai noté sa citation car j'ai été frappé par cette utilisation permanente et récurrente de la première personne du singulier : Jean-Marie nous dit : "*Je crois qu'il ne fallait pas continuer cette politique mensongère.*" Donc cette politique de 20 ans est une politique mensongère. C'est une question ? Je pense – c'est lui qui le dit, qu'il fallait mettre fin à une politique et en même temps, il nous dit page 15 : "*Il me semble utile de respecter les règles qui sont les nôtres...*" Je ne crois pas que dans les règles qui sont les nôtres qu'il y ait la possibilité pour un Grand Officier de se mettre en contradiction avec une politique qui est menée de manière explicite depuis 20 ans. Qu'on en discute au Conseil Fédéral en disant que l'on n'est pas d'accord, aucun problème, aucun état d'âme. Ce lieu est le lieu du débat et je dirai même : je suis d'accord pour entendre cela, car ce lieu est celui du débat, mais qu'on prenne l'occasion et qu'on saisisse l'occasion d'un voyage aux Etats-Unis pour se mettre en contradiction avec cette politique, avec la parole de celui qui est chargé de la porter, je ne peux pas, en tant que Conseiller Fédéral l'accepter, car si je l'accepte, je manque d'une certaine manière à mon serment. J'ai dit.

T.:R.:F.: Antoine LEONETTI

Je n'écris pas par mail et volontairement, justement pour que mes écrits ne circulent pas. C'est pourquoi il y a peut-être eu - et je vous prie de m'en excuser – un défaut de communication entre nous dans les lettres que j'ai écrites au Très Respectable Grand Maître Michel Barat. Si vous le voulez bien je vais vous lire ces lettres. Je passe sur la première que nous avons tous reçue, puisque ma première lettre était une réponse.

Très Respectable Grand Maître,

Ta lettre datée du 24 de ce mois m'est bien parvenue. Elle me conduit à te répondre autant en qualité de Conseiller Fédéral que titulaire de la fonction de Grand Orateur. Je comprends très bien que la distance, la fatigue du décalage horaire et les impératifs de la transmission téléphonique qui ne permettent pas notamment un retour sur le message, puissent expliquer de ta part une analyse erronée de la situation, une expression quelque peu contradictoire. Ainsi, comme ta lettre a dû être dictée par téléphone, je peux comprendre qu'elle comporte un certain nombre d'ambiguïtés que j'aimerais éclaircir. Tout d'abord les termes de surréalistes et d'ubuesque se réfèrent-ils à la mission diplomatique du Grand Chancelier ou au débat du Conseil Fédéral. Si telle que je l'analyse grammaticalement, il s'agit bien de la réunion du Conseil Fédéral. Je t'adresse en tant que Grand Orateur, une remontrance en t'invitant au respect des organes élus de la Grande Loge de France et surtout celui qu tu présides de droit et dont tu dois garantir l'honneur.

En deuxième lieu, la présence du Second Grand Maître Adjoint dans la délégation conduite par le Grand Chancelier ayant reçu ton approbation, il apparaît clairement qu'elle ne peut être mise uniquement sur le compte de la Grande Chancellerie sauf à reconnaître de ta part que le Grand Maître est soumis en matière de politique étrangère, à la Grande Chancellerie et que son approbation en matière de composition des délégations n'est que formelle. Il faudra peut-être sur ce point que nos règlements apportent des précisions. Il apparaît non moins évident en l'état actuel de nos textes, et suivant les termes de ta lettre, que dans ton esprit comme dans le droit, le Grand Chancelier est bien le chef de la délégation, qu'il est donc le seul à pouvoir représenter légalement la Grande Loge de France. En troisième lieu, le fait que tu qualifies la situation de dérisoire démontre que tu es mal informé ou inconscient.

Je t'informe donc officiellement que le Conseil Fédéral, à l'unanimité et sur mes réquisitions en tant que Grand Orateur, ce qui fait force de loi, a décidé la convocation d'un Conseil Fédéral extraordinaire avec comme seul ordre du jour, la traduction du Second Grand Maître Adjoint et éventuellement du Grand Maître devant le Convent des Loges. La date de conseil est laissée à ton appréciation dans la durée du mois de mars. Je t'informe que tout refus de ta part de te soumettre aux décisions du Conseil Fédéral n'empêchera pas celui-ci de fonctionner et sera considéré de ma part comme une faute supplémentaire de nature à provoquer une demande de traduction devant les instances de discipline maçonnique de notre Ordre.

Rien ne pourra m'écarter des obligations que j'ai prêtées sur la Bible, le Compas et l'Equerre. Je te prie d'agir dans l'intérêt de l'ordre. J'ai toujours pensé et je te l'ai dit : il était impossible d'exercer en même temps une des plus hautes fonctions de la République et la direction d'un ordre spirituel qui compte plus de 25000 membres.

Ta démission du Conseil Fédéral me semble donc la solution la plus conforme à ta propre dignité, à la continuité de l'administration de la Grande Loge et à l'intérêt de la maçonnerie spirituelle en général. Tu voulais être notre nouveau Solon, ta nature te porte à devenir un autre ? ? . Sois assez sage pour éviter le pire. Fraternellement.

J'ai dit que Copie de cette lettre sera transmise aux Conseillers Fédéraux et pour information au Suprême Conseil de France.

Pour ceux qui, comme le Très Respectable Grand Maître Michel Barat, et moi-même ne sont pas diplômés d'histoire de la philosophie, je signale que ce nom que tout le monde connaît était le Grand Législateur d'Athènes, et que ? ? était un philosophe qui avait la prétention de créer la plus grande école de philosophie de Grèce, donc du monde, et qui a terminé sa carrière tout seul avec son serviteur.

J'ai reçu du Frère Michel BARAT la réponse suivante :

Très Respectable Frère Grand Orateur,

Les termes d'ubuesque, de surréaliste et de dérisoire visent la situation créée aux Etats-Unis d'Amérique. Le Grand Chancelier chargé de la politique étrangère de la Grande Loge de France, sous la responsabilité du Grand Maître, m'a effectivement demandé s'il pouvait être accompagné du Second Grand Maître Adjoint. J'ai accédé à sa demande.

Le Grand Chancelier est parti aux Etats-Unis sans consigne précise de ma part. Par téléphone, juste avant mon départ, le Grand Chancelier partageant le même téléphone que le Second Grand Maître Adjoint m'a demandé quelle était la ligne. Cette ligne est résumée dans la lettre que j'ai envoyée au Conseil Fédéral, rien de plus, rien de moins.

Quant à mes fonctions actuelles, elles me tiennent effectivement éloignées de Paris. Aujourd'hui, selon notre Constitution et nos Règlements Généraux, le T.:R.:F.: Michel Soumagne exerce la présidence du Conseil Fédéral. Je n'ai besoin de conseils de personne pour savoir ce que je ferai au mois de juin. Il est clair que j'assumerai la neutralité de l'Etat que je représente à Nouméa. Je vais rentrer à Paris dès que mes fonctions le permettront. Cette absence de Paris a perturbé le fonctionnement de la Grande Loge de France du fait que le Premier Grand Maître Adjoint en assure la direction. Ce n'est nullement une nouveauté car cela s'est déjà produit pour d'autres raisons, sous d'autres grandes maîtrises lors d'une absence prolongée du Grand Maître, par exemple pour raison de santé.

La sagesse consiste effectivement à ne pas perturber le fonctionnement normal du Conseil Fédéral, c'est bien pourquoi, je laisse au Premier Grand Maître Adjoint tous les pouvoirs qui lui reviennent du fait de l'empêchement du Grand Maître. Puisque ton courrier a été adressé à l'ensemble du Conseil Fédéral, il est tout à fait naturel que j'adresse cette réponse à l'ensemble du Conseil Fédéral. Je ne souhaite pas le transfert au Suprême Conseil de France, car j'ai toujours défendu la séparation entre l'obédience et la juridiction.

Enfin si la mésentente qui est apparue entre deux Grands Officiers, provoque effectivement pour le moins une situation étrange. Il sera regrettable que, comme par le passé, des affaires américaines provoquent au sein de notre obédience des querelles voire des scissions parfaitement inutiles. J'ajoute que je ?? cèderai au T.:R.:F.: Michel Singer, Grand Chancelier, d'avoir adressé à moi-même et à ses correspondants une lettre d'excuse me concernant, sa déception lors de la mésaventure américaine lui ayant fait utiliser des termes dépassant sa pensée. J'ai bien volontiers accepté les excuses de Michel Singer. Ce qu'en revanche j'estime curieux, c'est que le Grand Orateur cherche à mettre en cause le Grand Maître en exercice alors que, précisément, lors de ces événements, il est empêché de réellement agir puisque déjà en partance pour la Nouvelle-Calédonie. Souhaitant que la sérénité regagne les esprits, que le bon sens l'emporte sur ce qui aux yeux de beaucoup de frères pourrait raviver les querelles que précisément ma grande bêtise a su surmonter, je t'assure, Très Respectable Frère Grand Orateur, de toute ma Fraternité.

J'ai répondu. J'espère qu'on va arrêter là sinon on va faire un roman épistolaire du genre du Frère Choderlos de Laclos.

Très Respectable Grand Maître, Cher Michel,
Réponse à insérer.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Je crois qu'il était important de rappeler cela. Merci à notre Frère Antoine. J'ajoute, mes Frères pour que votre information soit complète, à deux reprises par deux e-mails différents, j'ai dit au Grand Maître, avant le 20 mars je souhaitais qu'il ait la fraternité de nous dire entre les 23, le 25 et les 28 mars et 8, 10,12 avril s'il serait en métropole afin qu'on puisse faire un Conseil Extraordinaire

à la date à laquelle il serait en métropole. Je n'ai reçu mes Frères à ce jour aucune réponse. C'est bien pour cela que nous n'avions pas d'autre choix aujourd'hui de faire ce Conseil. Je pense qu'il n'y a pas sa critique là-dedans. Il a sa fonction, il est un peu déconnecté, le cyclone ... Je crois qu'il a d'autres choix à fouetter. Je crois qu'il faut nous ne l'entendions que comme ça.

T.:R.:F.: Jean-Jacques GABUT

Mes Frères, je suis très peiné et scandalisé pour deux raisons. D'abord qu'on ait pu mettre sur le même plan le Frère Grand Chancelier et le Second Grand Maître Adjoint. Le Frère Grand Chancelier a fait son travail, le Second Grand Maître Adjoint a trahi. Je suis scandalisé par ce qu'il a répété tout à l'heure ce qu'il avait déjà dit, que depuis 30 ans, pas 40 ans, on ment aux puissances étrangères amies, ou qu'on voudrait voir devenir amies sur le fond et la politique de la Grande Loge de France. C'est absolument faux. J'ai été Grand Chancelier, j'ai été Grand Orateur, j'ai été 9 ans au Conseil Fédéral. Pour la première fois, il y a ça peu près ? ? Nous avons toujours discuté de la politique de la Grande Loge de France sous les Grands Maîtres successifs et cette politique a toujours été déterminée en fonction des principes traditionnels de la Franc-Maçonnerie et nous ne voulons reconnaître que les obédiences qui pratiquent avec une exception française, je dirai, mais à l'étranger les obédiences qui respectent ces pratiques traditionnelles que vous connaissez tous et que l'on appelle aussi " *Landmark* ".

Alors je crois que notre Frère Jean-Marie Doumbé a commis là une faute extrêmement grave parce que son intervention était illégale, étant donné que le seul représentant officiel de la Grande Loge était le Grand Chancelier était illégitime parce qu'elle allait à l'encontre de toute la politique suivie par la Grande Loge de France depuis et j'en atteste depuis 35 ans.

Enfin son intervention était une faute contre la morale et l'éthique car prendre la position contraire d'un autre frère devant des étrangers est, à mon avis, impardonnable. C'était ce que je voulais dire.

Mes Frères, n'oubliez pas que la province suit de très près cette affaire. Je crois qu'il ne faut pas que nous ne tenions pas au courant nos frères. Je demande au Grand Chancelier d'envoyer son rapport à tous les Députés car ce rapport est tout à fait dans la politique suivie par la Grande Loge de France. Je crois que le Grand Chancelier ici présent ne peut que m'approuver.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Je te rappellerai que le Frère Grand Chancelier présentera son Rapport au Conseil Fédéral qui en débattrait avant qu'éventuellement il ne soit envoyé au Frère Député.

T.:R.:F.: Jules SEBASTIANELLI

J'ai connu des crises aigues, même au niveau des Grands Maîtres, il y a une trentaine d'année et ça n'a pas pris l'ampleur ni la diffusion que l'on connaît aujourd'hui et ça s'est réglé – j'y ai participé – avec d'autres Frères. Ça s'est fait dans la sérénité. Ma question d'aujourd'hui – je ne vais pas revenir sur ce qui s'est dit aujourd'hui – sur la méthode. Quand on accomplit une mission officielle à deux, il faut d'abord savoir au départ qui en est le responsable. Et j'entends dire certains que la mission est commune, qu'elle est totalement associée, conjointe autrement dit et il est hors de question de retourner voir tout un auditoire à l'insu de son partenaire. Le mal est fait. Je pense que beaucoup de frères se sont exprimés. Il faut essayer de réparer le tort qui nous a été fait et je crois qu'on a intérêt de le faire, car si on ne le fait pas ...

T.:R.:F.: Guy PIAU

Premier Grand Maître Adjoint,

Tout d'abord je tiens à te remercier de ta parole d'ancien Grand Maître et au Grand Maître Honoris Causa parce que ce n'est pas souvent qu'on nous la donne. Il y a deux ans, il avait été convenu que de temps à autre, nous pourrions rencontrer le Grand Maître, faire le point, qu'il nous demande quelques avis. Nous n'avons rien vu et je crois que c'est regrettable au niveau de notre obédience, parce que nous avons une expérience. J'ai entendu des Frères parler d'une politique depuis 20 ans. La politique, c'est pas depuis 20 ans, menée actuellement au niveau de la Grande Loge de France a été générée par le Passé Grand Maître Pierre Simon, il y a 30 ans et un peu plus et cette politique a toujours été une politique de conserver les relations que l'on doit conserver dans notre espace hexagonal et d'avoir des relations internationales avec ceux qui veulent bien en avoir avec nous. Je pense qu'à ce niveau-là, l'affaire qu'on pourrait appeler " l'affaire américaine " est très regrettable.

Par ailleurs, je suis attristé de l'ambiance des interventions du Conseil Fédéral par rapport à cette affaire, car effectivement, nous avons connu les uns et les autres des périodes très chaudes au niveau de l'obédience, dans le cadre de problèmes qui mettaient en cause des frères ayant accédé au plus haut poste, aux charges de notre Obédience, mais ça s'est toujours réglé dans la sérénité et dans la fraternité. J'ai entendu des mots ce soir qui me paraissaient devoir être exclus de l'enceinte maçonnique, de trahison, de mensonges etc ...

Je vais vous donner mon point de vue. C'est le point de vue d'un maçon de base, actuel ... Je crois que cette visite chez les américains a été mal préparée et à partir du moment où deux membres représentatifs de notre obédience au niveau du Conseil Général, de deux Grands Officiers partant en mission, qui devaient prendre le temps de se mettre d'accord sur la signification des mots, parce que, ce que je retiens du débat de ce soir, c'est qu'en définitive, ils n'ont pas donné la même signification aux mots et qu'à partir de là, l'un qui est le Grand Chancelier a fait son travail, on ne peut constater, le dire. Ça ne veut pas dire qu'un jour il ne faudra pas reparler des problèmes de relations extérieures. Je tiens à rappeler à notre Frère –Yves-Max Viton que, lorsque j'étais Grand Maître et que le Frère Gabut était Grand Chancelier, nous avons présenté un plan qui était " *nos relations extérieures* " au Conseil Fédéral.

A l'époque, les choses s'étaient passées après les discussions. Je crois que c'est très important que lorsque deux membres éminents du Conseil Fédéral vont en représentation, il y ait entre eux un accord sur qui fait quoi, qui dit quoi. J'en profite pour vous dire puisque vous êtes un grand nombre de Conseillers Fédéraux qui seraient bons également que les Conseillers Fédéraux de la Grande Loge de France, lorsqu'ils sont chargés de mission auprès des loges, aient toujours la même parole par rapport aux loges, eu égard à la politique de la Grande Loge de France. Si on veut travailler dans la clarté, il faudrait travailler dans la clarté à tous les niveaux. Il serait bon notamment, lorsqu'il y a de nouveaux Conseillers Fédéraux, qu'ils aient une petite séance de formation pour bien leur dire, parce qu'il faut entendre ce qui est dit par les Conseillers Fédéraux lorsqu'ils installent les loges et ça ne correspond pas forcément à ce qui est décidé dans cette enceinte.

Personnellement, je crois que ce serait désastreux, une affaire comme celle-là que j'appellerai " *faute de jeunesse* ", parce qu'en définitive nos deux Grands Maîtres Adjoints d'un côté, Grand Chancelier de l'autre côté sont de jeunes Conseillers Fédéraux. Vous avez été élus pour la première fois, il n'y a pas tellement d'années, je dirai que ce sont des fautes de jeunesse et je souhaite personnellement qu'on n'y mêle personne au niveau de cette affaire. J'ai dit.

T.:R.:F.: Jean-Claude BOUSQUET

Très Respectables anciens Grands Maîtres et Maîtres honoris causa, Très Respectables Conseillers Fédéraux, je m'engage à essayer d'être bref, je ne m'engage tout à fait à l'être, car je crois que dans des circonstances aussi graves il y a des choses à dire, et il faut que tout le monde puisse s'exprimer.

D'abord je me souviens de ce qui a été dit, on ne parle du fond, on ne parle pas du contenu de la politique extérieure de la Grande Loge de France, je vais bien entendu respecter cette consigne, mais avec tout de même au passage, trois observations.

La première : il y a eu périodiquement des exposés et des débats en Conseil Fédéral sur cette politique de la Grande Loge de France et cela s'inscrit dans une grande continuité. J'ajoute en conséquence que d'après ce que je sais le T.:R.: Grand Chancelier à Mineapolis a été totalement dans cette continuité. Nous n'avons pas toujours été d'accord dans le passé, il le sait, cela me met d'autant plus à l'aide pour lui rendre aujourd'hui cet hommage. Il y a, en effet, une politique notamment vis-à-vis des Obédiences américaines qui a toujours été la nôtre, qui est de ne pas quémander une reconnaissance mais de souhaiter tout simplement que la vérité soit faite sur la Grande Loge de France et que les calomnies qui circulent soient démenties ; et cela passe bien entendu par l'affirmation de notre régularité. Seulement voilà, cette régularité quand nous en avons parlé dans le passé, notamment avec la charte des Grandes Loges Unies d'Europe, on n'a pas hésité à nous dire que cela était une notion ringarde et dépassée. Eh bien voilà le résultat auquel on peut aboutir quand il n'y a plus le moindre accord de base sur les principes fondamentaux d'une institution. En ce sens ce qui s'est passé à Mineapolis n'est que le prolongement et l'aboutissement d'un phénomène qui existait déjà depuis quelques temps dans notre Obédience.

La deuxième observation que je voudrais faire, c'est que cette politique a été présentée tout à l'heure de façon erronée par le T.:R.: Second Grand Maître Adjoint. Je dirais erronée, je ne dirais pas de façon mensongère comme il l'a fait lui-même en qualifiant la politique précédente. Je crois que là il fait la preuve une fois de plus de son manque de maître, au moins dans le domaine du vocabulaire. Il est tout à fait inconvenant d'employer de tels qualificatifs. Ce qu'il a dit est erroné, en effet, et je répète que la notion de reconnaissance a été parfois employée et je ne vois pas pourquoi elle ne le serait pas. On a l'impression là **** pensée de pudeur de rosière qui rougirait quand on parle de sexe devant elle. Le mot de reconnaissance figure dans la langue française que je sache, et ce que j'avais proposé, qui était à mon avis un peu plus constructif, était de passer de la notion de reconnaissance verticale à celle de reconnaissance horizontale. Autrement dit ne pas reconnaître à une puissance quelle que soit son ancienneté, le monopole de la reconnaissance, mais de considérer que les Obédiences entre elles sont parfaitement en droit de se reconnaître. C'est ce que nous faisons d'ailleurs à longueur d'année en signant des Traités qui s'appellent "Traité d'amitié et de reconnaissance mutuelle". Alors parlons le vocabulaire vrai et n'essayons pas d'éviter ces mots.

Troisième observation : on peut changer la politique extérieure de la Grande Loge de France. J'ai une opinion sur elle, j'admets parfaitement que d'autres aient une autre opinion et je la respecte, mais si l'on veut faire cela il faut d'abord respecter les formes et ensuite faire preuve d'un minimum d'habileté. Respecter les formes c'est-à-dire tout simplement consulter. Consulter le Grand Maître, le Grand Chancelier, le Conseil Fédéral, et peut-être quand même le Convent. J'ai entendu tout à l'heure une phrase qui m'a stupéfiée, notre Frère Alain GRAESEL l'a relevée aussi, "*je pense qu'il fallait mettre fin à une politique*". Lequel d'entre-nous peut décider ainsi de sa propre initiative que l'on va mettre fin à une politique qui dure, je ne sais depuis combien d'années, mais en tout cas qui dure. Je dirais même, même le Grand Maître n'a pas ce droit. Faut-il rappeler, et je l'ai rappelé moi-même quand j'étais Grand Maître, que l'article 11 de notre Constitution fait ** que le pouvoir exécutif appartient au Conseil Fédéral, et que l'article 13 par une redondance qui est sans doute volontaire dit que "le Conseil Fédéral assume l'administration générale de notre Obédience" donc le

Grand Maître a d'autres pouvoirs, plus subtils. Il a à inspirer une politique, il a à réaliser l'harmonie dans l'Obéissance, mais il n'a pas à prendre seul une initiative de ce genre.

Voilà les trois observations préliminaires que je voulais faire et j'en arrive maintenant à un point, aujourd'hui autour de cette table on a surtout parlé de culpabilité, de faute. Personnellement je ne trouve pas que cela soit l'essentiel. Avec des notions de culpabilité on tombe vite dans des dialogues de collégiens "Monsieur c'est pas moi c'est l'autre", le problème n'est pas là. C'est un problème de responsabilité et non de culpabilité. Voyez-vous, dans un orchestre, quand le deuxième violon joue une partition et le saxophoniste une autre, on ne s'en prend pas aux exécutants, on, s'en prend au chef d'orchestre. Les exécutants sont sûrement coupables, lui est sûrement responsable, ou alors, la fonction n'a aucun intérêt et il vaudrait mieux en faire l'économie.

Ce que nous constatons depuis quelques mois déjà, c'est un dysfonctionnement total de nos institutions, et ce matin encore nous avons eu une démonstration. Il est impossible, en effet, de gérer une Obéissance comme la Grande Loge de France dans les conditions actuelles et le T.:R.:Grand Orateur a lu tout à l'heure une lettre du Grand Maître, et je remarque deux choses :

La première c'est qu'il cite comme exemple la maladie. Cela me surprend beaucoup et j'avoue avoir un peu souri à ce moment là, car je ne connaissais pas cet aspect pathologique du Rectorat ; maladie qui s'attrape sans doute sous les climats tropicaux, comme le paludisme, mais tout de même mes Frères, toute plaisanterie mise à part, il y a dans la maladie ce que les juristes appellent un cas de force majeure et les juristes ajoutent que pour cela, il faut que l'événement soit imprévisible dans ses causes et irrésistibles dans ses conséquences. Je ne crois pas que le Rectorat entre dans ce cas de figure. C'est donc une situation tout à fait différente. J'ai remarqué également une contradiction évidente, car d'une part notre T.:R.:G.:M.: nous dit que son absence ne créera aucune perturbation dans le fonctionnement de la Grande Loge et à la page suivante, il écrit que l'on ne peut pas le tenir responsable de ce qui s'est passé puisqu'il était déjà parti pour Nouméa. Alors il faudrait tout de même savoir s'il y a là un motif de perturbation ou pas ? On ne peut pas se servir comme excuse que ce qu'on a d'abord excusé comme situation, cela me paraît évident.

Donc je crois que la seule solution convenable était en réalité de démissionner dès que la nomination a été connue et de permettre à la Tenue de Grande Loge, transformée quelques instants en Convent, d'élire un autre Grand Maître. Je dis cela en rendant l'hommage qu'il mérité à notre Très Grand Maître Adjoint qui a accepté quelque chose de très ingrat, il le fait avec un dévouement et une compétence que nous devons saluer. La solution est satisfaisante sur le, plan humain et fraternel, elle ne l'est évidemment pas sur le plan institutionnel. C'est une situation malsaine que nous créons ainsi. Quand je lis dans la même lettre du Grand Maître qu'il n'a de conseil à attendre de personne sur ce qu'il a à faire en juin, formule impérieuse pour ne pas dire impériale, je trouve cela vraiment inquiétant, et je rappellerai que le Conseil Fédéral n'a pas seulement des Conseil à donner, il a une volonté à exprimer et qu'il serait à mon avis grand temps de le faire maintenant, car si cette situation devait se prolonger en juin prochain, alors il n'y aurait plus aux ressources, pour un grand nombre d'entre nous, que de démissionner d'une institution qui permet des perturbations de ce genre.

Voilà une responsabilité qui me paraît acquise, et je préfère parler de cela plutôt que de culpabilité des uns ou des autres.

Quelle leçon en tirer ? Je ne pense pas, en effet, que aller devant le Convent pour accuser tel ou tel Frère soit utile et soit opportun. Mais je pense qu'il conviendra de réparer dans l'avenir ce qui s'est produit, que le future Grand Maître de la Grande Loge de France devra prendre son bâton de pèlerin pour aller partout, car ce ne sont pas seulement les Etats-Unis qui sont concernés. Nos relations avec l'Amérique du Sud qui ont été mises au point avec tant de difficultés, vont dépendre aussi de ce qui s'est passé à Minaeapolis et là il faut agir. Mais si le nouveau Grand Maître se rend là bas en disant seulement que ce qui a été dit ne correspond à rien, il ne sera pas crédible. Donc il y a une décision à prendre maintenant, officiellement, pour qu'il puisse la montrer, pour qu'il puisse en

faire état et dire maintenant c'est fini, nous revenons à la politique traditionnelle de la Grande Loge de France.

Quel genre de décision ? Il me semble opportun pour le moins que le Conseil Fédéral demande au Grand Maître de faire connaître par lettre son intention de ne pas se représenter à la Grand Maîtrise de la Grande Loge de France. C'est beaucoup moins fort que d'intenter une action contre lui, c'est tout de même la preuve qu'il y a eu réaction, et le fait pour lui de reconnaître qu'à partir de là on ne peut pas continuer sur les mêmes bases. Cela me semble absolument indispensable et je dirais même un strict minimum. T.:R.:G.:M.: et vous tous les Frères j'ai dit.

T.:R.:F.: Jean-François DEMULIER

Très Respectables Grands Maître, mes Frères, je serai un peu plus court que notre Passé Grand Maître. Je trouve que la Grande Loge de France vient de faire un grand pas en arrière, parce que quand on parle de la durée de la politique qui est menée cela nous ramène tout droit à 1964 et pour ceux qui ont un peu de mémoire ce n'était pas une période faste pour notre Obédience. Je crois que nous avons à nous poser la question de savoir par rapport à la situation qui est donnée aujourd'hui, effectivement d'avoir un geste fort. Si on veut donner de la crédibilité au prochain Grand Maître il faut la lui donner quel qu'il soit dès aujourd'hui.

Je ferais une petite parenthèse. J'ai fait trois mandats de Conseiller Fédéral, j'ai été Grand Maître Adjoint, je n'ai jamais pris d'initiative de ce genre en tant que Grand Maître Adjoint. Il y a toujours quelque part la connaissance de la politique que va insuffler un Grand Maître et on travaille dans la ligne directe de ce que pense et ce que veut faire le Grand Maître de l'Obédience sous la direction du Conseil Fédéral et avec l'aval du Convent.

Par conséquent, je crois qu'il y a là la nécessité de s'interroger aussi pour l'avenir sur les fonctions et les rôles que doivent remplir les Grands Officiers, de la place qui doit être la leur et d'une nécessité d'avoir le souci que c'est un ensemble, je ne veux pas utiliser le mot "équipe" mais les initiatives individuelles d'un tel danger mettent en cause toute une crédibilité, un travail qui a été fait avec beaucoup de ténacité, des Frères qui étaient là avant.

Alors mes Frères je pense tout simplement que c'est maintenant, vous faites les choses avec beaucoup de sérénité effectivement, même en utilisant des mots parfois forts, qu'il faut prendre une décision forte pour pouvoir demain reprendre le chemin des Etats-Unis, de l'Amérique du Sud mais aussi le chemin qui nous mène vers les autres Obédiences pour nous redonner une crédibilité, pas seulement vers les autres Obédiences mais aussi vis-à-vis des Frères de la Grande Loge de France qui croyez-moi de temps en temps se posent quelques questions sur les motivations et fonctionnement du Conseil Fédéral. J'ai dit.

T.:R.:F.: Gilbert SCHULSINGER

Très Respectable Grand Maître, Passé et Anciens Grands Maîtres, Grands Maîtres honoris causa, mes Très Respectables Frères, je crois que le débat a été assez long. En tout cas tous le monde a pris conscience que ces événements ont mis la Grande Loge de France dans une situation internationale difficile, et quand on dit internationale, il a été souligné déjà que cela n'était pas seulement par rapport aux Etats-Unis.

On a entendu tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de grand débat de politique extérieure au cours de cette année. Je dois cependant souligner que le Grand Chancelier n'a jamais fait mystère de ses intentions politiques, que je ne connais pas le Grand Chancelier qui aurait pu prendre une direction politique pour la politique étrangère sans l'accord du Grand Maître puisque dans notre conception, dans notre habitude, le Grand Maître détermine la politique extérieure de la Grande Loge de France que le Grand Chancelier est chargée d'exécutée. En tout état de cause, s'il n'y a pas eu de grand débat, je lis bien entendu les comptes rendus du Conseil Fédéral, et je me rends compte à chaque fois

que déplacements, démarches ou projets ont toujours été signalés par le Grand Chancelier en exercice.

Alors mes Frères si effectivement le Grand Maître détermine la politique étrangère, que le Grand Chancelier est chargée de l'appliquer, il me paraît difficile de dire que d'un côté des initiatives particulières ont été prises dans lesquelles on est absolument pas responsable et que de l'autre par contre on manifeste des volontés qui sont quelquefois un peu excessives.

L'important me semble-t-il, au bout de ce que nous avons dit les uns et les autres, et de toutes les interventions que j'ai entendues, que nous sommes fondamentalement d'accord les uns et les autres, en tout cas pour préserver l'unité de la Grande Loge de France et du Conseil Fédéral.

Il y a une seule chose à laquelle nous ne devons pas nous laisser aller, c'est de penser un instant que nous pourrions résoudre cet important problème avec un bouc émissaire. J'ai dit mes Frères.

T.:R.:F.: Jean-Louis MANDINAUD

Très Respectable Grand Maître et vous tous mes Frères, je vais me situer peut-être sur une autre position. En maçonnerie, pour moi, ce qui a toujours primé c'est la personne. J'estime que tout homme qui s'est fait initié, a transformé sa personnalité et aujourd'hui c'est aussi un problème de personne qui se pose. Je voudrais d'abord signaler que Michaël SEGALL, a été nommé Ambassadeur, lorsque j'étais Grand Maître, c'est moi qui l'ai nommé Ambassadeur. Ensuite je rappelle qu'il est le seul membre maçon français à être dans la Loge "Les Philadelphes" Loge prestigieuse dans l'histoire de la maçonnerie et je tenais à lui rendre cet hommage qu'il n'a jamais interféré dans la politique étrangère et que je lui ai souvent demandé conseil et c'était normal, en accord bien évidemment avec les Grands Chanceliers. Il y a aussi en matière d'affaires étrangères, ce que l'on appelle la diplomatie. Souvent Gilbert a été mon chargé de mission, dans des missions en Afrique, et il m'est arrivé de lui dire : "tu vas aller à tel endroit, au Gabon, il est bien évident que telle décision que tu pourrais prendre, qui par la suite s'avérerait ne pas être totalement dans nos intérêts mais que tu aurais jugé sur place, dans nos intérêts, bien évidemment, je ne suis pas au courant" c'est ça la diplomatie.

Alors je pense que ne sommes-nous pas devant une situation comme celle-là ? A savoir, je connais bien Michel BARAT, j'ai été son Grand Secrétaire, j'ai été son successeur. Il y a eu une affaire à l'époque "la cassette". La cassette dont j'ai assumé la responsabilité alors que je n'en étais du tout pas à l'origine, c'était Michel BARAT. Il m'a dit "tu te débrouilleras avec la cassette". Je suis venu, j'ai vu, je ne peux pas dire que j'ai vaincu, mais en conclusion, aujourd'hui beaucoup reparle de la cassette et je dis qu'à l'époque j'ai assumé la paternité à l'intérieur, à l'extérieur y compris vis-à-vis du Grand Orient. J'aime autant vous dire que vis-à-vis du Grand Orient c'était une sacrée responsabilité. Au demeurant, je dois reconnaître qu'à l'époque les deux Grands Maîtres, Jean Robert RAGACHE et ABERGEL ont parfaitement compris. J'ai présenté cette cassette devant le Conseil de l'Ordre du Grand Orient et nous avons eu une discussion très franche et très fraternelle.

Et voilà ce que je pense, "Jean-Marie où tu as pris une initiative personnelle par conviction, on peut comprendre, tu t'es dit je me trouve à un moment donné où j'estime que cette politique" ... eh bien il y a comme cela des circonstances "moi je vais essayer de faire personnellement quelque chose pour que ce que nous devons, nous allons faire ne se fasse pas". Cela pourrait expliquer, c'est une motivation. Il y a des gens qui se sacrifient à un moment.

Et puis il y a une deuxième possibilité celle que j'évoquais un peu et qui prend alors à ce moment une dimension différente, c'est que le Grand Maître ait demandé, "va jusqu'où tu peux aller" et il est bien évident qu'on verra bien comment cela va se passer. Il y a des exemples dans l'histoire, et je me demande qu'il n'est pas allé, Jean-Marie DOUMBE, à ce sacrifice. C'est à sa conscience qu'il doit s'adresser et celui qui lui a demandé ce sacrifice c'est également à sa conscience qu'il doit s'adresser. Et cela me fait penser que dans l'ordre des Jésuites cela se passe ainsi.

T.:R.:F.: Jean-Yves GOEAU BRISSONNIERE

Très Respectable Grand Maître Adjoint, et vous tous Très Respectables Frères, d'abord je vous rassure pas seulement sur la durée d'une intervention de synthèse, mais sur le fait que moi qui est vécu avec d'autres, y compris avec Jules, des passes d'armes épouvantables, des désordres indescriptibles au sein de l'Obéissance, je trouve que ce soir cette réunion est exceptionnelle dans sa qualité quels que soient certains adjectifs employés à tors.

Secondement je viens défendre ici la mémoire d'un certain nombre qui ne sont plus et dont certains heureusement comme moi sont des survivants, parce que je me suis indigné quand j'ai lu quelque part que nous avons eu non pas une conduite, mais une carence qui ***** . Et là il ne s'agit pas de moi, j'ai servi depuis 40 ans, je suis avocat conseil du quai d'Orsay, j'ai deux retraites, dont une des affaires étrangères, ce qui fait qu'un très grand nombre de Grands Maître, j'en ai servi douze sauf erreur de ma part, m'ont demandé un coup de main. Cela va de Richard DUPUY jusqu'à Michel BARAT, encore à des dates récentes. En Afrique, les Grands Chanceliers ayant connaissance des missions ***** y compris avec Jean-Claude BOUSQUET.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a eu cette continuité, cette continuité qui fait que quand je suis devenu Grand Chancelier, il y avait tellement de travail à faire, ***** j'avais eu Albert MONOSSON avant moi, eh bien j'ai eu cinq adjoints. Ces cinq adjoints ont été ensuite Grand Chancelier après moi, tout au moins trois. J'ai eu consécutivement comme successeur notre Frère Hanns GLUCK, après lui qui était aussi mon adjoint, notre Frère Gilbert qui a volé vraiment de ses propres ailes, pas seulement en Afrique, et aussi notre Frère Paul LAGET.

Alors mes Frères ce que je veux dire, à l'époque qu'est-ce que nous avons fait les uns et les autres, nous avons travaillé dans le monde. Personnellement je n'ai pas amputé terriblement le budget de la Grande Loge de France, mais on s'est réparti les zones continentales, personne n'a eu l'Asie, et je n'y peux rien même si au Japon il y avait une Loge pratiquant le rite Ecossais Ancien et Accepté. Mais l'Amérique, Michaël SEGALL accomplissait lui aussi ce rôle de diplomate de l'ombre qui fait partie de la diplomatie française et maçonnique. Avec Gilbert nous avons parcouru l'Afrique déjà à l'époque de 1981 à 1984. Je vous signale à cet égard pour montrer combien il peut y avoir coïncidence entre un Grand Maître et un Grand Chancelier, quand j'allais à Lima en 1982 parce que d'autres ont découvert qu'il y avait cet organisme inter américain où nous étions observateurs, comme à Mineapolis. Tout se faisait en espagnol, eh bien j'ai demandé à un Grand Maître que j'aimais beaucoup, Michel DE JUST, de me rédiger les allocutions que j'aurais, seul représentant de la Grande Loge donc sans concurrence, prononcées à Lima.

Alors ce n'est pas une sorte de plaidoyer, c'est un plaidoyer pour tous ces Frères qui ont été mes prédécesseurs qui sont mes contemporains et dont certains seront nos successeurs. Alors continuité complète à tel point que quand j'étais Grand Chancelier, sans crier sur tous les toits, j'ai reçu le Grand Maître du District de Columbia, notre Frère GOTCHIN ? qui est toujours vivant et à l'époque un Frère de ma Loge mère "Général Peigné" était Vénérable aux Etats-Unis.

Voici quelques éléments d'histoire, peut-être parce que je suis président de la Commission d'Histoire, mais pour vous dire qu'à l'époque on a toujours tenté l'impossible parce que l'idée de la plupart d'entre nous était que pour arriver à quelque chose vis-à-vis des Frères anglais, il fallait contourner l'obstacle majeur du Vatican de Londres en passant par les Etats-Unis.

J'ai beaucoup souffert depuis quinze jours pourquoi ? pour des raison internes parce que je les ai tous vus. J'ai connu un petit peu leur vérité à chacun. Donc je ne me prononce pas du tout. J'ai un peu de peine que Michel ne soit pas là et je ne veux pas abuser du fait qu'il n'est pas là, quoique parfois des orientations me chagrinent au point que, et là je m'adresse à Jean-Marie, un soir où tu m'as rejoint à une réunion où il était question, tu te rappelles de l'institut maçonnique, avant que tu arrives, Alain BAUER me dit "vous vous êtes bien battus mais vous en avez pris sur la figure avec le

Minesota, moi voilà ma carte". Il m'a montré sa carte ou de Grand Maître ou de Maître d'honneur du Minnesota. C'est pour vous dire que nous sommes sauvés puisque le Grand Orient a au moins une carte émanant du Minnesota.

J'ai eu une seconde peine, c'est que à cause de Frères et d'amis du Grand Orient j'ai été à dure épreuve sur le mail. Par exemple que le Frère **** qui préside l'Ordre internationale mixte du Droit Humain m'a téléphoné lui-même pour me dire "il paraît que vous êtes en pleine session" etc... parce qu'il avait appris à la suite de ce que tu avais envoyé **** tu te rappelles, ce qui s'était passé. Même choses hier, à la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, où je représentais la Grande Loge, j'ai été cerné amicalement par des Frères et le Frère BONFILS, du Grand Orient de France, s'est approché de moi avec l'air attristé pour me dire "où en êtes vous ?" auquel j'ai répondu "où êtes vous vous-mêmes ?".

Voyez je n'ai pas voulu vous parler de cette affaire qui divise et qui doit nous unir, sinon en final vous vous rappelez que je suis le seul dans l'Obéissance, à ma connaissance et il y en a eu d'autres avant moi, à avoir été Grand Orateur pour traiter des articles 252 et 253. Eh bien je ne souhaite pas que l'on me succède. A l'époque il s'agissait pour moi de défendre au nom de notre Ami Pierre SIMON, notre Frère Jean VERDUN, puisque des Frères pas gentils de l'île Maurice demandaient qu'il soit destitué en tant que Conseiller Fédéral comme n'ayant pas une résidence réelle là bas. Alors il y eut la Commission d'instruction, il y a eu le Convent, j'ai beaucoup souffert j'étais très timide dans le passé, cela remonte à 1977, l'Orateur était le défenseur de Jean VERDUN, parce que j'estimais qu'il y avait une sorte de coutume, l'usage qui faisait que le député de là bas pour des raisons d'économie en ce qui concerne le Grand Trésor, pouvait être à Paris et ne pas habiter là bas.

Sachez mes Frères si vous vous reportez au Convent de l'époque que j'ai gagné par 277 voix à 180, donc le destin de notre Frère Jean VERDUN s'est joué ce jour là. Tout cela pour dire que je souhaite comme beaucoup ici que cette affaire non pas tourne court il faut s'en souvenir et aller de l'avant, mais pour qu'elle soit réglée au sein du Conseil Fédéral et dans le respect des droits de chaque Frère et de leurs intentions quelles qu'elles soient et je crois quelles sont sincères.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères je vais bien sûr donner la parole à notre Frère Jean-Marie DOUMBE et il y a au moins une question que vous avez été plusieurs à lui poser. Il me paraît important que tout le monde puisse s'exprimer, ce qui a été le cas jusqu'ici et je souhaite que Jean-Marie s'exprime maintenant.

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Mes Très Respectables Frères, lorsque je parle de politique mensongère, et je suis un homme de responsabilité donc je prendrais mes responsabilités, je disais après avoir été surpris par le Frère avec cette photo, et d'entendre dire notre Grand Chancelier parlant de la confédération en disant que c'était une erreur et qu'il n'y avait que des conversations, que cette organisation serait sans lendemain alors que c'est une décision conventuelle, je trouvais de ce point de vue qu'il y avait effectivement lieu de réagir. Cela étant je ne mettrai pas en cause le Grand Maître de la Grande Loge de France, j'assume l'entière responsabilité de ce qui s'est passé, dont acte.

Je transmettrai, par courrier, au Premier Grand Maître Adjoint et au Grand Maître de la Grande Loge de France, et vous me permettrez de ne pas vous la dire maintenant, ma décision dans les 3 ou 4 jours qui viennent.

Je vous demanderais en outre de faire en sorte, puisque je n'ai pas pris ma décision maintenant, d'être relevé de mes fonctions demain.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Je voudrais répondre à une question qui m'a paru intéressante de la part de notre Frère Vijay DWARKA. Sa question était : "quelle aurait été la situation si cela ne s'était pas passé ?". Je vais vous répondre, il n'y aurait rien eu. Il n'y aurait pas de problème, on n'aurait pas ce terrible Conseil Fédéral qui est très dur, je n'ai jamais vu de Conseil comme ça. Ce qui se serait passé, eh bien les américains auraient entériné ce qu'on leur dit, ils n'auraient certainement pas fait de foin autour puisque la Commission *****. Ils nous auraient mis à travers la gorge je dirais, *** territoriale, le Minesota aurait probablement réussi à faire passer sa motion sur Prince Hall et je peux vous garantir que la fraternité universelle aurait avancé à grand pas et nous aurions été sur le chemin de la victoire. Voilà ce qui se serait passé et le Conseil Fédéral aurait été serein, harmonieux et fraternel. J'ai dit.

T.:R.:F.: Antoine LEONETTI

Mes Frères avant de déposer mes conclusions, je voudrais d'abord dire que même si cela a été prononcé par des Frères pour qui j'ai beaucoup de respect, je crois qu'il y a des termes sur lesquels il faut bien se mettre d'accord. D'abord il n'y a pas de recherche de bouc émissaire. Il ne faut pas oublier, si on connaît un petit peu l'histoire d'Israël, le bouc émissaire est un pauvre bouc sur lequel on met tout les pêchés d'Israël mais qui n'a rien fait. Il ne s'agit pas ici de trouver quelqu'un autour de cette table qui n'a rien fait. Je ne vais pas demander de traduire untel ou untel disant on va l'égorger sur l'autel du Minesota. On traite quand même la question d'une faute qui a été commise. Il faut donc savoir qui est responsable ? Il y a un responsable et quand on est un homme, comme disait Saint-Exupéry, on est responsable. Et quand on est un Franc-Maçon on est encore plus responsable. Je crois que le Frère Jean-Marie DOUMBE a seul grandi, et accepté de prendre ses responsabilités. J'en suis heureux pour nous tous et pour ***. Je demanderai quand même quelques précisions. Cela me rappelle aussi, puisqu'on était dans la Bible, sans vouloir chercher quelque rapport, c'est au Livre des Rois, vous me permettrez de ne pas rappeler le chapitre et le verset, lorsque David aperçoit Bethsabée sur une terrasse et qu'on lui dit qu'il est ***** il donne cet ordre au chef de ses armées qui enverra Urie à la pointe du combat "*****".

On a parlé de l'unité de la Grande Loge de France. A quel prix ?

On a parlé aussi de démocratie. Bien entendu que nous sommes un système démocratique et c'est ce que je reproche le plus à l'affaire du Minesota. Nous sommes un système démocratique parce qu'il est bien écrit que dans nos Statuts, nos Règlements Généraux et dans notre Constitution c'est le Convent qui est souverain ; cela veut dire qui a le droit de dernier mot, qui décide en dernier ressort. Toute la politique étrangère notamment a toujours été approuvée par les Convents. Il y a aussi, un autre esprit. Ne confondons pas la Grande Loge de France avec la Grande Loge Nationale Française ou avec le Grand Orient dans son fonctionnement. Nous sommes de toutes ces organisations, la plus démocratique. Nous sommes la seule grande organisation maçonnique où le Grand Maître est directement issu du Convent et donc tient sa légitimité du Convent. Mais tous les autres Officiers tiennent aussi leur légitimité du Convent. Il arrive quelquefois que tel ou tel Grand Officier ait plus de voix que le Grand Maître. Le système dans lequel nous fonctionnons est un système éminemment démocratique dans lequel le souverain désigne directement ses représentants. Il appartient à ces représentants d'avoir ensuite la conscience d'agir ensemble pour le bien de l'Obéissance.

Je me refuse à entendre que la souveraineté passe au Conseil Fédéral et du Conseil Fédéral, elle passe au Grand Maître. Si nous entrons dans cette dérive, nous entrons dans un système sectaire. C'est le Grand Maître qui du jour au lendemain va décider la politique et j'entends ici murmurer que du moment que le Grand Maître a décidé, le Conseil Fédéral ne peut pas aller contre le Grand Maître, et que comme il ne peut pas aller contre le Grand Maître, il ne peut pas dire tout au Convent.

Nous entrons à ce moment là dans un système sectaire. Je crois qu'il faut ce soir que nous mettions fin définitivement à cette dérive.

Mes Frères, je crois aussi qu'il faut être clairs vis-à-vis de nous-même, vis-à-vis de la Grande Loge de France, vis-à-vis des puissances maçonniques étrangères nous ne pouvons pas agir en duplicité. Nous ne pouvons pas dire dans l'affaire du Minnesota, au fond tout le monde avait raison, ou personne n'avait tort. Il faut qu'il y ait un message clair.

J'étais prêt, je le dis, à déposer des réquisitions sur les articles 252 et 253 de nos Règlements Généraux, d'autant plus je vous le rappelle que si nous ne prenons pas ici nos responsabilités une Loge peut la prendre à notre place. Ce qui serait encore plus ennuyeux. Donc j'étais prêt à donner des réquisitions sévères parce qu'il faut s'en sortir. Le T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE vient de prendre une attitude, je le répète, qui est courageuse. Je vais être obligé cependant de lui demander un sacrifice supplémentaire. Il n'est pas possible que nous sortions de ce Conseil sans décisions.

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Je prends la parole tout de suite pour dire que c'est non. Tu mets au vote l'application de l'article 252 s'il le faut, mais la réponse est non pour une réponse tout de suite. Si tu n'es pas d'accord tu fais appliquer l'article 252.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Puisque tous les deux vous avez fait la même réflexion, je ne trouve pas que le Conseil d'aujourd'hui manque de sérénité ou de calme. Je préfère mes Très Respectables Frères la vivacité de certains propos à la langue de bois des couloirs. J'ai remarqué plus l'affaire ...

T.:R.:F.: Guy COUSSON

Il y a quand même un troisième point, même si je ne suis pas d'accord, mais je le félicite le courage de notre Frère Jean-Marie Doumbé. Il y a un deuxième point qui est important, il n'a pas été exprimé, non pas dans un esprit d'inquisition mais dans un esprit de ? ? , c'est quand même qu'il faudrait avoir un élément de la réparation. C'est-à-dire il faudrait bien que notre Grand Maître puisse écrire éventuellement aux frères du Minnesota pour leur expliquer la situation. C'est une proposition.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Réparation et en quoi peut-il y avoir réparation ? J'ai bien entendu ce qu'a dit notre Frère Guy. En fonction de ce que nous allons décider tout à l'heure et peut-être d'ailleurs que la décision que nous prendrons sera annihilée dans le bois du ? ? lit par la décision personnelle de Jean-Marie. Je n'anticipe pas, j'explique. Il est bien entendu que nous allons tenir informé notre Grand Maître. Il est bien entendu que notre Grand Maître décidera ou pas d'écrire à nos frères américains. Si lui ne le veut pas, le Grand Chancelier pourra lui demander, insister. Quand j'ai dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de débat au Conseil Fédéral, j'ai été deux ans Député, je suis Conseiller Fédéral depuis 3 ans, je n'ai pas reculé dans l'obéissance. Ce que je sais moi sous le Grand Maître, Michel Barat, et la dernière année du T.:R.:F.: Jean-Claude Bousquet, - Dieu sait si souvent où je n'ai pas été d'accord avec ? ? , il n'y a jamais eu de discussion de fond, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu une légitimité, un suivi de la politique dans la maison. J'ai dit qu'au Conseil, je n'ai jamais entendu – c'est ma 3^{ème} année – qu'est-ce qu'on fait ? On va aux Etats-Unis pour s'asseoir sur un strapontin, je n'ai jamais entendu ça, ni justifié par personne. Donc n'essayons pas nous de répondre à une question à laquelle on n'a pas répondu. Je reviens toujours sur la même chose.

le Grand Maître prendra ses responsabilités. S'il ne les prend pas, ou s'il n'a pas le temps de les prendre, sauf s'il dit : prenez-les pour moi. Si le Grand Chancelier ... Dans deux mois et demi nous aurons un nouveau Grand Maître.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Dans deux mois et demi nous aurons un nouveau Grand Maître. Dans deux mois et demi il y a un Convent avec des élections, il y aura un nouveau collègue. Il est souhaitable, le mal qui a été fait en un quart d'heure sur 30 ans de travail, ça peut attendre deux mois et demi pour réparer. On attendra un nouveau collègue, ce n'est pas la peine d'aller trop vite.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, revenons un petit peu, c'est de ma faute, j'en suis désolé. On est dans un paradoxe. Nous, Vous avez souhaité que nous décidions ce soir. Jean-Marie, lui, décidera de nous répondre. On ne sait pas ce qu'il va nous dire. Eclairez plutôt l'Orateur, il en a besoin.

T.:R.:F.: Antoine LEONETTI

L'Orateur a un éclairage à donner. Je vous signale, mes Frères, c'est un point de Droit, de notre Droit, c'est que nous refusons qu'un Frère entrepris démissionne pour échapper à la sanction. Il risque d'y avoir une démission qui ne sert à rien. Je souhaiterai que ce soir, et je dis les choses très clairement - je dis les choses très clairement – je ne déposerai pas d'autres réquisitions. Si le Frère Jean-Marie Doumbé s'engage ce soir devant nous, sur son honneur et ça me suffira, de donner sa démission ce soir, et je ne lui demande pas d'écrire ce soir, je ne déposerai pas de réquisitions, il sera simplement mentionné et le Grand Maître pourra très bien expliquer en disant : " Nous reprendrons contact avec vous. Avec le Minnesota, ce n'est pas la peine d'écrire une tartine ce soir. " Il y aura 3 lignes dans le Rapport du Grand Orateur, du Grand Chancelier pour cette affaire. Il y a eu une mésentente, le Frère Jean-Marie Doumbé ayant tiré les conséquences, a donné sa démission. Nous l'en remercions. Mais je crois qu'il faut simplement l'engagement sur l'honneur du frère Doumbé, et je ne déposerai pas de réquisitions dans ce cas.

Sinon nous avons décidé qu'il y aurait une décision. On va attendre un mois de plus et laisser courir les bruits comme on l'a dit. Donc, je serai obligé de déposer des réquisitions. Ce n'est pas de gaîté cœur, mais comme je l'ai toujours dit, je ferai mon devoir jusqu'au bout.

On a beaucoup dit qu'on s'aimait. Je vous dis franchement mes Frères : dans l'exercice de mes fonctions, je ne vous aime pas. Je fais ce que je dois le faire.

Même si ça me creve le cœur, même si c'est devant des amis, je fais mon devoir. Ceci dit, j'aimerai bien à ne pas avoir à l'exercer.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Jean-Marie a demandé la parole.

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Tout simplement pour dire que je ne reviens pas sur ce que j'ai dit. Mon T.:R.:F.: Grand Orateur, nous t'écoutons.

T.:R.:F.: Jean-Loup DUJARDIN

C'est simplement pour aider pour les réquisitions. Je rappellerai simplement la proposition qui a été faite par notre T.:C.:F.: Jean-Claude BOUSQUET qui semble être une excellente proposition concernant un courrier qui pourrait être fait. La deuxième chose que je voulais dire que, s'il est vrai que Jean-Marie a commis des fautes aux Etats-Unis, je voudrai rappeler une chose. Comme il a été dit très justement par notre Frère Jean-François tout à l'heure, il y a eu une deuxième faute qui a été commise derrière : l'étalage au grand public, partout, - je suis désolé de le dire - par notre Frère Michel.

T.:R.:F.: Yves-Max VITON

Nous sommes dans une situation difficile et notre Frère Jean-Marie est dans une situation difficile. Il a été dit que nous souhaitions régler cela aujourd'hui parce que ? ? que la paix reparte avec nous dans nos régions, dans les Temples et dans la construction de ce qui nous reste à faire ou à refaire. Je me tournerai vers Bob, en particulier, en disant qu'à partir du moment où Jean-Marie confirme qu'il n'a pas eu d'instructions du Grand Maître, il assume par cette déclaration la responsabilité de ne pas mettre en cause le Grand Maître. A partir de cela, point à la ligne pour nous tous.

Tu nous a dit Jean-Marie, tu nous a fait comprendre quel était le sens de ta décision, mais tu souhaites avoir un peu de temps de réflexion et c'est compréhensible. C'est en contradiction avec deux aspects. La première, c'est la volonté des Frères de la plupart des Frères du Conseil Fédéral de trancher ce soir. La deuxième chose, c'est ce que nous a dit l'Orateur : " Un Frère entrepris ne peut pas démissionner etc ... " Une troisième chose qui me paraît importante : si ce soir, tu ne peux pas prendre une vraie décision : soit je donne ma démission ce soir du Conseil Fédéral et ça fera – si tout le monde est d'accord – deux lignes dans le compte-rendu de ce soir et pas plus, ça me paraît suffisant. Première position, c'est de dire, je vais jusqu'au bout de ce que j'ai voulu vous dire tout à l'heure et donc je donne ma démission ce soir. C'est fini. L'image du Grand Maître est sauvegardé. Rappelle-toi de ce que j'ai dit tout à l'heure et je pense que je ne suis pas le seul à me poser la question. Mais là tu assumes la responsabilité de sauvegarder l'image de ton ami Michel Barat, l'image du Grand Maître de la Grande Loge de France et l'image de l'ensemble de ce que nous représentons.

Deuxième hypothèse : c'est que tu maintiens cette position en disant : je souhaite vraiment et je comprends que dans une grande décision, on veuille avoir un peu de temps devant soi. Je comprends tout à fait qu'on ait envie de parler à deux ou trois amis pour s'ouvrir un petit peu, pour leur demander leurs conseils. Ca je le comprends. Le Grand Orateur, à mon sens, ne peut pas se satisfaire à la lumière de ce qu'ont souhaité les Frères, ne peut pas se satisfaire que nous attendions dans trois jours pour qu'à nouveau chacun d'entre nous réponde aux Frères ou aux Députés : alors, est-ce qu'il a écrit, est-ce qu'il a démissionné. C'est reparti.

Alors Jean-Marie, je te propose d'aller jusqu'au bout du courage, c'est par ta décision, de ne pas accepter de diviser les frères qui sont ici ce soir, parce que le Grand Orateur va être obligé, je pense, de te traduire devant le Convent. Certains Frères y sont favorables, d'autres pas et la division perdurera. Je te demande véritablement de réfléchir à cela et je demande au Grand Orateur, je propose au Grand Orateur dans la limite où Jean-Marie serait clair sur cette affaire-là de ne pas exiger et de ne pas aller plus loin et que nous nous contentions de sa parole. J'ai dit.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Juste un mot. On est dans une situation délicate et je pense à l'image de vous tous. Je ne trouve pas normal l'attitude de Jean-Marie. Je pense que ça mérite qu'il faut qu'on fasse quelque chose. Il y a

que lui qui ait la clé, nous sommes bien d'accord. De l'autre côté, les mots sont des fois durs parce que nous sommes aussi en fraternité. Je crois que la manière dont on s'est exprimé et les tergiversations ?? et la fraternité n'exclut pas la responsabilité. Ça été le cas de Jean-Marie et ?? de quelqu'un.

Mes Frères, si Jean-Marie le souhaite en vertu d'un pouvoir que peut-être me confiera le Grand Orateur, moi, je suis prêt à suspendre ce Conseil Fédéral extraordinaire pendant quelque temps, maintenant une demi-heure, trois quarts d'heure, que nous reprenions le cours d'un Conseil Fédéral normal, qu'on finisse ce qu'on avait commencé ce matin. Jean-Marie nous rejoint un certain temps et là il nous dira ??

Voilà ce que j'ai décidé ou pas, je dis ça pour l'aider lui, et peut-être pour nous faire avancer.

T.:R.:F.: Jacques ROOS

Je prends la parole pour en finir. Ce que notre ami Yves-Max a dit, Jean-Marie, tout à l'heure en toute amitié, je te le dis : Michel Singer s'est retrouvé, le vendredi 21 février au matin, il a appris ce qui s'était passé. J'ai dit, Jean-Marie tu as fait une " connerie " sentimentalement c'était parfait, à nos amis du Minnesota, et excuse-moi, Jean-Marie, les propos peuvent peut-être te paraître bizarres pour toi, mais leur prouver que nous n'avons pas de problèmes à la Grande Loge de France, de frères, qu'ils soient blancs, jaunes, rouges ou verts ou ce que vous voulez, d'avoir ?? ça c'est une " connerie " je le dis. Michel tu peux le confirmer.

Personnellement, si je peux te le demander, n'attends pas. Pour l'instant, contrairement à ce que notre Frère Grand Orateur a dit, tu n'es pas sous le coup de passer sous les ?? maçonniques. Démissionne ce soir, ?? . Là où je ne suis pas d'accord avec toi, on n'attend pas le prochain Convent, l'élection d'un futur Grand Maître et d'un futur Grand Chancelier si c'est toi qui n'est pas élu pour reprendre contact avec nos frères américains. Il suffit simplement de leur écrire trois lignes. L'incident, qui s'est passé lors de cette Commission, est terminé. Notre Frère Jean-Marie Doumbé a fait une erreur. Il l'a reconnu, il a démissionné.

Tu peux même d'une manière habile et pas très diplomatique mettre ça sur le dos du Grand Maître de la Grande Loge Régulière de Belgique qui a servi de traducteur ...

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, Jean-Marie a demandé la parole.

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Je comprends mes Très Respectables Frères que vous soyez un peu dans l'embarras, mais je tiens à vous dire de la manière la plus solennelle possible que je ne change pas d'habitude toutes les trois secondes. Je ne change pas ce que j'ai dit. Je vous dis donc et je le redis pour une dernière fois, le Grand Orateur prendra la décision qui s'impose. Je prendrai quelques jours, j'informerai le Premier Grand Maître Adjoint et le Grand Maître de la Grande Loge de France. Point bas.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

On arrête le débat, mes Frères, à moins que vous n'ayez une solution entre les réquisitions éventuelles et la démission.

T.:R.:F.: Henri PICOT

Je voudrai simplement suggérer que ça ne ruinera pas la Grande Loge de France que le Conseil Fédéral Exceptionnel Extraordinaire soit suspendu et qu'il reprenne dans trois ou quatre jours.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

C'est hors de question, c'est contre ce que tu nous avais dit et les Métaux de la Grande Loge sont aussi importants. On va tous revenir dans trois jours, c'est hors de question.

T.:R.:F.: Michaël SEGALL

Je pense que l'on a suffisamment nui à la Grande Loge de France.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Il y a au moins ?? que vous parlez. Si on garde tout ce que vous avez tous dit individuellement et qu'on ne prenne pas de décisions. Je suis désolé, on va prendre la décision, et on va la prendre d'autant je crois que nous étions tous sereins, calmes. Ce n'est pas parce que des fois, les mots sont dits un peu forts que nous ne sommes pas sereins et calmes, au contraire. On a bien mesuré la situation, on a bien dégagé la part de responsabilité pleine et entière de Jean-Marie. Notre Frère Jean-Marie nous l'a confirmé jusqu'au bout. Nous lui avons bien fait comprendre que sa démission arrivant dans quelques jours, ce sera difficile, voire impossible au point de vue légal de l'admettre. Certains d'entre nous ont essayé de lui faire comprendre. Il assume sa décision. Mes Frères, il ne faut pas qu'on pousse de trop. Nous allons prendre une décision que je ne connais pas, c'est une décision du Grand Orateur, ce qui n'empêchera pas le Grand orateur, ce qui n'empêchera pas Jean-Marie, en conscience, de faire ou de ne pas faire, ce qu'il a envie ou pas, c'est son problème d'homme, de Frère dans les jours qui viendront.

Si personne d'autres n'a une solution à me proposer, j'ai même proposé qu'on fasse une suspension de trois quarts d'heure ou d'une heure et que Jean-Marie dit non.

J'explique aux Frères qui veulent qu'on revienne trois jours.

Mes Frères, je suis désolé, mais la parole est au Grand Orateur de la Grande Loge de France.

T.:R.:F.: Antoine LEONETTI

Mes Frères, ma ?? sera très simple. Je demande la traduction du T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE devant le Convent des Loges en raison de l'attitude qu'il a eue à Minneapolis dans la délégation de la Grande Loge de France.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, chacun va voter comme il l'entend. Ce que je vais vous demander c'est de vraiment bien assumer en levant la main, parce qu'on va compter, c'est très important.

Réponse générale :

On risque la division le Conseil Fédéral.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Dans la vie, il faut prendre ses responsabilités. Vous êtes élus, vous avez tous été candidats. Vous les prenez. On a fait tout ce que l'on a pu depuis trois heures et demi. Maintenant, ça suffit. Vous prenez vos responsabilités.

Que ceux qui partagent les conclusions du Frère Grand Orateur, à savoir traduire notre Frère Jean-Marie devant le Convent, lèvent la main à mon coup de maillet.

Orateur, tu veux compter.

20 voix favorables

8 voix défavorables

Abstention de Jean-Marie DOUMBE.

T.:R.:F.: Antoine LEONETTI

Il faut que nous désignions un frère du Conseil Fédéral pour faire partir du Comité d'Instructions. Je vous rappelle que le Comité est composé du Président, du Vice-Président du Jury Fraternel et d'un délégué du Conseil Fédéral. Il s'agit donc de désigner un membre du Conseil Fédéral pour siéger au Comité.

Je vous rappelle quelle est la procédure. Ce Comité, dans un délai de trois mois, présente son Rapport au Convent qui statue tant sur la plainte elle-même que sur les sanctions qui pourraient être éventuellement requises par le Grand Orateur contre le plaignant ? ? abusif. Le Convent siège en séances non publiques. Le Président du Convent assure la direction des débats et la police de la séance. Il peut seul poser des questions aux parties et aux témoins. Le Convent entend successivement :

- le Président du Jury Fraternel en son Rapport,
- l'Orateur de la Loge plaignante
- le Grand Orateur en ses réquisitions
- et le Défenseur qui doit avoir la parole en dernier.

Il faudra prévoir la place que nous faisons à ce coup bas dans ce Convent. Pour l'instant, il faut que nous désignions un membre du Conseil Fédéral.

L'autorité à saisir dans le cas est le Grand Maître ou le Grand Maître Adjoint si le Grand Maître l'a entrepris.

Cette autorité soumet l'affaire à un Comité d'Instructions composé du Président et du Vice-Président du Jury Fraternel de la Grande Loge de France et d'un Délégué du Conseil Fédéral.

Ce Comité, après un délai maximum de trois mois, présente son Rapport, et est chargé de faire l'instruction.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Il y a un volontaire ? Nous retenons la candidature du Frère DUJARDIN. Est-ce que nous votons pour ceci ? On demandera un Rapport pour le Conseil Fédéral du mois de mai. On vote sur cette proposition et nous demanderons au Comité d'Instruction de nous donner son Rapport pour le mois de mai ou avant, si c'est possible.

T.:R.:F.: Jean-Marie DOUMBE

Compte tenu du vote, que se passe-t-il jusqu'au mois de juin ?

T.:R.:F.: Antoine LEONETTI

Je demande que vous confirmiez que le Frère DUJARDIN soit membre de la Commission d'Instruction au nom du Conseil Fédéral.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Les réquisitions de l'Orateur sont : le Frère DUJARDIN, volontaire et seul candidat soit le délégué du Conseil Fédéral dans ce Comité d'Instruction.

Pas d'avis contraire. Ensuite question posée par Jean-Marie.

T.:R.:F.: Antoine LEONETTI

Je demande la suspension de toute délégation du Frère Jean-Marie DOUMBE.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Vote : **24 voix favorables**

4 voix défavorables

T.:R.:F.: Louis TREBUCHET

? ? d'autre part, quelle est l'autorité qui a été donnée à la délégation. Qu'en est-il de la présomption d'innocence de quelqu'un pour lequel on a voté à un Comité, à un Jury qui va être traduit devant un Tribunal qui est le Convent C'est la raison pour laquelle j'ai voté CONTRE, je ne pouvais pas parler après les réquisitions du Grand Orateur.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, ne tombons pas dans l'hypocrisie. Jean-Marie a même voté CONTRE qu'on lui enlève ses délégations. Jean-Marie est entrepris, c'est comme ça. On ne sait pas ce que dira le Convent ou le Comité, pour l'instant, ce n'est pas le sujet.

T.:R.:F.: Louis TREBUCHET

Je ne regarde pas ce que votent les autres. Je vote en fonction de ce que je pense. Si Jean-Marie le souhaite, c'est un autre problème.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, ça s'est bien passé jusqu'ici. Ne tombons pas dans une stratégie qui est désagréable. Comment voulez-vous que Jean-Marie aille demain comme Second Grand Maître Adjoint de la Grande Loge de France. Qui peut oser parler de présomption d'innocence ? Est-ce qu'il passera au Convent ou pas, on n'en sait rien, parce que n'oubliez pas que, depuis que je découvre les joies du pouvoir

T.:R.:F.: Vijay DWARKA

... Ca peut attendre, il n'y a aucune décision qui a été prise.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, avant de clore ce Conseil Fédéral extraordinaire, je voudrai en tant que Premier Grand Maître Adjoint de la Grande Loge de France rappeler à vous tous et à un ou deux en particulier qu'il serait très bien qu'ils oublient de faire la publicité, via Internet, fax, coups de téléphone, je n'en sais rien. N'oubliez pas que, depuis que je découvre les joies du pouvoir, pleins de gens que je ne connaissais pas d'Italie, du Grand Orient me téléphonent et je sais souvent 10 minutes après ce que certains d'entre vous ont été racontés comme âneries. Je préviens donc solennellement celui ou ceux qui joueraient à ce petit jeu-là en ce qui concerne la décision que nous avons prise aujourd'hui, qu'eux aussi pourraient se retrouver devant le Convent. Je préviens aussi certains autres que je n'ai donné, ni moi, ni le Conseil Fédéral instructions à certains Conseillers Fédéraux pour aller dans leurs loges d'inspection avec une mission certainement divine mais pas fédérale d'expliquer la position de Michel Singer et de Jean-Marie DOUMBE concernant les Etats-Unis. Là, j'irai jusqu'au bout, on peut faire un ? ? quart, pourraient bénéficier des articles 252 et 253 des Règlements Généraux.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Je demande la parole. Tu viens de me parler de donner des instructions. J'accepte tes instructions. Je te signale quand même, au regard de la Constitution et des Règlements Généraux,

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Parle gentiment, parle en me regardant.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Tu m'as cité.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Non, je ne t'ai pas cité. Je n'admets pas le ton sur lequel a commencé à me parler le Grand Chancelier. J'accepte tes excuses avec grand plaisir.

T.:R.:F.: Michel SINGER

Dans ce document qui s'appelle la Constitution et Règlements Généraux, il est dit que le Grand Chancelier doit un Rapport d'activité au Convent. Il faut que les choses soient claires avec ce qui s'est passé entre autre et j'enverrai ce document dans les délais nécessaires ? ? comme je l'ai fait l'année dernière et mes prédécesseurs avant.

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

L'incident est clos, mais je rappelle la deuxième facette de mon intervention, c'était aussi ceux qui croient qu'ils ont reçu une mission pour aller dans leurs loges dire que le Conseil Fédéral les a

envoyés expliquer la position du Conseil ou de l'Obédience. C'est faux, archifaux. Si ça m'est confirmé, mes Frères, vous aurez à faire fraternellement à moi.

T.:R.:F.: Gérard LEMPEREUR

Avant de clore, peux-tu être clair sur ce que l'on peut dire ou ne pas dire sur les questions qui, inévitablement vont nous être posées ?

T.:R.:F.: Michel SOUMAGNE

Mes Frères, quand on a des responsabilités, on dit la vérité et on ne la commente pas, on ne l'habille pas. Qu'est-ce qu'on a constaté aujourd'hui : qu'une politique de la Grande Loge de France que l'on aime ou que l'on n'aime pas, qu'on partage ou qu'on ne partage pas. D'après tout ce qui a été dit par les intervenants et la qualité de nos Frères anciens Grands Maîtres, Passés Grands Maîtres est en gros à peu près la même depuis 30 ans.

Nous avons constaté que le Second Grand Maître Adjoint de la Grande Loge de France, aux Etats-Unis, en conscience a dit que tout ça en gros était des "conneries" et qu'en plus le Grand Chancelier en rajoutait pour se faire un petit peu diplomatiquement mieux voir, pour que ça arrange les choses. On n'a pas dit autre chose. Nous avons constaté que, même si en conscience, nous admettons, mais sur la forme il a " déconné ". Donc, il ira devant le Convent. Ce n'est pas mentir, c'est la vérité. Pour moi, ça ne préjuge en rien ce qu'a dit Jean-Marie, ni la décision du Convent.

A mon coup de maillet, ce Conseil Extraordinaire est terminé.

Le Grand Secrétaire
Alain CASTRIQUE.

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 18 AVRIL 2003

Les Travaux sont ouverts à 10 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Frère, Michel SOUMAGNE, Premier Grand Maître Adjoint.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Marie DOUMBE, Antoine LEONETTI, Michel SINGER, Roger RIBAUTE, Jean-Claude DEBAT, Alain-Noël DUBART, Jean-Loup DUJARDIN, Alain GRAESEL, Georges LACAUD, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Alain MANVILLE, Henri PICOT, Alain PIGEAU, Alain POZARNIK, Bernard ROBERT, Jean-Claude RODIER, Jacques ROOS, Michaël SEGALL, Yves-Max VITON.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, anciens Grands Maîtres, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Gilbert SCHULSINGER, Grands Maîtres honoris causa

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Michel BARAT, Alain CASTRIQUE, Louis TREBUCHET, Robert DELAYE, Georges GOURDON, Alex FALEME, Sylvain BUSUTTIL, Guy COUSSON, Vijay DWARKA, Georges FIZ, Jacques MORIN, Jean-François REBIFFE.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude BOUSQUET, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

- **Suprême Conseil du Grand Orient de France**

Le Grand Commandeur du Suprême Conseil du Grand Orient de France organise à New York une rencontre avec les Frères américains. Le thème sera : "Une bande de Frères, une véritable union – maçons du monde entier unissez-vous".

- **Traités d'Amitié**

Il informe le Conseil Fédéral des traités qu'il présentera lors du prochain Convent avec le Grand Orient Italien, le Grand orient Suisse et la Grande Loge Nationale de Roumanie.

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU MERCREDI 18 JUIN 2003

Les Travaux sont ouverts à 14 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Frère, Michel SOUMAGNE, Premier Grand Maître Adjoint.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Marie DOUMBE, Antoine LEONETTI, Alain CASTRIQUE, Michel SINGER, Louis TREBUCHET, Robert DELAYE, Georges GOURDON, Alex FALEME, Roger RIBAUTE, Sylvain BUSUTTIL, Guy COUSSON, Jean-Claude DEBAT, Alain-Noël DUBART, Jean-Loup DUJARDIN, Vijay DWARKA, Alain GRAESEL, Georges LACAUD, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Alain MANVILLE, Jacques MORIN, Henri PICOT, Alain PIGEAU, Alain POZARNIK, Jean-François REBIFFE, Bernard ROBERT, Jean-Claude RODIER, Jacques ROOS, Michaël SEGALL, Yves-Max VITON.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jules SEBASTIANNELLI, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Michel BARAT, Georges FIZ .

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Anciens Grands Maîtres, Jean-Claude BOUSQUET, Passé Grand Maître, Gilbert SCHULSINGER Jean-François DEMULIER, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER
T.:R.:F.: Michel SINGER

Convent 2003

Le Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral qu'il y aura 27 délégations présentes à notre Convent.

2003 - 2004

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 4 JUILLET 2003

Les Travaux sont ouverts à 14 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Loup DUJARDIN, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Sylvain BUSUTTIL, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BANET, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, Jean-Claude DEBAT, Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Alex FALEME, Didier FICHEL, Joël GREGOGNA, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Jacques MORIN, Christian REMPP, Jean-Claude RODIER, Jean-Jacques ROORYCK, Michaël SEGALL, Michel SINGER, Louis TREBUCHET.

Étaient également présents :

Le TT.:RR.:FF.: Ancien Grand Maître, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Gilbert SCHULSINGER, Grands Maîtres honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Georges LACAUD, Alain MANVILLE, Jean-François REBIFFE, Jean-Pierre SAGET.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER tient à souligner qu'en tant que Grand Chancelier il représente l'image de la Grande Loge de France, ses idées etc... Toute décision qu'il prendrait ou toute déclaration qu'il ferait ne tiendrait en aucun cas compte de ses sentiments personnels.

Il a reçu une invitation verbale de la part d'une Obédience libanaise au sujet d'une organisation méditerranéenne nommée "La Chaîne d'Union méditerranéenne" et formée par la Grande Loge d'Italie, la Grande Loge Libérale de Turquie, le Grand Orient de Grèce, la Grande Loge Centrale Libanaise, la Grande Loge Féminine d'Italie, la Grande Loge des Cèdres et la Grande Loge du Maroc.

Cette réunion aurait lieu fin octobre 2003.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND souligne le gros travail qui a été effectué pour développer le Rite Ecosais Ancien et Accepté dans les pays baltes et souhaiterait participer à la réunion des Grands Chanceliers qui aura lieu le 18 juillet prochain pour apporter de plus amples informations sur l'implantation de la Grande Loge de France dans ces Pays.

Le Grand Maître lui répond qu'il est tout à fait d'accord mais que cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion en septembre.

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2003

Les Travaux sont ouverts à 14 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Loup DUJARDIN, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Sylvain BUSUTTIL, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BANET, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, Jean-Claude DEBAT, Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Alex FALEME, Didier FICHEL, Joël GREGOGNA, Georges LACAUD, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Alain MANVILLE, Jacques MORIN, Jean-François REBIFFE, Christian REMPP, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre SAGET Michaël SEGALL, Michel SINGER, Louis TREBUCHET.

Étaient également présents :

Le TT.:RR.:FF.: Gilbert SCHULSINGER, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Jean-François DEMULIER, Grands Maîtres honoris causa.

Était excusé :

Le T.:R.:F.: Jean-Claude RODIER.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté avec les propositions de modifications présentées par le Grand Secrétaire.

Information et débat sur le protocole de Reykjavik

Le T.:R.:F.: Michel SINGER nous rappelle qu'il a signé ce protocole, qui n'est pas un traité, sur l'ordre exprès du Passé Grand Maître Michel BARAT.

Le T.:R.:G.:M.: Yves-Max VITON nous informe qu'il a discuté de ce protocole avec les autres signataires et que pour sa part il est prêt à en soutenir l'adoption par le Conseil

Fédéral, puis par le Convent à condition qu'une modification importante soit adoptée au troisième paragraphe qui serait réécrit ainsi :

"La Grande Loge de France détentrice depuis toujours de la patente du Rite Ecossais Ancien et Accepté".

Cette modification a déjà été proposée au Grand Orient de France dont le Convent l'a adoptée. La Fédération du Droit Humain en est d'accord et la présentera à son prochain Convent, **ainsi que la Grande Loge Féminine de France.**

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND pose la question de savoir qui a écrit les premières patentes et qui les a délivrées. Le Grand Maître répond qu'il a fait une demande de recherche sur ce sujet d'une part au Suprême Conseil de France, d'autre part à la Commission d'Histoire de la Grande Loge de France. **Il rappelle les dates des 8 novembre 1994 et 3 octobre 1904.**

Le T.:R.:F.: Gilbert SCHULSINGER, Grand Maître honoris cause, demande que l'on réfute systématiquement les fausses assertions du Grand Orient de France.

Le T.:R.:F.: Michaël SEGALL dit que ce protocole relève de la gesticulation et qu'il n'apporte rien.

Le T.:R.:F.: Vijay DWARKA souligne que la traduction française ne correspond pas au texte anglais.

Le T.:R.:F.: Alain GRAESEL rappelle que la Fédération Française du Droit Humain est dans l'ensemble proche de notre sensibilité humaniste et spirituelle.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre SAGET souligne que pour les Frères de province cette modification paraîtra bonne.

Le T.:R.:F.: Louis TREBUCHET indique que la modification proposée lui convient, mais qu'il faut aussi voter sur une traduction officielle en anglais. Par ailleurs, notre T.:R.:G.:M.: actuel ayant fait une proposition aux autres Obédiences, il serait malvenu de la désavouer aujourd'hui.

Le T.:R.:F.: Antoine DE JUST PELLICER rappelle que l'on ne peut, en matière de traités internationaux, désavouer les Grands Maîtres.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BANET demande quelle serait la conséquence de la non signature ou de la signature de ce protocole ?

Le T.:R.:F.: Alain-Noël DUBART souligne que dans la mesure où le texte français a été modifié en ce qui concerne la Grande Loge de France, il sera suffisant de faire en sorte de

traduire le français en anglais avec les mêmes termes anglais que ceux employés pour le Grand Orient de France, ce qui fera apparaître en anglais que la Grande Loge de France est une autorité légitime pour le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Après un débat très long, le Grand Orateur propose plusieurs votes :

- 1- proposition d'une nouvelle traduction en anglais du texte français qui aura été modifié. Approbation générale, deux votes contre, Michaël SEGALL et Michel SINGER.
- 2- Modification du texte comme proposé par le Grand Maître : "*La Grande Loge de France détentrice depuis toujours de la patente du Rite Ecossais Ancien et Accepté*". Approbation à l'unanimité.
- 3- Autorisation donnée au Grand Maître de signer ce texte et de le présenter au Convent pour ratification. Approbation du Conseil Fédéral. Trois avis contraires, Michaël SEGALL, Michel SINGER, Jean-François REBIFFE.

Le T.:R.:G.:M.:charge les TT.:RR.:FF.: Louis TREBUCHET, Alain-Noël DUBART et Michaël SEGALL de proposer une traduction officielle en anglais.

A l'issue du vote, le T.:R.:F.: Michaël SEGALL nous informe qu'il ne lui paraît pas possible de continuer, dans les circonstances présentes, et qu'il envisage de cesser toute activité sur le plan international pour le compte de la Grande Loge de France.

Après un certain délai de réflexion et lors de la reprise des travaux, après l'interruption de séance, le T.:R.:F.: Michaël SEGALL, informe le Conseil Fédéral qu'il revient sur sa décision **dont acte.**

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier fait une demande d'exonération des capitations pour la R.:L.: "Bereshit". Les conclusions du Grand Orateur entendues, le Conseil Fédéral vote défavorablement.

Il fait part également d'une demande d'allocation de cette Loge, déjà acceptée par le Passé Grand Maître Michel BARAT, le Grand Secrétaire et le Grand Trésorier.

Projet de jumelage avec une Loge du Maroc. ^{GLDF} Nécessité de présenter un dossier ^{page 95} complet.

CONSEIL FEDERAL
TENUE PLENIERE DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2003

Les Travaux sont ouverts à 14 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Loup DUJARDIN, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Sylvain BUSUTTIL, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BANET, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, Jean-Claude DEBAT, Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Didier FICHEL, Joël GREGOGNA, Georges LACAUD, Gérard LEMPEREUR, Alain MANVILLE, Jacques MORIN, Jean-Claude RODIER, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre SAGET Michaël SEGALL, Michel SINGER, Louis TREBUCHET.

Étaient également présents :

Le TT.:RR.:FF.: Jules SEBASTIANELLI, Gilbert SCHULSINGER, Jean-Yves GOEAU-BRISSENNIÈRE (arrivé à 18 heures), Jean-Jacques GABUT, Jean-François DEMULIER, Grands Maîtres honoris causa.

Étaient excusés :

Le T.:R.:F.: Alex FALEME, André LACOUR, Jean-François REBIFFE, Christian REMPP.

Les TT.:RR.:FF.: Michaël SEGALL et Michel SINGER jusque 15heures et à partir de 18 heures.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine DE JUST PELLICER rapporte son déplacement au Gabon et notamment à Libreville où le Très Respectable Grand Maître a prononcé un discours unanimement apprécié par tous les participants.

Il rappelle son voyage à Casablanca où il a rencontré les Frères de la Grande Loge du Maroc, de création toute récente.

Il repose le problème des relations avec la Franc-Maçonnerie en Argentine.

Le Grand Chancelier rappelle ensuite le projet d'un Traité d'amitié avec le Grand Orient de Suisse, projet actuellement inachevé et dont le Grand Maître souligne l'importance.

Enfin le Grand Chancelier demande que l'on puisse faire apparaître l'ensemble des documents en langue espagnole sur le site Web de la Grande Loge de France.

Le Grand Maître intervient sur le discours qu'il a tenu à Libreville, notamment sur la diversité des cultures et sur l'accueil favorable qu'il en a perçu de la part de tous les participants et notamment des représentants de l'UNESCO avec de manière sous jacente l'intérêt de mettre en place un projet sur ce que l'on pourrait appeler un "minimum culturel commun".

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier rappelle ensuite la nécessité d'un débat au Conseil Fédéral sur la politique étrangère.

Le T.:R.:G.:M.: rappelle que le prochain Conseil Fédéral aura deux thèmes majeurs :

- l'étude de la politique étrangère et le rapport sur l'audit des finances de la Grande Loge

de France.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2003

Les Travaux sont ouverts à 14 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Loup DUJARDIN, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Sylvain BUSUTTIL, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BANET, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, , Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Alex FALEME, Didier FICHEL, Joël GREGOGNA, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Jean-François REBIFFE, Christian REMPP, Jean-Claude RODIER, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre SAGET, Michaël SEGALL, Michel SINGER, Louis TREBUCHET.

Étaient également présents :

Le TT.:RR.:FF.: Gilbert SCHULSINGER, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Grands Maîtres honoris causa, et le T.:C.:F.: Yvan DUTOIT, Commissaire aux Comptes.

Étaient excusés :

Le T.:R.:F.: Philippe CHARUEL (à partir de 18 h), Jean-Claude DEBAT (pour le début des Travaux), Georges LACAUD, Alain MANVILLE (pour le début des Travaux), Jacques MORIN (pour le début des Travaux).

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté avec rajout des 2 propositions de modification présentées par le Grand Secrétaire :

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer propose un plan d'action pour la politique étrangère qu'il développe sur 5 régions successives.

1 – Europe

- Europe centrale et orientale : mission confiée au T.:R.:F.: Joël Grégogna.
Journées maçonniques à Strasbourg avec la R.:L.: « Pons Europeus » à réaliser en collaboration avec le T.:R.:F.: Christian Rempp.
- En Europe de l'Ouest : Belgique et Luxembourg. Actions en cours du T.:R.:G.:M.:.
- En Suisse : traité signé. Proposition de désigner le T.:R.:F.: Philippe Charuel comme garant d'amitié.
- En Italie : soutenir la pérennité des différentes Loges italiennes ;
- En Espagne : hommage rendu au T.:R.:F.: Roger Ribaute pour son action qui favorise la possible création d'une Obédience. Une réunion est prévue sous l'impulsion du T.:R.:F.: Roger Ribaute à Saragosse avec les différentes Loges d'Espagne et quelques Loges de la région Sud-Ouest.

2 – Afrique

- Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer rend compte de l'évolution au Cameroun, au Gabon, au Togo (vers la création d'une Obédience) et rappelle les Journées de Madagascar du 4 Février.
- Concernant le Maroc le T.:R.:F.: Grand Chancelier souligne qu'il s'agit d'une jeune Loge dynamique, proche de la Grande Loge de France et qui tiendra son premier Convent le 29 octobre. Conférence publique du Grand Maître possible. Proposition d'inviter le Grand Maître de la Grande Loge du Maroc à Royaumont, au Cercle Condorcet Brossolette. Proposition de créer un jumelage de 3 Loges : Casablanca, Barcelone et Pamiers.

3 – Amérique du Sud

- Proposition de participer à la conférence inter-américaine. Intervention du T.:R.:F.: Jacques Morin justifiant la création d'un réseau international car beaucoup

d'Obédiences étrangères attendent de la Grande Loge de France des réflexions sur la problématique des idées. Le T.:R.:F.: Jacques Morin préconisant la tenue de conférences ou l'existence de rencontres thématiques. Le T.:R.:F.: Alex Falémé intervient pour rappeler la nécessité de choix à effectuer et propose d'utiliser nos forces vives à savoir l'existence de 700 Frères de la G.:L.:D.:F.: qui sont répartis sur un arc de cercle allant de Saint Martin, proche des Caraïbes du Nord jusqu'à Kourou en Guyane, proche du Brésil. Le T.:R.:F.: Alex Falémé relate l'existence d'un protocole d'intention avec le Grand Orient de l'Etat de Para au Brésil. Le T.:R.:G.:M.: Yves-Max Viton souligne l'importance pour la Grande Loge d'être partie prenante à la conférence inter-américaine d'Amérique du Sud.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Blanc-Dunand rappelle l'existence de Loges de la Grande Loge de France en Europe de l'Est.

Le T.:R.:F.: Gérard Lempereur demande de définir le sigle CLIPSAS et le sigle SIMPA.

Le T.:R.:F.: Joël Grégogna rappelle qu'il est important de définir avec qui l'on mène la politique étrangère et de ne surtout pas oublier les Frères qui ont des contacts maçonniques dans telle ou telle région.

Le T.:R.:F.: Vijay Dwarka se pose la question de l'Inde.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Testori rappelle la position privilégiée de la Corse avec l'existence de nombreux rapports possibles avec la Sardaigne. Il serait souhaitable de savoir quelles Loges existent en Sardaigne et d'envisager l'éventuel essaimage d'une Loge en Sardaigne.

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Rodier rappelle l'existence de Grands Chanceliers adjoints et se demande quel est leur rôle. Le T.:R.:G.:M.: répond qu'il est souhaitable que les Grands Officiers qui descendent de charge cette année jouent un rôle essentiellement ponctuel et que soient mis en place l'action des Officiers-adjoints qui auront un rôle à jouer pendant au moins 2 années pour pérenniser la politique étrangère de la Grande Loge de France.

Le T.:R.:F.: Michel Singer rappelle, en réponse à une question du T.:R.:F.: Alex Falémé, que les relations avec la R.:L.: « Prince Hall » de la Barbade sont rompues mais que par contre elles sont maintenues, à ce jour, avec la R.:L.: « Prince Hall » d'Atlanta. Après cet exposé général, le conseil se détermine favorablement à l'unanimité pour présenter le plan de travail du Grand Chancelier à la Tenue de Grande Loge.

On envisage ensuite les problèmes ponctuels :

1 – Relations avec l'Inde

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer rappelle l'existence de 4 Grandes Loges Unies aux Indes travaillant au Rite Emulation rassemblant environ 1500 Frères. Ces Loges sont en attente. Une visite a eu lieu récemment du Grand Secrétaire des Grandes loges Unies de l'Inde. Une invitation a été formulée pour le 5 juin 2004 pour la Tenue du Convent des Grandes Loges Unies des Indes. Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer informe le Conseil que nos Frères Hindous seraient également favorables à la création d'une ou deux Loges de la Grande Loge de France dans ce pays. La décision est prise que le T.:R.:G.:M.: Yves-Max Viton se rende au Convent de juin 2004 accompagné du T.:R.:F.: Michel Singer (à l'origine des premiers contacts, et en relais temporaire) et du T.:R.:F.: Vijay Dwarka de par sa proximité géographique. Le T.:R.:F.: Alain Graesel ne donne son accord sur cette opération que si elle peut servir les intérêts à long terme de la Grande Loge De France ce que confirme le T.:R.:F.: Vijay Dwarka.

Le T.:R.:F.: Joël Gregogna indique qu'il a été contacté par plusieurs Frères français résidant à Bangkok et il souligne l'opportunité de créer une Loge dans cette ville.

2 – Grandes Loges Unies d'Europe

Le T.:R.:G.:M.: Yves-Max Viton rappelle les propositions de modifications des statuts qu'il a demandé au Président actuel et au Secrétaire actuel des Grandes Loges unies d'Europe et notamment la possibilité de créer des membres affiliés sans changer le titre de cette organisation. Il serait alors possible d'ouvrir les Grandes Loges Unies d'Europe à nos plus proches voisins. Accord du Conseil sur cette proposition.

3 – USA

Le T.:R.:G.:M.: informe le Conseil des éléments qu'il a pu rassembler concernant l'évolution aux USA depuis février dernier. Il informe le Conseil que l'Ordre de La Fayette a été décerné à deux éminents représentants de la maçonnerie américaine. L'un au titre de l'Association « Les Philalèthes » et l'autre de la « Scottish Rite Research Society ». Ces décorations ont été remises par le Grand Maître du Grand Orient de France, Alain Bauer et la Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France, Marie-France Picard. Par la suite une autre décoration de l'Ordre de La Fayette a été décernée au T.:R.:F.: Brent "Maurice"

(membre éminent de la direction sud des USA et directeur du développement de ...) par le même Alain Bauer et par l'ancienne Présidente Sylvia Graz de l'Ordre du Droit Humain, présente sur le continent nord-américain à cette époque.

Le T.:R.:G.:M.: donne également connaissance des éléments parus dans « Free Masonry Today » et des renseignements communiqués par le T.:R.:F.: Roger Dachez, Président de l'IMF.

Le T.:R.:F.: Michaël Segall informe le Conseil que, bien que membre du Bureau de l'Académie des Philalèthes, il n'était pas au courant de la remise de l'Ordre de La Fayette.

Le T.:R.:F.: Alain Graesel souligne qu'en raison des errements politiques récents de la GLDF aux Etats Unis, c'est une fois de plus le Grand Orient qui va en bénéficier pour déployer sa stratégie "maçonnique", parler au nom de "la maçonnerie française" dont il a déposé la marque à son profit et préparer son hégémonie internationale.

Le T.:R.:F.: Michaël Segall remercie le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer de son action et l'assure de son entier soutien.

Le T.:R.:F.: Alain Graesel souligne l'importance d'une stratégie politique cohérente.

Le T.:R.:F.: Jacques Morin rappelle que la création de l'IMF a permis de rassembler un nombre plus élevé de Frères et de Sœurs, et de parler globalement en leurs noms.

Après les interventions des TT.:RR.:FF.: Gérard Lempereur, Joël Gregogna, Roger Ribaute, Alain Manville, Jean-Claude Debat, Antoine de Just Pellicer et Jean-Pierre Banet, le T.:R.:F.: Jean-Claude Debat, Grand Orateur adjoint présente des conclusions favorables à l'adoption du rapport du T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer visant à ce que la Grande Loge de France se repositionne sur le plan international. Le vote du Conseil Fédéral est favorable à l'unanimité.

Ce projet sera présenté en TGL pour avis des Vénérables Maîtres députés selon les engagements de juin 2003 du Grand Maître.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 19 MARS 2004

Les Travaux sont ouverts à 9 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain MANVILLE, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Sylvain BUSUTTIL, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BANET, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, Jean-Claude DEBAT, Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Didier FICHEL, Joël GREGOGNA, Georges LACAUD, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Jacques MORIN, Christian REMPP, Jean-Claude RODIER, Jean-Jacques ROORYCK, Michaël SEGALL, Michel SINGER, Louis TREBUCHET.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Guy PIAU, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Gilbert SCHULSINGER, Grands Maîtres honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Alex FALEME, Jean-François REBIFFE, Jean-Pierre SAGET.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Michel SOUMAGNE, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté après ajout de sept points par le T.:R.:F.: Grand Secrétaire.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine De JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier rappelle les événements tragiques qui viennent de se dérouler en Espagne et souligne que s'il a informé l'Ambassade d'Espagne de la profonde sympathie de la Grande Loge de France, les Loges de la Grande Loge de France en Espagne n'ont reçu, à ce jour, aucun témoignage particulier de la Grande Loge. Il est convenu que le Grand Chancelier adresserait à nos Loges d'Espagne, un courrier en son nom et en celui du Grand Maître.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER nous informe ensuite de la demande présentée par les Frères Portugais de recevoir des délégués de la Grande Loge de France pour poursuivre leur "formation".

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER s'interroge sur la question qui lui a été posée par les Frères du Portugal concernant une subvention qui aurait été accordée pour la réunion des Grandes Loges Unies d'Europe au Canaries, il y a deux ans, subvention qui aurait été effectuée par le Grand Hospitalier de l'époque.

Le T.:R.:F.: Grand Secrétaire interrogera à ce sujet le T.:R.:F.: Robert DELAYE.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER se pose ensuite la question de la réunion des Grandes Loges Unies d'Europe qui se tiendrait a priori le 22 mai. Il s'avère qu'il y ait une coïncidence avec la fête du Rite à Bordeaux.

Le T.:R.:G.:M.: informe le Conseil Fédéral qu'il avait déjà indiqué aux organisateurs des Grandes Loges Unies d'Europe que cette date n'était pas compatible avec le calendrier de la Grande Loge de France.

Le T.:R.:F.: Bernard ROBERT informe qu'il n'a jamais été dans la possibilité de vérifier les comptes des exercices précédents, mais qu'effectivement il a été sollicité par le Grand Hospitalier de la Grande Loge du Portugal.

Le T.:R.:F.: Michel SINGER confirme qu'à sa connaissance un budget de l'ordre de 100 000 Frs avait été antérieurement attribué aux Grandes Loges Unies d'Europe.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER transmet également la demande de la Grande Loge du Maroc d'avoir un conférencier de la Grande Loge de France pour la fin octobre 2004. Cette demande sera examinée après le Convent.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER rappelle qu'il est sans nouvelle de la demande de la Grande Loge Suisse "Alpina" pour une exposition d'objets maçonniques à Lucerne.

Le T.:R.:F.: Alain MANVILLE, Premier Grand Maître Adjoint, répond qu'un accord devait intervenir entre la Grande Loge Suisse "Alpina" et la Grande Loge de France concernant ce prêt d'objets maçonniques qui était assorti d'une invitation officielle de la Grande Loge Suisse "Alpina" pour recevoir le Grand Maître de la Grande Loge de France à cette occasion. A ce jour, aucune suite n'a été donnée par nos Frères Suisses.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier informa ensuite le Conseil Fédéral des problèmes posés de manière concomitante par la R.:L.: "Béreschit" et la demande qui a été formulée par les Frères Israéliens de créer un Triangle à Tel-Aviv.

Le T.:R.:F.: Philippe CHARUEL rappelle qu'il existe de graves dysfonctionnements dans la Loge "Béreschit".

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BANET se propose d'être l'Enquêteur pour le Triangle de Tel-Aviv. Après un large échange de vue entre les TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Gilbert SCHULSINGER, Jean-Pierre BANET, Michel SINGER, Antoine de JUST PELLICER et le Grand Orateur, il est décidé par un vote à l'unanimité :

- d'une part de donner mandat au T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER, Grand Chancelier, pour rappeler fermement à la R.:L.: "Béreshcit" d'avoir à respecter ses obligations maçonniques dans un délai qui ne saurait excéder trois mois ;

- d'autre part de missionner le T.:R.:F.: Jean-Pierre BANET, qui doit se rendre pour un voyage privé en Israël en juin prochain, de faire un enquête concernant la création d'un Triangle [GLDF](#) directement une Loge soit à Jérusalem [page 106](#) soit à Tel-Aviv.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 16 AVRIL 2004

Les Travaux sont ouverts à 9 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain MANVILLE, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Sylvain BUSUTTIL, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BANET, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, Jean-Claude DEBAT, Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Alex FALEME, Didier FICHEL, Joël GREGOGNA, Georges LACAUD, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Jacques MORIN, Jean-François REBIFFE, Christian REMPP, Jean-Claude RODIER, Jean-Pierre SAGET, Michaël SEGALL, Michel SINGER.

Était également présent :

le T.:R.:F.: Jules SEBASTIANELLI, Grand Maître Honoris Causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Jacques ROORYCK, Louis TREBUCHET.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Gilbert SCHULSINGER, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Michel SOUMAGNE, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté avec les ajouts présentés par le T.:R.:F.: Grand Secrétaire

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER
T.:R.:F.: Antoine De JUST PELLICER

- Présentation d'un traité d'amitié avec les Grandes Loges Unies des Indes

(58 Loges – 200 Frères) dans le cadre de la création de deux Loges qui travailleraient au Rite Ecossais Ancien et Accepté. Vote favorable à l'unanimité.

- Congrès de Prince Hall Géorgie

Délégation donnée au T.:R.:F.: Michaël SEGALL.

- Relations informelles avec Cuba

Une rencontre est prévue avec le Grand Secrétaire de la Grande Loge de Cuba.

- Courrier du T.:C.:F.: Charles-Bernard JAMEUX

Concernant la création d'un comité d'accueil maçonnique à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie.

Après un court débat, cette proposition est retirée, le Conseil Fédéral préférant de beaucoup que les Frères de la région de Caen s'en occupent sur le plan régional plutôt que la Grande Loge sur le plan institutionnel.

- Problème de l'information parue dans le Journal avec la Loge "Fraternitas Europae"
qui se prévaut de sa création par la Grande Loge de France.

Le T.:R.:F.: Michaël SEGALL intervient pour rappeler que cette Loge n'a pas été créée par la Grande Loge de France mais a effectivement reçu le patronage de quelques Passés Grands Maîtres.

A l'occasion de cette discussion il est décidé d'une part de publier un rectificatif dans le Journal de la GLDF, d'autre part de recevoir Le Frère LEPAGE, initiateur de l'article, pour recadrer les choses.

D'autre part sur le plan plus général du Journal de vérifier strictement les informations qui y sont publiées, de ne plus autoriser la sortie du journal sans avoir reçu l'aval du comité de lecture. Le bon à tirer ne pourra être délivré qu'après avis conforme du Grand Maître, du Grand Secrétaire et du comité de lecture.

- Relations avec le Brésil

Projet d'un Traité d'amitié avec la Grande Loge de l'Etat de Para. Avis favorable du Conseil Fédéral.

- Relations avec la Grande Loge du Rio Grande do Sul qui menace de rompre notre Traité d'amitié en raison du fait que la Grande Loge de France serait devenue mixte. Une lettre est donc à envoyer pour précision à la Grande Loge du Rio Grande do Sul.

- Relations avec La Grande Loge d'Italie

Le T.:R.:F.: Joël GREGOGNA souligne l'intérêt d'avoir des relations avec cette Obédience bien qu'elle ne compte que 150 à 200 Frères.

Le T.:R.:F.: Michel SINGER rappelle les relations existantes avec le Grand Orient d'Italie, relations qu'il faut sauvegarder.

Après débat, il est convenu d'inviter officiellement au Convent la Grande Loge d'Italie.

- Grande Loge Fraternelle d'Europe

Les TT.:RR.:FF.: Christian REMPP et Jean-Claude DEBAT donnent connaissance de leurs investigations au Conseil Fédéral. Un rapport plus complet sera effectué pour le Conseil Fédéral de mai 2004.

- Traités d'amitié avec les différentes Loges Prince Hall

Le T.:R.:F.: Alex FALEME souhaite que l'on vérifie où en sont les Traités d'amitié avec ces différentes Loges.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 14 MAI 2004

Les Travaux sont ouverts à 9 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain MANVILLE, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, Jean-Claude DEBAT, Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Didier FICHEL, Georges LACAUD, Christian REMPP, Jean-Claude RODIER, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre SAGET, Michaël SEGALL, Michel SINGER, Louis TREBUCHET.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Guy PIAU, Ancien Grand Maître, Jean-Yves GOEABRISSE, Gilbert SCHULSINGER, Michel SOUMAGNE, Grands Maîtres honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre BANET, Alex FALEME, André LACOUR, Jean-François REBIFFE.

Étaient excusés pour partie :

Les TT.:RR.:FF.: Sylvain BUSUTTIL, Joël GREGOGNA, Gérard LEMPEREUR, Jacques MORIN.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER
T.:R.:F.: Antoine De JUST PELLICER

- Prince Hall

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral qu'à ce jour la Grande Loge de France n'a de relation qu'avec Prince Hall Géorgie.

- Etats Unis

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier fait état d'une lettre reçue de la Grande Loge du Minnesota nous communiquant le résultat de ses élections et la composition de son nouveau Collège.

- Hongrie

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier soulève le problème posé par la non communication d'informations entre le Grand Orient de Hongrie et la Grande Loge de France.

Les Frères du Grand Orient de Hongrie demandent que les archives de la Loge d'origine "Martinovics" en Hongrie leur soient rendues.

Le T.:R.:F.: Michel SINGER intervient pour faire un bref historique de la création du Grand Orient de Hongrie.

Il est décidé de rendre les archives et le drapeau mais de scanner les documents avant de les transmettre.

Traités d'amitié

Le Grand Chancelier propose la signature d'un Traité d'amitié avec une Loge du Paraguay (qui compte environ 200 Frères).

Le Conseil Fédéral émet un avis favorable à la signature de ce Traité.

Il propose également la signature d'un Traité d'amitié avec le Liban. Après les interventions du T.:R.:F.: Michel SINGER et du T.:R.:G.:M.: Yves-Max VITON, le Conseil Fédéral, les conclusions du Grand Orateur entendues, vote favorablement pour la signature d'un Traité d'amitié avec la Grande Loge Nationale du Liban.

Espagne

Le Grand Chancelier soulève le problème posé par la R.:L.: N° 1295 "Guipuzcoa I Fraternidad" à l'Orient de San Sébastian qui souhaite rallier la Grande Loge des Canaries.

Un court débat s'installe au cours duquel interviennent les TT.:RR.:FF.: Roger RIBAUTE, Philippe CHARUEL, Jacques MORIN, Antoine de JUST PELLICER, Joël GREGOGNA. Il est retenu l'idée de créer des liens avec les Loges étrangères frontalières.

Il est décidé d'adresser un courrier à la Grande Loge des Canaries lui rappelant fermement que la Grande Loge de France n'apprécie pas d'apprendre pour la seconde fois le transfert d'une de ses Loges à cette Obédience. Une copie de cette lettre sera communiquée aux Grandes Loges Unies d'Europe et à la Loge de San Sébastian.

Italie

Le T.:R.:F.: Joël GREGOGNA, Grand Chancelier Adjoint, donne connaissance du rapport qu'il a établi, à la demande du Conseil Fédéral, sur la Gran Loggia Massonica Generale Italiana. Le Conseil Fédéral en discute puis vote la conclusion d'un traité d'amitié avec cette obédience à l'unanimité moins deux voix.

Le T.:R.:F.: Joël GREGOGNA rend également, à la demande du Conseil Fédéral, un rapport sur le Grande Oriente Italiano. Une discussion s'ensuit, au cours de laquelle le T.:R.:F.: Gérard LEMPEREUR déclare au Conseil qu'il n'a jamais entendu, malgré les apparences, s'investir dans les rapports avec cette obédience, le T.:R.:F.: Michel SINGER assure qu'il n'a jamais envisagé de signer un traité avec elle ; l'ensemble du Conseil Fédéral décide de suspendre ses relations avec cette obédience jusqu'à nouvel ordre, jugeant malheureuse l'invitation qui a été effectuée à ses dirigeants de participer à la clôture du Convent à venir.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 23 JUIN 2004

Les Travaux sont ouverts à 14 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Yves-Max VITON.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain MANVILLE, Alain GRAESEL, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Bernard ROBERT, Georges GOURDON, Sylvain BUSUTTIL, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre BANET, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Jean-Michel CHAZAL, Jean-Claude DEBAT, Yvan DEGREMONT, Vijay DWARKA, Alex FALEME, Didier FICHEL, Joël GREGOGNA, Georges LACAUD, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Christian REMPP, Jean-François REBIFFE, Jean-Claude RODIER, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre SAGET.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jules SEBASTIANELLI, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Gilbert SCHULSINGER, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Michel SOUMAGNE, Grands Maîtres honoris causa.

Était excusé :

Le T.:R.:F.: Michaël SEGALL.

Étaient excusés pour partie :

Les TT.:RR.:FF.: Jacques MORIN, Michel SINGER, et Louis TREBUCHET.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Anciens Grands Maîtres, Michel BARAT, Passé Grand Maître,

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier, Antoine de JUST PELLICER, informe le Conseil Fédéral du maintien du Traité d'amitié de Reconnaissance et avec la Grande Loge du Rio Grande do Sul qui voulait le dénoncer sous la pression de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

Il informe le Conseil Fédéral qu'un traité d'amitié semble possible avec le Grand Orient du Brésil (Obédience reconnue par la Grande Loge Unie d'Angleterre).

Enfin il informe le Conseil du jumelage comprenant un Traité d'Amitié et Culturel entre notre Respectable Loge "Les Fils des Etoiles" à l'Orient de Kourou et la Respectable Loge "Vigilancia et Perseverança" n° 2195 à l'Orient de Bélem (Brésil) fédérée au Grand Orient de l'Etat de Para, lui-même fédéré au Grand Orient du Brésil. D'autre part il informe le Conseil

que le Grand Orient de L'Etat de Para a invité officiellement la Grande Loge de France à participer au colloque qu'il organise les 4, 5 et 6 septembre à Belém.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER confirme avoir pris de nombreux contacts en Argentine, au Paraguay et au Pérou : il semble qu'un traité d'amitié soit possible avec La Grande Loge du Pérou et la Grande Loge du Paraguay.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER confirme aussi avoir été en contact avec les Frères de Brazzaville qui sont toujours d'accord pour faire un don de leur temple à la Grande Loge de France mais avec en contrepartie la suppression complète des dettes. Une étude financière est donc envisagée avant réponse.

2004 - 2005

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 9 JUILLET 2004

Les Travaux sont ouverts à 14 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Alain POZARNIK.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain GRAESEL, Joël GREGOGNA, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Yvan DEGREMONT, Georges LACAUD, Sylvain BUSUTTIL, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre BANET, Daniel BLANC, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Philippe CELERIER, Jean-Claude DEBAT, Robert DE ROSA, Daniel DINE, Guy DUPUY, Didier FICHEL, Jean-Pierre GIROD, Marc HENRY, François HERAS, Jean-Louis JOUSSELME, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Alain LEQUIEN, Christian REMPP, Jean-Pierre SAGET, André SAURIN, Claude THILLIES.

Était également présent :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Grand Maître honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Vijay DWARKA, Alex FALEME.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BARAT, Anciens Grands Maîtres, Yves-Max VITON, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Gilbert SCHULSINGER, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Michel SOUMAGNE, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine De JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER rappelle qu'après sa visite en Amérique du Sud , la Grande Loge du Rio Grande do Sul a confirmé le traité d'amitié avec la Grande Loge de France.

Le T.:R.:F.: Grand Secrétaire souhaite que le Grand Chancelier produise sur ce sujet un article pour le journal de la GLDF.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier rappelle la cérémonie de clôture du Convent de la Grande Loge du Gabon, en date du 3 octobre 2004. Le T.:R.:G.:M.: Alain POZARNIK s'y rendra.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER informe le Conseil Fédéral de la possibilité d'un traité d'amitié avec la Grande Loge de la Caraïbe.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2004

Les Travaux sont ouverts à 14 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Alain POZARNIK.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain GRAESEL, Joël GREGOGNA, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Yvan DEGREMONT, Georges LACAUD, Sylvain BUSUTTIL, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre BANET, Daniel BLANC, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Philippe CELERIER, Jean-Claude DEBAT, Robert DE ROSA, Guy DUPUY, Vijay DWARKA, Didier FICHEL, Jean-Pierre GIROD, Marc HENRY, François HERAS, Jean-Louis JOUSSELME, André LACOUR, Alain LEQUIEN, Christian REMPP, Jean-Pierre SAGET, André SAURIN, Claude THILLIES.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Yves-Max VITON, Passé Grand Maître, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Jean-Jacques GABUT, Michel SOUMAGNE, Grands Maîtres honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Daniel DINE, Alex FALEME, Gérard LEMPEREUR..

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BARAT, Anciens Grands Maîtres, Jules SEBASTIANELLI, Gilbert SCHULSINGER, Jean-François DEMULIER, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté après les quelques modifications proposées par le T.:R.:F.: Grand Secrétaire.

Adoption du procès verbal du vendredi 17 septembre 2004

- Le procès verbal de la tenue du Conseil Fédéral du 17 septembre 2004 est adopté avec ajout des modifications proposées par le T.:R.:G.:M.: Alain POZARNIK et les TT.:RR.:FF.: Georges LACAUD, Alain LEQUIEN, Joël GREGOGNA, Philippe CHARUEL et Yvan DEGREMONT.

Les corrections de formulation proposées par le T.:R.:F.: Guy DUPUY sont également prises en compte.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine De JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER rappelle les relations qui s'établissent avec la Grande Loge du Paraguay et la satisfaction des Frères de cette Obédience de pouvoir utiliser les rituels du Rite Ecossais Ancien et Accepté de la Grande Loge de France.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier indique la possibilité de créer des liens avec la Sérénissime Grande Loge de Langue Espagnole aux U.S.A..

Le T.:R.:F.: Yves-Max VITON, Passé Grand Maître, souligne l'intérêt d'étudier cette demande avec le plus grand sérieux.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier souhaite également recréer des liens avec la Grande Loge de Cuba, en exil à Miami. Il indique en outre qu'un Traité d'Amitié est prévu d'être signé avec le Grand Orient Italien dans la droite ligne de la politique définie et adoptée par le dernier Convent.

Il informe ensuite le Conseil Fédéral des difficultés qui semblent se manifester de manière importante dans la vie de la Grande Loge de Serbie-Monténégro.

Le T.:R.:F Joël GREGOGNA intervient pour demander des précisions sur la signature du Traité avec le Grand Orient Italien et notamment sur le problème de la suspension des relations avec cette Obédience qui lui semblait avoir été décidé antérieurement.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER propose de faire un point précis de l'ensemble des relations avec le Grand Orient Italien, lors du prochain Conseil Fédéral.

Le T.:R.:F.: Joël GREGOGNA interroge ensuite le Conseil sur l'opportunité de créer des Loges aux Etats-Unis.

Le T.:R.:F Antoine de JUST PELLICER souligne qu'il ne lui semble pas opportun de créer une Loge à Atlanta et qu'il se pose la question de la nécessité de créer des Loges de la Grande Loge de France travaillant à l'étranger.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND, sur l'ensemble de ces sujets, rappelle qu'il serait nécessaire d'avoir des exposés écrits préalables pour pouvoir débattre de manière plus éclairée.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2004

Les Travaux sont ouverts à 10 heures 30, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Alain POZARNIK.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Joël GREGOGNA, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Yvan DEGREMONT, Georges LACAUD, Sylvain BUSUTTIL, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre BANET, Daniel BLANC, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Philippe CELERIER, Jean-Claude DEBAT, Daniel DINE, Robert DE ROSA, Guy DUPUY, Vijay DWARKA, Alex FALEME, Didier FICHEL, Jean-Pierre GIROD, Marc HENRY, François HERAS, Jean-Louis JOUSSELME, Gérard LEMPEREUR, Alain LEQUIEN, Christian REMPP, Jean-Pierre SAGET, André SAURIN, Claude THILLIES.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Michel SOUMAGNE, Grand Maître honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Alain GRAESEL (en déplacement pour activité maçonnique), André LACOUR.

Étaient également excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Guy PIAU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BARAT, Anciens Grands Maîtres, Yves-Max VITON, Passé Grand Maître, Jules SEBASTIANELLI, Gilbert SCHULSINGER, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté avec les points supplémentaires donnés par le T.:R.:F.: Grand Secrétaire.

Adoption du procès verbal du vendredi 15 octobre 2004

- Un certain nombre de modifications et de corrections ont été apportées par les TT.:RR.:FF.: Alain POZARNIK, Daniel BLANC, André SAURIN, Jean-Pierre SAGET, Marc HENRY, André LACOUR, Antoine de JUST PELLICER, Alain LEQUIEN, Philippe CELERIER, Joël GREGOGNA.

En ce qui concerne les souhaits de corrections apportés par le T.:R.:F.: Jean-Pierre BANET, concernant son intervention lors du Conseil Fédéral du vendredi 15 octobre 2004 sur le Cercle Ecossais de la rue Puteaux, après lecture de la proposition de rédaction faite par le T.:R.:F.: Grand Secrétaire, le T.:R.:F.: Jean-Pierre BANET se déclare d'accord avec la rédaction proposée

Les conclusions du Grand Orateur entendues, le procès verbal de la tenue du Conseil Fédéral du 15 octobre 2004 est donc adopté à l'unanimité.

CONSEIL FÉDÉRAL
TENUE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2004

Les Travaux sont ouverts à 14 heures, sous la présidence du Très Respectable Grand Maître, Alain POZARNIK.

Étaient présents :

Les TT.:RR.:FF.: Alain GRAESEL, Joël GREGOGNA, Philippe CHARUEL, Alain-Noël DUBART, Antoine de JUST PELLICER, Jean-Pierre TESTORI, Yvan DEGREMONT, Georges LACAUD, Sylvain BUSUTTIL, Jean-Jacques ROORYCK, Jean-Pierre BANET, Daniel BLANC, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Philippe CELERIER, Jean-Claude DEBAT, Robert DE ROSA, Daniel DINE, Guy DUPUY, Vijay DWARKA, Alex FALEME, Didier FICHEL, Jean-Pierre GIROD, Marc HENRY, François HERAS, Jean-Louis JOUSSELME, André LACOUR, Gérard LEMPEREUR, Alain LEQUIEN, Christian REMPP, Jean-Pierre SAGET, André SAURIN, Claude THILLIES.

Étaient également présents :

Les TT.:RR.:FF.: Guy PIAU, Ancien Grand Maître, Yves-Max VITON, Passé Grand Maître, Jean-Yves GOEAU-BRISSONNIERE, Gilbert SCHULSINGER, Jean-François DEMULIER, Jean-Jacques GABUT, Grands Maîtres honoris causa.

Étaient excusés :

Les TT.:RR.:FF.: Pierre SIMON, Georges MARCOU, Jean-Louis MANDINAUD, Georges KOMAR, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BARAT, Anciens Grands Maîtres, Jules SEBASTIANELLI, Michel SOUMAGNE, Grands Maîtres honoris causa.

Ordre du jour

Les conclusions du Grand Orateur entendues, l'ordre du jour est adopté après les quelques modifications proposées par le T.:R.:F.: Philippe CHARUEL, Grand Orateur et le T.:R.:F.: Alain-Noël DUBART, Grand Secrétaire.

Adoption du procès verbal du vendredi 19 novembre 2004

Le procès verbal a fait l'objet de nombreuses modifications de la part des TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre TESTORI, Jean-Louis JOUSSELME, Joël GREGOGNA, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Gérard LEMPEREUR, Sylvain BUSUTTIL, Yvan DEGREMONT, Robert DE ROSA, André SAURIN, Jean-Pierre SAGET, Marc HENRY, Philippe CELERIER, Alain LEQUIEN.

Après prise en compte des différentes modifications demandées par l'ensemble des Conseillers Fédéraux sus nommés, le procès verbal de la Tenue Plénière du Conseil Fédéral du vendredi 19 novembre 2004 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU GRAND MAÎTRE

T.:R.:F.: Alain POZARNIK

Le T.:R.:G.:M.: invite les Conseillers Fédéraux à poursuivre leur travail dans la rigueur et la transparence, en rappelant la nécessité d'accueillir ainsi de nombreux jeunes apprentis. Le T.:R.:G.:M.: souligne que le travail est nécessaire pour le perfectionnement de soi-même, condition indispensable pour permettre d'agir dans la société.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine De JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER propose au Conseil Fédéral la validation d'un certain nombre de Traités d'Amitié avec :

- la Grande Loge Maçonnique Générale Italienne, traité déjà adopté lors d'un précédent Conseil Fédéral ;
- la Grande Loge du Nicaragua – vote favorable à l'unanimité ;
- la Sérénissime Grande Loge de Langue Espagnole de New York – vote favorable à l'unanimité ;
- la Grande Loge des Caraïbes – à ce sujet le T.:R.:F.: Alex FALEME fait remarquer qu'il s'agit d'une Obédience française et qu'il conviendrait plutôt d'établir une Convention administrative qu'un traité. Le Grand Chancelier propose donc de transformer ce Traité en Convention administrative et Judiciaire.
- La Grande Loge du Paraguay – vote favorable (2 avis contraires) ;
- La Grande Loge des Cèdres du Liban – Vote favorable (1 avis contraire) ;
- Le Grand Orient Italien – à ce sujet on note les interventions, après le rappel historique fait par le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER des TT.:RR.:FF.: Joël GREGOGNA, (donnant trois raisons majeures de ne pas signer ce traité) (intervention jointe en annexe) ; Jean-Pierre TESTORI souhaitant aller plus loin dans la recherche ; Gérard LEMPEREUR se déclarant favorable pour ce Traité ; Georges LACAUD également favorable ; puis des TT.:RR.:FF.: Marc HENRY, Joël GREGOGNA, Jean-Pierre TESTORI, Alain GRAESEL , Antoine de JUST PELLICER et Didier FICHEL concernant la méthode utilisée et les relations ou l'absence de relation des différents Frères entre eux sur ce dossier.

Après débat le Grand Orateur conclut favorablement à l'adoption du projet de Traité présenté par le Grand Chancelier. Le vote est favorable par 20 voix contre 11.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER revient ensuite sur les problèmes posés par la R.:L.: « Bereshit » à l'Orient de Jérusalem. Il informe le Conseil Fédéral que 14 Frères sur 54 au total, travaillent sur place dans des conditions satisfaisantes, que cette Respectable

Loge est donc devenue une Loge de la Grande Loge de France, comme toutes les autres et que la demande d'un Triangle sur Tel Aviv devient maintenant justifiée.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BANET intervient sur l'absence de Frères palestiniens dans cette Loge, ce qui se comprend compte tenu de l'intifada qui a débuté à peu près à la création de la Loge. Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BANET pense que cela sera plus facile d'intégrer des Palestiniens sur une future Loge à Tel Aviv [GLDF](#) car dans une formule raccourcie, [page 126](#) notre Père nous rappelle que 5 000 ans séparent Tel Aviv de Jérusalem.

2005 – 2006

janvier 2005

Intervention du T.:R.:F.: Joël GREGOGNA sur l'Asie du Sud-Est

Au même titre que les autres Conseillers Fédéraux, j'ai été destinataire de la circulaire n° 19 du Grand Maître relative à l'Asie du sud-est.

J'en approuve le principe, en ce que, même si la Grande Loge de France n'a ni la vocation ni les moyens de faire de l'humanitaire, l'ampleur de la catastrophe ayant touché le sud est asiatique place notre obédience devant la nécessité d'une intervention.

J'estime cependant d'une part qu'un engagement de fonds répondant à ce genre de finalité doit être au préalable débattu par le Conseil Fédéral, d'autre part, qu'une telle intervention doit passer par les frères locaux à charge pour eux d'évaluer, et à défaut de recevoir et de distribuer, d'en rendre compte à la Grande Loge de France.

En l'espèce, la Grande Loge de France est unie par traité avec la Grande Loge des Indes du Sud, obédience qui gère, de surcroît, un hôpital ; elle possède un triangle à Bangkok : voilà quels doivent être nos interlocuteurs privilégiés.

Nos frères d'Hamsa ont par ailleurs voté, le 10 janvier 2005 en tenue, le principe de s'associer à un projet intitulé Solidarité Franco-Thai, monté en association avec l'ambassade de France et les diverses associations françaises.

Il est de notre devoir de francs-maçons d'aider nos frères à se reconstruire, ce qui passe notamment en l'espèce par l'aide que ces derniers peuvent prodiguer à de plus malheureux qu'eux.

Cela dit, tout l'océan indien a été touché par la catastrophe et je pense nécessaire d'associer à l'aide que nous nous disposons à prodiguer, et à proportion de leurs besoins, nos frères de Mayotte, des Comores, de Madagascar, de Maurice et de la Réunion.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER, Grand Chancelier,

1 – nous informe des difficultés économiques des Frères Malgaches des deux Loges de Madagascar. Il demande à la Grande Trésorerie de bien vouloir prendre le problème en considération.

Le Grand Trésorier met cette demande en attente pour y répondre au prochain Conseil Fédéral.

2 – Nous fait part d'un appel, par mail, émanant du T.:C.:F.: Michel SINGER, concernant un colloque en Hongrie. Il demande si nous en avons eu connaissance. La réponse est négative.

La décision est prise de faire un courrier de cadrage à l'instigateur (rédacteur le T.:R.:G.:M.: Alain POZARNIK).

3 – Evoque un voyage en Indes et la représentation de la Grande Loge de France. Le T.:R.:G.:M.: répond qu'il n'a pas eu de demande à ce jour. Les seuls interlocuteurs pour la Région est le T.:R.:F.: Vijay DWARKA. Pas de délégation du Conseil Fédéral.

4 – Demande au T.:R.:G.:M.: de bien vouloir prendre langue avec la Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France pour la réunion inter Obédientielle (repas de travail).

5 – Demande que son intervention sur la Grande Chancellerie ait lieu lors du prochain Conseil en début de séance et non en fin de journée comme ce jour.

18 février 2005

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER, Grand Chancelier, fait le compte rendu de l'activité de la Grande Chancellerie avec deux notions importantes, à savoir quelle politique pour la Grande Chancellerie et pour quel rayonnement ?

En Afrique, il rappelle les rencontres des REFRAM avec le respect parfait de la souveraineté des Obédiences installées par la Grande Loge de France (à la différence du Grand Orient).

En Amérique du Sud, il souhaite que la Grande Loge de France retrouve sa place dans la Conférence Maçonnique CMI pour la prochaine réunion prévue en 2006. Il évoque un

prochain Traité d'Amitié avec la Grande Loge du Costa Rica et la Grande Loge du Guatemala.

Dans les pays de l'Est, le T.:R.:F.: Grand Chancelier rappelle l'existence d'une Loge à Moscou dont il n'a pas de nouvelle et se pose la question de savoir ce qu'il faut faire par rapport à l'implantation de la Grande Loge Nationale Française.

Il rappelle qu'en Hongrie les structures créées sont sollicitées à passer au Grand Orient.

Pour la Méditerranée il souhaite que l'on puisse reprendre nos relations avec la Grande Loge de Turquie.

En ce qui concerne les USA les Loges Prince Hall ont repris contact. Le T.:R.:F.: Grand Chancelier envisage un voyage pour matérialiser cette reprise de contact.

Après cette première revue, le T.:R.:F.: Grand Chancelier annonce le bilan financier nécessaire pour les différentes manifestations, souhaite un montant global de 16 500 € jusqu'en juin prochain.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre TESTORI se félicite de ce budget prévisionnel. Il rappelle qu'un budget alloué peut naturellement être utilisé et que le chiffre qui est ainsi établi relève d'une professionnalisation accrue de la charge.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre TESTORI rappelle que les cotisations prélevées par la Grande Loge Nationale Française sont aux alentours de 350 à 400 € par Frère et par an, alors que celles prélevées par la Grande Loge de France tournent autour de 200 € par Frère et par an.

A la suite de cet exposé on notera les interventions des TT.:RR.:FF.: :

- Claude THILLIES : pourquoi un éparpillement ; que faire avec les pays de l'Est

- Vijay DWARKA : Quelles sont les relations avec les Indes et avec la nouvelle Regular Grand Lodge of England ?

- Jean-Pierre SAGET : nécessité d'une provision budgétaire pour la Grande Chancellerie pour pouvoir assurer une comptabilité par Grands Offices.

- Jean-Pierre BLANC-DUNAND rappelant la genèse de l'implantation des Loges de la Grande Loge de France dans les pays de l'Est avec actuellement trois Loges créées en Russie et une en Ukraine. Une seule Loge reste fonctionnelle en Russie. Trois Loges créées à Riga qui sont tout à fait fonctionnelles, et une Loge créée à Kaunas avec bientôt une seconde Loge.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND souligne que tout a été fait par la volonté de Frères de la Grande Loge de France et selon le principe associatif de « l'intuitu personae ». Il regrette que la politique de la Grande Loge de France soit réduite pour ces Loges éloignées à quelques déplacements et qu'aucun suivi n'ait été réalisé.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND rappelle à ce sujet qu'il a remis une note au Grand Chancelier. Il pense qu'il ne faut surtout pas décourager ceux qui Créent des Loges à l'étranger.

- Alain GRAESEL rappelle l'absence de politique concertée et continue et souligne que nous devons nous poser trois questions : celles des valeurs que nous véhiculons, à savoir celles du Rite Ecossais Ancien et Accepté, de l'ambition qui peut être la nôtre en terme de créations de Loges à l'étranger et des moyens matériels et humains nécessaires, ce qui implique la nécessité d'un plan à trois ans voire à cinq ans pour assurer un suivi correct.

- Jean-Pierre BANET propose la création d'une Commission assurant la continuité.

- Jean-Pierre BLANC-DUNAND souhaite que l'on mette en place un cadre administratif pour cette politique de création de Loge à l'étranger.

- Christian REMPP rappelle la nécessaire définition des objectifs et surtout quant à notre politique de reconnaissance ou de non reconnaissance par « nos Frères Anglais ».

- Guy PIAU, Ancien Grand Maître, rappelle que depuis trente ans, il a entendu de nombreuses discussions et notamment les mêmes discussions depuis 1981 et qu'il ne lui semble pas qu'il y ait eu un choix d'orientation générale.

- Yves-Max VITON, rappelle qu'en novembre 2003 le Grand Chancelier avait réuni les anciens Grands Chanceliers et qu'un projet avait été présenté en Tenue de Grande Loge 6003, projet accepté par 83 % des Députés. Il souligne la nécessaire poursuite de la politique d'amitié avec l'Inde et se pose des questions de la scission intervenue en Angleterre tout en rappelant la nécessité d'être prudent vis-à-vis de cette scission.

- Alain GRAESEL rappelle la nécessité d'un plan à cinq ans et un travail d'organisation.

On notera encore les interventions des TT.:RR.:FF.: Jean-Pierre TESTORI, Jean-Pierre BLANC-DUNAND et Didier FICHEL, celui-ci faisant un rappel de la Tenue de Grande Loge 6003 et soulignant la nécessité de mettre le budget nécessaire en face des capitations.

- Le T.:R.:G.:M.: Alain POZARNIK demande au Grand Chancelier de proposer pour le prochain Conseil Fédéral un projet clair et précis avec les orientations qui ont été évoquées par le Conseil.

- Le T.:R.:F.: Philippe CELERIER demande à chaque Conseiller d'envoyer par mail ses suggestions à la Grande Chancellerie.

Après ce débat le T.:R.:F.: Grand Orateur Adjoint, Jean-Claude DEBAT propose de mettre en forme une politique étrangère sur cinq ans et que, dans cette optique, le Grand Chancelier élabore un premier projet sur deux ans puis sur cinq ans, dans le cadre d'une commission qui comprendrait les TT.:RR.:FF.: Alain GRAESEL, Jean-Pierre BLANC-DUNAND, Christian REMPP et Guy DUPUY.

Cette proposition est adoptée moins un avis contraire.

Après cette adoption un deuxième vote a lieu quant à la date à laquelle le T.:R.:F.: Grand Chancelier pourrait présenter ce projet. Il est convenu, à l'unanimité que le projet sera présenté en avril 2005.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER, Grand Chancelier, présente un projet de Patente de délivrance du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Après les interventions des TT.:RR.:FF.: Joël GREGOGNA, et Guy PIAU, ce projet recueille l'assentiment du Conseil Fédéral moins 3 avis contraires.

Le T.:R.:F.: Gérard LEMPEREUR donne au Conseil Fédéral des informations concernant la création dissidente d'une Grande Loge Régulière d'Angleterre et souhaite que l'on suive avec attention et intérêt l'évolution de cette nouvelle Grande Loge.

Le T.:R.:F.: Gérard LEMPEREUR s'étonne, par contre, de la nomination, par cette Grande Loge Régulière d'Angleterre, du T.:C.:F.: Michel SINGER comme garant d'amitié et se demande à quel titre cela pourrait être possible.

Interviennent sur ce sujet pour désapprouver cette nomination sans notre accord, les TT.:RR.:FF.: Jean-Jacques ROORYCK, Alain GRAESEL et Jean-Pierre BLANC-DUNAND.

Le T.:R.:F.: Philippe CHARUEL, Grand Orateur, rappelle que seul le Conseil Fédéral est habilité pour nommer un garant d'amitié. Vote unanime du Conseil Fédéral sur cette proposition.

Le T.:R.:F.: Grand Orateur propose ensuite un rappel à l'ordre au T.:C.:F.: Michel SINGER. Vote favorable du Conseil Fédéral moins 4 avis contraire.

Le T.:R.:F.: Philippe CELERIER intervient ensuite pour donner des nouvelles du Maroc où la Grande Loge de France pourrait intervenir aux côtés de la Grande Loge du Maroc et contribuer à créer une Grande Loge Féminine.

Par ailleurs le Convent de la Grande Loge du Maroc se tiendra les 23 et 24 septembre prochain.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER donne ensuite connaissance et commente le programme d'action qu'il a établi et adressé préalablement à tous les Conseillers Fédéraux.

Le T.:R.:F.: Alain GRAESEL remercie le Grand Chancelier de ce document de travail qui a été préalablement remis.

Le T.:R.:F.: Claude THILLIES intervient pour souligner que certaines priorités lui apparaissent nécessaires en Afrique francophone, aux Indes et dans les pays de l'Est.

Le T.:R.:F.: Gérard LEMPEREUR rappelle que le document de travail propose un programme sur plusieurs années.

Le T.:R.:G.:M.: demande que l'on définisse très précisément les priorités.

Après débat les priorités sont établies comme suit :

1. AFRIQUE - Gabon, Cameroun, Bénin - Rehfram - Maroc - Madagascar
2. EUROPE
3. AMERIQUE DU SUD - (Ibéro-Américaine) à voir
4. INDE
5. ANGLO SAXON - (à suivre - à voir)
6. EUROPE MEDITERRANEE
7. EUROPE DE L'EST - Pays Baltes - Ukraine
8. ETATS-UNIS - CANADA - "Prince Hall" Georgie
9. SERBIE - MONTENEGRO - TCHEQUIE - ROUMANIE - HONGRIE

20 mai 2005

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER fait part la modification suivante relative aux priorités du programme d'action de la Grande Chancellerie présenté lors du dernier Conseil Fédéral :

- Europe comprenant les pays de l'Est (pays Baltes - Ukraine), les pays méditerranéens, la Serbie-Montenegro, la Tchéquie, la Roumanie, la Hongrie, l'Europe anglo-saxonne (en particulier l'Allemagne)
- L'Amérique ibérique
- L'Afrique (Gabon, Cameroun, Bénin, Togo, Congo, Côte d'Ivoire, etc...)
- Les Etats Unis et en particulier les rapports avec les Loges Prince Hall
- L'Inde

Politique extérieure de la GLDF

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER, Grand Chancelier, rappelle le projet de politique extérieure qui a été présenté au Conseil Fédéral précédent.

Une remarque est faite et à prendre en considération à savoir qu'il y a lieu de rectifier à la page 5 du projet présenté, le paragraphe intitulé « Etats-Unis/Canada » comme suit :

Après une absence volontaire et diplomatique due à la situation créée par l'affaire dite « du Minnesota », la Grande Loge de France reprendra éventuellement contact avec les Loges PRINCE HALL.

Le Conseil Fédéral vote favorablement, à l'unanimité, le projet présenté sur la politique extérieure de la Grande Loge de France. Ce projet figure en annexe au présent compte rendu.

Grandes Loges Unies d'Europe

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER intervient ensuite sur les Grandes Loges Unies d'Europe dont le compte rendu figure en annexe au présent compte rendu.

Il souhaite que les questions concernant la G.L.U.E. soient communiquées par écrit afin de pouvoir les inscrire à l'ordre du jour du Conseil Fédéral du 15 juin prochain.

15 juin 2005

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER informe le Conseil de la Tenue du Convent de la Loge Prince Hall en Géorgie. Il pose la question du T.:C.:F.: Michaël SEGALL qui demande à être reçu officiellement en même temps de la délégation de Prince Hall lors de la cérémonie de clôture du Convent.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND rappelle qu'il n'est pas souhaitable de rebuter des Frères qui agissent uniquement pour des questions de principes mais qu'il faut garder en ce domaine un minimum de diplomatie.

Le T.:R.:G.:M.: Alain POZARNIK décide de s'en tenir strictement au protocole prévu.

Le T.:R.:F.: Marc HENRY rappelle qu'il n'y aura pas d'entrée « maillets battants » et que les chefs de délégations seront reçus séparément.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER rappelle la délivrance de patente du Rite Ecossois Ancien et Accepté à la Grande Loge Féminine de France. Cette patente sera remise officiellement début septembre.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER informe ensuite le Conseil que la Grande Loge du Chili a refusé, pour des motifs de « régularité » de nouvelles relations officielles avec la Grande Loge de France.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre BLANC-DUNAND rappelle par ailleurs que les Loges de Lettonie devraient pouvoir bientôt créer leur propre Obédience.

Le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER, revient ensuite sur le problème de la délégation pour la clôture du Convent de la Grande Loge Unie de Côte d'Ivoire du vendredi 8 au dimanche 10 juillet prochain.

Le T.:R.:F.: Joël GREGOGNA rappelle l'existence active d'une Loge Saint Jean d'Ecosse à Paris. Il rappelle également la grande influence du Rosicrucianisme et de l'ordre dit AMORC dans les pays d'Afrique Noire.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre TESTORI demande s'il existe une Loge de La Grande Loge de France en Côte d'Ivoire. Demande à laquelle le T.:R.:F.: Antoine de JUST PELLICER répond par la négative.

Le T.:R.:F.: Jean-Jacques ROORYCK fait part qu'actuellement les Francs-Maçons de Côte d'Ivoire peuvent difficilement se réunir, voire pas du tout.

Enfin les TT.:RR.:FF.: Georges KOMAR, ancien Grand Maître, et Jean-Jacques GABUT, Grand Maître honoris causa, interviennent notamment quant à l'historique un peu facilement oublié, à savoir que la Grande Loge de France avait créé une Loge en Côte d'Ivoire, en 1980 puis une autre Loge, ce qui a permis dans les dix ans qui ont suivi de créer la Grande Loge Unie de Côte d'Ivoire.

GRANDE CHANCELLERIE

Mai 2005

PROJET

Important

Le présent document est un projet de politique extérieure destiné à être présenté au Conseil Fédéral et aux Députés lors du Convent 2005, sous cette forme ou sous une autre.

**Le Grand Chancelier
Antoine de JUST PELLICER**

RAPPEL

Rappel des attributions de la Grande CHANCELLERIE suivant le Règlement intérieur du Conseil fédéral paragraphe VI :

« Le Gd Chancelier est chargé, sous le contrôle du Gd Maître, de tout ce qui concerne les relations avec les obédiences étrangères.

Il propose au Conseil fédéral toutes mesures propres à établir ou entretenir ces relations et lui soumet chaque année, après le convent, la liste des garants d'amitié ou grands représentants à nommer ».

La Gde Chancellerie doit donner une place importante au rayonnement de la GLDF à l'étranger et en particulier au maintien et au développement de ses relations avec les autres obédiences, voire d'aider la création d'obédiences

Rayonner c'est rencontrer, c'est participer, c'est communiquer, c'est se manifester dans toutes les directions et par définition le rayonnement ne peut être limité dans l'espace et le temps.

De même que le rayonnement de la GLDF doit se faire à l'intérieur de l'hexagone, la Grande Chancellerie a la charge de faire rayonner la GLDF, ses valeurs et spécificité à l'étranger, c'est pour cela que **la politique étrangère de la GLDF ne peut se faire que dans un projet à long terme**

C'est ainsi que les axes cette politique ont été définis et approuvés lors de la tenue de grande Loge en décembre 6003, en suivant les conclusions de F. Orateur :

« Mes TT CC FF Députés, nous avons une proposition d'un acte politique. Etes vous d'accord avec les propositions de notre Gd Chancelier, propositions approuvées et confortées par notre T.R Gd .M .

Cette proposition d'acte politique est de conforter nos liens avec l'Europe maçonnique, et de restaurer un courant de relations avec l'Afrique et de reprendre contact avec l'Amérique du sud. » Les bases étaient lancées.

Quelles sont nos Valeurs, à respecter et à promouvoir ?

- **La souveraineté de la GLDF, qui seule conditionne la régularité de sa démarche initiatique car** « La G L D F ne reconnaît aucune autorité maçonnique nationale ou internationale supérieure à la sienne. »
- Comme le rappelait un Ancien Gd Maître « La reconnaissance ne peut pas se définir verticalement mais uniquement horizontalement »

- **Fidélité au R E A A** basé, entre autre, sur la définition du GADLU comme principe créateur. **“Pratique scrupuleuse et sérieuse du rituel et du symbolisme en tant que moyen d’accès au contenu initiatique de l’Ordre.”**
- **Les valeurs issues de la Franc-maçonnerie andersonnienne**, fondée sur la fraternité et sur les concepts de tolérance et de totale liberté de conscience.
- **Obéissance humaniste, spirituelle et adogmatique.**

NOS AMBITIONS ET OBJECTIFS.

Trois axes se présentent à nous.

- Les obédiences étrangères.
- Les implantations de Respectable Loge à l’étranger.
- Les Respectables Loges de la GLDF existantes hors de l’hexagone

Budget et conclusion

I) Les obédiences étrangères

ASIE

Historiquement, la Franc-maçonnerie a été implantée au sein de l’importante communauté occidentale présente dans ces pays. C’est ainsi qu’aujourd’hui ne persistent que quelques Loges formées par des FF “occidentaux” qui demeurent sur place ou qui sont de passage pour des raisons professionnelles. Le recrutement de ressortissants de ces pays est extrêmement faible. Dans l’état actuel des choses, il n’est pas concevable d’envisager des relations.

Ceci n’est pas valable en ce qui concerne **l’Inde**, où effectivement la maçonnerie tient une place importante. C’est ainsi qu’il existait une Grande Obéissance rattachée à la “ Grande Loge Unie d’Angleterre”, Obéissance travaillant au Rite Emulation.

A la suite d’une scission, une nouvelle confédération maçonnique, formée de 4 obédiences, s’est créée avec laquelle la GLDF a établi un traité d’Amitié et de Reconnaissance, en 6004, à la suite de quoi La Grande Loge Unie des Indes a créé et veut développer des Loges travaillant au R E AA.

Il est du plus grand intérêt de la GLDF de maintenir et de renforcer les relations avec cette Obéissance, relations qui peuvent servir de référence notamment avec l’Australie.

AUSTRALIE.

L’**Australie** aurait actuellement tendance à vouloir s’affranchir de la Grande Loge Unie d’Angleterre, nous devrions donc tenter des rapprochements avec cette Maçonnerie australienne.

AFRIQUE

Nous pouvons distinguer 4 régions :

- Afrique francophone
- Afrique anglophone
- Afrique méditerranéenne
- Madagascar

Afrique francophone :

Depuis de longues années la GLDF entretient de fraternelles relations avec les obédiences de l'Afrique occidentale francophone; la présence de la GLDF au cours des différentes manifestations qu'elles organisent est appréciée et nécessaire.

Par contre, en ce qui concerne les pays francophones de l'intérieur, il n'existe aucune présence effective de la GLDF, au contraire d'une autre obédience qui est elle, bien présente.

Afrique anglophone

On ne peut que déplorer l'absence totale de la GLDF. La Grande Loge Unie d'Angleterre est présente partout.

Afrique méditerranéenne

La seule présence maçonnique tolérée sur l'ensemble du littoral sud Méditerranée se situe au **MAROC**.

La GLDF entretient des relations fraternelles avec la Grande Loge du Maroc et se doit d'être présente à ses côtés. Le G.O. qui était absent développe une politique de rapprochement avec cette obédience. Il est à souligner que la Grande Loge du Maroc qui travaille au REAA, sert de référence au monde musulman et par conséquent toutes nos actions auprès d'elle sont un investissement pour l'affirmation de nos valeurs et le rayonnement du Rite. La Grande Loge du Maroc a pris la décision de créer une loge féminine, première de ce genre dans le monde musulman, dans l'espoir de développer, à terme, une obédience féminine. Il est néanmoins à remarquer que la Grande Loge du Maroc est et reste une obédience masculine ou aucune sœur n'est admise dans ses loges.

Madagascar

La GLDF a des Loges sur ce territoire, et entretient d'excellentes relations avec Le Grand Rite Malgache qui est une fédération de Rites.

ETATS-UNIS/CANADA.

Après une absence volontaire et diplomatique due à la situation créée par l'affaire dite "du Minnesota", la GLDF reprendra éventuellement contact avec les loges PRINCE HALL.

La GLDF entretient des relations privilégiées et très fraternelles avec la Loge Prince Hall de Géorgie.

Compte tenu des renseignements portés à la connaissance de la Grande Chancellerie il semblerait que les différentes Loges Prince Hall se démarqueraient des Obédiences anglo-saxonne et qu'une opportunité d'action serait à saisir. Elle consisterait en une reprise de contacts, sur place, dans un premier temps, avec Prince Hall de Géorgie pour un examen complet de la situation aux USA, pour qu'ensuite une visite à l'ensemble des acteurs, soit réalisée.

MACONNERIE IBERO-AMERICAINE

Il est à remarquer que la quasi-totalité des obédiences de cette région travaillent au REAA.

Historiquement l'ensemble de ces pays a une affinité culturelle avec la France qui représente à leurs yeux les grandes idées issues du Siècle des Lumières et de la Révolution française.

Il est important de souligner que les sentiments anglophiles sont peu développés et que tous les Libérateurs d'Amérique du Sud, sans exception, étaient francs-maçons et ont été formés dans les "écoles maçonniques françaises".

La quasi-totalité de ces obédiences sont regroupées au sein de la "C.M.I." Confédération Maçonnique Inter américaine, dont la GLDF a été longtemps admise comme membre observateur. La GLDF se doit de retrouver sa place au sein de cette confédération; pour ce faire, elle doit renouer des relations avec le maximum d'obédiences membres de façon à avoir leur appui lors du vote de présentation de sa candidature ; de plus, cela donnerait du poids à la représentativité de la GLDF au niveau international et permettrait de contre balancer toute volonté hégémonique d'autres obédiences.

Il serait souhaitable d'être présent lors des grandes manifestations organisées par ces obédiences du C.M.I et les inviter à notre clôture de convent.

Par ailleurs, sur leurs demandes déjà émises à plusieurs reprises, nous pourrions envisager une collaboration plus étroite et notamment en ce qui concerne l'approfondissement du REAA du symbolisme et de nos rituels.

EUROPE

Europe anglo-saxonne (G.B, Hollande, pays scandinaves, Allemagne.....)

Ces pays aux rites particuliers et liés à la Grande Loge Unie d'Angleterre, sont difficiles d'accès mais nous devons être ouverts à toute opportunité de rapprochement.

Une mention particulière et d'actualité doit être considérée avec beaucoup d'attention car il s'agit d'une récente scission survenue au sein de la Grande Loge Unie d'Angleterre. La Grande Chancellerie a pris contact avec cette nouvelle structure afin de mieux connaître les tenants et les aboutissants et d'envisager un éventuel rapprochement avec elle.

Europe méditerranéenne (Espagne, Italie, Turquie, Liban, Grèce, Israël.....)

Dans ces différents pays la maçonnerie est vivante mais nombreuse et divisée ; il est à espérer qu'une unité par pays puisse se réaliser c'est dans cet espoir que la GLDF se doit d'entretenir des relations avec les obédiences qui partagent nos valeurs.

Europe de l'EST.

Région où la maçonnerie d'influence française était bien implantée jusqu'à l'arrivée des régimes totalitaires.

Depuis la libéralisation de ces pays, la maçonnerie est renaissante, pleine de potentialité.

Il est à remarquer le travail important et efficace, fourni par certains FF de la GLDF qui se sont investis, souvent à titre personnel, pour implanter et développer des loges de notre obédience.

Hormis la TCHEQUIE, la SERBIE, la ROUMANIE et la HONGRIE avec lesquelles nous avons des traités d'amitié et de reconnaissance dont nous n'assumons pas les devoirs qui en découlent, tous les autres pays sont représentés par des Grandes Loges nationales créées et formées en général par la GLNF. Un espoir tangible réside néanmoins dans la création de la future Obédience lettone à RIGA.

Europe Occidentale (Suisse, Belgique. Luxembourg Autriche...)

Dans ce domaine, la GLDF entretient des relations avec deux obédiences en Belgique (Grande Loge de Belgique et Grand Orient de Belgique) et une en Suisse (Grand Orient de Suisse). En ce qui concerne les autres obédiences de cette région qui sont très liées à la Grande Loge Unie d'Angleterre, il est souhaitable d'avoir et d'entretenir des relations fraternelles.

II) Implantations de Respectables Loges à l'étranger.

Obligations et situation présente

Obligations

Depuis de nombreuses années la GLDF délivre des patentes pour la création de loges à l'étranger. Par tradition ces loges sont rattachées à la Grande Chancellerie, et le Grand Chancelier, en tant que Conseiller Fédéral en est d'office l'Inspecteur.

Nous constatons que les devoirs et obligations de cette situation impliquent entre autres pour la GLDF l'obligation de procéder à l'installation du Vénérable Maître. Ceci permet de contrôler le respect du rite, des rituels, la bonne application des règlements généraux et de notre constitution. Il pourra à cette occasion procéder à l'instruction maçonnique éventuelle. **'Le Conseiller Fédéral- Inspecteur a pour tâche essentielle de veiller à la régularité et au bon fonctionnement des loges de son inspection'**. Il n'est pas possible de laisser à l'abandon pendant de nombreuses années des loges situées dans des orient lointains. Par conséquent lors d'une demande de création de loge à l'étranger il faudra impérativement tenir compte des conséquences du respect ou du non-respect de nos obligations induites par cette décision.

Créer une Loge maçonnique dans un pays étranger, implique pour l'obéissance créatrice des devoirs envers les loges constituées par ses membres et administrativement enregistrées dans ses livres. Un ancien Grand Maître, le Très Respectable Frère Henri Tort-Nougès disait : « Il serait souhaitable de ne pas continuer à créer dans des pays qui sont occupés maçonniquement, des loges dépendant de la Grande Loge de France. » Il semble nécessaire que la GLDF prenne des dispositions pour éviter d'être éventuellement débordé par le dynamisme créateur de ces membres.

Il est en revanche indispensable que les mesures imposées, par un souci d'ordre soient suffisamment souples pour ne pas décourager les bonnes volontés.

La délivrance d'une patente par la GLDF porte :

- Sur l'engagement pour la loge recevant patente de travailler au seul REAA.
- Sur l'intégration de la loge patentée à une organisation centrale, dite obédientielle, qui implique l'adhésion pleine et entière de tous les membres de la loge, aussi bien les fondateurs, que tous ceux qui la rejoindront ultérieurement.
- Aux déclarations de Principe de la GLDF.
- A sa Constitution
- A ses règlements généraux.

Situation présente.

On constate que les loges actuelles situées à l'étranger (Madagascar, Congo Brazzaville, Togo, Sénégal, Espagne, Russie, Lituanie etc....) ont été créées dans le but de la fondation d'une obédience nationale de REAA non présente dans ces pays. Il serait souhaitable qu'après examen approfondi de ces différentes situations, la GLDF se donne les moyens de faire revenir ces loges à leur objectif initial, en les dynamisant. Un délai de réalisation de l'objectif initial devrait être fixé par la GLDF, au cas par cas, et en accord avec les loges fondatrices. Cela dégagerait la GLDF de ses obligations réglementaires et financières.

Modalités de délivrance de patente

Trois éventualités peuvent se présenter :

- Création d'une loge en vue d'une création d'une obédience nationale
- Création d'une loge à caractère local
- Création d'une loge à des fins diplomatiques et/ou stratégiques

Création d'une loge en vue d'une création d'une obédience nationale.

Ces loges, il faut le préciser, sont des loges non pas provisoires mais provisoirement intégrées à la Grande Loge de France jusqu'à la constitution d'une obédience. Ceci implique que dans le pays concerné il n'existe pas d'obédience répondant aux critères de la GLDF.

Des frères veulent créer alors, à terme, une obédience indépendante et souveraine dont la GLDF serait la « marraine ». La GLDF délivre alors la patente, mais ces frères prennent l'engagement de créer une structure dans un délai de 5, 7, ou 10 ans (éventuellement modulable en fonction de la situation), temps durant lequel la GLDF apportera tout son soutien, ce qui veut dire que nous devons prévoir un budget. Si dans le délai imparti, les frères n'ont pas rempli leur obligation de création d'obédience, la GLDF pourrait alors soit procéder à la démolition de sa ou de ses loge(s) installée(s) dans le pays concerné, soit réexaminer la situation locale.

Création d'une loge à caractère local.

En principe, une demande de patente émane d'un groupe de frères déplacé à l'étranger et qui souhaitent poursuivre leur démarche initiative dans le cadre de la GLDF. Deux situations se présentent :

- Ce groupe est situé dans un pays où il existe une obédience nationale répondant à nos critères. Pour des raisons diplomatiques et pour qu'entre autres, la GLDF ne soit pas accusée d'implanter des loges qui viendraient en concurrence avec l'obédience nationale, la Grande Chancellerie demande à cette obédience, l'autorisation de bien vouloir créer en son sein une loge. Si la réponse est affirmative, la GLDF ne délivre pas de patente.

Dans le cas contraire, il serait souhaitable que ne soit pas créée une loge, mais un triangle. Ce triangle serait rattaché à une loge de la fédération. Cette loge recevrait régulièrement les planches présentées au triangle, et déterminerait les augmentations de salaire au vu des travaux présentés par le frère concerné.

En ce qui concerne les initiations éventuelles, les triangles n'ayant pas la possibilité réglementairement de le faire, le profane pourrait être initié soit dans la loge la plus proche soit à l'occasion d'un voyage en France, soit à l'occasion d'un voyage de plusieurs frères dûment habilités en visite dans l'orient concerné. En conséquence, la GLDF évite entre autres, le déplacement du futur député, le déplacement du Conseiller fédéral inspecteur etc....

Création d'une loge à des fins diplomatiques et/ou stratégiques.

La décision de présentation au Convent est du ressort du Conseil Fédéral, après étude de l'opportunité au cas par cas (ex : loge de Londres)

ASIE

<u>AMBITIONS</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
	Maintenir et développer Nos relations avec la Grande Loge Unie des Indes avec laquelle la GLDF A un traité d'amitié	Présence de la GLDF aux manifestations Importantes de cette obédience	annuel	3000 € / personne
Approcher la FM australienne	Traité d'amitié et de reconnaissance	Constitution d'une étude du paysage Maçonnique australien	Fin 2005	

AFRIQUE

Francophone

<u>AMBITIONS</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
	Maintenir et développer les relations par Le Grand Chancelier	Présence clôture des convents Gabon, Cameroun, Bénin.	Annuel Annuel Annuel	2500 € / voyage 2500 € / voyage 2500 € / voyage
Affirmer l'influence de la GLDF	Rencontrer les obédiences africaines pour conforter nos relations avec elles et affirmer la présence de la GLDF sur le continent africain	Participer aux réunions du REHFRAM	Annuel	3000 € / voyage

AFRIQUE

Anglophone

<u>AMBITIONS</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
Actuellement, pas d'ouverture possible				

AFRIQUE

Méditerranéenne

<u>AMBITIONS</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
Affirmer nos relations avec La Grande Loge du Maroc	Aider la G.L.M. à se développer pour le rayonnement du R.E.A.A.	Présence de la Grande Chancellerie 2 fois par an dont une fois pour leur convent	Septembre 2005 A la demande	1000 € 1000 €

AFRIQUE

Madagascar

<u>AMBITIONS</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
Raffermir les relations avec le Grand Rite Malgache	Envisager un traité d'amitié	Les rencontrer à l'occasion d'un voyage dans cette région du monde	Fin 2006	1500 €

ETATS-UNIS/CANADA

<u>AMBITIONS</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
Retrouver la crédibilité de la GLDF	Renouer les traités d'amitié	Rencontrer Prince Hall Georgie (convent)	Mai 2005	2000 €

MACONNERIE IBERO AMERICAINE

<u>AMBITION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
Retrouver le statut de membre Au sein de la C.M.I.	Nouer des relations avec des obédiences qui peuvent nous apporter leurs soutiens pour la candidature de la GLDF	Rencontrer les obédiences lors de deux voyages	Juin 2005	3000 €
			Novembre 2005	3000 €
			Et 2 fois par an	6000 €
	Raffermir les relations avec les Obédiences amies	Présence pour les clôtures de convent	Annuel à la demande	2000 €

EUROPE ANGLO-SAXONNE

<u>AMBITION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
Nouer des liens avec la nouvelle obédience Issue de la Grande Loge Unie D'Angleterre = R G L E	Signer un traité	voyage	Avril 2005	500 €
Reprendre contact avec la Grande Loge A.F.A.M.	Signer un traité	Utiliser les frères Frontaliers pour lier Des liens	2005/2006	

EUROPE MEDITERRANNEENE

<u>AMBITION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
<u>Italie</u>	Maintenir les relations avec les Obédiences avec lesquelles existent Des traités	Etre présent aux différents convents	annuel	1000€
<u>Espagne</u>	Envisager la création d'une obédience nationale	Dynamiser les loges actuelles	2005/2006	1000€
<u>Grèce</u>	Maintenir les relations	Visite	Annuel	1000 €
<u>Turquie</u>	Etablir un traité	Visite	2005	1000 €
<u>Liban</u>	Maintenir les traités	Visite	Annuel	1000 €
<u>Israël</u>	Envisager la création d'une obédience nationale	Dynamiser la loge actuelle	2005/2007	1000 € / an

EUROPE DE L'EST

<u>AMBITION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
<u>Pays Baltes</u>	Création d'obédiences nationales Lettonie étant très avancée (3 loges) Lituanie une loge installée et 1 en formation Estonie tout reste à faire	Aide pour la rédaction des statuts et Règlements généraux, Visite à prévoir rapidement pour l'ouverture de l'Obédience Profiter du voyage en Lettonie pour dynamiser l'ouverture de la 2 ^{ème} loge à Vilnius Même cas de figure que la Lettonie	mai2005 fin 2005 Mai 2005	2500 € 4000 € 1000 € 1000 €
<u>Russie</u>	Création d'une obédience nationale ou démolition des structures existantes			
<u>Ukraine</u>	Envisager la création d'une obédience nationale		A déterminer	8000 € X2ans
<u>Serbie-Montenegro, Tchéquie, Roumanie, Hongrie</u>	Renforcer les relations et respecter nos engagements dus aux différents traités signés	Contacts	Annuel	6000 €/an

EUROPE (OCCIDENTALE)

<u>AMBITION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>PLANNING</u>	<u>BUDGET</u>
Belgique et Suisse	Maintenir nos relations et Respecter nos engagements Dus aux traités signés	Visites aux différentes manifestations	Annuel	2000 € / an
Autriche, Luxembourg	Essayer de nouer des liens	Prise de contact et voyage éventuel	2006	1000 €

BESOINS PREVISIONELS

Pays	Années					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Asie (Indes)		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Australie		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Afrique						
Gabon		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Cameroun		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Bénin		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
R.E.H.F.R.A.M		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Afrique Méditerranéenne (Maroc)		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Madagascar		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Etats-Unis Canada	2 000					
Maçonnerie Ibero-Américaine						
C.M.I.	3 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Amérique du Sud	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Europe Anglo-saxonne	500	500	500	500	500	500
Europe Méditerranéenne						
Italie		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Espagne	1 000	1 000	1 000			
Grèce		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Turquie		1 000	1 000			
Liban		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Israël		1 000	1 000			
Europe de L'Est						
Pays Baltes		3 000	3 000	1 000	1 000	1 000
Ukraine		8 000	8 000			
Serbie-Montenegro Tchèque Roumanie Hongrie		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Europe Occidentale						
Belgique Suisse		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Autriche Luxembourg		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL	8 500	51 000	51 000	38 000	38 000	38 000

- Il y avait également des Délégués du Maroc, de Haïti, de la Turquie, de Suisse, du Liban... Alors les Obédiences ont soulevé la question : « de quelle Europe s'agit-il ? » « Qui va participer à cette Europe ? » Le GO s'est manifesté par un dictat en disant qu'il serait hors de question que quiconque discute de la présence de la Turquie !
- La désignation des administrateurs a également été soulevée.

Une grande partie de la discussion a porté essentiellement sur le rôle du représentant permanent (son financement, son obéissance active ou passive, que va-t-il dire, etc.)

Les Obédiences ont souhaité une garantie pour que personne ne s'exprime en leur nom. Les Frères Belges ont fait un vote : « Nous interdisons que quoi que ce soit puisse être publié ou dit sans l'accord unanime des Obédiences participantes ». Les statuts n'ont pas été acceptés. L'Espace Maçonnerie Européen, pour le moment, est en stagnation totale.

Par ailleurs, nos Frères Polonais nous ont fait part que la situation en Pologne était difficile dû à un catholicisme intransigeant et qu'il était vraisemblable que la Loi allait être modifiée interdisant les activités de type « maçonnerie ».

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz, Grand Chancelier Adjoint, informe le Conseil Fédéral qu'il a assisté à la réunion des Grandes Loges Unies d'Europe qui regroupe environ 11 Grandes Loges en Europe et précise que le Liban a été accepté au sein de ces Grandes Loges Unies d'Europe. Le but de ces Grandes Loges Unies, multi rites, est de se positionner vis-à-vis de l'hégémonie d'autres Obédiences. Il a été décidé de coordonner les actions de réflexion à l'intérieur de chacune des Obédiences (notamment sur l'éthique maçonnique). Chaque Obéissance, dans son pays respectif, réfléchirait sur sa propre éthique maçonnique. La synthèse serait publiée au travers d'un site sécurisé. Il a été également décidé de faciliter les inter-visites en créant un « Passeport Maçonnerie Européen » dont l'attribution serait réservée à chaque Grand Maître.

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz précise si les Grandes Loges Unies étaient constituées d'Obédiences travaillant au REAA, il n'y aurait pas de mains mises des Suprêmes Conseils sur cette Institution.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Testori soulève le problème du financement des déplacements dans le cadre de cette Institution car rien n'a été prévu dans le budget qui sera présenté aux Députés samedi. Il faut se poser la question fondamentale de savoir ce que l'on compte faire de cette Institution.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Saget précise qu'il ne voit pas l'intérêt des querelles entre Obédiences. Il pense qu'il conviendra de s'unir demain pour défendre la liberté d'être Franc-Maçon, liberté menacée aujourd'hui en Pologne.

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicier souhaite savoir si de nouveaux statuts ont été présentés et qu'en est-il du financement ? Il a l'impression que cette Institution n'est qu'une agence touristique, pas plus.

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz précise que la discussion a porté sur des travaux communs, les inter-visites, et la création d'un site web. Un compte rendu de cette réunion sera disponible vers le 15 juillet.

Le T.:R.:F.: Christian Rempp a ressenti que le but recherché des Obédiences est de travailler ensemble.

L'exceptionnel

Les attentats de Londres : La Chancellerie a envoyé le jour même un message de solidarité aux différentes «Obédiences», et à la Loge Londonienne de la Grande Loge de France. Notre loge a répondu, la nouvelle obédience anglaise a mis notre message sur son site internet et a répondu ... et la Grande Loge Unie d'Angleterre nous a également envoyé un message, même si assez peu... orthodoxe dans la forme...

Pour les USA : contacts et propositions d'aide organisée, tout en tenant compte des spécificités américaines : multiplicité des Obédiences, possibilités d'aides financières internes américaines. La Grande Loge de France est prête à envisager les demandes spécifiques. Le Grand Chancelier et le Grand Hospitalier se concertent.

L'habituel

Réveil de la Loge «Libertas Helvética», à l'Orient de Bâle, rebaptisée «Liberté renouvelée», sous l'égide du Grand Orient Suisse, mais seule Loge de Suisse alémanique travaillant au Rite Ecossois Ancien et Accepté. Les liens avec la R.:L.: «Le Triangle Rhénan» sont étroits, ainsi qu'avec les Loges allemandes voisines.

La Roumanie : colloque de Bucarest en cours, notre T.:R.:G.:M.: Alain POZARNIK nous y représente.

La Turquie : symposium de l'Espace Maçonique Européen, fin octobre : il est essentiel d'y être présent. La budgétisation prévisionnelle est en cours avec la Grande Trésorerie, le Grand Chancelier y présentera les spécificités de la Grande Loge de France.

Le Sénégal : il est envisagé une deuxième Loge à Dakar.

Le Congo Brazzaville : deux Loges provisoires sont en demande de patente à Brazzaville, les dossiers sont en cours de réalisation.

Par ailleurs

Le travail des Loges frontalières nécessiterait que l'article 46 de nos RG soit complété par un aménagement ou un complément.

L'identité et le mode d'action de la Grande Loge de France : ce type de discours est du ressort du Grand Maître. Pourtant, à l'étranger, ou selon certaines formulations de questions adressées à la Grande Loge de France par l'extérieur, il serait utile d'avoir un texte de base sur lequel chacun pourrait s'appuyer.

Le texte suivant est proposé au Conseil Fédéral avec demande d'approbation par vote.

Proposition d'un discours identitaire de la GLDF :

- La Franc-Maçonnerie est un ordre initiatique traditionnel et universel fondé sur la fraternité. La Grande Loge de France adhère aux principes fondateurs de la Franc-Maçonnerie tels qu'ils sont exprimés dans les Constitutions d'Anderson de 1723

- Les Francs-Maçons de la GLDF proclament l'existence d'un principe créateur sous le nom de Grand Architecte de l'Univers, à la gloire duquel ils travaillent. Pour eux l'initiation n'est pas une vérité illuminante mais seulement une voie d'accès à la Connaissance et un moyen d'épanouissement personnel.

- Ils pratiquent un humanisme fondé sur une spiritualité qui laisse à chacun une totale liberté de conscience

- L'essentiel de leur démarche repose sur le fait que l'homme est perfectible et qu'en dominant ses instincts et ses passions, il peut s'élever au-dessus de lui-même et donner un sens à sa vie. Ainsi, les francs-maçons de la Grande Loge de France peuvent-ils efficacement travailler à l'amélioration de la condition humaine en défendant à travers les valeurs de liberté, de tolérance et de fraternité, le droit des hommes à une égale dignité quelles que soient leurs origines sociales, confessionnelles et ethniques.

La Grande Loge de France affirme ainsi son identité et sa spécificité par rapport aux autres puissances maçonniques.

Elle se doit de travailler à l'amélioration constante de la condition humaine, tant sur le plan spirituel qu'intellectuel et matériel, tout en respectant la pensée d'autrui et sa libre expression.

La Grande Loge de France n'a aucune vocation à la direction de conscience ou à l'orchestration d'une action politique. Cela serait contraire à ses principes fondamentaux.

Elle laisse à ses membres une entière liberté dans l'expression et l'application de leur engagement maçonnique dans la société civile.

Ne prenant aucun parti, notre Ordre se veut éveilleur de consciences, dans le respect des choix et convictions de chacun.

Ne s'immisçant dans aucune controverse touchant à des questions politiques ou confessionnelles, la Grande Loge de France affirme ses principes et ses valeurs pour contribuer à la construction d'un système de référence, et rappeler les exigences nées de ce système lorsqu'il est mis en cause en prenant une place d'autorité morale.

Addendum particulier :

La Grande Loge de France n'a donc pas ^{GLDF} vocation à créer des réseaux ou à ^{page 160} participer en tant que Grande Loge à une idéologie politique ou confessionnelle.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

octobre 2005

T.:R.:F.: Christian REMPP

Après l'intervention du Grand Chancelier Adjoint concernant Madagascar :

Le TRF Christian REMPP insiste sur la nécessité de réfléchir aux capitations en fonction de la situation économique. Les chiffres sont parlants :

	France	Madagascar
Classement PNB	5	121
PNB/habitants	22240	230
Inflation	1,9	15,9
chômage	9	6
médecins	1 pour 303	1 pour 11 111

Si l'on peut estimer que certains ont les moyens de payer des capitations élevées, il n'est pas pensable que d'autres Frères, moins fortunés, soient dépendants d'eux et ne puissent assumer leurs capitations dans la dignité. A titre d'information, d'autres Obédiences malgaches ont des impayés avec des capitations correspondant à 50 euros par an, et ce avant la dernière inflation qui a été de 40% en un trimestre.

Intervention du Grand Chancelier :

Les différents sujets ayant été évoqués en cours de Conseil, le rapport du Grand Chancelier se limite à remarquer la difficulté pour la Grande Chancellerie de maîtriser les différentes informations sur les différentes Obédiences. Deux éléments majeurs entrent en compte : la multiplication des obédiences surtout dans certains pays, et il n'est pas justifié ni souhaitable que la GLDF soit présente partout ; par ailleurs, la mémoire de la GLDF n'est pas suffisamment organisée et ce travail de pérennité est une des préoccupations actuelles de la Chancellerie.

En réponse à la question du T.:R.:F.: Yvan DEGREMONT concernant les créations de Loges, en France, par la Regular Grand Loge of England and Wales, le T.:R.:F.: Christian REMPP indique qu'il se tient informé, et que la Chancellerie est attentive et vigilante.

En réponse à une question sur l'Espace Maçonique Européen, le Grand Chancelier indique qu'un Frère a été délégué au Colloque d'Istanbul en tant qu'observateur. La GLDF a manifesté son intérêt pour toute forme de rencontre et de quête de l'universalisme, tout en affirmant son identité.

Intéressée par les travaux de ce colloque, la GLDF se démarque par rapport à une entreprise nettement marquée par le Grand Orient de France.

Le Très Respectable Frère Joël GREGOGNA demande quelle est la politique du Très Respectable Grand Maître et de la Grande Chancellerie sur l'Espace Maçonique Européen dont les statuts devraient être discutés à Istanbul le 28 octobre prochain.

Le Très Respectable Frère Christian REMPP lui répond que la Grande Loge de France sera bien présente à cette manifestation mais en seule qualité d'observateur, afin de ne pas cautionner une entreprise trop marquée par une autre Obédience en l'état par le Grand Orient de France.

novembre 2005

Le T.:R.:F.: Christian Rempp

La première des choses mes Frères, c'est de mettre en place la Loge « St Jean du Sahel » à l'Orient de Dakar pour sa constitution. Donc le dossier est complet et

Le T.:R.:F.: Grand Secrétaire Didier Fichel

.....vous l'avez donc dans les communications du Grand Secrétaire, dans les rapports d'enquête, la loge provisoire « St Jean du Sahel » à l'Orient de Dakar.Je rappelle que cette demande de constitution de Loge est constituée de 13 frères, le dossier est complet, nous avons reçu le chèque de consignation. Et nous attendons le rapport d'enquête de notre Frère Inspecteur.

Le T.:R.:F.:Grand Chancelier Christian Rempp

Le rapport est tout à fait favorable, nous avons 13 membres fondateurs qui sont tout à fait en règle avec nos Règlements. J'ai également la disposition de la localisation des locaux. J'ai également le Rite et la date des Tenues toutes les deux semaines, les premier et troisième lundi à 20 heures et par ailleurs, les métaux ont été déposés au Secrétariat. Donc avis favorable.

Le T.:R.:F.: Grand Orateur Adjoint Alain Lequien

Donc, mes TT.:CC.:FF.: , je vous propose d'approuver la création de la Loge « Saint Jean du Sahel » à l'Orient de Dakar.

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Mes Frères, à mon coup de maillet, que ceux qui sont d'accord avec les conclusions du Frère Orateur.

Avis contraires ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup.

Le T.:R.:F.:Grand Chancelier Christian Rempp

D'abord je voulais vous dire que j'étais, avec le T.:R.:F.: Alain Lequien, au Convent du Grand de Suisse à Lausanne. Nous avons rencontré énormément d'Obédiences, de petites Obédiences qui sont fort intéressantes, parce qu'elles sont très attachées aux relations avec la GLDF. C'est très intéressant de voir la fraternité et le respect des diversités qui ont été manifestés lors de ce Convent. Assez étonnant comme ambiance, très agréable, très chaleureux.

Par contre, nous avons été pris à partie par les représentants du Grand Orient Lituanien ????? parce qu'il semblerait qu'au Portugal, il y ait des Loges qui soit disant se constituent sous notre protection ou sous notre influence mais qui soient des Loges constituées de Frères avec un certain nombre de doutes et de suspicion mais qui se recommandent de nous et les Orients portugais avec lesquels nous avons des alliances se plaignent amèrement que nous laissions faire. Donc, une enquête est en cours et nous allons voir de quoi il s'agit mais c'est évident que nous n'avons pas pour le moment trouvé qui que ce soit qui puisse valablement se recommander de notre part.

La deuxième chose à dire, c'est que nous serons donc présents début février au Réfram qui aura lieu au Togo et que nous en profiterons pour faire un détour par le Sénégal pour allumer les feux de « Saint Jean du Sahel » et du moins, c'est ce que nous allons proposer. Nous espérons à ce Congrès du Réfram voir un certain nombre d'Obédiences africaines Nous rappelons aussi que le lundi 28 novembre, il y a une réunion des Loges roumaines en particulier sous la présidence de la chaîne d'union écossaise à l'Orient de Paris, donc le lundi 28 novembre dans la soirée, le Grand Maître de la Grande Loge Nationale de Roumanie devait être là, il nous a signalé qu'il a des problèmes de santé dans sa famille et il n'est pas du tout sûr de pouvoir être présent mais, mes Frères, si nous pouvons manifester notre soutien aux Frères roumains, c'est une occasion.

Nous sommes encore en train de travailler sur la constitution d'une bande de données pour la gestion de nos relations étrangères par ce que compte tenu de toutes les Obédiences et mini Obédiences et nouvelles Obédiences qui fleurissent, c'est très difficile de se tenir à jour. Donc là, on va mettre tout sur informatique et on va essayer des annotations qui vont en même temps servir à la pérennité des informations.

Et puis des petites initiatives intéressantes, nous avons été contactés par des Frères dans les régions frontalières qui ont trouvé des nouvelles formules, pour organiser des réunions inter obédientielles et inter nationales. C'est d'organiser ce que nous appelons en Alsace des « des tables d'hôtes » où à une heure donnée, à un jour donné, il y a table ouverte dans un restaurant de qui est tenu par un des Frères et vous pouvez être de passage, vous êtes cordialement invités à venir partager mais c'est intéressant parce que cette initiative diffuse un petit peu le long de la frontière et permet d'avoir des liens tout à fait fraternels très simples.

Voilà mes Frères, les choses essentielles que j'avais à vous dire.

Le T.:R.:F.: Jean-Louis Jusselme

Merci T.:R.:G.:M.:, mon Frère Grand Chancelier, je t'en ai parlé un peu tout à l'heure ainsi qu'à notre Frère Grand Secrétaire et Grand Orateur. La loge « Les Neufs Sœurs » n° 447 qui est une de mes loges d'Inspection a déposé le 7 octobre un dossier pour la création d'un triangle en Thaïlande concernant « Chian Mai », deux ou trois Frères ont démissionné de la GLDF et qui veulent réintégrer la GLDF et donc, comme ils me l'ont indiqué, je crois que le Vénérable Maître « des Neuf Sœurs » des documents administratifs transmis au Grand Secrétaire, là il y a une lettre qui a été adressée au Grand Chancelier et pareil Grand Orateur. Et personne me dit qu'il est au courant de quoi que ce soit. Donc je me pose des questions. Je me permets T.:R.:F.: Grand Secrétaire de te donner la copie du dossier que les « Neuf Sœurs » ont transmis parce que là, au bout de deux mois, je pense qu'il est temps qu'on se pose un peu la question.

Brouhaha

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier Christian Rempp

Un dernier point, si jamais mes Frères, nous faisons la demande d'une délégation à la cérémonie de clôture de la Tenue Conventuelle de la Grande Loge Symbolique de Madagascar le samedi 10 décembre.

Le T.:R.:F.:Grand Chancelier Adjoint Jean-Pierre Velleyen

Nous sommes partis donc sur le processus de donner quand même une certaine idée des Frères Malgaches et ce dont je viens de discuter avec notre Frère Christian, c'est que justement, il serait tout à fait souhaitable de donner délégation à un Frère Malgache à vie pour qu'il soit le représentant de la GLDF. On ne peut leur demander de se créer en Obédience et automatiquement il y aurait quelqu'un qui soit de la Réunion pour les représenter au niveau de Madagascar ???????

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Donc, il n'y a pas de GL Décidez, mais pour l'instant c'est toi le Représentant de la Grande Loge de France dans l'Océan Indien. Madagascar et l'Ile de la Réunion, c'est pas très loin et il me semble que c'est toi qui doit être notre Représentant.

Nous suivrons Rires.

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer

T.:R.:G.:M.:, je voudrais intervenir pas du tout en tant qu'ancien Grand Chancelier. J'avais pris un engagement en début de cette année de ne pas du tout m'en mêler. Je ne veux pas être ce qu'on appelle « celui qui ne sait pas descendre de charge ». Tout à l'heure, le Premier Grand Maître Adjoint a fait une intervention concernant son déplacement à Madrid. Comme c'était une communication, je n'ai pas voulu intervenir. Donc je le fais maintenant, il n'y a pas de débat, j'interviens en ce qui concerne la politique étrangère.

..... a été en ma présence en contact avec le Grand Maître de la Grande Loge de Turquie. La Grande Loge de Turquie, mes Frères, vit parce que la GLDF lui a délivré patente n'est ce pas, la Grande Loge Générale de Turquie. Elle avait organisé dans le sein de l'espace maçonnique européen une réunion en octobre concernant en particulier la discussion des statuts de l'espace maçonnique européen. J'attire l'attention de tous les Conseillers Fédéraux, ils ne semblent pas être au courant, la Grande Loge de France est fondateur de l'espace maçonnique européen. Cela veut dire que la non présence de la GLDF à Istanbul a été très mal prise par la Grande Loge Générale de Turquie qui espérait qu'il y ait une délégation de la GLDF soit présente, simplement un Frère Maître en tant qu'observateur. Je voulais faire cette remarque, nous sommes donc co-fondateurs de l'espace maçonnique européen. Nous avons été à cent lors de la discussion de nos nouveaux statuts de cet espace, il me semble que là, il faudrait revoir un petit peu

J'entends toujours parler de l'hégémonie du GODF, je dirais, si je devais prendre la défense, je dirais si j'étais avocat, je dirais qu'il n'est pas hégémonique, il ne prend que la place qui est vide. Or, l'absence à peu près systématique dans ce genre d'organisations de la GLDF me paraît préjudiciable au prestige et au rayonnement de la GLDF à J'ai dit.

Le T.:R.:F.:Grand Chancelier Christian Rempp

Donc, je crois qu'il faut d'abord dire qu'il n'y a pas absence systématique de la GLDF, de loin. La GLDF choisit un certain nombre de lieux d'interventions en fonction d'abord d'un certain nombre de possibilités matérielles. Mais c'est vrai que là, pour l'espace maçonnique européen, nous avons décidé de ne pas y aller et d'y envoyer un observateur avec un courrier bien détaillé qui précisait les circonstances dans lesquelles nous faisons ceci et qui manifestait notre identité et notre singularisme par rapport à ce qui avait été mis en place comme objectif de travail à Istanbul. La GLDF ne se désintéresse de loin pas à ce qui se passe. Au contraire, nous travaillons beaucoup à tout ce qui peut être européen et de différente manière. Mais sur l'espace maçonnique européen, c'est vrai que pour la réunion d'Istanbul, nous nous sommes mis en retrait par rapport à un certain nombre de travaux qui devaient avoir lieu sur place. Ceci dit, nous serons présents sur d'autres fronts, à d'autres endroits et d'autres manières.

Le T.:R.:F.:.....

Nous sommes fondateurs Etre plus précis c'est tout ce que je demande

..... quelles sont les raisons, est-ce qu'on peut les rappeler très brièvement ? Et ensuite, ou on dit « on n'est plus d'accord » et membre fondateur, on n'est plus membre du tout ou alors, on dit « à l'intérieur et on agit » mais la chaise vide trop long.

Le T.:R.:F.:Grand Chancelier Christian Rempp

Il n'est pas question de faire la chaise vide trop longtemps. Il est question de manifester un désaccord à un certain moment. Là, sur l'espace maçonnique européen, nous n'y avons pas été parce que nous avons été parce que nous étions en désaccord avec la manière dont ont été traités les planches et les sujets de travail qui devaient être faits. Nous avons insisté sur le fait, dans le courrier que nous avons adressé, que nous étions intéressés par ce qui se passait, que nous tenions compte de ce qui se passait, que c'est pour cela que nous avons envoyé un observateur qui était choisi non pas en tant que degré quelconque mais parce qu'il était turc d'origine et membre de la GLDF et qu'il était compétent pour discuter à tous les niveaux. Cela n'a pas été n'importe qui qui avait été envoyé là bas, nous avons choisi. Par ailleurs, nous avons d'autres choses à faire par ailleurs dans une autre stratégie par ailleurs et nous avons simplement pris cet espace.

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer

Lors du dernier Conseil Fédéral, il est dit dans l'intervention du Grand Chancelier : « intéressé par les travaux de ce colloque, la GLDF se démarque par rapport à une entreprise, cette demande marquée par le GODF ». Alors, je veux dire que si à chaque fois on se démarque par rapport à quelque chose, nous n'aurons jamais une influence, nous n'aurons jamais la possibilité de marquer notre identité.

Le T.:R.:F.:Grand Orateur Adjoint Henri Hauterville

C'était justement, moi, je suis un petit égoïste, c'est justement un petit peu de mon intervention parce que lorsqu'il a fallu prendre cette décision au sein du Conseil Fédéral, je n'ai jamais entendu dire que la GLDF était membre fondateur de l'espace maçonnique européen. Il y a une question a été posée : quelle était la relation entre la future et, il a été répondu justement que l'espace maçonnique européen, c'était le bébé que voulait mettre en place le GODF et à l'occasion, on allait en observateur pour ne pas mettre en danger ce que nous avons commencé à construire. Alors je voudrais qu'on le reformule de façon à ce que cela soit bien ça, que l'on ne dise pas qu'on ait laissé la chaise vide pour quelque chose qu'on a initialement créé ???

Brouhaha

Le T.:R.:F.: Premier Grand Maître Adjoint Jean-Jacques Roorych

Un mot du Grand Orateur mais je l'ai dit un petit peu ce matin, je ne sais pas s'il y a des querelles de personnes ou des questions de tactique ou de stratégie, je dis simplement que le Grand Maître qui s'en est ouvert et qui est un homme tout à fait pondéré, le Grand Maître de la Grande Loge Libérale de Turquie, tout à fait pondéré, tout à fait fraternel, ce n'est pas un excité. Il a été déçu par notre présence absente. C'est tout ce que je voulais dire.

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Je crois qu'il faut faire confiance au Grand Chancelier qui travaille, s'informe et qui mène quelque chose sur le fond et pour le prestige de la GLDF. Comme toujours, on peut avoir différents points de vue, les informations qu'on nous donne, il en tient compte mais je crois qu'on abandonne pas l'Europe au contraire, ça fait partie de la stratégie de la mienne et de la sienne que d'élargir le champ d'influence de la GLDF et de l'affirmer en Europe. Donc je ne vois pas que l'on puisse lui reprocher cela et c'est vrai qu'avant, lorsque nous avons parlé au dernier Conseil Fédéral, on était d'accord sur le fait qu'on pouvait voir prudemment mais ne pensez pas qu'il laisse la chaise vide, il était absent ce jour là à cet endroit, vous le savez, nous étions d'accord ensemble, et ça pourra être un autre jour sur un autre endroit. Comme il l'a dit, on ne peut pas être partout en même temps mais là où nous pensons devoir être pour rectifier à chaque fois notre politique et l'affirmer. Donc je ne veux pas qu'il soit fait de procès d'intention avec le Grand Chancelier qui fait vraiment au mieux.

T.:R.:F.:Antoine de Just Pellicer

T.:R.:G.:M.: , je voudrais simplement bien spécifier que je ne fais pas de procès d'intention à qui que ce soit, ça n'est pas mon but, je dis simplement concernant la Turquie, qui est très amie avec la

GLDF, a été très déçue que nous ne soyons pas là, alors qu'il y avait 42 Obédiences qui étaient là, dont la GLTSO, donc je veux dire qu'on ne peut pas penser bon.

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Bon, nous avons enregistré, compris, peut-être admis que nous avons fait une erreur stratégique, j'en sais rien, mais c'est enregistré et ce que nous partageons ensemble, c'est pour travailler ensemble.

Le T.:R.:F.:Grand Secrétaire Adjoint Guy Dupuy

Le sujet, c'est de savoir ce qui est fait, quelle est notre stratégie à partir de là, à partir d'aujourd'hui, est-ce qu'on va faire un choix entre les Grandes Loges Unies d'Europe et d'autres structures maçonniques. Est-ce qu'on va le faire ce soir, ou alors est-ce qu'on va dire « nous continuons à rester dans toutes ses structures » et il faut nous l'exprimer, il faut nous dire pourquoi ?

Le T.:R.:F.:

Je pense que dans quelques mois, nous serons en mesure de faire un choix et de proposer un choix et de

Le T.:R.:F.: Grand Trésorier Adjoint Jean-Pierre Saget

T.:R.:G.:M.:, l'an dernier, nous avons accouché avec beaucoup de difficultés d'un semblant de politique extérieure où on parlait de Mais on ne parlait pas des institutions. Aujourd'hui, en ce qui me concerne personnellement et peut-être d'autres, nous avons, nous sommes dans un certain flou et on ne sait plus trop où l'on va en terme de reconnaissance avec les Obédiences ou avec les Associations d'Obédiences ou autres. Je reviens sur des choses désagréables mais par exemple, la dernière fois, on apprend que le Grand Maître n'assiste pas à une tenue au Maroc parce qu'il y a une sœur qui est présente. Le coup d'après, c'est le Premier Grand Maître Adjoint qui assiste à une cérémonie d'une Loge mixte, on fait tout et son contraire. Un jour, quoi qu'on en dise, c'est comme ci, c'est comme ça. Mais je pense qu'on a besoin d'ouverture. Il faut donc que l'on ait une position claire qui affirme notre identité. On est pas très loin de chez nous et les autres pas très loin de chez les autres et quand on est invité, on respecte les règles des autres. Ça me paraît la première règle. Qu'on l'affirme.

La deuxième chose, c'est qu'il faut que l'on ait un débat, un grand débat, il faut que l'on recense toutes ces associations inter obédientielles tout au moins ceux avec qui on avait eu des contacts dans le passé et puis que l'on nous dise, bon ceux là on les privilégie, ceux là on ne les veut pas. Mais que l'on sache parce que prendre des décisions, moi je suis d'accord, sur nos dives, on vote, c'est bleu, on vote, moi je sais pas du tout par qui ça a été créé, si c'est bien, si c'est mal. Je n'en sais rien. Ce qu'on vient de dire maintenant, j'aurais préféré le savoir avant. Alors faisons le recensement, et par rapport à ce recensement, prions et ayons des politiques claires et non pas de politique individuelle où chacun fait ce qu'il veut, aujourd'hui je rentre, aujourd'hui, je ne rentre pas, j'y vais, je n'y vais pas.

Le T.:R.:F.:Grand Chancelier Christian Rempp

C'est bien la raison pour laquelle nous avons annoncé tout à l'heure que nous faisons un recensement de tout ce qui existait, de toutes les données que nous avons, des dates et des traités, quelque chose qui nous permette d'avoir une réalité, une remise à jour régulière, des noms, des coordonnées etc. Il faut que chaque membre du Conseil Fédéral puisse avoir accès à des données.

Le Très Respectable Ancien Grand Maître Yves-Max Viton

Ce qui est quand même fabuleux, c'est que tous les ans, on recommence la même chose.

Le T.:R.:F.: Grand Secrétaire Didier Fichel

T.:R.:G.:M.:, nous avons fait la même démarche pour les Obédiences françaises puisque le constat que nous avons pu faire au Grand Secrétariat, c'est que personne, dans aucun lieu de la maison n'ait recensé toutes les attaches, tous les suivis, tous les protocoles, aujourd'hui, pour les neuf Obédiences de la maçonnerie française, il est et nous attendions, et on va demander à notre Frère Grand Chancelier de bien vouloir consacrer son temps à tenter de retrouver un seul unique document où on peut avoir une lecture Brouhaha

Le T.:R.:F.: Premier Grand Maître Adjoint Jean-Jacques Roorych

T.:R.:F.: , c'est le T.:R.:F.: Gérard Lempereur qui était chargé de ce type de dossier l'an dernier et il l'a fait. C'est fait. Moi je n'ai pas de copie puisque j'ai laissé la chemise dans le bureau après le Convent dernier mais cela a été fait.

Le T.:R.:F.: Grand Expert Marc Henry

T.:R.:G.:M.: , j'entends bien le Grand Chancelier sur un éventuel avenir des Grandes Loges Unies d'Europe. Je me suis fait interpeller sans l'avoir dit au Conseil Fédéral par notre Frère Jameux qui n'avait pas apprécié que j'avais demandé aux représentants des dix Grandes Loges Unies d'Europe et je n'étais pas le seul, je crois que quatre ou cinq Conseillers Fédéraux ont dit « mais à quoi ça sert ? ça fait quoi les Grandes Loges Unies d'Europe ? ». J'avoue qu'à l'heure qu'il est, on n'en sait toujours pas plus. Mais j'aimerais bien le savoir et qui est sensé nous informer de l'utilité de cette structure, de ses travaux éventuels, présents ou à venir, parce que pour moi, c'est flou.

Le T.:R.:F.:

En fonction des éléments actuels, il est urgent d'attendre.

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Mes Frères, ce sont le Grand Chancelier et ses Adjoints qui travaillent pour répondre à cette question parce on l'a aussi entendue, on l'a enregistrée et il faut qu'on y réponde justement pour parler de communication Maintenant, par contre, le travail que vient de nous signaler Philippe est intéressant, on le recherche.

Le Très Respectable Ancien Grand Maître Yves-Max Viton

T.:R.:G.:M.: , l'an dernier, vous nous avez demandé plusieurs dossiers concernant la grande chancellerie. Nous avons transmis tous ces contrats et nous avons transmis tous ces dossiers. Moi, je suis un petit peu gêné quand on dit et c'est le cas de la Grande Chancellerie, je suis un petit peu directement lié par rapport à l'an dernier, mais c'est le cas d'autres services aussi où chaque fois qu'un Grand Officier arrive, il dit « j'ai rien, on m'a rien laissé, il y a rien de ci, il y a rien de ça » on est une drôle de maison quand même.

Le T.:R.:F.:

On va enfin avoir une explication sur la différence les Grandes Loges Unies d'Europe et l'espace maçonnique européen !

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Notre Passé Grand Maître va nous rafraîchir la mémoire.

Le Très Respectable Ancien Grand Maître Yves-Max Viton

Mes Frères, nous n'avons pas de mémoire. C'est ce que je constate depuis un petit moment, nous n'avons vraiment pas de mémoire. Et la raison, elle est toute simple. C'est un petit peu ce que disait notre Frère Philippe Célérier, bien souvent par principe, on rejette tout ce qui a été fait par le passé. Là nous en avons le meilleur exemple.

Les Grandes Loges Unies d'Europe ont été constituées vers 1998-1999. A l'époque, c'était Jean-Claude Bousquet qui était Grand Maître et notre Frère Bien, l'idée, quelle est-elle ? Il y avait à l'époque une organisation parfaitement dirigée par le GODF qui s'appelait le Clipsas et le Clipsas était entrain de noyauter l'ensemble de nos relations aussi bien en Europe – c'était le grand moment, après les de 90-94, vers l'Europe de l'Est. Il était entrain de noyauter aussi sur la partie africaine etc. etc. Il y a donc eu une réaction qui était de vouloir mettre en place une association d'Obédiences dite de haute spiritualité. Le principe était celui-là : tu étais Conseiller Fédéral à l'époque, c'était de mettre en place une réunion des Obédiences qui volontairement se démarquer d'une pratique maçonnique que nous avons qualifiée par ailleurs de manière, alors je n'allais pas dire dans le plus pur esprit du Rite Ecossais Ancien et Accepté, il y a plusieurs parties du Rite, mais qui

étaient sur une recherche, une véritable démarche spirituelle à orientation humaine. Ca, c'est ce qui s'est mis en place, ça a assez bien fonctionné dans un premier temps. Il y avait eu des problèmes de régularité quand j'étais Grand Maître, les Belges souhaitaient entrer à l'intérieur de cela, mais il convenait d'aménagement un petit peu nos textes et à l'époque Jean-Claude Bousquet et le Passé Grand Maître de la GLTSO avait proposé un texte, j'avais réuni tout le monde ici, on avait proposé un texte qui avançait bien.

En 2000-2001, il y a eu les fondements de ce que l'on appelle de « La Maçonnerie Française » avec la réécriture de l'histoire du Grand Orient, nous le disions ce matin, de manière à être antérieurs à nous-mêmes, etc. Dans ce cadre là, le Grand Maître de l'époque était peu ouvert aux Grandes Loges Unies d'Europe, dans un premier temps, ensuite avec Alain Bauer a voulu créer l'espace maçonnique européen dans le cadre des neuf Obédiences qui étaient constitutives.

Avec le temps, les choses se sont arrangées entre les Grandes Loges Unies d'Europe et puis le Grand Maître en fonction. Le Grand Maître Michel Barat à l'époque très clairement a dit : « le représentant aussi bien des Grandes Loges Unies d'Europe ou d'ailleurs, c'est le Frère désigné par le Grand Maître en exercice ». Ceci a été accepté ensuite ça fonctionnait. C'est la raison pour laquelle j'avais pu resserrer les boulons sur ce cadre là. Alain Bauer et Michel Barat ont créé ensemble l'espace Maçonnique Européen, Alain Bauer ayant bien entendu que leur volonté d'hégémonie était mise en cause, c'est la raison pour laquelle il n'y avait pas que Barat et que Bauer mais il y avait aussi les Présidents, la Présidente du Droit Humain, mais il y avait les Grands Maîtres des autres Obédiences et leur volonté, c'était par rapport aux grands problèmes qui se présentaient, ces grands problèmes de société, c'était de monter quelque chose qui serait antérieure à la Constitution européenne.

L'image a été développée ici, je pense, mais tu étais là, c'était de dire « bon sang de bon soir, les politiques vont réussir à monter une opération sur l'Europe et nous Francs-Maçons, on est pas capable de créer une relation. A partir de cela, s'est développé une, je crois, véritable et sincère collaboration entre les deux grandes Obédiences et ceux qui me connaissent savent qu'on ne peut pas me suspecter d'être en dehors de quiconque mais en particulier, du Grand Orient. Ca c'est véritablement fait dans un bon état d'esprit. Et le cas de la Turquie est symptomatique. On était dans les années 2000-2001, la Turquie demandait déjà son adhésion à l'Europe. Je rappelle que la position prise par la maçonnerie française à l'époque, c'était d'être très favorable à l'acceptation de la Turquie. C'est la raison pour laquelle le Grand Maître de Turquie, plus son Grand Chancelier, ont participé dans le cadre des opérations dudit Bicentenaire de la Maçonnerie française, de toutes les manifestations que l'on a faites, ils sont venus en particulier à Lyon. Autrement dit, il y avait quelque chose qui était très très en route.

Nos Frères belges qui sont très liés GO, GL et DH sont très très liés - il ne peut rien se passer si les trois ne sont pas d'accord – on est arrivé à faire un truc GO/GL, c'est bien mais il y a le DH qui frappe à la porte derrière. Nos Frères belges ont dit « nous sommes moteur dans cette opération parce que cela ouvre mais ce que nous recherchons vu côté GL de Belgique, c'est l'ouverture plutôt de recherche spirituelle, ce que nous recherchons du côté du Grand Orient de Belgique, c'est plutôt l'ouverture tirant sur ce que nous disons de sociétal.

Dans cette perspective il était en route le fait que les Grandes Loges de Belgique adhèrent aux Grandes Loges Unies d'Europe ce qui, entre nous, est la seule condition pour que les Grandes Loges Unies d'Europe continuent de survivre. Si nous ne sommes pas capables d'interroger les Belges, c'est pas avec des Grandes Loges qui représentent cinquante Frères au total – et je ne vise personne – mais les Grandes Loges qui ont entre 50 et 200 Frères ne vont pas pouvoir réformer la définition actuelle de la spiritualité.

Il y avait un point d'accord qui était celui-là et la négociation avec le GO avait été très claire, c'était de dire : « arrêter un peu de nous embêter avec vos Grandes Loges Unies d'Europe sur ces histoires de spiritualité » parfois dans le cadre de l'opération de l'espace maçonnique européen, c'est la volonté que les Francs Maçons d'Europe construisent ensemble quelque chose pour favoriser l'Europe. Déjà à cette époque, j'avais eu votre Grand Chancelier actuel pour que nous fassions une opération à Strasbourg avec la Loge « Pons Europeus ». Donc c'était quelque chose qui devait, qui doit véritablement fonctionner ensemble.

J'entends qu'on ne saisit pas l'opération de Turquie, c'est un petit peu embêtant et quand le Premier Grand Maître Adjoint dit qu'ils ont été très choqués, je le conçois particulièrement. Voilà en gros l'histoire. Si, pour les Grandes Loges Unies d'Europe, si nous ne sommes pas capables d'obtenir un accord et une entrée de nos Frères Belges, je pense qu'il ne se passera pas grand-chose. Le risque, c'est quoi, c'est que de l'autre côté, il n'y aura que l'espace maçonnique européen. Dans l'espace maçonnique européen, si nous n'y participons pas, on ne peut pas leur dire que c'est eux qui commandent. Je rappelle quand même et ça reste entre nous, bien que cela soit enregistré, je rappelle quand même que le GODF jusqu'en 2003-2004 était quand même le tracteur du système et que les petites Obédiences qui avaient été valorisées par cette opération de la maçonnerie française suivaient à fond le GODF. Les ennuis qu'ils ont eu nous ont permis d'inverser un petit peu la vitesse. Je pense qu'il ne faut pas être en dehors de cela, même si on ne partage pas toujours leur point de vue. Moi je vous propose de réfléchir à la chose suivante : il faut mieux être à l'intérieur pour contester autour de la table que de contester à l'extérieur parce qu'on s'entend dire qu'on était pas là et puisqu'on était pas là, on a rien à dire. J'ai dit.

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Merci mon Frère Ancien Grand Maître, qui éclaire tout le monde. Voilà, mais on ne va pas entamer une discussion sur ce sujet. Maintenant, on a eu cet éclairage.

Bien mes Frères, il n'y a plus à rien dire sur la Grande Chancellerie, eh bien nous allons en finir avec notre Frère Christian.

Le T.:R.:F.:Grand Chancelier Christian Remp

..... Une petite inversion. Il nous a été demandé de faire un rapport l'an dernier et qui devait être distribué. J'en avais pris l'engagement auprès du Convent. Il n'est pas distribué.

Le T.:R.:G.:M.:Alain Pozarnik

Il faut le retrouver Brouhaha, il n'y a pas d'objection.

Bien, mes Frères, je remercie Christian de son intervention.

GLDF

page 170

Je vais passer la parole à notre Frère Grand Secrétaire, tu as, je crois, beaucoup d choses à nous dire.

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Christian Rempp

Traité d'amitié :

avec la Grande Loge de la République Bolivarienne du Vénézuéla à présenter en Tenue de Grande Loge.

Avis favorable.

Demande de dérogation « article 13 » pour les Loges :

- R.:L.:n° 1245 « Le Triangle Rhénan » à l'Orient de Saint-Louis

- R.:L.:n° 1101 « Pouchkine » à l'Orient de Paris

Avis favorable.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier commente les orientations politiques et attire l'attention des Conseillers Fédéraux, dans le cadre de l'Espace Maçonique Européen, sur le fait que le Grand Orient pourrait nous entraîner dans une aventure de représentation politique et de prise de position par rapport à notre présence à Istanbul. Par contre, est-ce que nous participerons dans l'avenir concrètement ou en tant qu'observateurs ?

Le T.:R.:F.: Pierre Pelle souligne que la GLDF ne peut pas s'éloigner de tous les évènements, il souligne qu'il est important que la GLDF ait une présence effective dans toutes les manifestations et qu'il est nécessaire de nous manifester dans les problèmes d'humanité. Nous avons des positions claires à transmettre à l'extérieur.

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer rappelle qu'actuellement la Grande Loge s'isole et qu'il est nécessaire de rayonner d'un point de vue sociétal.

Le T.:R.:F.: Guy Dupuy demande si nous sommes participants aux décisions de cette structure, si le contraire s'avérait exact, il faudrait aussitôt rompre le contrat.

Le T.:R.:F.: Bruno Cassette pense qu'il est temps que la G.:L.:D.:F.: prenne des initiatives et que nous affichions notre point de vue dans la création de la future Europe. Cessons de réfléchir à la notre réponse aux initiatives du Grand Orient de France. Nous avons notre propre vision de la manière de construire notre propre fraternité à l'extérieur de nos frontières. Il n'y a pas dans l'Espace Maçonique Européen de place pour faire de la politique.

Le T.:R.:F.: Pierre Thiriet demande que pour le prochain Conseil Fédéral les questions soient posées et que des décisions soient prises.

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer rappelle que si un jour nous souhaitons avoir la présidence de l'Espace Maçonique Européen pour la réunion de l'année suivante, il est indispensable d'y participer.

Le T.:R.:F.: Guy Dupuy souhaite que chaque Conseiller Fédéral ait entre les mains au prochain Conseil Fédéral les accords passés, s'ils ont été respectés ou non, ce qui permettrait au Conseil Fédéral de prendre des décisions en connaissance de cause.

Le T.:R.:F.: Christian Rempp rappelle que cette structure n'est pas encore constituée. Les signataires ont décidé de soumettre aux instances de leurs Obédiences respectives le projet de statut d'association sans but lucratif nommé « **Espace Maçonique Européen** » dont le siège social sera à Bruxelles. Le projet a été élaboré à Metz le 17 juin 2005 par la Commission prévue à cet effet. Il aimerait que le débat soit lancé et il faudrait y réfléchir.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Saget demande à ce que le projet de statut de l'Espace Maçonique Européen, soit adressé aux Conseillers Fédéraux afin qu'ils GLDF prennent connaissance avant de se prononcer pour l'adhésion ou non. page 172

*** Intégration de la R.:L.: « Hermon » à l'Orient de Tel Aviv le jeudi 25 mai 2006, (rappel).**

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Banet, Inspecteur, rappelle que cette Loge a été acceptée en Tenue de Grande Loge du 17 décembre 2005. Mais il faut prévoir une délégation.

Le T.:R.:F.: Grand Orateur rappelle que lorsqu'on a intégrée la R.:L.: « Bereshit », le Grand Trésorier de l'époque a pris en compte uniquement les frais de l'Inspecteur et de personne d'autre.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Saget précise que quand cette décision d'ouvrir des Loges à l'étranger a été prise, c'était à condition que cela ne coûte rien à la GLDF et on ne paiera rien ! Faisons ce que l'on dit et faisons ce que l'on vote.

Le T.:R.:G.:M.: précise que le Grand Chancelier peut y aller sur son budget, en tant que Chef de Délégation.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier Christian Rempp est dans l'impossibilité d'y aller puisqu'il sera en Lettonie.

Le T.:R.:F.: Grand Orateur attire l'attention sur le fait que si le T.:R.:F.: Joël Gregogna et lui-même n'étaient pas allés ouvrir les Loges en Asie à leurs frais, les Loges n'auraient pas pu ouvrir alors que la Tenue de Grande Loge avait voté ces créations de Loges.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Saget rappelle à nouveau qu'il avait été décidé de ne pas dépenser d'argent pour l'ouverture de Loges à l'étranger hors budget du Grand Maître et du Grand Chancelier.

Le T.:R.:F.: Jean-Jacques Rooryck ne comprend pas pourquoi on épilogue sur ce problème puisqu'il y a le budget du Grand Maître et du Grand Chancelier.

Le T.:R.:F.: Passé Grand Maître Michel Soumagne dit qu'il y a des Loges à deux vitesses et rappelle qu'il a connu des délégations à 7 ou 8 et que cela n'était pas nécessaire d'être autant. Peut-être qu'il faut considérer qu'il n'y ait plus de Loges à deux vitesses et que l'Inspecteur en allant voir sa Loge de « Bereshit » en août/septembre installe la nouvelle Loge en même temps.

Le T.:R.:F.: Joël Gregogna propose de faire partie de la délégation et d'y aller à ses propres frais car il est susceptible de faire un déplacement là-bas.

Le T.:R.:G.:M.: suggère que si la Loge se réunit à Paris, on peut l'installer à Paris.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Banet confirme que la Loge se réunit vraiment à Tel Aviv , il y ait allé en tant qu'enquêteur à la demande du Grand Chancelier, il en a profité pour installer « Bereshit ». Seul son billet d'avion a été pris en charge par la GLDF. Le reste a été pris en charge par les deux Loges. Il n'est pas

l'Inspecteur de cette Loge. Il souligne que le but est de créer une troisième Loge pour se constituer en Obédience par la suite. On ne doit pas dire oui à la TGL puis plus rien après.

Le T.:R.:F.: Christian Rempp propose qu'on attende un mois pour trouver en commun une solution, tant en date qu'en finances.

*** Orient de Dakar**

Le Grand Secrétaire souhaite que la parole soit donnée au T.:R.:F.: Grand Chancelier.

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier Christian Rempp, précise qu'il ira à Dakar, mais que l'installation de la Loge « Saint-Jean du Sahel » va être repoussée car le futur Vénérable Maître de cette Loge est en CCD. Par contre, cela lui permettra de voir les Frères sur place, à Lomé puis au Congrès des Rehfram. Il fera un compte rendu du Rehfram lors de la prochaine réunion du Conseil Fédéral.

Le T.: R.: F.: Grand Chancelier donne ensuite ses communications.

Il parle de **l'Espace Maçonnique Européen** dont le dossier sera bientôt mis à la disposition des Conseillers Fédéraux. Au sujet de ce dossier et comme tous ceux qui concernent l'Europe et la politique de la GLDF, il éprouve un certain agacement dans la mesure où il sature un petit peu à l'idée que la GLDF se situe par rapport au Grand Orient, pour, contre, avec, etc. Nous allons prendre un certain nombre d'initiatives pour permettre à la GLDF de se placer, de s'identifier et d'avoir des éléments qui lui sont propres pour ensuite pouvoir dialoguer avec toutes les Obédiences.

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Christian Rempp

Le T.:R.:F.: Grand Chancelier présente les excuses du T.:R.:F.: Gilbert Schulsinger, Grand Maître honoris causa, empêché pour des raisons de décès dans sa famille. Deux points essentiels : l'Afrique et l'Europe. En Afrique, il est allé rencontrer au Sénégal la R.:L.: n° 775 « La Croix du Sud » à l'Orient de Dakar qui n'avait plus vu l'Inspecteur depuis de nombreuses années.

Il est évident que la Loge a retrouvé un dynamisme certain après une grosse période de creux. Cette Loge demande à se voir confier une nouvelle fois l'organisation des REHFRAM. Rappelons que les premières rencontres Africaines et Malgaches avaient eu lieu à Dakar, à l'initiative de la GLDF. Les Frères, de manière unanime, réclament une autre présence de la GLDF et cela permettrait d'éviter des malentendus.

Puis il est allé au Togo où il a été rejoint par le T.:R.:F.: Gilbert Schulsinger, et il souligne que son aide et ses conseils ont été très précieux.

Ils ont participé aux REHFRAM et la rencontre avec les Obédiences africaines souligne plusieurs points importants et notamment, la remarquable qualité des travaux sur le thème « La fraternité maçonnique, utopie ou réalité ? ». Nos Sœurs et Frères Africains posent des questions. Comment expliquer les silences assourdissants des autorisés maçonniques et des Obédiences face au tribalisme, aux génocides de tous ordres perpétrés au Rwanda et ailleurs, en citant le texte publié : « Pourquoi les maçons se révèlent-ils si impuissants ? » Ils ont rappelé les engagements d'aide et assistance, même au péril de notre vie de secours apporté à toute personne en danger. En conclusion, ils soulèvent la question suivante : « ai-je été assez fraternel ? ». Ils en arrivent à la réflexion sur le mode de recrutement des profanes et peut-être leur orientation vers une Obédience mieux adaptée à leur attente. Nos Frères Africains soulèvent également le problème de la pauvreté. Le thème des prochains REHFRAM à Yaoundé au Cameroun sera justement « la paix et la pauvreté ».

Puis, nous avons rencontré les Loges de la GLDF au Togo. Les problèmes financiers ont été évoqués. Nous tenterons encore de les éclaircir. Nous avons pris bonne note de la légèreté de certains engagements pris de manière orale il y a quelques années. Nous nous sommes engagés à ces éclaircissements financiers et rien que cela. Nous avons eu en face des frères qui nous reposaient des questions concernant notre mutisme, de l'absence, de la non réactivité de la GLDF lorsqu'elle est interpellée. Pour terminer notre séjour au Togo, nous avons visité le site du canton de Batopé où Solidarité Humaine, avec laquelle notre T.:R.:F.: Grand Hospitalier est en relation, fait un remarquable travail centré sur la santé, l'éducation. Le travail réalisé dans cette région s'inscrit parfaitement dans la demande et les besoins locaux. Pour l'Afrique, la GLDF se doit d'être mieux présente, surtout dans les Loges. Reste le problème du financement d'une telle présence. Il est intéressant de noter que nos Frères africains souhaitent agir ensemble avec les puissances maçonniques qu'ils disent du Nord, donc nous, par la création d'une structure, peut-être une Fondation. Ce qui les incite, c'est un appel au travail et que nous soyons présents, avec eux, pour réfléchir, œuvrer.

Il nous avait paru opportun de vous proposer un projet en réflexion depuis quelques mois. Celui de la constitution d'une Commission permanente des affaires étrangères de la GLDF. En feraient partie de droit tous les Passés et anciens Chanceliers de la GLDF, ainsi que les Grands Maîtres qui le souhaitent.

D'autres membres pourraient être cooptés. Le but serait d'articuler des projets à long terme et assurer une pérennité et une cohérence de la politique étrangère de la GLDF. Le financement : il est évident que le budget de la Grande Chancellerie, devra être revu à la hausse. Certains Frères pourraient bien sûr être temporairement les ambassadeurs de la GLDF, dans le cadre de leurs contacts à l'étranger.

Deuxième point, l'Europe. Il a échangé à plusieurs reprises quelques idées avec des Frères d'institutions européennes. Il y a en particulier une Fraternelle qui regroupe les parlementaires et les institutionnels administratifs et autres au niveau des institutions européennes. Il ressort que ces Frères ne souhaitent pas avoir un interlocuteur unique mais préféreraient avoir face à eux la richesse de la diversité des Obédiences et des opinions pour débattre de tout ce qui pourrait préoccuper l'Europe. Les problèmes éthiques, les droits de l'Homme et d'autres thèmes de réflexion qui pourraient nous permettre, à nous Francs-Maçons, de participer aux débats de la construction européenne en application de l'article 51 de cette Constitution Européenne.

Nous pourrions travailler en Commission de manière informelle, sans cérémonies rituelles, afin de préserver l'identité de chacun, ce qui nous permettrait de travailler, de nous rencontrer sur un même chantier de construction, au-delà de nos divisions. Ce qui pourrait être une occasion de rencontrer nos Frères anglais et de travailler avec eux. Par ailleurs, puisque nous avons activé ces contacts, la GLDF a été chargée de mobiliser les bonnes volontés des autres Obédiences françaises de façon à les amener vers ce travail commun informel. Une réunion plus conséquente aura lieu au cours du mois d'avril. Il propose donc de débattre de la création permanente des affaires étrangères car elle aura fort à faire dans les années à venir ;

Le T.:R.:F.: **Jean-Jacques Rooryck** a bien compris que l'intention était de pérenniser mais il attire l'attention sur le risque de dérapage, si on crée des Commissions, avec des anciens Grands Chanceliers, des anciens Grands Maîtres, etc. Si on institue des anciens Conseillers Fédéraux, on ne va pas en sortir. Nous devons être très vigilants sur cette démocratie.

Le Grand Chancelier précise que le but serait surtout d'utiliser les compétences et l'expérience des uns et des autres qui connaissent le terrain (l'Afrique, Madagascar, etc.) et c'est absolument nécessaire dans ces Pays. Lorsqu'on va sur le terrain, ce n'est pas du tout la même chose que ce qu'on peut lire et ressentir par les échanges de mails. Un dossier financier est mis en place à un certain moment, le suivre ne peut se faire qu'en engageant celui qu'il l'a mis en place car c'est trop facile de dire après, je ne suis pas dans le coup.

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Testori** précise qu'à 18 heures 30, il est difficile d'aborder ces sujets-là. Il s'interroge depuis longtemps sur ce que nous sommes et sur ce que la GLDF va devenir car dans l'avenir, on va être confronté par un problème de moyens. Nous sommes présents dans trois pays d'Afrique qui ont du mal à régler leurs capitations. Comment pouvons-nous faire avec un budget de 30 000 € consenti à la Grande Chancellerie ? Quelle politique peut-on avoir à l'extérieur ? Les idées, on les a, mais il souligne qu'au point de vue finances, la GLDF sera limitée.

Le Grand Maître avait été informé qu'un de nos Frères d'Afrique a été emprisonné au Sénégal, il a été libéré et a pu se réfugier au Togo, grâce à des actions entre autres de la GLDF.

Le T.:R.:F.: **Guy Dupuy** est ravi d'entendre la belle éloquence de notre Frère Jean-Pierre Testori mais comme le dit notre Grand Maître Adjoint, chacun son boulot. Si on a un Grand Chancelier qui a été élu, c'est justement pour qu'il motive le Convent, qui seul a qualité pour donner éventuellement un budget, et en posant clairement les questions, en disant exactement ce que vient de dire notre Frère Testori en Convent, qu'il dise voilà : où nous voulons avoir une politique extérieure, et il serait sans doute utile que la Grande Loge puisse avoir une politique. L'identité d'une Obédience, c'est ce que veulent en faire les responsables de l'Obédience. Le Grand Maître et le Grand Chancelier ont à motiver nos Frères.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** souligne que l'intervention du T.:R.:F.: Guy Dupuy ne l'étonne pas car, dans le cadre de Grand Chancelier, il a eu à souffrir de ces difficultés et quelquefois plus importantes. Le grand problème posé est : « Est-ce que les responsables de la GLDF et les Frères de la GLDF sont intéressés par une politique étrangère ? » Il n'y croit pas.

L'an dernier, une étude sur cinq ans a été demandée par le Conseil Fédéral à la Grande Chancellerie. La Grande Chancellerie a demandé à ce que cette étude soit transmise aux Députés. Elle est maintenant dans un fond de tiroir. Les éléments de ce dossier auraient pu réveiller certains Frères sur ce que pouvait être la politique étrangère de la GLDF. La question d'augmentation du budget est évidente. **Il pense que la politique étrangère de la Grande Loge de France n'intéresse pas les Frères sauf ceux qui voyagent. Une augmentation d'un euro par Frère, pour le budget de la Grande Chancellerie serait nécessaire.**

Le Grand Chancelier pense que si l'on pose la question aux Députés, la réponse sera plus que mitigée mais le problème, c'est qu'à l'étranger, des Frères attendent quelque chose de la GLDF, on nous demande d'être présent en Afrique ainsi que dans toute l'Europe. Pour ce qui se passe en Afrique ou ailleurs, on peut avoir des solutions qui ne coûteraient pas grand chose à la GLDF si on est bien organisé, d'où l'intérêt d'une Commission avec des gens de compétence. Il est nécessaire de réaliser un travail de diffusion du REAA, de diffusion des idées de la GLDF.

Le Grand Maître précise que la politique étrangère de la GLDF, pour les Frères Députés, consiste en des voyages touristiques pour permettre aux Grands Chanceliers de passer un bon moment.

17 mars 2006

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Christian Rempp

R.:L.: N° 1196 « Sagesse et Tradition » à l'Orient de Pontarlier

Le Grand Chancelier présente une demande de cette Respectable Loge qui souhaite, compte tenu de sa situation frontalière, bénéficier du statut de Loge à vocation Internationale.

Les conclusions du Grand Orateur : favorable

Vote favorable du Conseil Fédéral

R.:L.: N° 1088 « Pons Europeus » à l'Orient de Strasbourg

Cette Respectable Loge, à vocation internationale, frontalière avec l'Allemagne demande une réduction des capitations pour les Frères allemands qui viennent de Stuttgart et de Meinheim pour assister aux Tenues.

Le Grand Trésorier répond que ces Frères ne paient que la capitation participative liée aux locaux puisqu'ils ne sont qu'affiliés à la Loge. Nous ne pouvons rien faire de plus.

Bilan des prochains déplacements

* Symposium de l'Océan Indien et intégration d'une nouvelle Loge à Tananarive, le T.:R.:F.: Christian Rempp, Grand Chancelier, étant l'Inspecteur, pose la question de la prise en charge de son déplacement à savoir sur quel budget : celui de l'Inspecteur qui relève de la GLDF ou celui du Grand Chancelier.

Le Grand Trésorier précise qu'il sera fait au plus juste et au plus équitable.

* Du 23 au 25 avril à Bruxelles : budget de la Grande Chancellerie

* Fin mai en Lettonie et Lituanie pour une intégration de Loge et la création d'une Obédience avec délivrance de Patente. La délégation comprend 7 Frères dont 6 seront pris en charge par la Grande Chancellerie, le septième Frère étant le Premier Grand Maître Adjoint pris en charge par le budget du Grand Maître.

* Fin mai à Brazzaville pour y rencontrer différentes Loges.

* Portugal – Venezuela – Cayenne – Israël - Les USA – La Grèce pour la Grande Loge Unie d'Europe.

Tous ces déplacements relèvent du budget de la Grande Chancellerie et cela dans le respect du budget alloué.

Le Grand Chancelier précise que les communications inter obédiennes se font au niveau de l'Europe et une réunion est prévue début avril à Strasbourg.

Il précise que les Obédiences se multiplient ainsi que les difficultés à reconnaître les Obédiences à l'étranger, et souligne l'intérêt d'avoir une commission avec une permanence de Frères, qui connaîtraient le territoire, la région ou des personnes, et qui pourraient suivre les dossiers de A à Z. Pour cela il faudra bien un jour ou l'autre augmenter le budget de la Grande Chancellerie. Mais qu'il faut aussi savoir tirer parti des Frères qui voyagent pour des raisons personnelles ou professionnelles et qui pourraient nous représenter dans certaines conditions, sans que cela ait un coût.

Le T.:R.:F.: 1^{er} Grand Maître Adjoint Jean Jacques Rooryck ne partage pas ce point de vue et pense que nous faisons dans le "misérabilisme". Pourquoi y a-t-il un Conseil Fédéral. Certes il faut respecter les budgets mais il faut être sérieux, nous sommes bénévoles.

Le T.:R.:F.: Jean Pierre Testori approuve ce qui vient d'être dit et donne les budgets de la GLNF.

Le Grand Chancelier rappelle que nos Frères ne peuvent pas payer de capitations élevées.

Le T.:R.:F.: Jean Claude Hertz souligne qu'un de nos Frères se trouve professionnellement à côté du Mexique et il va rencontrer des Frères mexicains volontairement tous les deux mois environ.

Le Grand Chancelier pense que les accords que nous avons avec Air France paraissent largement insuffisants pour gérer nos voyages, et il paraîtrait plus efficace d'avoir recours à un partenariat avec une agence de voyage afin de nous faire bénéficier des prix les plus intéressants, sans être liés aux vols Air France".

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer remarque que souvent se repose le problème des difficultés de Frères à payer leurs capitations. Il souligne que ces difficultés sont plus importantes à Paris qu'en province où la fraternité joue tout de suite.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Saget trouve que c'est une bonne solution de désigner des Frères volontaires mais il suggère que ces Frères aient l'aval du Conseil Fédéral en place pour un an, renouvelable après. Il est vrai que si on veut augmenter par le nombre, il n'est pas possible d'augmenter la capitation.

Le T.:R.:F.: Michel Christian Robert entend des propositions qui fusent à tout rompre. La proposition qui est faite de nommer des Frères résidant à l'étranger, nommés par le Conseil Fédéral, est peut-être une idée intéressante. Mais ils vont s'exprimer au nom du Conseil Fédéral et au nom du Grand Maître, donc ils ne peuvent pas se permettre de dire n'importe quoi. Il revient sur le fait qu'il n'a pas été répondu à la question suivante : « Quelle politique voulons-nous avoir à la GLDF au titre de la représentation que nous souhaitons voir être la nôtre à l'extérieur de notre territoire ? ».

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Testori** dit avoir une partie de la réponse au problème financier, c'est d'obtenir des subventions de fonctionnement comme le fait par exemple le GODF. Si politiquement, le Conseil Fédéral prépare un dossier, montrant nos équilibres de fonctionnement et disant que pour que la GLDF évolue, développe ses activités, cela doit se faire en passant par l'étranger.

On peut se faire aider par des collectivités locales, c'est un choix politique. Ou on augmente nos cotisations, ou on fait un prêt auprès d'une banque ou on demande des subventions.

Le T.:R.:F.: **Jean-Jacques Rooryck** trouve ce débat difficile mais on ne peut plus en faire l'impasse. Au départ, il faut définir une politique. Il faut prendre la politique de nos moyens. Il rappelle que les capitations de la GLDF n'ont pas augmenté alors que tout a augmenté. Il constate une paupérisation de la GLDF.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** s'adresse au T.:R.:F.:Grand Trésorier : si les dépenses de fonctionnement de la GLDF augmentaient, hésiterait-il à l'augmentation de la capitation d'un euro par Frère ?

Le Grand Maître suggère que le Grand Chancelier et le Grand Trésorier se rapproche pour faire une proposition aux Députés.

Le T.:R.:F.: **Marc Henry** pense qu'on pourrait peut-être jouer sur la fierté de nos Députés et de nos Loges à appartenir à la GLDF, dans sa spécificité, et si nous mettons en face du budget avoué, exprimé de notre Grand Chancelier, le budget du Grand Chancelier de la GLNF, il pense que nos Députés vont mesurer le gouffre qui nous sépare des autres Obédiences. Et qu'ils accepteraient un voire deux Euros d'augmentation.

Le Grand Chancelier pense qu'il serait bon de mettre en parallèle les actions remarquables faites par la GLDF, que de nombreux Frères ignorent. Et s'ils le savaient ils en seraient fiers.

*

* *

Nouveau Logo

Le Grand Maître prend la parole au nom du Grand Secrétariat sur le logo de la GLDF qui a évolué petit à petit. La GLDF a un logo qui date de cinq ans mais qui a un inconvénient avec une équerre à plus de 90 degrés. Il trouve que ce logo ne rappelle pas l'image de la GLDF. Il propose de le modifier en revenant à un ancien logo. Il souhaite que le Conseil Fédéral se prononce à ce sujet par un vote.

Le T.:R.:F.: **Alain Manville** est très sensible à l'esprit démocratique que le Grand Maître met dans sa proposition, mais il pense le Grand Maître peut prendre la décision seul avec le Grand Expert, à partir du moment où le logo est en conformité avec l'engagement et l'esprit de la GLDF.

Le T.:R.:F.: **Grand Expert** souligne que cette modification remonte au début des années 90 et que l'idée qui présidait à l'époque était de rajeunir l'image de la GLDF. Bien sûr, on peut revenir en arrière.

Le T.:R.:F.: **Grand Orateur Adjoint Henri Hauterville propose un vote favorable pour le nouveau logo qui se rapproche de nos traditions. Le Conseil Fédéral vote favorablement.**

Communication du Premier Grand Maître Adjoint
Le T.:R.:F.: Jean-Jacques Rooryck

Le T.:R.:F.: Premier Grand Maître Adjoint Jean-Jacques Rooryck informe le Conseil Fédéral qu'il a présidé la délégation du Conseil Fédéral au Congrès Rhône-Alpes / Auvergne dont le T.:R.:F.: Philippe Charuel, Assistant Grand Maître de cette région, parlera peut-être dans le tour de table des Conseillers Fédéraux. Il a participé également avec le Grand Maître, à Toulouse, au Congrès des Loges de la région Sud-Ouest dont il est l'Assistant G.:M.: , puis à une « journée de compagnons » en région Bretagne-Vendée. Ces manifestations confirment ce que le Grand Maître vient de dire, à savoir qu'on sent un certain bouillonnement au sein de la G.:L.:D.:F.: , un effet très positif du travail accompli par les Conseillers Fédéraux et particulièrement celui qui fait le Grand Maître, qui est très bien ressenti.

Il a remplacé au pied levé Christian Rempp à Madagascar et, sur ce plan, déplore certains manquements dans l'organisation du travail des Grands Officiers et des Conseillers Fédéraux. Il rappelle que dans le cadre du fonctionnement d'une association de type Loi 1901, il y a *un ordonnateur* (pour nous, le Conseil Fédéral, le Grand Maître et le Grand Secrétaire), et *un payeur* qui est le Grand Trésorier ; dans ce cadre, il faut être rigoureux sur les *ordres de mission*. Ceux-ci doivent être demandés et obtenus avant toute action. Ils conditionnent le juste défraiement du Grand Officier ou du Conseiller Fédéral missionné.

Le Grand Maître et le Grand Chancelier, qui disposent d'un budget, ont en quelque sorte un mandat permanent. Pour les autres membres du Conseil Fédéral, aucune mission ne devrait se faire sans un ordre.

Évoquant son déplacement à Madagascar puis à l'île Maurice, il souligne que la délégation dans l'Océan Indien aurait dû être mieux organisée. L'intégration de la R.:L.: « Kiady » à l'Orient d'Ambohimanga, puis le symposium des Loges de l'Océan Indien étaient des manifestations de première importance. Heureusement, les Frères Jean-Pierre Velleyen et Vijay Dwarka se sont montrés particulièrement efficaces ; aussi, il a rencontré partout une grande fraternité.

Le lendemain de l'intégration de la Loge « Kiady », il a été reçu avec le T.:R.:F.: J-P Velleyen et des Frères Malgaches par l'ambassadeur de France. L'ambassadeur s'est montré attentif aux positions que les francs-maçons malgaches sont susceptibles de prendre sur les questions d'ordre social ou matériel préoccupantes dans le pays. Il lui a été répondu que notre travail maçonnique, qui consiste à construire la personne humaine, s'inscrit dans la durée. Si chacun de nous peut et doit agir dans la société, il ne nous appartient pas « ès qualités » d'apporter à des politiques dont c'est le métier, des réponses pragmatiques immédiates.

Il s'est ensuite rendu à l'île Maurice où devait se tenir le samedi le symposium des Loges de l'Océan Indien. Il a donné des interviews à des journaux locaux.

Participaient à ce symposium des délégations des Grandes loges de l'Inde (G.:L.: of South India, G.:L.: of Upper India). Les TT.:RR.:FF.: Velleyen et Hertz devaient parler de cette question.

Il souligne que l'Inde est une puissance énorme, en croissance, dont il faut tenir compte dans notre travail de construction universelle. Au plan maçonnique l'Inde garde l'empreinte de la Grande Loge Unie d'Angleterre (Grand Lodge of India). Quatre obédiences se sont donc affranchies de la maçonnerie anglo-saxonne et souhaitent ardemment tisser des liens forts avec la G.:L.:D.:F.: dont elles se sentent proches. Il est nécessaire que la Grande Chancellerie considère attentivement cette question qui relève autant de la politique que de la fraternité. Il serait bon, en outre qu'à l'avenir, le Grand Chancelier mais aussi le Grand Maître ou un Grand Maître Adjoint assurent la pérennité de la relation avec les quatre Grandes Loges de l'Inde.

Au mois de mai, le Premier Grand Maître Adjoint doit se rendre en Lettonie et en Lituanie. Ceci lui permet de faire un parallèle avec ce qu'il vient de dire pour l'Inde. Ces pays qui « montent » ont une attente à laquelle la Grande Loge de France doit répondre. Il ne s'agit pas de s'engager dans des dépenses inconsidérées mais il faut se donner les moyens d'une politique digne d'une grande puissance maçonnique. Où que ce soit, les Frères de la Grande loge de France ne comptent ni leur temps, ni leur énergie. Dans l'océan Indien, les Frères se sont montrés d'une exceptionnelle générosité. Il convient de ne pas décevoir ces attentes. Une fois encore, « rigueur comptable » ne signifie pas mesquinerie, et « moyens limités » ne suppose pas misérabilisme.

Communications du Grand Chancelier Adjoint

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

Le T.:R.:F.: **Jean-Claude Hertz** fait une remarque sur la circulaire n° 24 concernant les visites des Obédiences en France, ceci est très bien mais il souhaiterait qu'il soit spécifié également pour les Obédiences autres que les Obédiences françaises, hors métropole, hors hexagone.

La Grande Chancellerie a accompagné le Grand Maître au Venezuela pour signer le traité, un peu en annexe au Congrès des Loges en Guyane.

Un voyage est prévu dans les pays baltes pour l'installation d'une Loge puis l'installation et la création d'une Obédience à Riga et l'installation d'un Triangle à Vilnius ce qui permettra dans les pays baltes d'avoir une Obédience et un projet d'Obédience dans l'autre pays balte donc la Lettonie et la Lituanie seront couvertes par ces activités. Le T.:R.:F.: Jean-Jacques Rooryck fera partie de la délégation qui comportera sept Frères. Un budget est alloué (4 227€) est pris sur celui de la Grande Chancellerie (4 jours tout compris pour la délégation) et il souhaite un vote du Conseil Fédéral.

Le T.:R.:F.: **Jean-Jacques Rooryck**, Chef de cette délégation, précise que le budget doit être pris sur le budget de la Grande Chancellerie, auquel cas il n'est pas nécessaire de procéder à un vote.

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Saget** dit qu'il ne faut pas compliquer les choses et que la Grande Chancellerie a une enveloppe. Il félicite l'action de la Grande Chancellerie d'avoir budgété ses dépenses.

Le Grand Secrétaire rajoute que dans la mesure où effectivement, sept de nos Frères en délégation montent en Lituanie et à Vilnius pour un budget global de 4 227 € pris sur la Grande Chancellerie, il établira donc des ordres de mission à titre de sept Frères et aimerait disposer nominativement du nom de sept membres de la délégation.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** précise que même si la Grande Chancellerie dépasse son budget, c'est son problème, ce n'est pas celui du Conseil Fédéral. Le Grand Chancelier est responsable devant les

Députés qui ont voté son budget et non pas devant le Conseil Fédéral. Il précise qu'il en est de même pour le budget du Grand Maître.

Le T.:R.:F.: **Jean-Claude Hertz** précise que la Grande Chancellerie a pu constater, suite au travail réalisé par le Passé Grand Chancelier Antoine de Just Pellicer, l'Amérique du Sud nous demande d'agir et de les soutenir. Pour l'Inde, il a rencontré le 20 avril le Grand Secrétaire Général de l'Inde du Sud qui souhaite être bien soutenu ainsi que les trois autres Obédiences qui démarrent et s'affranchissent totalement des origines anglo-saxonnes car elles mettent l'accent sur le REAA, ce qui est remarquable dans un pays de langue anglaise. Il va rendre visite aux Grandes Loges Unies d'Europe (GLUE) pour rencontrer la plupart des Obédiences « Grande Loge » et ils verront bien si ça reste « Grande Loge Unie d'Europe » ou si cela devient autre chose. (0.46). En ce qui concerne l'Europe, il va aller à Bucarest dans un dizaine de jours. Il souligne qu'en Europe, la tâche est difficile car il y a une non stabilisation des pays et d'autre part, un florilège de nouvelles Obédiences, il est assez délicat d'en déterminer une. Il en est ainsi en Afrique.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** soulève deux questions : une première concernant la création d'une Loge dans les pays baltes. A quelle région administrativement de la Franc-Maçonnerie va-t-elle être rattachée ? Il a entendu parler de la création d'une Obédience autonome à Madrid fomentée par la Grande Loge des Canaries à laquelle la GLDF serait présente. Or, le Conseil Fédéral a pris une décision, il y a deux ans, de rupture des relations avec la Grande Loge des Canaries. Comment la GLDF pourrait y être présente à la création d'une Loge sous le couvert de la Grande Loge des Canaries ?

Le T.:R.:F.: **Jean-Claude Hertz** précise que la Loge qui va être créée, c'est la troisième dans le pays considéré, ce qui permettra de créer une Obédience. Elle n'appartiendra pas à une région maçonnique GLDF, elle appartiendra à la nouvelle Obédience locale du pays qui sera créée en même temps. A Vilnius, c'est un triangle qui dépendra de Kaunas : il y a création d'une Loge, Riga, c'est l'Obédience, Kaunas, ce sont des Frères qui étaient membres de Kaunas qui vont se réunir à Vilnius et qui vont créer un triangle de façon à ne pas faire deux à trois heures de route l'hiver et en même temps, de créer une deuxième loge dans ce pays et dans l'optique également d'en créer une troisième pour créer une Obédience. Pour la deuxième question, il est exact que les relations ont été suspendues temporairement, et non abrogées, avec la Grande Loge des Canaries. Elles ont été reprises il y a six ou huit mois. En accord avec huit loges réparties un peu partout en Espagne, la Grande Loge des Canaries a décidé de créer une Grande Loge confédérée d'Espagne, car la Grande Loge des Canaries est excentrée par rapport à l'Espagne. Le but est d'avoir une Grande Loge Confédérée intra muros en Espagne. Chacune des Loges a pour vocation de devenir « une Grande Loge autonome » dans chacune des provinces qui sont au nombre de huit de façon à créer une entité espagnole.

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Saget** attire l'attention du Grand Chancelier Adjoint concernant son déplacement auprès de la Grande Loge Unie d'Europe » d'une façon financière car il est souvent demandé des remboursements de frais. Il agit par prudence car il n'y a pas de ligne budgétaire.

Le T.:R.:F.: **Guy Dupuy** concernant la Grande Loge Unie d'Europe, il avait compris à l'époque du Grand Maître Jean-Claude Bousquet qu'il s'agissait à l'origine de contrôler la parfaite régularité de ces Obédiences du point de vue de la GLDF et du point de vue des Rites. Il ne comprend pas bien la suspicion qu'il y a sur cette question là, d'autant plus que pour qu'une Grande Loge puisse adhérer aux Grandes Loges Unies d'Europe, il est nécessaire qu'elle ait l'agrément de l'ensemble des Obédiences la composant.

Le Grand Chancelier Adjoint précise qu'il se crée une multitude d'Obédiences dans chacun des pays européens, qu'il est nécessaire d'être vigilants pour savoir laquelle est conforme.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** souhaite savoir qu'elle est l'autorité qui a pris l'initiative de revenir sur une décision prise par le Conseil Fédéral concernant cette suspension avec la Grande Loge des Canaries ?

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Saget** pense que le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer a raison. Il précise que les relations avaient été suspendues suite à un grave problème et qu'il est nécessaire lors du prochain Conseil Fédéral de faire un point sur nos relations avec la Grande Loge des Canaries.

Le T.:R.:G.:M.:Adjoint Jean-Jacques Rooryck précise qu'il est nécessaire de prendre une décision rapidement car la cérémonie est prévue dans huit jours. Il est regrettable que le Grand Maître ne soit pas là, alors que la délégation est représentée par le Grand Maître.

Le T.:R.:F.: **Guy Dupuy** précise qu'il faut savoir si le casus belli existe toujours ?

Le Grand Secrétaire propose de s'en ouvrir au Grand Maître demain, lors de son déplacement au Congrès Méditerranée, de manière à ne pas prendre une décision abrupte.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** souligne que si le Grand Maître décide de maintenir sa délégation, le Conseil Fédéral alors ne sert à rien ! Seul le Conseil Fédéral peut revenir sur la décision de suspension de relations avec cette Obédience.

Le T.:R.:G.:M.: **Adjoint Jean-Jacques Rooryck** souhaite savoir si seul le Grand Maître fait partie de la délégation ?

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Saget** propose qu'à Marseille, le Grand Secrétaire informe le T.:R.:G.:M.: Alain Pozarnik de ce débat. Si le casus belli avec la Grande Loge des Canaries est réglé, il peut se rendre à Madrid même si il eut été préférable de nous en informer ce matin. Sinon, il ne s'y rend pas ou nous explique au prochain Conseil les raisons d'une décision aussi importante prise en dehors du Conseil Fédéral.

Le T.:R.:F.: **Marc Henry** se dit surpris que la Grande Trésorerie ne sache pas si la Grande Loge des Canaries qui nous devrait de l'argent, a procédé au remboursement. Il lui est répondu que la situation est plus compliquée.

T.:R.:F.: **Grand Chancelier Adjoint Jean-Claude Hertz** pense que dans le cadre de l'Europe, il est difficile de ne pas accepter la création d'une Obédience dans un pays limitrophe. Qu'il y ait eu des problèmes d'argent ou autres, ceci a fait que cette création a été différée pendant plusieurs années. Il ne pense pas que l'on puisse objectivement ne pas participer à la création de cette Obédience dont l'optique est de créer quelque chose d'espagnol et de local.

Le T.:R.:G.:M.: **Adjoint Jean-Jacques Rooryck** pense que l'on ne pas laisser faire des choses dont on n'a pas le contrôle et précise que le Grand Maître tiendra bien entendu compte de l'avis du Conseil Fédéral. Il déplore un déficit en communication.

Le T.:R.:F.: **Philippe Célérier** précise que nos Loges espagnoles sont restées sur le « trottoir » car elles n'ont pas été prévenues de quelque chose. (1.04)

Le T.:R.:F.: **Marc Henry** ne saisit pas bien comment la mise en place d'une Obédience à caractère international arrive au Conseil Fédéral à huit jours de sa mise en route. Il n'est pas pensable qu'il n'y ait pas de eu de communication de faites au préalable. Il faut que cela cesse.

Le T.:R.:F.: **Henri Hauterville, Grand Orateur Adjoint**, pense qu'il n'est pas possible de prendre une décision sans la présence du Grand Maître. Il pense plus sage de prendre son attache avant toute décision. Il est favorable à la proposition du Grand Secrétaire de prendre attache avec le Grand Maître.

Le T.:R.:G.:M.: **Adjoint Jean-Jacques Rooryck** s'en tient à la sagesse du Grand Maître.

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz, Grand Chancelier Adjoint, rappelle au Conseil Fédéral qu'en ce moment même, une délégation est partie pour installer une troisième Loge et une Obédience en Lettonie. Egalement en passant, un triangle en Lituanie est installé dans la capitale de la Lituanie à Vilnius, ce triangle étant l'amorce d'une troisième Loge en Lituanie en vue d'avoir une Obédience. Nous allons commencer à avoir des travaux en Estonie.

Avec les TT.:RR.:FF.: Jean-Jacques Rooryck, Jean-Pierre Banet, nous allons allumer les feux d'une deuxième Loge en Israël avec l'espoir d'avoir une troisième Loge et également créer une Obédience en Israël.

Il revient d'un voyage en Roumanie où il existait une Obédience Nationale qui comportait 800 Frères. Il y a des installations de base américaine dans ce pays et une bonne partie des Frères sont partis vers des Loges anglo-saxonnes. Il en reste donc entre 300/350 répartis sur tout le territoire. Ces Frères travaillaient au Rite Emulation. Ils travaillent maintenant au REAA mais ne connaissent pas bien ce Rite. Le but de mon voyage de trois jours était d'assister à trois tenues, à des initiations et de les instruire au niveau du REAA.

Il va se rendre à Athènes dans les prochains jours pour la réunion des Grandes Loges Unies d'Europe pour voir comment se poursuit cette activité et constater où elle en est.

Il a reçu un email de la nouvelle Entité Maçonnique Anglaise dont le Grand Secrétaire Général vient à Paris pour nous rencontrer dont le T.:C.:F.: Michel Singer était auto proclamé garant d'amitié.

Les Frères de la Grande Loge du Maroc acceptent la mixité. La même chose se passe en Hongrie. Il y a dans ces deux pays des débuts de création de nouvelles Grandes Loges du REAA uniquement masculine.

Il a reçu une invitation de la Grande Symbolique Féminine Espagnole pour le 17 juin. Il souhaite que le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicer y soit présent.

Il avait prévu de parler des Loges partenaires mais il attend le mois de septembre pour remettre au Conseil Fédéral un document en bonne et due forme.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** précise que la Grande Loge Symbolique Féminine Espagnole est une Obédience issue de la scission du GODF d'Espagne qui était l'Obédience traditionnelle, centenaire. Par ailleurs, il précise que le Maroc n'est pas une Obédience mixte. Elle est parfaitement masculine et aide parallèlement la création d'une Obédience féminine. C'est un peu comme des Loges d'adoption.

Le T.:R.:F.: **Jean-Claude Hertz** précise que le Grand Maître a dû ne pas assister à une Tenue car les femmes étaient devant.

Le T.:R.:F.: **Antoine de Just Pellicer** précise que le Grand Maître à assister à une Tenue Clôture du Grand Orient de Suisse en présence de femmes.

Le T.:R.:F.: **François Héras** informe qu'en avril, il s'est rendu au Maroc et a assisté à un Jumelage d'une Loge de la GLDF avec une Loge de la Grande Loge du Maroc. Il n'y avait pas de femmes.

Il informe que lorsqu'il a été à Marakech pour un allumage des feux, il a constaté un système de Loges d'adoption. La Tenue a été strictement masculine, c'est vrai que les Sœurs étaient présentes le soir aux agapes. Il n'était pas question qu'il laisse rentrer dans leurs Tenues régulières des Sœurs.

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Banet** est formel et dit qu'il n'y a pas de tenues mixtes à la Grande Loge du Maroc mais il y a eu la création de deux Loges féminines et ceci est particulier dans un pays arabe. Elles ont été présentes lors de la clôture du Convent, c'est la seule exception qui a été faite. Il n'y a pas de problème du tout avec la Grande Loge du Maroc. Il revient sur le voyage en Grèce et pense que la présence d'un Grand Officier est nécessaire.

Le Grand Chancelier Adjoint Jean-Claude Hertz donne lecture d'une lettre de la Grande Loge du Maroc ; signée du Grand Maître, qui dit que « désormais les Sœurs sont invitées officiellement à participer aux réunions et aux Tenues solennelles ».

Le Grand Maître précise qu'une Tenue solennelle est une Tenue normale. Toutes les Tenues sont solennelles. On peut faire une enquête sur ce point mais forcément, le Grand Chancelier ne peut se fier qu'à la lettre qu'il a reçue.

Le T.:R.:F.: **Jean-Pierre Saget** pense qu'il serait bon d'écrire à la Grande Loge du Maroc pour avoir des éclaircissements sur le terme « Tenue solennelle », puisqu'on accepte bien certaines pratiques de la GLTSO.

Le Grand Maître appelle au calme et précise que l'on ne peut se fier qu'aux écrits mais il pense qu'il est nécessaire d'avoir des éclaircissements. Il souhaite que le Grand Chancelier nous donne un rapport à ce sujet.

Le T.:R.:F.: **Marc Henry** se dit surpris que le Grand Chancelier Adjoint se rende à Athènes pour voir ce qui se passe au niveau des Grandes Loges Unies d'Europe. Charles B. Jameux l'a interpellé il y a six mois sur cette question qui avait été soulevée au Conseil Fédéral. Ca veut-il dire qu'il ne s'y passe rien ? Si oui, il serait peut être judicieux de dire au revoir aux Grandes Loges Unies d'Europe !

14 juin 2006

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Christian Rempp

Le T.:R.:F.: Christian Rempp, Grand Chancelier, rend compte au Conseil Fédéral de la réunion de l'Espace Maçonnique Européen qui s'est déroulée il y a quelques jours à Paris. Les différentes Obédiences y étaient convoquées pour discuter des statuts et poser les problèmes afférents à ces statuts. Les questions soulevées sont les suivantes :

- Certaines Obédiences rappellent qu'elles ne s'extériorisent pas sur les problèmes politiques ou religieux.
- Elles ne savent pas quel est le rôle du permanent que cet Espace Maçonnique Européen voudrait avoir à Bruxelles dans les Institutions Européennes. N'y a-t-il pas là une contradiction entre la souveraineté des Obédiences et la présence d'un permanent qui va s'exprimer en leur lieu et place ?
- Les Obédiences posent le problème des critères d'acceptation des Obédiences y compris dans leurs relations avec des Suprêmes Conseils.
- Elles demandent comment vérifier l'adogmatisme et la démocratie des Obédiences et qui va arbitrer ?
- La plupart des Obédiences présentes majoritaires se demandaient si l'Espace Maçonnique Européen n'allait-il pas devenir une énorme usine à gaz ?
- Le problème statutaire des représentations et des cotisations a été soulevé car les statuts prévoient des cotisations maximum de 20 000 €. Le GODF a bien précisé qu'étant une Obédience très importante, elle allait participer financièrement de manière conséquente : il serait donc évident qu'au niveau de l'administration, le pouvoir lui reviendrait.

GLDF

page 187

- Il y avait également des Délégués du Maroc, de Haïti, de la Turquie, de Suisse, du Liban... Alors les Obédiences ont soulevé la question : « de quelle Europe s'agit-il ? » « Qui va participer à cette Europe ? » Le GO s'est manifesté par un dictat en disant qu'il serait hors de question que quiconque discute de la présence de la Turquie !
- La désignation des administrateurs a également été soulevée.

Une grande partie de la discussion a porté essentiellement sur le rôle du représentant permanent (son financement, son obéissance active ou passive, que va-t-il dire, etc.)

Les Obédiences ont souhaité une garantie pour que personne ne s'exprime en leur nom. Les Frères Belges ont fait un vote : « Nous interdisons que quoi que ce soit puisse être publié ou dit sans l'accord unanime des Obédiences participantes ». Les statuts n'ont pas été acceptés. L'Espace Maçonnique Européen, pour le moment, est en stagnation totale.

Par ailleurs, nos Frères Polonais nous ont fait part que la situation en Pologne était difficile dû à un catholicisme intransigeant et qu'il était vraisemblable que la Loi allait être modifiée interdisant les activités de type « maçonnerie ».

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz, Grand Chancelier Adjoint, informe le Conseil Fédéral qu'il a assisté à la réunion des Grandes Loges Unies d'Europe qui regroupe environ 11 Grandes Loges en Europe et précise que le Liban a été accepté au sein de ces Grandes Loges Unies d'Europe. Le but de ces Grandes Loges Unies, multi rites, est de se positionner vis-à-vis de l'hégémonie d'autres Obédiences. Il a été décidé de coordonner les actions de réflexion à l'intérieur de chacune des Obédiences (notamment sur l'éthique maçonnique). Chaque Obédience, dans son pays respectif, réfléchirait sur sa propre éthique maçonnique. La synthèse serait publiée au travers d'un site sécurisé. Il a été également décidé de faciliter les inter-visites en créant un « Passeport Maçonnique Européen » dont l'attribution serait réservée à chaque Grand Maître.

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz précise si les Grandes Loges Unies étaient constituées d'Obédiences travaillant au REAA, il n'y aurait pas de mains mises des Suprêmes Conseils sur cette Institution.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Testori soulève le problème du financement des déplacements dans le cadre de cette Institution car rien n'a été prévu dans le budget qui sera présenté aux Députés samedi. Il faut se poser la question fondamentale de savoir ce que l'on compte faire de cette Institution.

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Saget précise qu'il ne voit pas l'intérêt des querelles entre Obédiences. Il pense qu'il conviendra de s'unir demain pour défendre la liberté d'être Franc-Maçon, liberté menacée aujourd'hui en Pologne.

Le T.:R.:F.: Antoine de Just Pellicier souhaite savoir si de nouveaux statuts ont été présentés et qu'en est-il du financement ? Il a l'impression que cette Institution n'est qu'une agence touristique, pas plus.

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz précise que la discussion a porté sur des travaux communs, les inter-visites, et la création d'un site web. Un compte rendu de cette réunion sera disponible vers le 15 juillet.

Le T.:R.:F.: Christian Rempp a ressenti que le but recherché des Obédiences est de travailler ensemble.

Rapport sur les questions financières

afférentes aux loges étrangères

présenté au Conseil fédéral du 14 juin 2006

Joël Grégogna

Votre Conseil du 19 mai 2006 m'a donné mission d'effectuer un rapport de médiation entre la Grande Chancellerie et le Grand Trésor concernant les loges étrangères. J'ai provoqué une réunion, le lundi 29 mai 2006, à laquelle ont participé

- le Très Respectable Frère Jean-Claude Hertz, Grand Chancelier adjoint représentant la Grande Chancellerie,
- le Très Respectable Frère André Saurin, Grand Trésorier adjoint représentant le Grand Trésor.

La liste des loges étrangères ainsi que le régime auquel ces dernières sont soumises, se trouvent annexés au présent rapport.

D'une façon synthétique, ces loges se divisent en trois catégories :

- la première est redevable d'une pleine capitation
- la deuxième est redevable d'une moitié de capitation
- la troisième n'est redevable d'aucune capitation.

Or il est important de distinguer trois questions :

- Celle du sort financier à réserver aux loges étrangères existantes,
- celle de leur dette actuelle vis-à-vis de la Grande Loge de France,
- celle du sort général à réserver aux nouvelles loges étrangères à créer.

Sur le sort financier à réserver aux loges étrangères existantes

Cette question relève de la compétence du Conseil fédéral.

Depuis un accord du 8 mars 1996,

- les loges de l'Ile Maurice sont facturées ainsi :
 - o capitations administratives à 50%
 - o Entraide Fraternelle
 - o Solidarité Jeunesse
 - o Congrès Paris-IDF-OM
 - o Droits divers (initiations, 2^{ème}, 3^{ème}, affiliation etc à 60%
- Les loges d'Afrique sont facturées
 - o capitations administratives à 50%
 - o Entraide Fraternelle
 - o Solidarité Jeunesse
 - o Congrès Paris-IDF-OM
 - o Droits divers (initiations, 2^{ème}, 3^{ème}, affiliation etc à 60%.

Hors cet accord,

- Les loges de Madagascar sont facturées ainsi :
 - o capitations administratives à 50%
 - o Entraide Fraternelle
 - o Solidarité Jeunesse
 - o Congrès Paris-IDF-OM
 - o Droits divers (initiations, 2^{ème}, 3^{ème}, affiliation etc à 60%
- Les autres loges étrangères ressortissent du droit commun.

Compte-tenu des situations locales spécifiques, des difficultés de recouvrement et de l'intérêt de la Grande Loge de France, les Grand Chancelier et Grand Trésorier adjoints sont, après discussion, tombés d'accord sur la création de trois blocs distincts, de régime financier différent, délimités comme suit :

- Premier bloc : Angleterre, Belgique, Espagne, Canada et Israël : ces loges devraient continuer à payer une capitation entière.
- Deuxième bloc : pays d'Afrique, île Maurice et Madagascar : ces loges devraient continuer à payer une demi capitation.
- Troisième bloc : Europe de l'Est et extrême Orient : ces loges devraient se trouver exonérées de capitation.

Le sort

- des droits divers ci-dessus devrait suivre celui des capitations,
- des prélèvements afférents à l'Entraide Fraternelle, à Solidarité Jeunesse, au Congrès Paris-IDF-OM dépendant de la consultation préalable et de l'accord de ces différentes entités.

La solution dégagée me paraît conforme aux intérêts de la Grande Loge de France.

Sur la dette actuelle des loges étrangères vis-à-vis de la Grande Loge de France

La situation financière de ces loges vis-à-vis de la Grande Loge de France est la suivante, au 8 juin 2006 :

- Ile Maurice :
 - o Le Sphinx n°715 (Vacoas) - 498,54€
 - o Amitié Nouvelle n°932 (Vacoas) - 434,01€
 - o Paix et Harmonie n°1020 (Port-Louis) - 994,74€
 - o L'Etoile du Septentrion n°1369 (Pamplemousses) - 16,64€
- Congo :
 - o Union Parfaite n°1212 (Brazzaville) - 15.824,38€
 - o Acacia du Rivage n°1351 (Pointe Noire) - 97,92€
- Sénégal
 - o La Croix du Sud n°775 (Dakar) - 1.625,68€
- Togo
 - o Le Delta du Bénin n°884 (Lomé) non facturée
 - o Ptah n°1132 (Lomé) non facturée
 - o La Lumière du Bénin n°1213 (Lomé) non facturée

o Les Disciples d'Hiram n°1283 (Lomé)	- 2.164,76€	
o Diogène de Sinope n°1333 (Lomé)	- 306,75€	
- Madagascar		
o Imerina n°310 (Antananarivo)	- 3.087,61€	
o Johary n°1240 (Antananarivo)	- 2.773,23€	
- Angleterre		
o The White Swan n°1348 (Londres)	- 2.618,25€	
- Belgique		
o Les Sept Etoiles en Picardie n°1290 (Tournai)	-131,65€	
- Espagne		
o Le Centre de l'Union Ecosaise n°1178 (Barcelone)	- 2.357,49€	
o Génésis n°1202 (Madrid)	- 284,36€	
- Lettonie		
o Etoile du Nord n°1281 (Riga)	non facturée	<i>en obéissance</i>
o Stella Baltica n°1314 (Riga)	non facturée	
o Spectrum Letonia n°1366 (Riga)	non facturée	
- Lituanie		
o Ritorjus n°1327 (Kaunas)	non facturée	
- Russie		
o Nicolas Novikoff n°1330 (Moscou)	non facturée	
- Canada		
o Port Royal d'Acadie n°1131 (Montréal)	- 244€	
- Israël		
o Bereshit n°1264 (Jérusalem)	00,00€	
o Hermon 527 n° 1383 (Tel Aviv)	mémoire	
- Cambodge		
o Nagara, La Lumière d'Angkor n°1374 (Phom Penh)	non facturée	
- Thaïlande		
o Hamsa, La Voie du Siam n°1373 (Bangkok)	non facturée	

Le détail des comptes se trouve annexé au présent rapport.

Il est indéniable que le passif accumulé par les loges étrangères existantes à l'égard de notre obédience pourra difficilement être recouvré. Paradoxalement, la Grande Loge de France continue de verser des aides à ces loges, notamment en payant, pour certaines, tout ou partie des frais de voyage de leur député.

Le Grand Trésorier et le Grand Chancelier proposent conjointement que la Grande Loge de France exerce, avec effet immédiat, une compensation entre ce passif et les sommes qu'elle même verse de manière régulière à ces loges, notamment avec celles afférentes au voyage de leur député.

Sous réserve des règles légales relatives à la compensation, la solution dégagée me paraît conforme aux intérêts de la Grande Loge de France.

Sort à réserver aux nouvelles loges de la Grande Loge de France à créer à l'étranger

Le Très Respectable Frère Jean-Claude Hertz expose que les nouvelles loges à créer à l'étranger pourraient prendre la dénomination de loges associées. Ces dernières revêtiraient la forme d'une association ou assimilé, dont l'objet serait la

bienfaisance, l'éducation, la réflexion etc. Ces entités pourraient servir de support légal aux loges. Ces dernières, qui n'auraient bien sûr pas de député au convent, seraient alors des excroissances de ces associations. Les frères locaux paieraient directement une cotisation locative et administrative à ces entités, qui serait déterminée en fonction du niveau de vie du pays.

La Grande Loge de France serait le tuteur de ces loges associées. Elle leur apporterait son aide morale et administrative (règlements, fichiers, diplômes etc. dont le coup a été, en réponse, estimé par le Très Respectable Frère André Saurin à environ 200 € par an et par loge). La Grande chancellerie s'occuperait de l'animation de ses loges. Des garants de parrainage seraient choisis par la Grande loge de France parmi les fondateurs. Leur fonction durerait trois ans.

Il serait fait obligation à ces loges de rejoindre une obédience nationale qui viendrait à être créée par la Grande loge de France ou par une obédience amie après un délai de trois ans renouvelables. Le Très Respectable Frère Jean-Claude Hertz explique qu'à partir de ce moment, ces obédiences nationales acquerraient une indépendance tant initiatique que matérielle.

Le sort des capitations à payer par les frères, membres titulaires de ces loges associées (avant qu'elles ne constituent une obédience distincte) et en même temps affiliés d'une loge de la Grande Loge de France a vu naître une divergence entre le Grand Chancelier et le Grand Trésorier.

- le Grand Chancelier estime que ces Frères ne devraient pas être astreints à payer, dans la loge de la Grande Loge de France où ils seraient affiliés, une capitation « Grande Loge de France » puisqu'ils auraient payé la part corrélative à leur association d'origine.
- Le Grand Trésorier prétend au contraire que cela serait contraire aux Règlements Généraux.

J'estime que, contrairement au sort des capitations des loges existantes, qui ressort de la compétence du Conseil fédéral, une proposition afférente au statut des loges étrangères à créer est une question de politique étrangère et qu'elle doit faire l'objet d'un rapport de chancellerie puis d'un vote du convent.

Conclusions

La Grande Chancellerie et le Grand Trésor ont des points de vue convergents sur les deux premières questions. Je propose au Conseil fédéral de voter favorablement les trois motions suivantes que j'estime conformes aux intérêts de la Grande Loge de France :

Première motion :

Compte-tenu des situations locales spécifiques, des difficultés de recouvrement et de l'intérêt de la Grande Loge de France, sont créés, entre les loges de la Grande Loge de France implantées l'étranger, trois blocs distincts, de régime financier différent, définis comme suit :

- **Premier bloc : Angleterre, Belgique, Espagne, Canada et Israël : ces loges continueront à payer une capitation entière.**
- **Deuxième bloc : pays d'Afrique, île Maurice et Madagascar : ces loges continueront à payer une demi capitation.**
- **Troisième bloc : Europe de l'Est et extrême Orient : ces loges seront exonérées de capitation.**

Le sort des droits divers (initiations, 2^{ème}, 3^{ème}, affiliation etc .) suit celui des capitations.

Deuxième motion :

la Grande Loge de France exerce, avec effet immédiat, une compensation entre le passif des loges de la Grande Loge de France implantées à l'étranger et les sommes qu'elle même verse de manière régulière à ces loges, notamment celles afférentes au voyage de leur député.

Troisième motion :

Je lui propose par contre de se déclarer incompétent pour traiter de la troisième question, au profit du Convent.

Établi, pour servir et valoir ce que de droit, à Maisons-Alfort, le 12 juin 2006.

**Joël Grégogna
Second Grand Maître adjoint
de la Grande Loge de France**

2006 – 2007

6 juillet 2006

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

Etats-Unis

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz s'est rendu à Atlanta où il a assisté au Convent de Prince Hall, l'Obédience noire américaine. Cette Obédience commence à recevoir des blancs alors que la réciprocité ne se pratique pas.

Il souligne qu'il a pu assister à l'intégralité du Convent, de l'ouverture jusqu'à la fermeture des travaux. Il note la présence de 700 personnes au Banquet de fin de Convent, avec présentation du drapeau et hymne américain ainsi que la Marseillaise.

La maçonnerie est en perte de vitesse aux Etats-Unis. Il y a quelques temps, les Frères blancs étaient au nombre de 1 400 000. Ils ne sont plus que 500 000 en une dizaine d'années.

La maçonnerie, quelle soit blanche ou noire, s'occupe activement d'entretenir des hôpitaux, dispensaires, maisons de retraite, etc... parce que les soins sont privés et donc très chers. Il y a une concurrence énorme entre associations d'anciens élèves de fac, les clubs services, style Rotary, et la Maçonnerie. La Maçonnerie dans ce sens là offre peu de choses nouvelles, ce qui explique qu'elle soit en perte de vitesse.

Le Grand Chancelier a rencontré le Grand Maître et le Passé Grand Maître de Prince Hall. Ce dernier est très favorable de la Grande Loge de France. Les Grands Maîtres d'Alabama, de la Floride, de la Caroline de Sud et le Grand Maître Adjoint de Washington DC portent également un grand intérêt à notre Obédience.

Avec Washington DC, il n'y a pas de possibilité d'échange en raison d'une reconnaissance par la Grande Loge d'Angleterre. En revanche, avec l'Alabama, la Floride et la Caroline du Sud, beaucoup de choses pourraient être faites. En ce sens, des courriers sont en préparation.

Italie

Le Grand Chancelier demande au T.:R.:F.: Michel Laloue de s'occuper des problèmes de l'Italie, de vérifier les traités d'amitiés etc...

Afrique

Les TT.:RR.:FF.: Gilbert Schulsinger et Jean-Yves Goéau-Brissonnière, Grands Maîtres honoris causa, connaissent bien les problèmes africains, ainsi que notre T.:R.:F.: Christian Remp.

Amérique du Sud

Le Grand Chancelier nomme le T.:R.:F.: François Héras responsable de ce secteur. Il souligne que l'Argentine et l'Uruguay, reconnues par la Grande Loge d'Angleterre, reçoivent la Grande Loge de France ès qualité et nous pouvons assister à leurs tenues.

Europe

Les débats européens sont particulièrement suivis car, comme dans tout pays, apparaissent de nouvelles organisations maçonniques. Il convient d'être très prudent à l'égard de la qualité maçonnique de nos partenaires à l'occasion de la signature de traités.

Les Indes et l'Asie

Notre T.:R.:F.: Jean-Pierre Velleyen est tout naturellement désigné pour suivre ces pays sur place.

Le T.:R.:F.: Pierre Thiriet demande au Grand Chancelier si dans l'évolution de ces pays, l'influence de la Grande Loge d'Angleterre n'est pas une illusion.

Le Grand Chancelier répond que non, car la notion d'international influe : les Obédiences ont peur de se couper de toutes les autres si elles ne sont plus reconnues par la Grande Loge d'Angleterre.

8 septembre 2006

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude HERTZ

Le Grand Chancelier informe le Conseil de la mise en place d'une base de données qui regroupe 31 pays avec les points de chute correspondants dans chaque pays.

Il précise que trois problèmes sont en cours de règlement : Maroc, Madagascar, Espagne.

Maroc

Il a reçu, avec le Très Respectable Grand Maître Alain Graesel, le Grand Maître de la Grande Loge du Maroc avec lequel l'échange a été positif, cordial et fraternel.

Madagascar

Il y a deux grandes Obédiences à Madagascar, le Grand Rite Malgache et la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique de Madagascar, la Grande Loge de France a elle trois Loges. Il ne serait pas impossible de voir la création d'une troisième Obédience sous les auspices de la Grande Loge de France.

Espagne

Le Grand Chancelier œuvre, avec le T.:R.:F.: Philippe Célérier, pour résoudre les problèmes existant entre Les Canaries, Madrid et Barcelone, car il serait dommage de ne pas avoir de correspondant en Espagne.

Le T.:R.:F.: François Héras a en charge l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale.

Le T.:R.:F.: Michel Laloue s'occupe de l'Italie et des traités que nous avons avec certaines des Obédiences italiennes. Il aura en charge par la suite, l'Afrique.

GLDF

page 197

Le Grand Chancelier fait part ensuite de la mise en place, petit à petit, de la politique étrangère de la Grande Loge de France. A commencer par le fait d'avoir de plus en plus de contacts possibles dans le monde avec des Obédiences nous reconnaissant ou ne nous reconnaissant pas.

20 octobre 2006

La Maçonnerie Française
La Confédération des Grandes Loges Unies d'Europe
L'Espace Maçonique Européen

Le T.:R.:F.: Bernard Rihouet, Grand Secrétaire Adjoint, commente son rapport remis au Conseil Fédéral du mois de septembre (ci-joint) sur :

- ✓ la Maçonnerie Française
- ✓ la Confédération des Grandes Loges Unies d'Europe
- ✓ l'Espace Maçonique Européen.

Ces trois structures n'ont rien à voir entre elles sauf les deux dernières qui concernent deux ensembles d'Obédiences françaises et étrangères.

Il ne s'étend pas sur la Maçonnerie Française déjà évoquée ce matin, mais rappelle qu'elle est composée de 9 Obédiences, regroupant plus 100 000 Sœurs et Frères dans la France et que les Obédiences historiques représentent 97 % de cet ensemble.

La Confédération des Grandes Loges Unies d'Europe, qui fera l'objet d'un développement particulier par l'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet, a été créée le 18 juin 2000. Elle est composée de onze Obédiences qui sont géographiquement situées essentiellement autour de la Méditerranée. 0.23 Le texte fondateur s'intitule « La Grande Charte Maçonique » témoignant d'une recherche de haute spiritualité. Un point important peut être noté dans les statuts de la Confédération à savoir : « Elle a pour objet de coordonner l'action de ses membres en ce qui concerne : la contribution à l'édification de l'Europe dans une perspective spirituelle, culturelle, et humaniste, l'action caritative et humanitaire, le rapprochement des puissances maçonniques ».

Sa structure légère est composée d'un Comité de Coordination qui se réunit une fois par an, avec un Président élu pour trois ans et un Secrétaire.

Le GODF est à l'origine de la création de l'Espace Maçonique Européen en septembre 2002. Le moteur de cette structure est « de favoriser le dialogue fraternel des Obédiences adogmatiques en Europe ». 0.26

On peut relever dans ses objets : « le renforcement de la démocratie, la promotion de la laïcité entendue comme liberté absolue de conscience et séparation institutionnelle des cultes et des Etats et enfin la promotion d'une Europe démocratique de plus grande justice et de solidarité plus réelle ».

On constate à l'évidence que nous ne nous trouvons pas dans sur le même terrain que celui de la Confédération des Grandes Loges Unies d'Europe.

Les réunions sont annuelles et les thèmes ont concerné :

- en 2003 : « La contribution à l'élaboration de la Constitution Européenne » (loin d'une réflexion initiatique)
- en 2005 : « La Laïcité en Europe »
- et en 2006 : « L'élaboration des Statuts de la structure de fonctionnement de l'Association ».

Il n'y a actuellement pas de structure, ni de statuts. Enfin, notons qu'une trentaine d'Obédiences sont membres de l'Espace Maçonique Européen. 0.27

L'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet intervient sur la Confédération des Grandes Loges Unies d'Europe en se livrant à « une plaidoirie » sur les avantages de cette Confédération. Il revient sur trois points :

- ✓ Les objectifs
- ✓ Le choix des Obédiences
- ✓ Le caractère européen.

GLDF

page 198

Les Objectifs

Concernant la constitution de l'Europe, il pense qu'une Institution comme l'Europe ne se fait pas sur du papier mais dans les esprits. Il est donc nécessaire de créer une culture européenne, une mentalité européenne. La Maçonnerie n'a pas le droit de rester à l'écart de ce chantier là parce qu'elle est bien placée pour le faire. C'est dans l'échange dans les Loges et dans les Obédiences que l'on peut créer cette réunion des esprits et de la fraternité.

Il fait part de sa surprise car au cours d'une Tenue plénière du Conseil Fédéral, un intervenant avait précisé que l'Espace Maçonnerique Européen était « une agence de tourisme ».

L'autre objectif, non négligeable, est aussi de favoriser la renaissance de la Maçonnerie dans les pays où elle avait disparu en raison de persécutions (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Roumanie, l'ex Yougoslavie, et aussi au Liban). La Maçonnerie se recrée dans ces pays d'autant plus que la Maçonnerie y était florissante comme dans les pays de l'Est, dans les pays de l'Europe de l'Est, l'Espagne et le Portugal où la maçonnerie y était plus confuse mais elle y était importante et l'Italie également. Alors, il n'est pas nécessaire d'ironiser sur les petites Obédiences car pourquoi sont-elles petites ? (Il rejoint l'avis du Grand Maître quand il parlait tout à l'heure des Obédiences françaises qui se créent de façon chronique). Il précise qu'elles sont petites parce qu'elles ont été détruites et qu'elles renaissent. Il pose la question : « Avons-nous le droit de les laisser de côté, et si nous le faisons, d'autres se mettront à notre place. Nous devons être là comme des tuteurs, pour redresser certaines choses si nécessaire, pour les aider et les conseiller. En les aidant à fonder elles-mêmes leur système, nous les aidons à faire une Maçonnerie régulière ». 0.34

Le Choix des Obédiences

« Celui-ci n'a pas été fait en fonction de leur taille mais en fonction des critères de régularité qu'elles présentaient. Sur ce point, nous avons été toujours extrêmement stricts. On nous l'a reproché d'ailleurs au sein de la GLDF. Or, il s'agissait du respect des landmarks, du respect de ce qui fait pour nous une véritable maçonnerie. Toutes les fois qu'une Obédience a été retenue, nous avons assisté à une Tenue pour nous assurer de la pratique d'un Rite de haute spiritualité et correctement exécuté. Voilà le critère absolu dont nous ne voulons pas sortir. Il s'agit de rester dans une démarche initiatique et de promouvoir une démarche initiatique. » 0.35

Le caractère européen

« Pour nous « Europe », ce n'était pas une notion géographique. C'était d'abord une notion maçonnerique et spirituelle. C'était un esprit, un esprit de culture, un esprit de réunion et c'était cela qui comptait le plus. Par conséquent, les Obédiences de pays voisins de l'Europe ne gênent en rien. D'ailleurs le nom « Europe » : c'est le rapt d'une fille d'un roi qui se situait de l'autre côté. Mais ce qui est prévu d'ores et déjà, lorsqu'il y aura extension, car il y aura extension, c'est de distinguer deux catégories : les membres tels qu'ils figurent actuellement et les membres associés, c'est-à-dire ceux qui pourraient venir d'ailleurs. Nous avons déjà des demandes qui viennent d'Afrique, d'Amérique du Sud. A partir de là, on peut rêver à quelque chose qui deviendrait les Grandes Loges Unies du Monde ». 0.37

L'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet pense que c'est une œuvre qui mérite que l'on se batte pour elle !

« Il pense que cela ne demandera pas de grands efforts pécuniaires car il veut revenir sur cette question. Car au départ, on a reproché à la GLUE d'avoir dit au départ « ça ne coûtera pas un sou à la GLDF ». Aujourd'hui, il peut dire que cela lui fait réaliser une économie. Quand la GLUE a des traités d'amitié de reconnaissance mutuelle avec d'autres Obédiences, ces traités ne restent pas lettre morte, ce qui n'est pas toujours le cas pour notre Obédience. Si nous voulons que ces traités gardent leur vigueur, ils faut se rendre visite de temps à autre et cela coûte cher. La GLUE a un traité d'amitié bilatéral et le résultat, c'est qu'une fois par an on se rencontre et ainsi les liens sont tissés. En ne faisant qu'un seul voyage, on rencontre tout le monde dans une atmosphère d'extrême fraternité. Ces réunions annuelles sont merveilleuses. Il invite le Grand Maître et le Grand Chancelier à y participer ».

« A propos de la structure, il a été dit tout à l'heure « Confédération » et non pas Fédération. Une Fédération suppose un transfert de souveraineté, comme par exemple les Etats Unis. La Confédération, au contraire, suppose une simple structure de coordination pour agir ensemble et tous dans le même sens mais aucun abandon de souveraineté. La GLDF n'a rien à craindre d'une Institution de ce genre ». 0.41

Le Grand Maître souhaite savoir ce que font les Frères de la Grande Loge Nationale de Serbie. 0.42

Le Grand Chancelier Jean-Claude Hertz précise que le problème de la Grande Loge Nationale de Serbie était à l'origine Yougoslavie, devenue Serbie/Monte Negro, et maintenant n'est plus que Serbie. Il y

a actuellement des tractations entre les anglo-saxons, certains Frères de Serbie et certains Frères dits « réguliers » de Serbie. Donc, ces Frères ont eu leur problème au mois de juin et juillet. C'était à eux d'organiser la prochaine réunion en 2007. Ils se sont désistés en raison de leurs problèmes internes au profit de la GLTSO et de la GLDF.

A Athènes, il précise qu'il a eu vent de demandes émanant l'une d'Espagne et l'autre de Turquie, auxquelles s'ajoutent la Lituanie (la nouvelle Obédience que nous venons de créer) et une Obédience dont on n'avait pas conscience jusqu'à présent, la Slovaquie qui souhaite se détacher de la mouvance anglo-saxonne.

Egalement, en ce qui concerne les membres associés, nous avons le Venezuela et les Indes.

C'est pour cela que lorsqu'effectivement on a parlé d'agence de tourisme, à Athènes, lors de cette réunion, à part la création d'un passeport maçonnique qui serait fort utile, passeport qui serait signé par l'Obédience dont dépend le Frère et par les Grandes Loges Unies, il a proposé un travail de réflexion commun sur « l'Éthique Maçonnique » et cela a été accepté.

Du fait que la Serbie s'est désistée pour 2007 pour l'organisation de la prochaine réunion annuelle des Grandes Loges Unies, Bernard Bertry a proposé de la faire à Montpellier, avec deux co-organisateurs, la GLDF et GLTSO. 0.46

Le T.:R.:F.: Guy Dupuy attire l'attention sur le concept de souveraineté. Quand on dit que dans une Confédération, il n'y a pas d'abandon de souveraineté, on veut dire par là que les décisions importantes doivent être prises à l'unanimité. Quelles sont les décisions importantes qui devront être prises à l'unanimité ? N'y a-t-il pas des questions plus secondaires qui seraient prises à la simple majorité. Sur le plan budgétaire, sur le plan financier, peut-on avoir des surprises financières à partir de décisions qui engageraient l'argent de la GLDF, sans qu'elle ait pris elle-même la décision mais qu'elle se soit trouvée minoritaire dans une structure « confédérale ». C'est la vraie question qui préoccupe en dehors du fait que l'on peut se rencontrer ? 0.48

L'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet précise que pour tout ce qui concerne le fonctionnement interne, c'est la loi de la majorité. Pour tout ce qui concerne les décisions ayant des répercussions externes, c'est la loi de l'unanimité.

Le T.:R.:F.: Guy Dupuy précise que les finances sont proportionnelles aux effectifs et non pas la même chose pour chaque Obédience. 0.49

L'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet avait proposé à l'époque un système qui était une cotisation calculée par le nombre de membres de chaque Obédience, de façon à ne pas écraser les « petites Obédiences » sous le poids d'un système égalitaire mais en ajoutant une limite, c'est-à-dire en limitant à 5 000 Frères par Obédience. Quand ce système a été proposé à l'assemblée annuelle de Bucarest, les Frères des petites Obédiences ont refusé parce qu'ils ont considéré que leur dignité et leur fierté, c'était de payer autant que les autres.0.50

Le Grand Maître pense que les Frères qui étaient éventuellement opposés, il y a encore cinq ans, aux Grandes Loges Unies d'Europe, ont intérêt aujourd'hui, compte tenu de la nouvelle configuration, pour des raisons de pure rationalité et de stratégie, à être pour. Il lui semble indispensable de soutenir les Grandes Loges Unies d'Europe.

Le T.:R.:F.: Marc Henry précise que les questions soulevées tout à l'heure sont le résultat d'un manque de communication sur ce qui se passait aux Grandes Loges Unies d'Europe. Il pense que cette information doit aller jusque dans les Loges. Il pense également qu'il faut jouer cette carte.

Le Grand Maître honoris causa Michel Soumagne fait part de son ressenti à l'origine : il n'avait aucun ressenti quant au sujet de rassembler mais il regrettait au départ que l'accent ne soit pas assez mis sur le Rite Ecossais Ancien et Accepté. Le deuxième reproche de forme qu'il avait fait à l'époque portait sur le fait que le Grand Chancelier de l'époque Charles-B. Jameux avait dit aux Frères : « qu'il n'était pas sûr que les Grandes Loges Unies d'Europe soient adoptées par le Convent et que cela ne coûterait pas un centime à la GLDF ». Ce fut une erreur car forcément, toute structure nécessite un financement. C'était une dissimulation auprès des Frères. Le Grand Maître Michel Barat n'a jamais voulu que le Conseil Fédéral vote un budget pour les Grandes Loges Unies d'Europe. Il fallait avoir le courage de dire aux Députés que les Grandes Loges Unies d'Europe, c'est important et qu'il est donc nécessaire de prévoir un budget. Il pense que la GLDF en a payé le prix.

Par ailleurs, il ne veut pas entendre parler de la GLDF comme associée à l'Espace Maçonnique Européen, sauf à lire le texte d'un vote du Conseil Fédéral disant le contraire. Deux seuls Frères y étaient associés : les Frères Michel Barat et Louis Trébuchet. 0.56

L'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet rappelle qu'aussi paradoxal que cela puisse paraître, il avait été accusé à l'époque à tort de vouloir passer en force ce projet, alors que non seulement, il avait fait voter les Députés et avait décidé d'étaler le débat sur deux ans, pour que l'on puisse la première année au Convent, accueillir les critiques, procéder à des amendements, de façon à pouvoir modifier le texte et le représenter au Convent l'année d'après. Par ailleurs, passait comme une lettre à la poste le projet de l'EME, organisation plus ou moins douteuse, sans consultation, sans l'accord du Conseil Fédéral ni celui des Députés.

Le Grand Maître souligne que certaines attitudes entachent forcément une crédibilité.

Le T.:R.:F.: Jean-Louis Jousselman précise qu'un de ces budgets qui avaient été faits par un certain Passé Grand Maître a été pris sur le Tronc de la Bienfaisance.

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz croit qu'il serait quand même bon, tout en faisant partie de l'Espace Maçonnique Européen, d'être observateur.

Le Grand Maître confirme que la GLDF est observatrice mais pas associée.

L'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet précise que sur le budget de 100 000 Frs, seuls 15 000 Frs ont été utilisés sur trois ans. 1.01

Le Grand Maître précise que la GLDF devra assurer une meilleure permanence, une pérennité et donc avoir un Grand Maître qui fasse trois ans, s'il donne satisfaction, avec un seul vote valable pour une durée de trois ans. Parce qu'il faut assurer une meilleure permanence institutionnelle. Le projet d'une Association comme la nôtre, de 28 000 Frères, de 750 Loges, d'un exécutif de 33 et de 6 millions d'euros de budget, cela ne se gère pas sur douze mois. Cela se projette. L'objectif devra un jour être atteint, sinon nous continuerons de se fragiliser.

Le Grand Maître remercie l'Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet de son intervention et surtout de sa venue au Conseil Fédéral.

Il remercie également le T.:R.:F.: Bernard Rihouet pour cette information de qualité qui permet d'y voir plus clair et qui permettra à la GL de se positionner.

Le T.:R.:F.: Grand Secrétaire mettra le texte de Bernard Rihouet sur extranet à l'intention des Frères, après reconfiguration du texte par le Grand Maître.

Communications du Grand Expert

T.:R.:F.: Marc Henry

« Debriefing » de la Tenue de Saint-Jean d'Eté et de la Cérémonie de réception des Obédiences amies

Le T.:R.:F.: Grand Expert précise que cela fait deux ans maintenant que cette cérémonie au cours de laquelle nous recevons les Sœurs a lieu. Elle donne satisfaction à tout le monde, ce qui nous a amenés à imaginer une cérémonie de réception des Obédiences amies.

On peut toujours l'améliorer et notamment en enlevant les petites pastilles existantes sur les fauteuils du Grand Temple et de les remplacer en mettant un numéro, ce qui permettra au Grand Chancelier de placer les délégations par numéro.

Le T.:R.:F.: Pierre Thiriét précise que c'est le Grand Couvreur qui annonce les délégations et donc c'est lui qui rencontre les problèmes.

Le Grand Expert précise que le texte a subi quelques aménagements et précisions. Il part à l'imprimerie.

Rituel du 3^{ème} degré

Le T.:R.:F.: Grand Expert informe le Conseil Fédéral que l'équipe du Grand Expert étudiait les éventuels bugs entre le Rituel du 3^{ème} degré et les Règlements Généraux, alors que le Grand Secrétaire venait de signer le bon à tirer.

Le T.:R.:F.: Grand Secrétaire confirme qu'effectivement le bon à tirer était signé depuis plusieurs jours car Serge Garcia lui avait demandé de le signer rapidement en raison d'une grande demande de la part des Frères.

Le Grand Maître précise que la Grande Loge ne sait pas définir et communiquer sur les modalités des procédures. Il comprend la remarque du Grand Expert mais note que Serge Garcia est très sollicité.

Le Grand Expert souligne qu'il a rencontré l'an dernier un gros souci avec les fichiers du Grand Expert qui sont réapparus d'un seul coup alors qu'ils étaient soit disant écrasés.

Le Grand Maître suggère que lors de problème, il serait judicieux de le régler au cours d'un entretien en tête à tête avec les personnes concernées. Il précise que 80 % de nos problèmes viennent de problèmes de procédures. 1.20

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz informe le Conseil de la mise en route du travail :

- sur l'Amérique hispanique, avec le T.:R.:F.: François Héras,
- sur l'Italie et l'Afrique, avec le T.:R.:F.: Michel Laloue.

Il continue le travail sur le Maroc dont le résultat devrait être présenté au prochain Conseil Fédéral.

Il a reçu quelques demandes de Traités qui doivent être étudiées et en particulier celle de l'Italie.

Le Grand Maître demande au Grand Chancelier qu'il établisse un document expliquant ce qu'est un traité.

Le Grand Chancelier souligne que des liens sont renoués avec l'Autriche et la Hongrie.

Un listing est en cours d'établissement reprenant une trentaine de pays, plus les 14 pays où la Grande Loge de France a des Loges.

Le Grand Chancelier se rendra en Roumanie, la semaine prochaine, pour y rencontrer les Frères Roumains, Serbes et Slovènes.

Le Grand Maître souligne qu'il a demandé au Grand Chancelier de préparer un document précisant les raisons que l'on peut faire valoir pour développer une politique étrangère à la Grande Loge de France.

17 novembre 2006

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

Traité d'amitié avec la Grande Loge Unie du Maroc

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz informe le Conseil de la réception d'une lettre de la Grande Loge Unie du Maroc exprimant son souhait de conclure un Traité d'amitié et de Reconnaissance avec la GLDF. Il propose au Conseil Fédéral de voter favorablement pour ce Traité d'amitié, ce qui n'empêche pas la GLDF de continuer à entretenir ses relations amicales et fraternelles avec la Grande Loge du Maroc avec laquelle nous avons également un Traité d'amitié.

Les conclusions favorables du Grand Orateur entendues, le Conseil Fédéral vote favorablement cette signature. 0.11

GLDF

page 204

Communications du Grand Chancelier

T R F Jean-Claude Hertz

Le T R F Grand Chancelier informe le Conseil Federal au sujet de

- ✓ Prince Hall Géorgie : Visite des Freres de cette Obédience a Lyon et a Paris Ils ont remis un exemplaire de leurs Rituels
- ✓ Grande Loge d'Italie : le T R F Michel Laloue s'occupe de l'etude en profondeur Cette Obédience est mixte Le Grand Chancelier doit recevoir un topo a ce sujet
- ✓ Grand Orient du Parana – Bresil la GLDF a un traite d'amitie avec cette Obédience et entretient de tres bonnes relations fraternelles avec elle
- ✓ Grande Loge d'Angleterre et du Pays de Galles il y a eu une creation parallele d'un haut Conseil en France dans lequel nous avons trouve des Freres de la GLDF Des lettres recommandees ont ete adressees a ces Freres
- ✓ Grande Loge d'York cette Obédience travaille sur un Rituel « York », elle possede douze Loges et bientôt une treizieme Loge a Londres Elle a deja invite nos Freres français de Londres Il est convenu d'echanger des lettres d'inter visites, voire egalement d'avoir un Traite d'amitie
- ✓ Elle nous a fait connaître la Grande Loge de Caroline du Nord (Etats-Unis) Celle-ci avait signe un Traite avec la Grande Loge d'Angleterre et du Pays de Galles Il est question d'entretenir des relations avec cette Grande Loge de Caroline du Nord
- ✓ La Base de donnees le Grand Chancelier precise qu'elle s'amplifie avec 64 Obédiences recensees
- ✓ Traite avec la Grande Loge du Maroc Le Grand Chancelier propose au Conseil Federal de presenter aux votes des Deputes le Traite des Grandes Loges Unies du Maroc a la fin de ses communications Le Grand Maître fera un rappel historique de nos relations avec le Maroc

19 janvier 2007

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

Le Grand Chancelier demande l'acceptation d'une première visite de la GLDF concernant la Grande Loge d'York, pour l'allumage des feux d'une Loge de leur Obédience à Londres et qui s'appellera « Renaissance ». Le représentant de la GLDF sera le T.:R.:F.: Claude Thillies. Ils vont recevoir une lettre dans ce sens.

Cette notion d'inter-visite a été implémentée en attendant de voir si cette Respectable Grande Loge est vraiment dans la lignée de la GLDF. Le Grand Chancelier a reçu leur Constitution et leurs rituels. Ils sont réguliers avec un minimum de 6 points de 1953.

Le Grand Maître précise, pour information, que les critères évoqués par le Grand Chancelier correspondent à la Déclaration de Principes de la GLDF du 5 Décembre 1953 qui sert de référence. Il croit beaucoup à l'avenir de cette relation.

Le Grand Chancelier se rendra au Maroc le 16 février 2007 pour signer et ratifier le traité d'amitié avec la Grande Loge Unie du Maroc.

Il indique qu'il a pris contact avec le T.:C.:F.: Bernard Bertri au sujet de la réunion des Grande Loges Unies d'Europe qui doit se tenir à Montpellier sous l'égide du T.:C.:F.: Jean-Claude Bousquet, les 19 et 20 mai 2007. Notre T.:R.:F.: François Héras étant sur place pourra représenter la GLDF.

Le Grand Maître indique qu'il assistera à cette réunion mais pour une journée seulement en raison de son agenda très chargé.

Le Grand Chancelier suggère que le thème traité reposant sur l'éthique, il serait opportun que le T.:C.:F.: André Gauthier, membre de la Commission d'Ethique, prenne contact avec le T.:R.:F.: François Héras pour participer à cette réunion.

Politique étrangère et rayonnement de la GLDF

Le Grand Chancelier exprime sa satisfaction devant les demandes de visites d'Obédiences étrangères. Des Frères roumains souhaitent visiter des loges sur Lyon et sur Paris pour mieux s'imprégner du rite, et des Frères de Tchèque désirent plus particulièrement assister à des initiations. Lui-même et le Premier Grand Maître Adjoint s'occuperont de les accueillir.

GLDF

page 206

Colloque Édimbourg

Premier grand colloque organisé. Le Grand Maître demande que le T.:C.:F.: François Rognon assiste au Colloque, où il portera la parole de la GLDF pour confirmer la participation active de la GLDF au colloque de 2008.

Réunion des Musées Européens

Cette réunion se tiendra à Paris du 3 au 6 mai 2007. Il faut rappeler que cet organisme des musées a été fondé par la GLDF entre autres. François Rognon en est un membre fondateur. Le Grand Chancelier recevra les membres de cette réunion, le samedi 5 mai à la GLDF.

Le Grand Chancelier signale que la GLDF a repris langue avec la Sérénissime Grande Loge de langue espagnole de New York. Il explique que les hispaniques sont de plus en plus nombreux aux États-Unis. Cette Grand Loge possède 15 Loges. Il souligne que si des Frères français qui habitent où qui vont à New York veulent aller visiter cette Grande Loge, ils le peuvent. Il suffit de le lui demander. La GLDF a également repris contact avec le Grand Orient d'Haïti. Le Grand Maître d'Haïti vient à nouveau de lui envoyer un courrier.

Le Grand Maître précise qu'il a demandé au Grand Chancelier de rédiger un projet et un argumentaire de politique étrangère pour mieux expliquer cet aspect aux Frères Députés qui souhaitent des informations de fond sur le sujet.

Le Grand Chancelier présentera au Convent : « les principes de notre politique étrangère » afin de pouvoir engager un débat sur les actions de la GLDF dans ce domaine.

Le Grand Maître informe le Conseil Fédéral qu'il a rencontré avec le Grand Chancelier le T.:R.:G.:M.: de la Grande Loge Confédérée d'Espagne Ch. Jordana et le T.:R.:F.: Grand Chancelier Adrien Mac Liman.

Il a manifesté son mécontentement sur la manière dont les Frères espagnols ont géré leurs relations avec la GLDF, aboutissant en 2006 à une rencontre du passé Grand Maître de la GLDF avec la GLCDE à Madrid, rencontre dont le Conseil Fédéral n'avait pas été avisé pas plus que les Loges espagnoles de la GLDF.

Des explications ont donc été demandées aux T.:R.:F.: de la GLCDE qui se sont engagés à répondre par courrier avec preuves à l'appui pour prouver leur bonne foi.

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

Communication

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz a rencontré le T.:C.:F.: Jean Erceau qui l'a chargé de préciser au Conseil Fédéral qu'il se rendra à la cérémonie de réception de Sœurs et de Frères d'Obédiences le 22 mars prochain à La Roche-sur-Yon, en civil.

Voyage en Afrique au Togo, au Bénin et au Cameroun

Togo

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz s'est rendu d'abord au Togo où la GLDF a cinq Loges. Il a reçu un très bon accueil avec plus de 80 participants à chacune des deux Tenues auxquelles il a participé. Ces cinq Loges dans un pays étranger, pour cause de protection vis-à-vis des autorités, voudraient et souhaitent conserver l'aura de la GLDF car elles se sentent ainsi mieux protégées. Il n'y a pas eu de preuve de règlement de capitations avant la décision du Conseil Fédéral qui annulait le paiement des capitations. Le Grand Chancelier essaye actuellement de résoudre ce litige. Il y avait eu de la part d'un précédent Grand Maître une promesse de 15 000 € qui devaient leur être versés comme aide à la construction de leur Temple.

Le Grand Chancelier leur a demandé dans un premier temps la preuve du versement de leurs capitations, le but étant par la suite de leur donner la possibilité de créer leur Obédience. Lors des Tenues, les sujets traités étaient : « *La Franc-Maçonnerie, un ordre initiatique dans une démocratie naissante* » et « *Comment le Franc-Maçon peut-il agir individuellement dans la cité de part son initiation et sa progression* ».

Le Grand Maître souligne que certains de ces pays ont du mal à évoluer vers la démocratie. 1.25

Bénin

Il s'est rendu au Bénin pour participer à plusieurs événements :

- ✓ Tenue commune entre différentes Loges du Bénin ainsi qu'avec une Loge de l'Orient de Caen du GODF en déplacement. 100 Frères étaient présents aux deux Tenues auxquelles le Grand Chancelier a participé.
- ✓ Cérémonie de la pose de la première pierre d'un nouveau Temple à Porte Novo, capitale administrative du Bénin, cérémonie très émouvante.
- ✓ Tenue en soirée avec une planche sur le thème : « *Franc-Maçonnerie et religion* » auxquels 70 Frères participaient.
- ✓ Cérémonie le lendemain du quarantième anniversaire du Grand Bénin, toutes Obédiences confondues. Environ 150 Frères et Sœurs étaient présents. Au cours de cette cérémonie, une médaille a été remise à notre Très Respectable Grand Maître ainsi qu'une médaille destinée au T.:R.:F.: Guy Dupuy en mémoire de son père, l'ancien Grand Maître Richard Dupuy qui a cofondé le Grand Bénin.
- ✓ Le lendemain, il s'est rendu à Abhomay où il a eu le plaisir de rencontrer le dernier Roi régnant du Bénin, avec tradition chamannique, vaudou, etc.
- ✓ Il a assisté également à une Tenue parfaite d'élévation à la Maîtrise d'un Frère. 1.29

Cameroun

Le Grand Chancelier s'est rendu aux réunions du REFRAM, rencontres fraternelles africaines et malgaches – dont le thème « humaniste » avait été modifié en « humanitaire ».

Les 2 et 3 mars, deux réunions dont une, celle des Confédérations des Puissances Maçonniques Africaines et Malgaches, orientée sur le social. Il s'est exprimé surtout sur l'individu et très peu sur la politique générale d'une Obédience. Le sujet mis en exergue était : « *Franc-Maçonnerie, pauvreté et paix durable* » où il s'est élevé et a parlé de l'action individuelle, la qualité du Maître et le Maître qui œuvre seul suivant sa conscience et sa personnalité.

Maroc

Il s'est rendu au Maroc pour la signature du Traité avec la Grande Loge Unie du Maroc. Il a participé à plusieurs Tenues dont deux auxquelles participaient des Frères de Casablanca et de Rabat qui travaillent uniquement au REAA.

Les Grandes Loges Unies d'Europe

Les 17 et 20 mai, auront lieu les réunions des Grandes Loges Unies d'Europe auxquelles pour l'instant huit Obédiences vont participer et notamment la Grande Loge d'York.

Contacts aux USA

Il a établi deux contacts, l'un avec le Grand Maître de l'Alabama et du Mississipi Prince Hall. Il est prévu de les rencontrer lors du Convent de Géorgie avec le Grand Maître.

Grande Loge Nationale de Roumanie

Le Grand Chancelier propose que le T.:R.:F.: François Héras représente la GLDF en Roumanie.

Nos Frères roumains vont venir nous rendre visite à Lyon et à Paris pour assister à des Tenues ainsi que des Frères tchèques. 1.35

Le T.:R.:F.: François Héras, Grand Chancelier Adjoint, informe le Conseil Fédéral qu'il a pris contact avec des Frères des pays suivants : Mexique, Argentine, Brésil, Colombie.

Le Grand Maître précise que les Obédiences pratiquant le Rite Ecossais Ancien et Accepté sont en train de s'organiser au niveau mondial et pas seulement européen. Il suggère aux Grandes Loges Unies d'Europe de Rite Ecossais Ancien et Accepté d'élargir leurs contacts, de manière à permettre à un grand nombre d'Obédiences de participer à la Cérémonie de clôture du Convent de la Grande Loge. La GLDF se doit de soutenir, en restant dans le cadre de son budget de chancellerie, le rapprochement avec ces obédiences pratiquant le REAA. 1.39

Cérémonie d'intégration de la R.:L.:n° 1398 « Les Disciples de Félix Eboué » à l'Orient de Brazzaville

Le T.:R.:F.: Michel Laloue rend hommage aux Frères de cette Loge pour leur ténacité à vouloir rester à la GLDF malgré tous les problèmes rencontrés. Cette troisième Loge, qui vient de voir le jour, est la preuve de l'attachement sans faille des Frères à la GLDF et au REAA. Toutefois, elle déplore le désintéressement de l'Obédience qui n'a jamais envoyé un inspecteur dans cet Orient. Il fut particulièrement surpris de la recherche de ces Frères en matière de spiritualité. Il souligne que les Frères de Brazzaville et de Pointe Noire n'ont aucune ambition de pouvoir et n'attendent pas de la maçonnerie une quelconque aide. Ils ont très mal vécu l'exonération des capitations qui a été pour eux un affront alors qu'ils n'avaient rien demandé. Aujourd'hui, le T.:R.:F.: Michel Laloue se fait le porte parole de ces Frères pour le rétablissement des capitations administratives, afin qu'ils se sentent membres à part entière de la GLDF.

Dans cette mission, il remercie l'aide que lui apportée l'ancien Grand Maître Yves-Max Viton, invité, ainsi que le T.:R.:F.: Christian Remp, passé Grand Chancelier, empêché. 1.45

Le T.:R.:F.: Michel Laloue en a profité pour faire l'Inspection de la Loge de Pointe Noire.

Nouméa

Le T.:R.:F.: Jean-Pierre Velleyen, accompagné du Grand Chancelier, a procédé à la cérémonie d'intégration le 3 mars de la nouvelle Loge à l'Orient de Nouméa qui s'est parfaitement bien déroulée. Il a participé à une Tenue commune des deux Loges de Nouméa ainsi qu'à une Tenue réservée aux apprentis et aux compagnons.

Tahiti

Il a assisté à une Tenue commune des trois Loges de Tahiti. Ces Frères sont très fiers d'appartenir à la GLDF avec une Tenue réservée également aux apprentis. 1.50

Le Grand Maître remercie l'équipe du Grand Chancelier pour le travail accompli.

20 avril 2007

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

« Tout d'abord, les deux visites qui nous ont occupés : la visite de nos FF.: Roumains et celle de nos FF.: Tchèques.

La visite de nos FF.: Roumains : Nous avons 17 FF.: qui sont venus dont 2 V.: M.:, le Grand Chancelier et le Grand Maître.

Leur but était de bien s'imprégner du Rite Ecossais Ancien et Accepté étant donné qu'ils viennent du Rite Emulation ; ils sont en train de changer pour notre rite.

La visite de nos FF.: Tchèques : Nous avons eu une douzaine de FF Tchèques ont assisté à deux tenues avec la R.: L.: « Francisco Ferrer

Par ailleurs, nous avons eu pas mal de visites amicale de FF.: du Sénégal et du Bénin ainsi qu'un de FF.: qui voyage en Hongrie assez souvent et qui maintient nos liens avec le Grand Orient de Hongrie.

Préparation de la rencontre des Grandes Unies d'Europe à Montpellier : nous en avons parlé auparavant. Ceux qui peuvent venir assister éventuellement en auditeurs libres à cette rencontre où il y aura donc une douzaine d'Obédiences seront les bienvenus.

Je voudrais insister sur **le symposium des GLDF de l'Océan indien** où nous fûmes avec Jean-Pierre Velleyen ; nous avons rencontré les LL de Madagascar, Mayotte, Maurice et La Réunion, 14 LL.: de la GLDF, ce qui représente une population entre 350 et 400 FF. »

25 mai 2007

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER
T.:R.:F.: Jean-Claude HERTZ

Le T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

- Sur la Réunion de Coordination des Obédiences des GLUDE : augmentation des participants. On dénombre 13 pays et 16 Obédiences alors qu'il n'y avait jusqu'alors que 8 pays et 11 obédiences. Notre Ancien Grand Maître Jean-Claude Bousquet a été élu Président des GLUDES.
- Visite à Nouméa : Nous avons célébré la fête de l'Ordre Ecossais, puis participé à 2 tenues au 1^{er} degré ; l'une avec les FF.: de Tahiti, l'autre avec les 3 Loges de Nouvelle Calédonie, plus une demi-journée de discussion avec les app.: et les Comp.:.

Ratification d'un traité d'amitié avec la Grande Loge d'York

Nous avons reçu tous les documents (Constitution, rituels et la demande officielle).

Cette obédience comporte actuellement 13 Loges (15 d'ici fin 2007) plus 1 loge de Recherche. Elle a créé deux Loges aux USA (Ohio et Caroline du Nord). Par ailleurs entreprise de création de 4 ou 5 Loges dans un pays européen mais non la France. Donc courant 2008, cette obédience aura une vingtaine d'Ateliers en fonctionnement.

Formulation du vote par le G.: Orat.:

Pour la ratification d'un traité d'amitié avec la Grande Loge d'York

Conclusions du G.: Orat.: : Favorable

GLDF

Vote du Conseil Fédéral : Favorable à l'unanimité

page 212

13 juin 2007

Communications du Grand Chancelier

T.:R.:F.: Jean-Claude Hertz

2.10

Le Grand Chancelier rappelle qu'il avait été prévu à l'ordre du Jour du Convent de demander le feu vert pour la création d'une Loge en Lituanie ainsi que la future création d'une Obédience. Il n'a pas eu de réponse du Congrès de la région Paris - Ile-de-France - Outre-Mer et Orientés Eloignés. Ces points seront reportés en Tenue de Grande Loge de décembre 2007.

Le Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral qu'il s'est rendu au Convent de la Grande Loge de l'Inde du Sud. En Inde, il y a quatre Obédiences qui ont été créées par une trentaine de Frères dissidents d'Obédiences régulières. Maintenant, ils sont plus de huit cents. Il y a la Grande Loge de l'Inde du Sud, du Nord, de l'Ouest et l'Est. La Loge n° 15 de la Grande Loge de l'Inde du Sud porte le titre « Liberté Egalité Fraternité », elle travaille au REAA, avec l'acclamation écossaise en français. Egalement, en Grande Loge de l'Inde du Nord, il y a une autre Loge qui porte le titre distinctif de « Le Corbusier » qui travaille également au REAA avec les acclamations en français. Il y a en création deux autres Loges du REAA qui porteront probablement des noms français. Il a effectué plusieurs tenues dans cette Loge « Liberté Egalité Fraternité » aux trois degrés, de façon à leur faire pratiquer le Rite Ecossais. Une traduction en anglais a été faite de nos rituels. Ils portent tous des tabliers rouges.

2007 – 2008

juin 2007

22

Communications du Grand Chancelier Adjoint

T.:R.:F.: Michel Laloue

Le T.:R.:F.: Michel Laloue donne lecture de la lettre émanant de la R.: L.: « Loge anglaise 204 » n° 519, Or.: de Bordeaux. Le but des FF.: de cette R.: L.: est de créer un jumelage entre leur R.: L.: et les RR.: LL.: de l'Orient du Congo-Brazzaville. Une autorisation de jumelage est donc demandée.

Aucune procédure de jumelage n'est prévue dans la Constitution.

GLDF

page 215

23	<p><u>Communications du Grand Chancelier</u> T.: R.: F.: Jean-Claude Hertz</p> <p>Le T.: R.: F.: Grand Chancelier relate son déplacement pour honorer les travaux du Convent de « Prince Hall Grand Lodge of Georgia » (Géorgie – USA), pour la deuxième année consécutive. Leur accueil fut très chaleureux et fraternel. L'invitation fut pour les 4 jours du Convent. Leur passé G.: M.: ainsi que l'actuel G.: Chancelier viendront pour notre Convent 2008. Un rapprochement voire un jumelage est prévu pour 2008 entre cette Obédience américaine et celle du Bénin. C'est une démarche très historique.</p>	<p>Prévisions de déplacements en début année maçonnique : Rencontre avec des RR.: LL.: de la GLUM (Grande Loge Unie du Maroc). Dans la même semaine, le T.: R.: F.: assistera au Convent de la Grande Loge du Maroc où son également invitées des Obédiences mixtes et féminines.</p>
----	---	--

GLDF

page 216

septembre 2007

15 Communications du Grand Chancelier

15-1 Afrique

Le TRF Michel Laloue, Grand Chancelier Adjoint, se rendra au Congo et au Gabon pour représenter le Grand Maître à la clôture du Convent

15-2 Angleterre

Le TRF Jean-Claude Hertz se rendra en Angleterre pour signer le traité d'Amitié.

15-3 Maroc

Le TRF Jean-Claude Hertz doit se rendre au Maroc pour le Convent de la Grande Loge du Maroc.

15-4 Espagne - Italie

Des contacts ont été initialisés en Espagne et en Italie, Une rencontre est prévue la semaine prochaine.

15-5 Mexique

Des contacts ont également été repris avec la Grande Vallée de Mexico.
1 :53 :20

GLDF

page 217

France.

octobre 2007

58

Communications du Grand Chancelier – TRF Jean-Claude Hertz

Le Grand Chancelier donne la parole au Grand Chancelier Adjoint, le TRF Michel Laloue.

Le TRF Michel Laloue a représenté la GLDF [page 218](#) à la cérémonie de Clôture du Convent du Gabon où il a été bien reçu.

Il s'est rendu au **Congo** pour installer deux Loges dont une Loge dissidente qui a une dette envers la GLDF. Il a réussi à organiser une tenue commune avec les trois Loges.

Lundi dernier, il s'est rendu à **Madrid** pour installer la Loge « Genesis » qui a porté plainte contre l'Académie Royale des Lettres pour la raison que dans le dictionnaire espagnol, il est écrit : « Franc-Maçonnerie = société secrète ». Etant donné que les sociétés secrètes sont interdites en Espagne, le Roi lui a répondu en disant qu'il allait faire changer la dénomination Franc-Maçonnerie en Espagne.

Le **Grand Chancelier** complète en disant que la GLDF a de plus en plus de contacts internationaux avec l'Amérique du Sud, et que nous avons très prochainement une Loge française qui va se déplacer aux Etats-Unis pour visiter une Loge de Prince Hall.

Le TRF **Bruno Cassette** s'est rendu, accompagné du TRF **Michel Mazzola**, à la Tenue de Clôture du Convent de la Grande Loge Féminine de Belgique qui s'est faite en trois langues (français, néerlandais et anglais).

33

Communications du Grand Chancelier

Le TRF Jean-Claude Hertz demande au Grand Maître si le 23 mai, il sera en Hongrie pour le centenaire de la Loge « Martinovics » et pour leur Convent.

Le GM ne pourra pas s'y rendre en raison des Congrès régionaux.

Le Grand Chancelier informe le Conseil Fédéral qu'hier au soir, des Frères de Loges de différents pays (le Congo, le Sénégal, le Togo, le Cambodge et la Thaïlande, la Lituanie, le Canada se sont levés pour demander à être considérées comme les autres Loges de la GLDF, à savoir être inspectées par les Conseillers Fédéraux de leur région, en l'occurrence le Congrès Paris / Ile-de-France / Outre-Mer et Orientés Eloignés.

Le TRF Michel Laloue précise que ce serait la logique, mais il faut voir si le Congrès a les moyens d'envoyer tous les ans un Inspecteur. Au cours de ses voyages, il en profite pour inspecter certaines Loges qui ne l'ont jamais été.

Le TRF Dominique Massard précise que cela ne relève pas du Congrès mais du Conseil Fédéral.

Le TRF Pierre Notton remercie vivement le Grand Chancelier Adjoint pour lui avoir permis de créer un lien entre la Grande Chancellerie et le Congrès des Loges Paris - Ile-de-France - Outre-Mer - Orientés éloignés pour les activités des loges éloignées, libre au Congrès de désigner un interlocuteur avec ces Loges.

Le Grand Trésorier demande que le budget correspondant lui soit communiqué pour l'exercice prochain.

Le Grand Orateur rappelle que ces Loges ne sont actuellement visitées que de façon épisodique à l'occasion des déplacements du Grand Chancelier dans leur zone. Elles se plaignent de rester parfois sept ans ou huit ans sans avoir la visite d'un représentant de la Grande Loge de France. Il pense nécessaire effectivement de prévoir un budget pour leur affecter un Conseiller Fédéral Inspecteur de la Région Paris-IDF-OM-OE. 1.31

Le Grand Chancelier se rendra le 23 mai 08 en Hongrie

Le GM demande à ce que cette question soit instruite.

Sœurs).

7

Mission en Thaïlande

Sur la base d'un rapport d'enquête du triangle à l'Orient de Chiang Mai, **le TRF Alain Manville** s'est rendu dans cette ville les 5, 6 et 7 décembre, pour enquêter sur la délivrance d'une patente concernant la Loge « Fraternité Amour et Tolérance ». Il a été accueilli très chaleureusement par les Frères concernés qui ont montré leur enthousiasme et détermination à se constituer en Loge régulière.

Cependant, il s'interroge sur le profil et la qualité maçonnique des demandeurs qui présentent quelques originalités (ex Frères de la GLDF ou d'autres Obédiences françaises ou étrangères : seuls

janvier 2008

GLDF

page 221

trois d'entre eux sont membres réguliers de la Grande Loge de France). Les autres « demandeurs » doivent être impérativement régularisés.

De fait, il propose de faire un courrier recommandant aux membres fondateurs que leur effort est très intéressant mais que le Conseil Fédéral souhaite la régularisation de l'ensemble des « demandeurs » concernés.

Enfin, il précise que les « demandeurs » n'ont pas à se réunir en tenue, ce qui constituerait de fait une loge sauvage non-conforme à nos RG. Dès que toutes les conditions requises seront réunies, un avis pourra être demandé lors de la Tenue d'un prochain Conseil Fédéral.

Le TRF Joël Gregogna rappelle que les Frères de Thaïlande ont à plusieurs reprises demandé à ne pas être exonérés des capitations.

Il souhaite par ailleurs que dans la lettre qui va leur être adressée soit rajouté : « que la GLDF n'autorise pas les Frères à se prévaloir de la GLDF en se réunissant actuellement en Tenue ».

Le GM charge le Grand Secrétaire d'envoyer un courrier en ce sens.

Capitations des Loges hors territoire français

Au préalable, le **Grand Trésorier** commente le tableau réalisé en **collaboration avec le Grand Chancelier**, relatif au paiement des capitations par pays étranger et remis à chaque Conseiller Fédéral.

Voir tableau ci-joint.

Le TRF Jean-Pierre Velleyen intervient pour Madagascar et précise que cette décision d'exonération a déjà été prise il y a deux ans mais les loges continuent de recevoir des factures. Il ne comprend pas pourquoi il faut revoter sur une décision déjà prise.

Le Grand Trésorier précise qu'une lettre avait été envoyée à chaque Loge précisant qu'elle était exonérée. Mais entretemps, un Grand Trésorier, ou une autre personne, a fait suspendre cette décision d'où la facturation à ces Loges.

Le TRF Philippe Jean souligne que les exonérations concernées ne portent que sur la partie administrative et participative et non pas sur les cotisations qui reviennent aux associations dites « satellites ». Ce sont les cotisations des Frères et non des Loges.

Le Grand Orateur demande que ces décisions soient entérinées par le Conseil Fédéral. Cette décision concerne les capitations

PAYS	NBRE DE LOGES	DATE D'APPLICATION	CAPITATIONS ADMINISTRATIVES ET PARTICIPATIVES	FRAIS	DEPUTE
				Rituels, (médailles et autres.) Droits (aug de salaire, ...) Mouvements, deux factures sont établies par la GLDF, une doit être retournée avec le chèque correspondant (pour info du service fichier)	
SENEGAL (RL 775)	1 loge	juil-08	Palement à 50 %	Palement 100% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
TOGO (RL 884 - 1132 - 1213 - 1283 - 1333)	5 Loges	juil-07	Palement à 50%	Palement 50% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
CONGO (RL 1212 - 1351 - 1398)	3 Loges	juil-08	Palement à 50%	Palement 100% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
MADAGASCAR (RL 310 - 1240 - 1382)	3 Loges	juil-07	Exonération totale	Palement 50% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
Ile MAURICE (RL 715 - 932 - 1020 - 1369)	4 Loges	juil-07	Palement à 50%	Palement 50% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
THAILANDE (RL 1373)	1 loge	juil-07	Palement 100 %	Palement 50% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
CAMBODGE (RL 1374)	1 loge	juil-07	Exonération totale	Palement 50% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
ISRAEL (RL 1284 - 1383)	2 Loges	juil-07	Palement 100%	Palement 100% avant envoi des documents	Remb des frais à la loge
CANADA (RL 1131)	1 Loge	juil-07	Palement à 50%	Palement 100% avant envoi des documents	voyage aux frais de sa Loge
Belgique (RL 1290)	1 Loge	juil-07	Palement 100%	Palement 100% avant envoi des documents	Remb des frais à la loge
ANGLETERRE (RL 1348)	1 Loge	juil-07	Palement 100%	Palement 100% avant envoi des documents	Remb des frais à la loge

Les capitations : MAB - Entraide Fraternelle - Solidarité Jeunesse restent dues par les Loges (cf. paragraphe 19 du CR du CF du 18-01-2008).

Le Grand Trésorier,

Jacques Gagnon



Le Grand Chancelier,

Jean-Claude Hertz



GLDF

Le Grand Secrétaire,

Jean-Marie Saulnier



page 224

<p>49</p>	<p>Le TRF Michel Laloue, Grand Chancelier Adjoint, informe le Conseil Fédéral que le Grand Chancelier Jean-Claude Hertz, absent, a participé au Rehfram à Pointe-Noire.</p> <p>Les deux Loges de cet Orient travaillent bien et la troisième Loge n° 1212 « L'Entente Parfaite » à l'Orient de Brazzaville devrait surmonter ses difficultés. Cette Loge devrait faire une Tenue commune avec les deux autres Loges dans une quinzaine de jours.</p> <p>Dans les deux prochaines années, une quatrième Loge devrait voir le jour dans cet Orient et porterait le titre distinctif « Christian Remp ». Celle-ci permettrait la création de la Grande Loge du Congo du REAA.</p> <p>Au cours du voyage, contact a été repris avec le Grand Orient du Congo Kinshasa qui travaille déjà avec Brazzaville et voudrait officialiser le pont.</p> <p>Rehfram : toujours intéressant de constater que sur les 23 Obédiences présentes, seules deux sont mixtes, les autres sont au REAA et tiennent la GLDF comme leur mère.</p> <p>A noter pour la première fois, la présence de la Grande Loge régulière du Congo Kinshasa dont le Président du Congo est le Grand Maître.</p> <p>Hongrie : voir pour désigner quelqu'un d'autre, en l'absence du TRF Grand Chancelier empêché, pour participer aux festivités du centenaire de la RL « Martinovics ».</p> <p>Une nouvelle base de données va être disponible à la Grande Chancellerie qui donnera l'ensemble des pays et leurs Obédiences, sous forme alphabétique, avec lesquelles nous avons soit des traités, soit des visites possibles, soit simplement des contacts.</p> <p>Nouveau contact très prometteur avec le Nouveau Mexique et reprise avec l'état de Maranhao au Brésil.</p> <p>Le TRF Alain Knapp a reçu un email d'un Frère précisant que son fils, membre de la Loge n° 1331 « Port Royal d'Acadie » à l'Orient de Montréal au Canada, lui fait part de la grande solitude des Frères de cette Loge qui se posent beaucoup de question quant à leur devenir au sein de leur Obédience. Ils n'ont pas eu d'écho suite à une ancienne correspondance.</p> <p>Le TRF Yves-Max Viton se rendra à Montréal au mois d'août, à l'occasion d'un voyage privé.</p> <p>Le TRF Maurice Lévy a rencontré le VM de cette Loge l'an dernier qui lui a fait part de son sentiment d'abandon.</p>	<p>du 23 au 25 mai 2008</p> <p>Visite de l'Ancien GM Yves-Max Viton à Montréal en août 08.</p>
-----------	---	--

<p>50</p>	<p>Dossier loge « Pouchkine »</p> <p>Le TRF Grand Trésorier revient sur le dossier « Pouchkine », à savoir quelle décision prendre quant au devenir de cette Loge. Il rappelle que cette loge est composée de 14 Frères dont 4 Frères membres titulaires dont un est exonéré à 100 %. Il ne reste que trois Frères qui paient leurs capitations cette année (décision du CF du 18 janvier 08). A partir de là, pour la Grande Trésorerie, les choses sont claires mais il est nécessaire d'aborder la question du fonctionnement de cette Loge.</p> <p>Le TRF Alain Manville précise que cette Loge n'accomplit plus depuis plusieurs années les formalités exigées par nos Règlements et que cet état de fait ne saurait perdurer.</p> <p>Le TRF Philippe Jean, Inspecteur, rejoint l'avis du Premier GM Adjoint.</p> <p>Après diverses interventions, le Grand Orateur Adjoint Stéphane Hébert demande que la Loge soit mise en demeure d'accomplir les formalités prévues par nos Règlements en lui octroyant un délai de deux mois pour y remédier. Si elle ne le fait pas dans le délai qui lui est imparti, elle pourra être déclarée irrégulière, selon les dispositions de l'article 172-2 RG.</p>	<p>Avis favorable avec courrier signé du Grand Orateur à envoyer aux Frères affiliés et titulaires de cette Loge.</p>
<p>Communications du Grand Hospitalier</p>		

Communications du Grand Chancelier

mars 2008

14

Le TRF Jean-Claude Hertz fait un compte rendu sur ses déplacements et notamment :

- **Au Congo :** ayant participé à une Tenue commune rassemblant les Frères du Togo, du Congo, du Gabon, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, toutes Obédiences du REAA, il a constaté que nos Frères d'Afrique francophone épris de notre Rite et de la GLDF.

	<ul style="list-style-type: none"> • En Israël : premières rencontres francophones à Jérusalem qui ont rassemblé 300 Sœurs et Frères de toutes Obédiences confondues avec un Frère Brésilien et des Frères Malgaches. • En Italie : où il a visité plusieurs Obédiences qui sont en cours de rapprochement, ce qui donnerait une certaine unité dans ce pays parmi les 72 Obédiences existantes. 	
15	<p>Roumanie</p> <p>Le GM accompagné du Grand Chancelier et du TRF Jacques Gagnon se rendra la semaine prochaine en Roumanie pour participer à un jumelage d'une Loge de Lyon avec une Loge de Roumanie.</p> <p>Ils assisteront également au Convent de la Grande Loge de Roumanie.</p>	
16	<p>Espagne</p> <p>Le Grand Chancelier a de nouveaux contacts avec ce pays où une nouvelle Grande Loge voit le jour avec le privilège d'avoir 15 Loges.</p>	
17	<p>Lituanie</p> <p>Le Grand Chancelier précise que les Loges de Lituanie ont initié ou intégré des Frères sans que les Services Administratifs de la GLDF aient été avisés.</p> <p>De ce fait, il n'est pas possible de créer la 3^{ème} loge avec des Frères « non répertoriés ».</p> <p>Le Grand Chancelier, au cours de son séjour sur place, en profitera pour régulariser la situation. Ainsi la 3^{ème} Loge lituanienne pourra voir le jour et le Convent sera à même de se prononcer sur la création de l'Obédience lituanienne.</p>	
18	<p>Base données des contacts à l'étranger</p> <p>Les 95 Obédiences y sont répertoriées par ordre alphabétique par rapport à 61 lors du Convent de l'an dernier. Cette base détaille les Obédiences avec lesquelles la GLDF a un traité, auprès desquelles les Frères de la GLDF peuvent effectuer des visites.</p>	
19	<p>Le TRF Michel Laloue, Grand Chancelier Adjoint, rend compte de son voyage au Congo où il a présidé le Jumelage des Loges « Anglaise 204 », « Les Disciples de Félix Eboué » à l'Orient de Brazzaville et « L'Acacia du Rivage » à l'Orient de Pointe Noire. Manifestation extrêmement chaleureuse et importante.</p> <p>Par ailleurs, il remarque qu'il n'y a aucun Rituel de Jumelage.</p>	

	Communications du Grand Chancelier	avril 2008
45	<p>Le TRF Michel Laloue renouvelle les excuses du TRF Jean-Claude Hertz, en déplacement en Lituanie et en Lettonie.</p> <p>Brésil Election d'un nouveau Grand Maître du Grand Orient du Brésil.</p> <p>Roumanie</p>	

A l'occasion de la clôture du Convent de la Grande Loge Nationale de Roumanie, la délégation conduite par le TRGM a reçu un accueil très chaleureux des Frères Roumains qui ont travaillé dans le respect intégral du REAA.

Une de nos Loges de Lyon «Le Labyrinthe » a fait un jumelage avec une Loge de « Craiova» dans une ambiance très fraternelle et cette cérémonie s'est déroulée en Roumain.

Espagne

Création d'une nouvelle Obédience, la Grande Loge Ibérique d'Espagne, comprenant à ce jour 7 Loges et prévoyant 5 nouvelles Loges d'ici la fin de l'année.

Italie

Des liens commencent à se tisser, grâce à l'action menée par la Chancellerie, entre 4 Grandes Loges situées à Naples, Rome, Palerme et Milan.

Paraguay

La Grande Chancellerie espère avoir pour notre Convent la visite du Grand Maître de la Grande Loge du Paraguay.

Géorgie

Il en est de même pour le Grand Maître de la Grande Loge de Géorgie s'il parvient à se dégager de ses obligations.

40 **Le TRF Jean-Claude Hertz** informe le Conseil Fédéral qu'au Togo, il y a cinq Loges de la GLDF qui, jusqu'à présent, ne désiraient pas se créer en Obédience nationale. La GLDF a reçu un courrier disant qu'ils acceptent enfin de faire l'étude d'une Obédience nationale. Un délai de trois ans leur a été octroyé pour constituer cette nouvelle Obédience au Togo.

Congo Kinshasa

Au Congo Kinshasa, il existe une Obédience qui s'appelle le Grand Orient du Congo Kinshasa qui travaille déjà en symbiose avec nos Loges de Brazzaville et au REAA. Cette Obédience souhaite un traité d'amitié avec la GLDF. Nos Loges de Brazzaville y sont favorables.

Le Grand Orateur émet un avis favorable à la signature de ce traité.

Le Grand Chancelier précise que, pour le Maroc, il a reçu le programme des prochaines rencontres africaines et malgaches pour 2009, à Casablanca et organisée par la GL du Maroc. Il donne lecture de ce programme maçonnique. 2.22

Il évoque par ailleurs le cas d'un Frère de la GLDF qui a eu des mots et des plaintes de la part de la GL Unie du Maroc et de la part de la GLFF. Ce Frère a été nommé à sa demande Grand Représentant pour l'Europe de la Grande Loge du Maroc. Il n'a pas de représentation au niveau de la Grande Loge de France.

Le Grand Orateur précise qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que ce Frère soit membre de la GLDF, n'ayant pas de représentation de la GLDF. Il a droit à la double appartenance, de même pour un Frère qui serait membre du DH. Il ne peut pas occuper de plateau dans sa Loge à la GLDF.

Toutefois, un maçon doit avoir un comportement exemplaire. Si les plaintes sont sérieuses, on peut toujours les recevoir et le poursuivre devant sa Loge, au premier degré de la justice, pour

Avis favorable

répondre des accusations qui sont formulées.

Le Grand Orateur précise que les plaintes doivent parvenir au Grand Secrétariat et le Grand Orateur donnera suite.

<p>24</p>	<p>Le TRF Jean-Claude Hertz informe le Conseil Fédéral qu'il a assisté au Convent de la Grande Loge de l'Inde du Sud. Celle-ci se renforce. Elle en est rendue à une vingtaine de Loges maintenant.</p> <p>Il a assisté à l'élection des Grands Officiers et du nouveau GM Adjoint, car elle a une particularité – comme en Angleterre – c'est de désigner un GM Adjoint qui sera l'année prochaine le Grand Maître.</p> <p>Il a fait quelques séances d'instruction au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré car cette Obédience passe au rite Ecosais 1.07</p> <p>Avec le TRF Jacques Gagnon, il a assisté à la réunion des Grandes Loges Unies d'Europe. Il lui laisse le soin de donner son sentiment sur ce point.</p> <p>Dans le cadre du Convent, samedi, la GLDF recevra à 14 heures aux Salons de l'Aveyron nos Frères Américains.</p> <p>Dimanche, la GLDF recevra 41 délégations. Seul le Chef de Délégation sera annoncé et sera à l'Orient.</p>
<p>25</p>	<p>Le TRF Michel Laloue, Grand Chancelier Adjoint, rend compte de son voyage à Budapest où il a assisté aux cent ans de la Loge « Martinovics ». Il a rencontré des Frères très attachés au REAA. Ils ont regretté l'absence du GM et restent très attachés à la GLDF.</p>
<p>26</p>	<p>Le TRF Gagnon s'exprime au sujet des Grandes Loges Unies d'Europe (GLUDE) dont les rencontres se sont déroulées aux Canaries. Il a pu remarquer que les Loges d'Europe sont très fortement attachées à la GLDF. C'est ce qui les légitime quelque part à tel point que d'autres Loges des Indes envisagent de créer les Grandes Loges Unies d'Orient. C'est une « institution » très importante pour le rayonnement de notre Obédience et le précédent Président, passé GM de la GLTSO, est très heureux que ce soit cette année encore Jean-Claude Bousquet qui ait repris la présidence pour les redynamiser.</p> <p>Le GM précise qu'il faut envisager les GLUDE également comme un appui à la politique internationale de la GLDF. Entretien des relations avec ces obédiences est extrêmement important et</p>

	<p>porteur pour l'avenir qui passe par des contacts avec les obédiences pratiquant un rite symboliste, humaniste et spirituel comme les REAA.</p> <p>Le TRF Maurice Lévy souhaite savoir combien de Frères la réunion de toutes ces Obédiences représente.</p> <p>Le GM précise qu'il y a des obédiences de 400 ou 500 frères dans des pays en reconstruction et que l'espace maçonnique européen qui est coproduit et piloté par une autre Obédience française connue comprend lui des Obédiences de 50 frères.... Si on laisse partir des Obédiences de 400 ou 500 dans l'espace maçonnique européen, quand elles y seront, elles ne reviendront plus.</p>	
27	<p>Signature d'un Traité d'amitié Le TRF Grand Chancelier informe qu'un traité d'amitié sera signé entre la Grande Loge d'York et la Grande Loge de l'Inde du Sud.</p>	<p>GLDF page 234</p>

CONSEIL FEDERAL

Tenue Plénière du vendredi 4 juillet 2008

Communications du Grand Chancelier

Le TRF Michel Laloue évoque le passage à la GLTSO de notre triangle de Chang Mai composé de quatorze Frères de la GLDF. Certains Frères appartenaient à d'autres Obédiences. Il leur avait été demandé de se régulariser au sein de la GLDF. Ils auraient rencontré des difficultés administratives.

Le TRF Michel Laloue, en ce qui concerne la répartition des tâches avec ses adjoints précise que : **le TRF Jacques Jubenot** va s'occuper de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale ; **le TRF Noël Wahuzue** de l'Océan Indien jusqu'à Papeete ; **le TRF Maurice Lévy** s'occupera de l'Italie et des dossiers parisiens. **Le GM** ajoute qu'il a été discuté de la question des Loges Outre-Mer et Orientés Eloignés qui relèvent du Congrès IDF-OM-OE et Conseil Fédéral du vendredi 19 septembre 2008 25/33 qu'il a nommé un Grand Chancelier Adjoint Maurice Lévy qui est à la fois de Paris et Grand Chancelier Adjoint, pour faire à la fois de la Chancellerie et de l'Inspection, quand il s'agit de périmètre d'inspection. La question est elle des coûts de fonctionnement. Il précise qu'il envisage d'évoquer cette question en TGL.

Le TRF Michel Laloue travaille sur le dossier de la Russie avec le TRF Jean Erceau. La Loge de Russie est la dissidente de la Grande Loge de Russie. Il a demandé au TRF Jean Erceau de se rendre à une réunion à St Petersburg concernant le dossier russe car il connaît bien le dossier. **Le TRF Jean Erceau** précise que le dossier « Pouchkine » doit être associé à celui de la création de la Grande Loge Unie de Russie, dossier qu'il suit depuis deux ans en raison de relations personnelles.

Le TRF Marc Henry lorsqu'il a attribué les Loges d'IDF-OM aux Conseillers Fédéraux de cette région comme c'était le cas auparavant, a attiré l'attention de tous, y compris du Président du Congrès IDF-OM-OE sur la nécessité de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Il serait bon de l'inclure dans les réunions afin de voir s'il n'y a pas possibilité d'actions communes pour les déplacements. **Le TRF Noël Wahuzue** arrive de 23 000 kms, 24 heures d'avion, c'est difficile, avec 8 heures de décalage ... Il récupère une heure par jour. Pour venir de Nouvelle Calédonie, c'est 24 heures et s'il va au symposium de l'Océan Indien, c'est 32 heures. En classe économique, cela n'est pas facile. **Le TRF Marc Henry** suggère que pour tout ce qui est installation, il faut utiliser les anciens Conseillers Fédéraux. **Le GM** comprend la difficulté et se dit heureux que le TRF Noël Wahuzue soit présent. Il lui suggère de se rapprocher d'anciens Conseillers Fédéraux dans l'Océan Indien : Vijay Dwarka, Jean-Pierre Velleyn et Arthur Febelman, avec une lettre de délégation, qui permettrait à tes Loges de rencontrer ces passés Conseillers Fédéraux.

2008 – 2009

	Communications du Grand Chancelier	septembre 2008
67	<p>Le TRF Michel Laloue, en ce qui concerne la répartition des tâches avec ses adjoints précise que :</p> <ul style="list-style-type: none">- le TRF Jacques Jubenot va s'occuper de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale ;- le TRF Noël Wahuzue de l'Océan Indien jusqu'à Papeete ;- le TRF Maurice Lévy s'occupera de l'Italie et des dossiers parisiens. <p>Le GM ajoute qu'il a été discuté de la question des Loges Outre-Mer et Orientés Eloignés qui relèvent du Congrès IDF-OM-OE et</p>	

qu'il a nommé un Grand Chancelier Adjoint Maurice Lévy qui est à la fois de Paris et Grand Chancelier Adjoint, pour faire à la fois de la Chancellerie et de l'Inspection, quand il s'agit de périmètre d'inspection.

La question est elle des coûts de fonctionnement. Il précise qu'il envisage d'évoquer cette question en TGL.

Le TRF Michel Laloue travaille sur le dossier de la Russie avec le TRF Jean Erceau. La Loge de Russie est la dissidente de la Grande Loge de Russie. 0.48

Il a demandé au TRF Jean Erceau de se rendre à une réunion à St Petersburg concernant le dossier russe car il connaît bien le dossier.

Le TRF Jean Erceau précise que le dossier « Pouchkine » doit être associé à celui de la création de la Grande Loge Unie de Russie, dossier qu'il suit depuis deux ans en raison de relations personnelles. 0.50

Le TRF Marc Henry lorsqu'il a attribué les Loges d'IDF-OM aux Conseillers Fédéraux de cette région comme c'était le cas auparavant, a attiré l'attention de tous, y compris du Président du Congrès IDF-OM-OE sur la nécessité de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Il serait bon de l'inclure dans les réunions afin de voir s'il n'y a pas possibilité d'actions communes pour les déplacements.

Le TRF Noël Wahuzue arrive de 23 000 kms, 24 heures d'avion, c'est difficile, avec 8 heures de décalage ... Il récupère une heure par jour. Pour venir de Nouvelle Calédonie, c'est 24 heures et s'il va au symposium de l'Océan Indien, c'est 32 heures.
En classe économique, cela n'est pas facile.

Le TRF Marc Henry suggère que pour tout ce qui est installation, il faut utiliser les anciens Conseillers Fédéraux.

Le GM comprend la difficulté et se dit heureux que le TRF Noël Wahuzue soit présent. Il lui suggère de se rapprocher d'anciens Conseillers Fédéraux dans l'Océan Indien : Vijay Dwarka, Jean-Pierre Velleyen et Arthur Febelman, avec une lettre de délégation, qui permettrait à tes Loges de rencontrer ces passés Conseillers Fédéraux.

17 octobre 2008

Grand Orient de Suisse

Le Grand Orient de Suisse demande la patente du REAA. Cette Obédience a signé notre déclaration de principes (la déclaration de principes de la GLDF de décembre 1953 de la maçonnerie traditionnelle). Le GM donne lecture du courrier de cette Obédience. Le GM est d'accord pour lui donner sous réserve de l'observation stricte de ce qui est indiqué et signé par le GM Jacques Ney. Le **Grand Orateur** précise que le courrier est conforme aux 7 principes du REAA. Le GM souligne qu'il faudra communiquer au GM le texte de notre cérémonie de réception des Obédiences amies. Le **Grand Orateur** est favorable pour deux raisons majeures, d'une part les conditions de travail du Grand Orient de Suisse respectent strictement le REAA, hormis le problème de la cérémonie qui vient d'être évoqué, et d'autre part sur le plan de la politique internationale de la GLDF, il est tout à fait souhaitable que la GLDF délivre cette patente du REAA.

Avis favorable

Le GM demande au Gd Chancelier de préciser que si l'une de ces obligations n'est pas respectée dans le futur, il y aura rupture de notre part.

Communications du Grand Chancelier

Le **TRF Michel Laloues** s'est rendu au Gabon pour représenter le GM à la clôture du Convent qui s'est déroulée le 28 septembre 2008 et en Asie pour remettre de l'ordre dans la loge de Phnom-Penh et mettre à plat tous les problèmes de cet Atelier. Tout est rentré dans l'ordre.

Le **TRF Maurice Lévy** s'est rendu au Portugal pour représenter la GLDF : tout s'est très bien passé.

Le **Grand Chancelier** évoque un petit souci car à chaque déplacement, il serait bien de remettre un petit cadeau lors de nos visites dans les Obédiences. Jusqu'à présent, on remet la médaille du centenaire de la GLDF avec les dates de 1894. Le Grand Chancelier s'interroge : « Ne peut-on pas envisager une médaille GLDF (voir modèle) à remettre aux instances lors des déplacements dans les pays étrangers ? » Le GM souligne qu'il y a déjà la revue « Connaître la Grande Loge de France » qu'il remet lui-même lorsqu'il rencontre une personnalité. Mais pour les Obédiences, le GM pense qu'il faudrait mieux remettre une médaille. Il souhaite que l'on se rapproche de la Monnaie de Paris.

Le **TRF Guy Pia** rappelle qu'il est à l'initiative de la création de la médaille de la GLDF. En effet, lorsqu'il était GM, il s'était aperçu que lorsqu'il se rendait en visite dans les Orient d'Amérique Latine par exemple, on lui remettait des médailles et qu'en contrepartie la GLDF n'en n'avait pas à offrir. Le **Grand Chancelier** pense qu'en offrant le sceau de la GLDF avec ses dates, ce serait déjà une belle image de notre obédience !

Le **TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint**, en l'absence du Grand Chancelier, a reçu des Frères du Costa Rica. Ces Frères ayant appartenu à la GLDF, demandent une entrevue avec le GM. Ils souhaitent obtenir une reconnaissance de notre obédience dans la perspective de la création d'une nouvelle Grande Loge du Costa Rica. Ils ont déjà constitué des statuts et travaillent au REAA. Ils ont une constitution totalement inspirée par la nôtre, des Règlements Généraux et un Règlement Extérieur. Ils ont trois loges actuellement qui

travaillent à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers. Ils demandent notre parrainage pour la création de cette Obédience « presque française ». **Le Grand Orateur** fait savoir qu'il a été informé de ce souhait de créer une Loge au Costa Rica. D'ailleurs, il connaît les Frères à l'initiative de la démarche puisqu'ils appartiennent à sa région et qu'ils fréquentaient le Temple de Ronchin. Il rappelle aux Conseillers Fédéraux que cette perspective avait été évoquée il y a cinq ans environ. A l'époque, il avait alors été refusé de créer une Loge de la Grande Loge de France au Costa Rica. En effet, il avait été jugé préférable que les Frères français installés au Costa Rica travaillent, en Français, au sein de la Grande Loge Dupays, la GLDF entretenant des relations de reconnaissance avec cette dernière. **Le TRF Eric Beucher** connaît un Frère qui s'est rendu au Costa Rica et qui a eu beaucoup de difficultés à prendre contact, malgré les renseignements fournis par la GLDF, avec une Loge de San José. Il a rencontré deux des Frères de Saint José mais cela s'est gâté le soir quand il a voulu assister à une Tenue. Il lui a **II charge le Grand Chancelier d'étudier la question. Délai CF de décembre** été demandé son passeport maçonnique. Constatant qu'il était de la GLDF, il n'a pas pu assister aux travaux. En effet, la GLDF n'est pas reconnue par la Grande Loge Anglaise dont se réclame cette Grande Loge. **Le GM** suggère de faire le point sur ce dossier en cours avant de prendre une position.

Le TRF Maurice Lévy a reçu également deux Frères de la Grande Loge du New Jersey, qui ont visité les locaux de la GLDF, et également des Frères du Grand Orient Italien.

Le Grand Chancelier revient sur la date de l'allumage des Feux de la Loge de Dakar et demande si une délégation est désignée.

Le TRF Jean Erceau donne lecture de son rapport concernant la Grande Loge Unie de Russie (voir **en pièce jointe**). Il pense que le Grand Maître Andreï Szerkoff de la Grande Loge Unie de Russie serait très honoré et très heureux d'être invité à la cérémonie de clôture de notre Convent de juin prochain. A cet effet, **le TRF Jean Erceau** estime que lui apparaît venu le moment d'envisager de concrétiser officiellement des liens entre la Franc-maçonnerie russe et la GLDF. Il dit « Nous devons aujourd'hui saisir l'opportunité de resserrer nos liens et envisager des relations plus étroites entre nos obédiences. A cet effet, il importe de tourner la page en mettant un terme au climat erratique entre nos deux Franc-maçonneries. Cette situation est préjudiciable au rayonnement de la GLDF en Russie depuis la création des Loges « Nicolas-Novikoff » en 1991 et « Sphinx » en 1992 ». **Le GM** remercie le TRF Jean Erceau pour ce rapport intéressant. **Le TRF Grand Chancelier** ajoute qu'ils sont à peu près 200 membres répartis sur 11 Loges. Il a pu contrôler le travail sur place en participant à des travaux, avec une séance sur les rituels. **Le GM** rappelle qu'une Fédération des Grandes Loges de Rite Ancien et Accepté est en train de se constituer et la GLDF en sera un élément important. **Le Grand Orateur** pense que sur le plan politique, il serait peut-être judicieux de donner un signe fort à cette Obédience en proposant au Conseil Fédéral de voter ce jour l'intention d'établir des relations étroites avec la Grande Loge Unie de Russie. Le Conseil Fédéral charge le GM et l'ensemble du Conseil Fédéral d'établir des relations étroites et suivies avec la Grande Loge de Russie selon les modalités à déterminer au vu de nos règlements.

Le Grand Chancelier poursuit en disant qu'il se rend le lendemain à Naples

Le TRF Michel Laloue s'est rendu à Naples pour le « Conventum », première réunion des Grandes Obédiences qui travaillent au REAA. 13 pays étaient représentés dont le Paraguay, les pays serbes et tchèques etc. de manière à établir, sur la base des critères du REAA, une

Grande Loge regroupant l'ensemble de ces pays. La deuxième réunion aura lieu à Paris l'année prochaine puisque c'est la Grande Loge de France qui l'organisera. Il s'agit d'un actif de plus qui n'a rien à voir avec la GLUDE et qui n'est donc pas contradictoire.

Moldavie : Au mois de décembre, le GM et le Grand Chancelier recevront le Grand Maître de la Moldavie dont l'Obédience a été créée au mois d'octobre.

Argentine et Uruguay : Le Grand Chancelier souligne les excellents contacts qu'il a avec l'Argentine et l'Uruguay.

Costa Rica Le TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint, a fait part des contacts qu'il a eus avec les Frères du Costa Rica.

250 ans de la maçonnerie angoumoisine Le Grand Chancelier fait part du déroulement de la manifestation organisée par le GODF pour les 250 ans de la maçonnerie angoumoisine (région Charente). L'organisation a été secouée par une intervention d'un Conseiller de l'Ordre du GODF. Parmi les invités il y avait un ecclésiastique et le Conseiller de l'Ordre du GODF, a pris la parole sous les huées, en disant qu'il se demandait ce qu'un ecclésiastique faisait faire dans une réunion de la Franc-maçonnerie.

Convent du Grand Orient du Congo Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou a représenté le Grand Maître et le Grand Chancelier au Convent du Grand Orient du Congo Conseil Fédéral du vendredi 21 novembre 2008 Brazzaville. Cette obédience, souchée au Grand Orient de France a une représentation de 130 Frères au plus. Il était accompagné d'une délégation des Vénérables Maîtres de toutes les Loges de la région et ils ont été chaleureusement reçus. Il pose une question au Grand Orateur à savoir si la GLDF a des liens avec le GOCB car il s'est aperçu que des Frères qui sont Vénérables Maîtres et même Grands Officiers de cette Obédience sont également membres de la GLDF. C'est une question qui lui a été posée par les Frères locaux qui veulent savoir si cela est normal.

Intégration de la Loge « Lux Mea Lex » à l'Orient de Dakar Le TRF Michel Laloue s'est rendu à Dakar en début du mois pour la cérémonie d'allumage des feux de cette Loge qui s'est excessivement bien passée. Il transmet le salut très fraternel au GM et à l'ensemble du Conseil Fédéral du TCF Jean-Christophe Rufin, Ambassadeur de France, qui les a reçus, avec les VM, à l'Ambassade de France. Ce dernier est extrêmement content que la maçonnerie de la GLDF se développe sur le Sénégal.

Triangle de Sali (Sénégal) Ce triangle qui avait trois membres en comporte maintenant sept qui sont très motivés.

Attribution d'une Patente du REAA pour la Grande Loge Unie de Russie Le Grand Chancelier demande que le Conseil Fédéral vote favorablement cette remise de patente pour cette nouvelle Obédience créée depuis septembre 2008 et qui sera remise demain, au cours de la TGL.

Le TRF Marc Henry, 1^{er} GM Adjoint, accompagné d'une délégation de Conseillers Fédéraux parisiens. Avis favorable

Le Grand Orateur émet un avis favorable à l'attribution de cette patente à la Grande Loge Unie de Russie.

Demande de signature d'un traité d'amitié avec le CongoKinshasa:Le Grand Chancelier demande que le Conseil Fédéral émette un avis favorable pour qu'un traité d'amitié avec le CongoKinshasa soit signé car les Frères de cette Obédience sont heureux de se rapprocher de nos Frères de Brazzaville. Il n'y a aucune opposition du côté de nos Frères de Brazzaville.Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou appuie la demande du GrandChancelier.Le Grand Chancelier rappelle que nos Frères de Brazzavilledemandent à payer entièrement leurs capitations.Le Grand Orateur émet un avis favorable à la signature de ce traité.

Demande de délégation pour le Symposium de l'Ile Maurice : Le Grand Chancelier souhaite s'y rendre.

Demande de signature d'un traité d'amitié avec la MaçonnerieItalienne Grand Orient (Migo)Le TRF Michel Laloue rappelle que lors du dernier ConseilFédéral de décembre 2008, il avait demandé l'autorisation de signer un traité d'amitié avec des Obédiences italiennes. LaMaçonnerie Italienne Grand Orient n'est pas le Grand OrientItalien qui est devenu mixte. C'est la Maçonnerie italienne GrandOrient Amigo. Ces Frères sont à peu près un millier. Les troisObédiences vont se regrouper sous une seule entité et ils ont signé entre eux déjà des accords de reconnaissance et d'intervisites.Il a pris des renseignements de l'ancien GM Jean-ClaudeBousquet qui y est très favorable.En conséquence, il sollicite de la part du Conseil Fédéral un avis favorable pour la signature d'un Traité avec cette Obédience.En Italie, **le Grand Chancelier** a un correspondant qui est notre garant d'amitié. Ce Frère a été initié dans sa Loge de Bordeaux.Il est Vénérable Maître d'une Loge en Italie et il connaît bien toute la mouvance italienne. Ce dernier précise que sur les 96Obédiences italiennes, on peut considérer qu'environ 70 ne correspondent pas aux critères du REAA.**Le TRF Alain Lladodemande le titre des trois Obédiences qui se sont groupées.Le Grand Chancelier** lui communiquera ultérieurement.**Le Grand Orateur** émet un avis favorable à la signature d'un traité d'amitié avec la Maçonnerie Italienne Grand Orient.20 février 2009**Date d'intégration et délégation à définir**

Loge provisoire « **Christian Rempp** » à l'Orient deBrazzaville le samedi 21 mars 2009

AfriqueDébut février, **le TRF Michel Laloue**s'est rendu aux **REHFRAM**,rencontres fraternelles humanitaires de Madagascar, en présence d'une importante délégation du Grand Orient de France composée du GM, de trois Grands Officiers et d'autres Frères. Il précise qu'il a été accompagné par 5 Frères du CongoBrazzaville qui se sont levés lors de son allocution.Il est ressorti de ces **REHFRAM** un appel de Casablanca qui stipule qu'il est déconseillé, voire presque interdit, de créer, dans des pays où il existe déjà des Obédiences nationales, des Loges. Cet appel a été signé par tous sauf par la Grande Loge Féminine de France qui est en train de créer une Loge Féminine au Maroc, alors qu'il existe la Grande Loge Féminine marocaine qui est en plein essor.

Les REHFRAM ont réuni entre 400 à 500 personnes et c'est une manifestation constructive car pendant les deux jours précédents s'est tenue la réunion de la Confédération des puissances maçonniques africaines et malgaches au cours de laquelle cet appel de Casablanca a eu lieu.Le GM souligne que l'appel de Casablanca signifie que les Obédiences africaines, ou celles qui sont installées sur le sol africain, demandent que les Obédiences étrangères, européennes et françaises notamment, ne viennent pas sur leur territoire créer des Loges appartenant à leur Obédience sans un accord préalable avec celles déjà installées.Il en est déjà ainsi et c'est une simple formalisation de l'existant.Il conviendra néanmoins

d'observer l'activité des autres obédiences pour voir si toutes respectent cet engagement. **Le Grand Chancelier** précise que cet appel est présenté pour avant tout respecter les Obédiences nationales et qu'il est possible de créer des Loges mais avec l'accord des Obédiences en place. Il souligne la présence massive du Grand Orient de France. Il précise qu'à l'occasion de la réunion de la Confédération des puissances maçonniques africaines et malgaches, il a consolidé des relations avec la Grande Loge du Maroc.

Italie **Le Grand Chancelier** s'est rendu à Rome, accompagné de Maurice Lévy pour concrétiser la signature des Traités qui ont été passés. Ils ont été extrêmement bien reçus et les contacts ont vraiment été excellents.

Le TRF Pierre Notion : J'avoue que je reviens sur la page de Casablanca parce que je suis un peu surpris. Comment la méthodologie, en vue de la signature d'un Traité ? J'imagine qu'il doit y avoir un rush qui doit être envoyé avant aux différentes Chancelleries pour savoir un petit peu ce qui va être signé d'une manière officielle. J'imagine qu'il doit y avoir des essais, qu'il doit y avoir des documents qui doivent être envoyés, bref, il y a une méthodologie, parce qu'on nous annonce que là il y a un appel. Quelle est l'étendue de cet appel, en quoi il nous engage, sur quel périmètre nous engage-t-il peut-être éventuellement si on peut en avoir copie ? » **Le Grand Chancelier** répond que pour l'instant, ce n'est pas un Traité mais simplement un appel qui a été fait et rédigé par la Confédération des puissances maçonniques africaines et malgaches, qui a été soumis aux **REHFRAM** où l'ensemble des participants a donné un accord de principe car il y aura des commissions paritaires qui seront engagées et il y aura une suite à ces documents. Ce qui a été signé, c'est la mise en route de cet appel de Casablanca. Rien n'est définitif pour l'instant. **Le TRF Perry Wiley** intervient pour préciser que les enjeux sont la promotion du Rite Ecossais versus les autres Rites et la Grande Loge Unie du Maroc, qui est balbutiante, c'est le Rite Ecossais, alors que la Grande Loge du Maroc ne fait pas, loin de là, la promotion du Rite Ecossais. L'appel de Libreville puis celui de Casablanca peuvent être un statut quo et ce statut quo ne nous est pas favorable en termes de Rite Ecossais. **Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou** pense qu'il faut faire une différence entre l'Afrique francophone et l'Afrique non francophone. L'Afrique francophone a plutôt envie de continuer avec nous un parcours d'accompagnement et une réalisation entre nous. Les autres pays non francophones ont une sensibilité à fleur de peau.

En l'absence du **TRF Michel Laloue**, Grand Chancelier, souffrant, le **TRF Maurice Lévy**, Grand Chancelier Adjoint, fait un bref résumé des activités de la Grande Chancellerie.

Traité d'amitié avec le Congo Kinshasa Un traité d'amitié sera signé la semaine prochaine.

Traité d'amitié avec la Grande Loge de Prince Hall **Le Grand Chancelier Adjoint** souhaite un vote favorable du Conseil Fédéral pour la signature d'un traité d'amitié avec cette Obédience sous la juridiction de la Floride. **Le Grand Orateur** émet un avis favorable.

Grande Loge de Serbie Il a reçu une délégation de cette Obédience le 2 mars.

Grande Loge Française du Costa Rica Il a rencontré également le GM de cette Obédience qui manifeste le désir d'avoir un traité d'amitié avec la GLDF.

Le TRF Yves-Max Viton observe que le budget du Grand Chancelier est ramené de 38 à 30 000 € alors qu'il avait progressé l'année dernière. **Le TRF Thierry Girou, Grand Trésorier**

Adjoint, précise qu'actuellement, le réalisé au 31 mars 2009 pour le Grand Chancelier est de 17575 €, ce qui explique que nous avons baissé la ligne budgétaire.

Communications sur la Grande Loge Mixte Souveraine

Le TRF Michel Laloue, Grand Chancelier, informe que la GLMSa été créée vers 1990 par un nommé Serge Lubin habitant à Gornac en Gironde. Cette Obédience sauvage travaille au REAA et au RER. Leur but a été de créer une multitude de Loges afin d'encaisser des capitations assez élevées qui permettait au GM de voyager. *C'est ainsi qu'ils ont créé une Loge en : Roumanie Argentine Maroc Genève Madagascar et en France à : Limoges Cestas Agen* Il ne reste qu'à l'heure actuelle que 4 ou 5 loges : Bordeaux, Gornac, et Paris (2). L'ensemble représente une centaine de Frères. Le Grand Maître actuel est : Louis Liccio.

Loges du Togo Le TRF Michel Laloue fait le point sur les Loges du Togo. A l'heure actuelle, les 5 Loges du Togo doivent la somme de 16 700 €. Après recherches, il a retrouvé que le CF, dans sa **Tenue plénière du 14 juin 2006**, a décidé *« l'exonération totale de la capitation administrative avec maintien à taux pleins des cotisations uniquement Solidarité Jeunesse, MAB, Entraide Fraternelle, Congrès IDF/OM/OE et droits divers. Le CF a voté favorablement l'abandon des cotisations antérieures des Loges »*. Il évoque un courrier du 15 juin 2007 dans lequel il est dit : *« depuis le mandat du TRF Michel Barat au plateau de GM de la GLDF, une promesse de subvention pour la construction du Temple des Ateliers de la GLDF travaillant à l'Orient de Lomé, d'un montant de division de francs CFA (soit 15 145€) nous a été formellement faite par le GM lors de sa tournée au Togo, en présence du TRF Gilbert Schulsinger, Grand Maître honoris causa »*. En effet, le **8 mars 1996**, la GLDF a signé un accord pour les Loges du Togo et celles du Sénégal assurant ainsi l'exonération d'une partie de la capitation administrative de Solidarité Emploi, MAB, et à ce titre, il a été extrêmement précisé dans cette note signée de Georges Pissanciel, Grand Chancelier, Christian Brun, Grand Trésorier, Jean-Claude Bousquet, Grand Maître, que les frais de Député étaient à la charge des Loges, ce qui était normal. Il reprend un courrier du 25 septembre 2003 du Grand Trésorier Jean-Pierre Testori adressé au Frère chargé de parler au nom des cinq Loges : *« En prenant mes fonctions en qualité de Grand Trésorier de notre Obédience, je constate que l'attribution d'une aide pour la construction de votre temple de Lomé ne pouvait pas être réalisée à ce jour. La configuration actuelle de la trésorerie ne nous permet pas d'effectuer ce versement. Néanmoins, l'engagement de la GLDF sera respecté et je te propose de différer ce versement aux alentours de la fin de novembre 2003 et en toute hypothèse avant la fin de l'année 2003 »*. Une autre lettre concerne l'attribution de 15240 € avec le numéro de compte. **Le Grand Chancelier** rappelle que les Loges du Togo ont été convoquées à Brazzaville, en présence du TRF Jean-Gabriel Marimoutou, pour qu'elles s'expliquent. Elles ne sont pas venues. Elles sont en instance de créer une Obédience nationale. La question est de savoir ce que la GLDF comptait faire. Nous avons une créance de 16 700 €. Nous avons un engagement de la GLDF depuis plusieurs années d'une aide pour construire leur temple qu'ils ont commencé à réaliser avec leurs propres deniers. Cette aide était de 15240 €, promesse faite par les anciens Grands Maîtres. Il en a discuté avec le Grand Secrétaire. Dans la situation actuelle des Loges du Togo qui veulent se créer en Obédience nationale, **le Grand Chancelier** propose d'effacer cette dette et de solder ce dossier. **Le Grand Secrétaire** rappelle que nos Frères du Togo attendent de la GLDF qu'elle les accompagne dans la création de leur Obédience, en leur donnant des conseils. **Le Grand Chancelier** souhaite que nos Frères du Togo restent souches sur la Grande Loge de France, pour les accompagner dans cette création à

tous les niveaux, sauf sur le plan financier. **Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou** remercie le Grand Chancelier pour ce travail de recherche. Si on prend la décision d'effacer la dette, les sommes qu'il a fait rentrer à hauteur de 8 500 € ne doivent pas être rétribuées parce qu'ils ont accepté de les payer. La deuxième chose est de savoir en combien de temps, ils vont se constituer en Obédience car il avait compris que c'était dans les cinq ans à venir. Il faut éviter toute ambiguïté.

Le Grand Chancelier rappelle que les Loges du Togo attendent une position de manière définitive et rappelle que c'est un pays pauvre.

Le TRF Pierre Notton: « Qu'est-ce qu'on veut faire au Togo ? C'est beaucoup d'argent et ce n'est pas beaucoup d'argent ...peu importe, j'aimerais connaître la politique que la GLDF souhaite avoir au Togo, et je dirais presque même en Afrique. Cela fait plusieurs tenues du Conseil Fédéral que je demande que nous soit communiqué le document de l'appel de Casablanca. Je le redemande encore à nouveau. Le texte n'a toujours pas été communiqué aux Conseillers Fédéraux. On est l'exécutif, on a signé quelque chose au nom de la GLDF. On ne sait même pas ce qu'il en est. Une espèce de Yalta à priori. Donc qu'est-ce qu'on veut faire ? Si l'objectif au Togo est de faire la Grande Loge du Togo, très bien. Mais certains Frères diront - et je crois que nous venons d'en avoir un qui vient partir - disant c'est bien de développer les Obédiences dans d'autres pays mais est-ce qu'à la limite on ne pourrait pas aider nos Frères plus près de nous. Comment se traduit pour le rayonnement de la GLDF cette volonté de vouloir monter des Grandes Loges en Afrique ou ailleurs. Quelle est la politique ? Parce que 16 000 €, c'est rien si nous voulons signer un traité. Je ne sais pas. Quelle est la grande perspective que nous souhaitons imprimer en Afrique, puisque là nous parlons de l'Afrique, et du Togo en particulier ».

Le TRF Michel Robert pense que cela fait partie d'un ensemble de plan de communication et de développement qui apparaît être une nécessité. Il n'y a pas lieu de parler d'argent. L'argent est un élément qui est secondaire. Le positionnement de la GLDF, si on veut rayonner, si on veut représenter quelque chose, nécessite notre présence. Si on n'est pas présent, ce sont les autres qui prendront notre place et ils ne se gêneront pas pour le faire. Quand on fait les équilibres des comptes à un moment donné et où on dit au GM quel qu'il soit, « qu'est-ce que vous représentez, vous GLDF », il est quand même beaucoup plus heureux de montrer un planisphère disant nous sommes là et là. Rappelez-vous la signature avec nos Frères de l'Inde du Sud. Nos Frères africains attendent beaucoup de la GLDF.

Le TRF Michel Robert pense qu'il faut répondre présent. On ne peut pas laisser un désert GLDF au profit de tous les autres types d'Obédiences avec lesquelles nous avons des traités amicaux et dont on n'a pas envie de les voir prendre notre place.

Le Grand Chancelier répond au TRF Pierre Notton en évoquant le Gabon pour lequel la GLDF a apporté son aide dans la constitution de son Obédience nationale. De trois Loges, cette Obédience nationale est à maintenant 15 Loges. Nous sommes là pour pouvoir aider les Frères qui veulent se constituer en Obédience nationale tout en restant souches à la GLDF.

Le TRF Jean-Yves Goéau-Brissonnière, ancien Grand Chancelier et conseiller des Grands Maîtres successifs avec le TRF Gilbert Schulsinger, pense que ce à quoi objectivement, nous devons songer avant tout, sur un plan non politique mais en tant que maçon, c'est au rôle et à l'importance de la francophonie. Ce qui l'a frappé dans le dernier voyage vécu ensemble, c'était

de retrouver par exemple à Kinshasa des Frères qu'il avait, en France, initiés ou installés comme Vénérables Maîtres et qui maintenant ont des positions comprises au sein de la Grande Loge d'Afrique. Il donne l'exemple du Frère Berthomier qui est actuellement Grand Chancelier de la Grande Loge du Bénin. Il y a cette osmose locale qui fait que l'Afrique n'y perd rien et nous non plus. Il a un lointain souvenir et une action heureuse, c'est quand il lui a été demandé par un Grand Maître de négocier avec le Président d'un état africain la mise en liberté du Grand Maître Euloge Rey qui, à l'époque, croupissait dans les prisons du Bénin. Ce qui l'a frappé, c'est le sérieux des Frères travaillant en Loge, des deux côtés du fleuve dans des conditions différentes. Il ne s'agit pas de perdre ou de gagner l'Afrique. Il s'agit d'y maintenir une Tradition et le contraire serait la négation des valeurs éternelles.

Le TRF Yves-Max Viton: « on en sortira grandi ».

Le GM : la réflexion dépasse le cadre simplement national du Togo. C'est une affaire de positionnement sur le long terme. L'enôte n'a pas toujours été clair parce que d'un pays à l'autre, on a parfois changé d'avis. Les opportunités locales font que ce qui est possible ici, n'est pas forcément possible là-bas, ce qui est souhaité ici n'est pas forcément là-bas. Cela mérite largement de prendre du temps, tous avec les mêmes éléments, d'en discuter. On ne peut pas plus imaginer que l'Afrique soit demain réservée à certaines Obédiences. Le TRF Pierre Notton disait tout à l'heure : « il y a un frère qui était là (JC Joly) et qui disait qu'il il vaudrait mieux aider peut-être effectivement les Frères qui sont ici en France dans des difficultés ». C'est bien d'être aussi secourable mais je me souviens, MTCF Pierre, que lorsque tu étais Président du Congrès IDF-OM-OE, celui-ci a coupé près de la moitié des moyens financiers consacrés à LPDM, et que la mésentente entre le congrès et LPDM était telle que j'ai dû nommer une commission d'enquête pour tenter d'en sortir... tout le monde ici s'en souvient.

Le TRF Pierre Notton: « je trouve que le caractère allusif n'est pas très agréable ». encourager à donner des coups de mains aux Frères qui sont dans la difficulté et Jean-Claude Joly le fait probablement mieux qu'aucun d'entre nous en accord avec le Grand Hospitalier et ses Adjoints.

Le TRF Yves-Max Viton rappelle que pendant des années, les Frères du Togo ont demandé à rester à l'intérieur de la GLDF pour des raisons politiques, par protection. De par son passé, il se souvient être intervenu ainsi que deux autres GM, ceux qui ont confirmé l'engagement de Michel Barat de les aider à financer la construction du temple. Puisque l'objectif était d'en faire un bien français en terre togolaise de manière à le protéger, pour éviter d'avoir le même incident que nous avons rencontré au Congo Brazzaville, il y a quelques années. Aujourd'hui, il faut analyser objectivement les choses. Deux GM et deux Conseillers Fédéraux ont pris un engagement de financement que nous n'avons pas honoré. Cela est très ennuyeux car à chaque fois, les frères Togolais nous le rappellent. Il rejoint la suggestion du Grand Chancelier d'annuler la dette eu égard à notre engagement.

Le TRF Pierre Notton: « il y a un terme qui a été utilisé par le Grand Chancelier et je voudrais qu'il l'explique un peu plus, et la conséquence. C'est le terme « souche », terme qui me plaît d'ailleurs mais qu'est-ce qui empêcherait à cette Grande Loge souchée à la Grande Loge de France demain de ne pas également être attirée par d'autres lumières, d'autres Grandes Obédiences. En réalité, quand on commence à parler d'une logique, ce n'est pas parce qu'on va lâcher d'une manière instantanée la totalité, je me demande s'il n'y a pas lieu de réfléchir à une sorte de politique consistant peut-être à finalement, comme cela se fait dans

le monde profane, à lâcher par phase de façon à ce que le caractère de souche se mette davantage en place. **Le GM** : on passe à un autre sujet et comme je l'ai dit, cette question devra faire l'objet d'une réflexion approfondie car à ce jour on est dans du flou...

Le Grand Orateur propose au Conseil Fédéral d'effacer ladette et de l'équilibrer par l'effacement de la promesse que nous avons à leur égard.

Bucarest Le Grand Chancelier Michel Laloue s'est rendu à Bucarest pour le Convent où le Frère Viorel Danacu a été réélu comme Grand Maître. Après la cérémonie, il a participé avec lui à une conférence de presse devant les télévisions roumaines et la presse locale. Il ajoute qu'il y a une autre Obédience qui évolue également, c'est La Grande Loge Unie de Roumanie qui aimerait qu'on la reconnaisse par un traité d'amitié.

Le Symposium de l'Océan Indien Michel Laloue voudrait revenir sur le Symposium de l'Océan Indien, déjà évoqué précédemment par le Grand Maître. Michel Laloue a été reçu par le Président de la République de l'Ile Maurice et par le 1er Ministre. Le 1er Ministre a émis le souhait de visiter la Grande Loge de France lors d'un passage à Paris. Michel Laloue souligne que le 1er Ministre est un Frère du Grand Orient dont le père était déjà Maçon. D'ailleurs à l'Ile Maurice, des loges portent le nom. Michel Laloue lui a demandé de prendre contact avec le Grand Maître, lors de sa venue à Paris. En qualité de Grand Chancelier, il lui avait fait part de tous les contacts que la Grande Loge avait dans le monde entier, à ce niveau là.

Le Vendredi 29 mai, Michel Laloue informe de la venue du Très Respectable Grand Maître du Grand Orient du Brésil, pour un déjeuner.

Pour information Le TRF Michel Laloue a remis ce matin au Grand Maître, un papier, transmis par un Frère, qui a relevé sur un site américain, que la Grande Loge de France initiait les femmes. Avant de lui transmettre le document, ce Frère a demandé la rectification. Michel Laloue insiste encore une fois sur la nécessité d'être prudent et vigilant.

Ile de la Réunion Après le symposium, ils se sont rendus à l'Ile de la Réunion où ils ont été extrêmement bien accueillis. Il y a 6 loges. Ils ont participé à 4 tenues avec les Frères, dans le nord et le sud. A l'heure actuelle, il y a une préparation d'une 7ème loge dans l'est de la Réunion. En effet, le nord, le sud et l'ouest sont représentés mais pas l'est. Donc, ce sont donc des Frères des autres loges, qui se rassemblent, avec l'accord de l'ensemble, pour créer une loge dans l'est de la Réunion.

Pour information - Fête de l'Ordre Ecossais du SCDF En dehors de la Grande Loge de France, le TRF Michel Laloue informe que le Suprême Conseil a organisé une fête de l'Ordre Ecossais qui a eu un énorme succès. Il est vrai que faire une fête de l'Ordre dans des orientes lointains permet de rassembler tous les Frères et donne une force et une dynamique, même pour la Grande Loge de France. L'année prochaine, le Symposium aura lieu à Madagascar.

Afrique du Sud : « L'appel de Casablanca » Le TRF Pierre Notton : « Effectivement au cours de ce Symposium, nous avons pu voir l'impact que représentait la Maçonnerie dans l'Océan Indien. Je reviendrai sur ce document qui m'interpelle, qui est « l'appel de Casablanca » et, vous allez voir un peu la conséquence, c'est qu'en Afrique du Sud, il y a un certain nombre d'obédiences qui existent déjà et qui se développent très bien. La Grande Loge de France n'y est pas présente. Il y a un certain nombre de Frères qui sont proches de la Grande Loge de

France, qui se réunissent à Johannesburg et qui seraient intéressés pour développer une loge en Afrique du Sud. Or, quant on m'a posé cette interrogation, sur le fait de favoriser cette démarche, je leur ai dit attention, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui parce que je n'ai pas connaissance et j'aimerais bien que l'on ait ce document puisque cela fait plusieurs Conseils Fédéral que nous en avons parlé, si c'était possible d'en avoir une copie, parce que je ne peux pas vous engager, mes Très Chers Frères, que l'on puisse peut-être monter une obédience ou tout du moins une loge en Afrique du Sud, puisqu'il est possible que dans l'accord de Casablanca, on s'interdise de développer des loges où des obédiences qui ne sont pas déjà inscrites. Je reviens encore sur ce point, pourrait-on avoir ce document de l'appel de Casablanca, et puis surtout d'en analyser les conséquences car ce pays fantastique qui est l'Afrique du Sud dans lequel des Obédiences sont déjà développées et dans lequel des Frères de la Grande Loge de France vont visiter des obédiences amies et sont mobilisés pour essayer de développer y compris même une obédience, ou tout au moins dans un premier temps une loge ou peut-être même plusieurs. Eh bien, aujourd'hui, nous ne pouvons pas leur répondre favorablement ou les encourager à cause peut-être de ce document. Alors, Mon Très Cher Frère Grand Chancelier, si tu avais la gentillesse de pouvoir nous communiquer cette information, de sorte que l'on puisse accompagner l'ambition de ces Frères de monter une loge de la Grande Loge de France en Afrique du Sud ».

Le TRF X : « Il faut peut-être rappeler que l'appel de Casablanca est la suite d'un document qui existait avant et qui s'appelle « l'appel de Libreville ». Cela existe depuis longtemps. Et je repose la question car c'est un problème de communication, et c'est à ce titre que j'interviens : Quand on est à droite ou à gauche, on est mandaté ou pas et si on n'est pas mandaté, on ne peut pas répondre aux questions c'est-à-dire que l'on ne sollicite pas les réponses de tels ou tels Frères ou autorité. Normalement, c'est au Grand Chancelier à répondre. »

Communications du Grand Chancelier

novembre 2008

61	Conventum Le TRF Michel Laloue s'est rendu à Naples pour le « Conventum », première réunion des Grandes Obédiences qui travaillent au REAA. 13 pays étaient représentés dont le Paraguay, les pays serbes et tchèques etc. de manière à établir, sur la base des critères du REAA, une Grande Loge regroupant l'ensemble des ces pays. La deuxième réunion aura lieu à Paris l'année prochaine puisque c'est la Grande Loge de France qui l'organiserà. Il s'agit d'un actif de plus qui n'a rien à voir avec la GLUDE et qui n'est donc pas contradictoire.	
62	Moldavie Au mois de décembre, le GM et le Grand Chancelier recevront le Grand Maître de la Moldavie dont l'Obédience a été créée au mois d'octobre.	
63	Argentine et Uruguay Le Grand Chancelier souligne les excellents contacts qu'il a avec l'Argentine et l'Uruguay.	
64	Costa Rica Le TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint , a fait part des contacts qu'il a eus avec les Frères du Costa Rica.	
65	250 ans de la maçonnerie angoumoisine Le Grand Chancelier fait part du déroulement de la manifestation organisée par le GODF pour les 250 ans de la maçonnerie angoumoisine (région Charente). L'organisation a été secouée par une intervention d'un Conseiller de l'Ordre du GODF. Parmi les invités il y avait un ecclésiastique et le Conseiller de l'Ordre du GODF, a pris la parole sous les huées, en disant qu'il se demandait ce qu'un ecclésiastique faisait faire dans une réunion de la Franco-maçonnerie.	
66	Convent du Grand Orient du Congo Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou a représenté le Grand Maître et le Grand Chancelier au Convent du Grand Orient du Congo	

Brazzaville. Cette obédience, souchée au Grand Orient de France a une représentation de 130 Frères au plus. Il était accompagné d'une délégation des Vénérables Maîtres de toutes les Loges de la région et ils ont été chaleureusement reçus.

Il pose une question au Grand Orateur à savoir si la GLDF a des liens avec le GOCB car il s'est aperçu que des Frères qui sont Vénérables Maîtres et même Grands Officiers de cette Obédience sont également membres de la GLDF. C'est une question qui lui a été posée par les Frères locaux qui veulent savoir si cela est normal.

page 250

<p>42</p>	<p>Intégration de la Loge « Lux Mea Lex » à l'Orient de Dakar Le TRF Michel Laloue s'est rendu à Dakar en début du mois pour la cérémonie d'allumage des feux de cette Loge qui s'est excessivement bien passée.</p> <p>Il transmet le salut très fraternel au GM et à l'ensemble du Conseil Fédéral du TCF Jean-Christophe Rufin, Ambassadeur de France, qui les a reçus, avec les VM, à l'Ambassade de France. Ce dernier est extrêmement content que la maçonnerie de la GLDF se développe sur le Sénégal.</p>	
<p>43</p>	<p>Triangle de Sali (Sénégal) Ce triangle qui avait trois membres en comporte maintenant sept qui sont très motivés. 1.33</p>	
<p>44</p>	<p>Attribution d'une Patente du REAA pour la Grande Loge Unie de Russie Le Grand Chancelier demande que le Conseil Fédéral vote favorablement cette remise de patente pour cette nouvelle Obédience créée depuis septembre 2008 et qui sera remise demain, au cours de la TGL.</p>	

	<p>Le Grand Orateur émet un avis favorable à l'attribution de cette patente à la Grande Loge Unie de Russie.</p>	Avis favorable
45	<p>Demande de signature d'un traité d'amitié avec le Congo Kinshasa Le Grand Chancelier demande que le Conseil Fédéral émette un avis favorable pour qu'un traité d'amitié avec le Congo Kinshasa soit signé car les Frères de cette Obédience sont heureux de se rapprocher de nos Frères de Brazzaville. Il n'y a aucune opposition du côté de nos Frères de Brazzaville. Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou appuie la demande du Grand Chancelier.</p> <p>Le Grand Chancelier rappelle que nos Frères de Brazzaville demandent à payer entièrement leurs capitations.</p> <p>Le Grand Orateur émet un avis favorable à la signature de ce traité.</p>	
46	<p>Demande de délégation pour le Symposium de l'île Maurice Le Grand Chancelier souhaite s'y rendre.</p>	La délégation sera composée du GM et du Grand Chancelier et Noël Wahuzue.
47	<p>Site de la G.:L.:D.:F.: Le Grand Chancelier informe que le site internet de la GLDF a été traduit en espagnol par le TCF François Catalan, Député de la Loge « Genesis » à l'Orient de Madrid et en anglais par le TRF Jean-Claude Hertz, passé Grand Chancelier.</p> <p>Le TRF Perry Wiley rajoute que la structure du site permet d'alimenter au fur et à mesure de leurs traductions tous les différents onglets (anglais, espagnol).</p> <p>Il paraît souhaitable au GM de mettre sur le site une carte de l'hexagone et une carte du monde pour bien montrer qu'on a une politique de rayonnement international, ainsi que quelques photos de nos plus beaux temples.</p>	Janvier / février 2009
48	<p>Le Grand Orateur émet un avis favorable au rajout à l'Ordre du Jour de la TGL de la signature du traité d'amitié avec les Frères du Congo Kinshasa. 1.53</p>	Avis favorable

	Communications du Grand Chancelier	janvier 2009
43	<p>Demande de signature d'un traité d'amitié avec la Maçonnerie Italienne Grand Orient (Migo)</p> <p>Le TRF Michel Laloue rappelle que lors du dernier Conseil Fédéral de décembre 2008, il avait demandé l'autorisation de signer un traité d'amitié avec des Obédiences italiennes. La</p>	

Maçonnerie Italienne Grand Orient n'est pas le Grand Orient Italien qui est devenu mixte. C'est la Maçonnerie italienne Grand Orient Amigo. Ces Frères sont à peu près un millier. Les trois Obédiences vont se regrouper sous une seule entité et ils ont signé entre eux déjà des accords de reconnaissance et d'inter visites.

Il a pris des renseignements de l'ancien GM Jean-Claude Bousquet qui y est très favorable.

En conséquence, il sollicite de la part du Conseil Fédéral un avis favorable pour la signature d'un Traité avec cette Obédience.

En Italie, **le Grand Chancelier** a un correspondant qui est notre garant d'amitié. Ce Frère a été initié dans sa Loge de Bordeaux. Il est Vénérable Maître d'une Loge en Italie et il connaît bien toute la mouvance italienne. Ce dernier précise que sur les 96 Obédiences italiennes, on peut considérer qu'environ 70 ne correspondent pas aux critères du REAA.

Le TRF Alain Llado demande le titre des trois Obédiences qui se sont groupées.

Le Grand Chancelier lui communiquera ultérieurement.

Le Grand Orateur émet un avis favorable à la signature d'un traité d'amitié avec la Maçonnerie Italienne Grand Orient.

GLDF

Avis favorable avec un avis contraire.

page 254

	Communications du Grand Chancelier	février 2009
59	<p>Afrique Début février, le TRF Michel Laloue s'est rendu aux REHFRAM, rencontres fraternelles humanitaires de Madagascar, en présence d'une importante délégation du Grand Orient de France composée du GM, de trois Grands Officiers et d'autres Frères. Il précise qu'il a été accompagné par 5 Frères du Congo Brazzaville qui se sont levés lors de son allocution. Il est ressorti de ces REHFRAM un appel de Casablanca qui</p>	<p>Les prochaines REHFRAM seront organisées par Madagascar.</p>

	<p>stipule qu'il est déconseillé, voire presque interdit, de créer, dans des pays où il existe déjà des Obédiences nationales, des Loges. Cet appel a été signé par tous sauf par la Grande Loge Féminine de France qui est en train de créer une Loge Féminine au Maroc, alors qu'il existe la Grande Loge Féminine marocaine qui est en plein essor.</p> <p>Les REHFRAM ont réuni entre 400 à 500 personnes et c'est une manifestation constructive car pendant les deux jours précédents s'est tenue la réunion de la Confédération des puissances maçonniques africaines et malgaches au cours de laquelle cet appel de Casablanca a eu lieu.</p> <p>Le GM souligne que l'appel de Casablanca signifie que les Obédiences africaines, ou celles qui sont installées sur le sol africain, demandent que les Obédiences étrangères, européennes et françaises notamment, ne viennent pas sur leur territoire créer des Loges appartenant à leur Obédience sans un accord préalable avec celles déjà installées.</p> <p>Il en est déjà ainsi et c'est une simple formalisation de l'existant. Il conviendra néanmoins d'observer l'activité des autres obédiences pour voir si toutes respectent cet engagement.</p> <p>Le Grand Chancelier précise que cet appel est présenté pour avant tout respecter les Obédiences nationales et qu'il est possible de créer des Loges mais avec l'accord des Obédiences en place.</p> <p>Il souligne la présence massive du Grand Orient de France. Il précise qu'à l'occasion de la réunion de la Confédération des puissances maçonniques africaines et malgaches, il a consolidé des relations avec la Grande Loge du Maroc.</p>	
60	<p>Italie</p> <p>Le Grand Chancelier s'est rendu à Rome, accompagné de Maurice Lévy pour concrétiser la signature des Traités qui ont été passés. Ils ont été extrêmement bien reçus et les contacts ont vraiment été excellents.</p>	
61	<p>« Le TRF Pierre Notton :</p> <p>J'avoue que je reviens sur la page de Casablanca parce que je suis un peu surpris. Comment la méthodologie, en vue de la signature d'un Traité ? J'imagine qu'il doit y avoir un rush qui doit être envoyé avant aux différentes Chancelleries pour savoir un petit peu ce qui va être signé d'une manière officielle. J'imagine qu'il doit y avoir des essais, qu'il doit y avoir des documents qui doivent être envoyés, bref, il y a une méthodologie, parce qu'on nous annonce que là il y a un appel. Quelle est l'étendue de cet appel, en quoi il nous engage, sur quel périmètre nous engage-t-il et peut-être éventuellement si on peu en avoir copie ? »</p> <p>Le Grand Chancelier répond que pour l'instant, ce n'est pas un Traité mais simplement un appel qui a été fait et rédigé par la Confédération des puissances maçonniques africaines et malgaches, qui a été soumis aux REHFRAM où l'ensemble des participants a donné un accord de principe car il y aura des commissions paritaires qui seront engagées et il y aura une suite à</p>	

ces documents. Ce qui a été signé, c'est la mise en route de cet appel de Casablanca. Rien n'est définitif pour l'instant.

Le TRF Perry Wiley intervient pour préciser que les enjeux sont la promotion du Rite Ecossais versus les autres Rites et la Grande Loge Unie du Maroc, qui est balbutiante, c'est le Rite Ecossais, alors que la Grande Loge du Maroc ne fait pas, loin de là, la promotion du Rite Ecossais. L'appel de Libreville puis celui de Casablanca peuvent être un statut quo et ce statut quo ne nous est pas favorable en termes de Rite Ecossais.

Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou pense qu'il faut faire une différence entre l'Afrique francophone et l'Afrique non francophone. L'Afrique francophone a plutôt envie de continuer avec nous un parcours d'accompagnement et une réalisation entre nous. Les autres pays non francophones ont une sensibilité à fleur de peau.

	Communications du Grand Chancelier Adjoint	mars 2009
24	<p>En l'absence du TRF Michel Laloue, Grand Chancelier, souffrant, le TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint, fait un bref résumé des activités de la Grande Chancellerie.</p> <p>Traité d'amitié avec le Congo Kinshasa Un traité d'amitié sera signé la semaine prochaine.</p>	Signature 21 mars 09
25	<p>Traité d'amitié avec la Grande Loge de Prince Hall</p> <p>Le Grand Chancelier Adjoint souhaite un vote favorable du Conseil Fédéral pour la signature d'un traité d'amitié avec cette Obédience sous la juridiction de la Floride.</p> <p>Le Grand Orateur émet un avis favorable.</p>	Avis favorable
26	<p>Grande Loge de Serbie Il a reçu une délégation de cette Obédience le 2 mars.</p>	
27	<p>Grande Loge Française du Costa Rica Il a rencontré également le GM de cette Obédience qui manifeste le désir d'avoir un traité d'amitié avec la GLDF.</p>	page 258

	<i>Batterie d'allégresse.</i>	
	Communications du Grand Chancelier	avril 2009
53	<p>Communications sur la Grande Loge Mixte Souveraine Le TRF Michel Laloue, Grand Chancelier, informe que la GLMS a été créée vers 1990 par un nommé Serge Lubin habitant à Gornac en Gironde. Cette Obédience sauvage travaille au REAA et au RER.</p> <p>Leur but a été de créer une multitude de Loges afin d'encaisser des capitations assez élevées qui permettait au GM de voyager.</p> <p><i>C'est ainsi qu'ils ont créé une Loge en :</i> Roumanie Argentine Maroc Genève Madagascar</p> <p><i>et en France à :</i> Limoges Cestas Agen</p> <p>Il ne reste qu'à l'heure actuelle que 4 ou 5 loges :</p> <p>Bordeaux Gornac Paris (2) L'ensemble représente une centaine de Frères Le Grand Maître actuel est : Louis Liggio.</p>	
54	<p>Loges du Togo Le TRF Michel Laloue fait le point sur les Loges du Togo. A l'heure actuelle, les 5 Loges du Togo doivent la somme de 16 700 €. Après recherches, il a retrouvé que le CF, dans sa Tenue plénière du 14 juin 2006, a décidé « <i>l'exonération totale de la capitation administrative avec maintien à taux plein des cotisations uniquement Solidarité Jeunesse, MAB, Entraide Fraternelle, Congrès IDF/OM/OE et droits divers. Le CF a voté favorablement l'abandon des cotisations antérieures des Loges</i> ».</p> <p>Il évoque un courrier du 15 juin 2007 dans lequel il est dit : « <i>depuis le mandat du TRF Michel Barat au plateau de GM de la GLDF, une promesse de subvention pour la construction du Temple des Ateliers de la GLDF travaillant à l'Orient de Lomé, d'un montant de division de francs CFA (soit 15 145€) nous a été formellement faite par le GM lors de sa tournée au Togo, en présence du TRF Gilbert Schulsinger, Grand Maître honoris causa</i> ».</p>	

En effet, le **8 mars 1996**, la GLDF a signé un accord pour les Loges du Togo et celles du Sénégal assurant ainsi l'exonération d'une partie de la capitation administrative de Solidarité Emploi, MAB, et à ce titre, il a été extrêmement précisé dans cette note signée de Georges Pissanciel, Grand Chancelier, Christian Brun, Grand Trésorier, Jean-Claude Bousquet, Grand Maître, que les frais de Député étaient à la charge des Loges, ce qui était normal.

Il reprend un courrier du **25 septembre 2003** du Grand Trésorier Jean-Pierre Testori adressé au Frère chargé de parler au nom des cinq Loges : « *En prenant mes fonctions en qualité de Grand Trésorier de notre Obédience, je constate que l'attribution d'une aide pour la construction de votre temple de Lomé ne pouvait pas être réalisée à ce jour. La configuration actuelle de la trésorerie ne nous permet pas d'effectuer ce versement. Néanmoins, l'engagement de la GLDF sera respecté et je te propose de différer ce versement aux alentours de la fin de novembre 2003 et en toute hypothèse avant la fin de l'année 2003* ».

Une autre lettre concerne l'attribution de 15 240 € avec le numéro de compte.

Le Grand Chancelier rappelle que les Loges du Togo ont été convoquées à Brazzaville, en présence du TRF Jean-Gabriel Marimoutou, pour qu'elles s'expliquent. Elles ne sont pas venues. Elles sont en instance de créer une Obédience nationale. La question est de savoir ce que la GLDF compte faire. Nous avons une créance de 16 700 €. Nous avons un engagement de la GLDF depuis plusieurs années d'une aide pour construire leur temple qu'ils ont commencé à réaliser avec leurs propres deniers. Cette aide était de 15 240 €, promesse faite par les anciens Grands Maîtres.

Il en a discuté avec le Grand Secrétaire.

Dans la situation actuelle des Loges du Togo qui veulent se créer en Obédience nationale, **le Grand Chancelier** propose d'effacer cette dette et de solder ce dossier.

Le Grand Secrétaire rappelle que nos Frères du Togo attendent de la GLDF qu'elle les accompagne dans la création de leur Obédience, en leur donnant des conseils.

Le Grand Chancelier souhaite que nos Frères du Togo restent souchés sur la Grande Loge de France, pour les accompagner dans cette création à tous les niveaux, sauf sur le plan financier.

Le TRF Jean-Gabriel Marimoutou remercie le Grand Chancelier pour ce travail de recherche. Si on prend la décision d'effacer la dette, les sommes qu'il a fait rentrer à hauteur de 8 500 € ne doivent pas être rétribuées parce qu'ils ont accepté de les payer. La deuxième chose est de savoir en combien de temps, ils vont se constituer en Obédience car il avait compris

que c'était dans les cinq ans à venir.
Il faut éviter toute ambiguïté.

Le Grand Chancelier rappelle que les Loges du Togo attendent une position de manière définitive et rappelle que c'est un pays pauvre.

Le TRF Pierre Notton : « Qu'est-ce qu'on veut faire au Togo ? C'est beaucoup d'argent et ce n'est pas beaucoup d'argent ... peu importe, j'aimerais connaître la politique que la GLDF souhaite avoir au Togo, et je dirais presque même en Afrique. Cela fait plusieurs tenues du Conseil Fédéral que je demande que nous soit communiqué le document de l'appel de Casablanca. Je le redemande encore à nouveau. Le texte n'a toujours pas été communiqué aux Conseillers Fédéraux. On est l'exécutif, on a signé quelque chose au nom de la GLDF. On ne sait même pas ce qu'il en est. Une espèce de Yalta à priori. Donc qu'est-ce qu'on veut faire ? Si l'objectif au Togo est de faire la Grande Loge du Togo, très bien. Mais certains Frères diront - et je crois que nous venons d'en avoir un qui vient de partir - disant c'est bien de développer les Obédiences dans d'autres pays mais est-ce qu'à la limite on ne pourrait pas aider nos Frères plus près de nous. Comment se traduit pour le rayonnement de la GLDF cette volonté de vouloir monter des Grandes Loges en Afrique ou ailleurs. Quelle est la politique ? Parce que 16 000 €, c'est rien si nous voulons signer un traité. Je ne sais pas. Quelle est la grande perspective que nous souhaitons imprimer en Afrique, puisque là nous parlons de l'Afrique, et du Togo en particulier ».

Le TRF Michel Robert pense que cela fait partie d'un ensemble de plan de communication et de développement qui apparaît être une nécessité. Il n'y a pas lieu de parler d'argent. L'argent est un élément qui est secondaire.

Le positionnement de la GLDF, si on veut rayonner, si on veut représenter quelque chose, nécessite notre présence. Si on n'est pas présent, ce sont les autres qui prendront notre place et ils ne se gêneront pas pour le faire. Quand on fait les équilibres des comptes à un moment donné et où on dit au GM quel qu'il soit, « qu'est-ce que vous représentez, vous GLDF », il est quand même beaucoup plus heureux de montrer un planisphère disant nous sommes là et là. Rappelez-vous la signature avec nos Frères de l'Inde du Sud.

Nos Frères africains attendent beaucoup de la GLDF. **Le TRF Michel Robert** pense qu'il faut répondre présent. On ne peut pas laisser un désert GLDF au profit de tous les autres types d'Obédiences avec lesquelles nous avons des traités amicaux et dont on n'a pas envie de les voir prendre notre place.

Le Grand Chancelier répond au TRF Pierre Notton en évoquant le Gabon pour lequel la GLDF a apporté son aide dans la constitution de son Obédience nationale. De trois Loges, cette Obédience nationale est à maintenant 15 Loges. Nous sommes là pour pouvoir aider les Frères qui veulent se

constituer en Obéissance nationale tout en restant souchés à la GLDF.

Le TRF Jean-Yves Goéau-Brissonnière, ancien Grand Chancelier et conseiller des Grands Maîtres successifs avec le TRF Gilbert Schulsinger, pense que ce à quoi objectivement, nous devons songer avant tout, sur un plan non politique mais en tant que maçon, c'est au rôle et à l'importance de la francophonie. Ce qui l'a frappé dans le dernier voyage vécu ensemble, c'était de retrouver par exemple à Kinshasa des Frères qu'il avait, en France, initiés ou installés comme Vénérables Maîtres et qui maintenant ont des positions y compris au sein de la Grande Loge d'Afrique. Il donne l'exemple du Frère Berthomier qui est actuellement Grand Chancelier de la Grande Loge du Bénin. Il y a cette osmose locale qui fait que l'Afrique n'y perd rien et nous non plus. Il a un lointain souvenir et une action heureuse, c'est quand il lui a été demandé par un Grand Maître de négocier avec le Président d'un état africain la mise en liberté du Grand Maître Euloge Rey qui, à l'époque, croupissait dans les prisons du Bénin.

Ce qui l'a frappé, c'est le sérieux des Frères travaillant en Loge, des deux côtés du fleuve dans des conditions différentes. Il ne s'agit pas de perdre ou de gagner l'Afrique. Il s'agit d'y maintenir une Tradition et le contraire serait la négation des valeurs éternelles.

Le TRF Yves-Max Viton : « on en sortira grandi ».

Le GM : la réflexion dépasse le cadre simplement national du Togo. C'est une affaire de positionnement sur le long terme. Le nôtre n'a pas toujours été clair parce que d'un pays à l'autre, on a parfois changé d'avis. Les opportunités locales font que ce qui est possible ici, n'est pas forcément possible là-bas, ce qui est souhaité ici ne l'est pas forcément là-bas.

Cela mérite largement de prendre du temps, tous avec les mêmes éléments, d'en discuter.

On ne peut pas plus imaginer que l'Afrique soit demain réservée à certaines Obédiences.

Le TRF Pierre Notton disait tout à l'heure : « il y a un frère qui était là (JC Joly) et qui disait qu'il il vaudrait mieux aider peut-être effectivement les Frères qui sont ici en France dans des difficultés". C'est bien d'être aussi secourable mais je me souviens, MTCF Pierre, que lorsque tu étais Président du Congrès IDF-OM-OE, celui-ci a coupé près de la moitié des moyens financiers consacrés à LPDM, et que la mésentente entre le congrès et LPDM était telle que j'ai dû nommer une commission d'enquête pour tenter d'en sortir...tout le monde ici s'en souvient.

Le TRF Pierre Notton : « je trouve que le caractère allusif n'est pas très agréable ».

	<p>Le GM : « Je le redis. C'est bien de donner des leçons pour encourager à donner des coups de mains aux Frères qui sont dans la difficulté et Jean-Claude Joly le fait probablement mieux qu'aucun d'entre nous en accord avec le Grand Hospitalier et ses Adjoints.</p> <p>Le TRF Yves-Max Viton rappelle que pendant des années, les Frères du Togo ont demandé à rester à l'intérieur de la GLDF pour des raisons politiques, par protection. De par son passé, il se souvient être intervenu ainsi que deux autres GM, ceux qui ont confirmé l'engagement de Michel Barat de les aider à financer la construction du temple. Puisque l'objectif était d'en faire un bien français en terre togolaise de manière à le protéger, pour éviter d'avoir le même incident que nous avons rencontré au Congo Brazzaville, il y a quelques années.</p> <p>Aujourd'hui, il faut analyser objectivement les choses. Deux GM et deux Conseillers Fédéraux ont pris un engagement de financement que nous n'avons pas honoré. Cela est très ennuyeux car à chaque fois, les frères Togolais nous le rappellent. Il rejoint la suggestion du Grand Chancelier d'annuler la dette eu égard à notre engagement.</p> <p>Le TRF Pierre Notton : « il y a un terme qui a été utilisé par le Grand Chancelier et je voudrais qu'il l'explique un peu plus, et la conséquence. C'est le terme « souché », terme qui me plaît d'ailleurs mais qu'est-ce qui empêcherait à cette Grande Loge souchée à la Grande Loge de France demain de ne pas également être attirée par d'autres lumières, d'autres Grandes Obédiences. En réalité, quand on commence à parler d'une logique, ce n'est pas parce qu'on va lâcher d'une manière instantanée la totalité, je me demande s'il n'y a pas lieu de réfléchir à une sorte de politique consistant peut-être à finalement, comme cela se fait dans le monde profane, à lâcher par phase de façon à ce que le caractère de souche se mette davantage en place.</p> <p>Le GM : on passe à un autre sujet et comme je l'ai dit, cette question devra faire l'objet d'une réflexion approfondie car à ce jour on est dans du flou...</p> <p>Le Grand Orateur propose au Conseil Fédéral d'effacer la dette et de l'équilibrer par l'effacement de la promesse que nous avons à leur égard".</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité.</p>
<p>55</p>	<p>Togo – Allumage des feux de la RL « Christian Rempp » Le Grand Chancelier relate la cérémonie d'allumage des feux de la RL « Christian Rempp », à laquelle participaient également les TRF Jean-Yves Goéau-Brissonnière, Grand Maître honoris causa et le TRF Jean-Gabriel Marimoutou, Inspecteur des Loges.</p> <p>Cette réception fut un moment fort et ils se sont trouvés confrontés au décès de la fille du Président. Ils ont décidé sur</p>	

	<p>place avec le Délégué du Grand Maître pour l'Afrique d'aller déposer une gerbe au nom de la GLDF le jour de l'enterrement. Ce fut très apprécié.</p> <p>Le Président a tenu à les recevoir, de retour au village, pour les remercier et remercier également le GM pour sa lettre de condoléance à laquelle il fut très sensible ainsi qu'à la médaille et au Livre de la GLDF.</p> <p>Les interviews prévues de 30 minutes ont duré 1 heure 30.</p> <p>La GLDF a pris, à ses yeux, sur le Congo, une importance qu'elle n'avait absolument pas.</p>	
56	<p>Traité d'amitié avec les Frères de la RDC du Congo Kinshasa</p> <p>Le Grand Chancelier et le TRF Jean-Yves Goéau-Brissonnière, se sont rendus ensuite à Kinshasa pour signer le traité d'amitié avec nos Frères de la RDC du Grand Orient du Congo Kinshasa.</p> <p>Ce voyage fut extrêmement bénéfique pour la Grande Loge de France.</p>	
57	<p>Le TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint, propose au Conseil Fédéral de voter la signature d'un traité d'amitié avec la Grande Loge française du Costa Rica. Il donne lecture de la lettre de cette Obédience.</p> <p>Le Grand Orateur émet un avis favorable à la signature d'un traité d'amitié avec la Grande Loge Française du Costa Rica.</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité.</p>
58	<p>Grande Loge de Serbie</p> <p>Le TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint, a reçu une délégation de dissidents de la Grande Loge de Serbie, ses dissidents. Il a évité à la dernière seconde un éclatement de cette Obédience amie.</p>	
59	<p>Grande Loge d'Italie</p> <p>Le TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint, a reçu une très nombreuse délégation de la Grande Loge d'Italie. Il était encore hier soir avec sa Grande Chancelière. Il l'a vue à trois reprises cette semaine.</p>	
60	<p>Grande Loge Prince Hall de Floride</p> <p>Le TRF Jacques Jubenot, Grand Chancelier Adjoint, a participé à la signature d'un traité d'amitié avec la Grande Loge Prince Hall de Floride. Un certain nombre d'états et de Grands Maîtres étaient présents, y compris la Caroline du Sud avec laquelle nous avons déjà traité. Cela s'est excellemment bien passé. Il fera parvenir par email son compte rendu à l'ensemble des Conseillers Fédéraux.</p>	

Les Grandes Loges de Prince Hall qui envisagent de nous rejoindre sont le Nebraskas, l'Arkansas et les Bahamas.

Le GM : un certain nombre sont invitées pour le Convent. Depuis un certain temps les Grandes Loges blanches des Etats-Unis référées aux Anglo-Saxons et à la Grande Loge Unie d'Angleterre ont compris qu'elles avaient intérêt à se rapprocher des Grandes Loges noires.

Le TRF Maurice Lévy pense qu'à moyen terme, il y aura des Loges inter ethniques.

Le TRF Joël Gregogna a eu l'occasion, à titre personnel, de faire une visite à la Grande Loge d'Irlande, la deuxième créée dans le monde. Il remet au Grand Chancelier une documentation sur elle, sur ses œuvres sociales, avec deux opuscules qu'elle distribue : « Franc-Maçonnerie et religions » car c'est un de leurs problèmes en Irlande et le deuxième « nos origines », ^{GLDF}origines mythiques qui remontent à Noé, etc.

	Communications du Grand Chancelier	
--	---	--

mai 2009

Conseil Fédéral du vendredi 15 mai 2009

GLDF

page 266

39/53

42	<p>Loges du Togo Les loges du Togo ont déjà été évoquées dans les communications du Grand Trésorier.</p>	
43	<p>Bucarest Le Grand Chancelier Michel Laloue s'est rendu à Bucarest pour le Convent où le Frère Viorel Danacu a été réélu comme Grand Maître. Après la cérémonie, il a participé avec lui à une conférence de presse devant les télévisions roumaines et la presse locale.</p> <p>Il ajoute qu'il y a une autre Obédience qui évolue également, c'est La Grande Loge Unie de Roumanie qui aimerait qu'on la reconnaisse par un traité d'amitié.</p>	
44	<p>Le Symposium de l'Océan Indien Michel Laloue voudrait revenir sur le Symposium de l'Océan Indien, déjà évoqué précédemment par le Grand Maître. Michel Laloue a été reçu par le Président de la République de l'île Maurice et par le 1^{er} Ministre. Le 1^{er} Ministre a émis le souhait de visiter la Grande Loge de France lors d'un passage à Paris. Michel Laloue souligne que le 1^{er} Ministre est un Frère du Grand Orient dont le père était déjà Maçon. D'ailleurs à l'île Maurice, des loges portent le nom. Michel Laloue lui a demandé de prendre contact avec le Grand Maître, lors de sa venue à Paris. En qualité de Grand Chancelier, il lui avait fait part de tous les contacts que la Grande Loge avait dans le monde entier, à ce niveau là.</p>	
45	<p>Le Vendredi 29 mai, Michel Laloue informe de la venue du Très Respectable Grand Maître du Grand Orient du Brésil, pour un déjeuner.</p>	
46	<p>Pour information Le TRF Michel Laloue a remis ce matin au Grand Maître, un papier, transmis par un Frère, qui a relevé sur un site américain, que la Grande Loge de France initiait les femmes. Avant de lui transmettre le document, ce Frère a demandé la rectification. Michel Laloue insiste encore une fois sur la nécessité d'être prudent et vigilant.</p>	
47	<p>Ile de la Réunion Après le symposium, ils se sont rendus à l'île de la Réunion où ils ont été extrêmement bien accueillis. Il y a 6 loges. Ils ont participé à 4 tenues avec les Frères, dans le nord et le sud. A l'heure actuelle, il y a une préparation d'une 7^{ème} loge dans l'est de la Réunion. En effet, le nord, le sud et l'ouest sont représentés mais pas l'est. Donc, ce sont donc des Frères des autres loges, qui se rassemblent, avec l'accord de l'ensemble, pour créer une loge dans l'est de la réunion.</p>	
48	<p>Pour information - Fête de l'Ordre Ecossais du SCDF En dehors de la Grande Loge de France, le TRF Michel Laloue informe que le Suprême Conseil a organisé une fête de l'ordre Ecossais qui a eu un énorme succès. Il est vrai que faire</p>	

	<p>une fête de l'Ordre dans des orientes lointains permet de rassembler tous les Frères et donne une force et une dynamique, même pour la Grande Loge de France. L'année prochaine, le Symposium aura lieu à Madagascar.</p>	
<p>49</p>	<p>Afrique du Sud : « L'appel de Casablanca » Le TRF Pierre Notton : « Effectivement au cours de ce Symposium, nous avons pu voir l'impact que représentait la Maçonnerie dans l'océan Indien. Je reviendrai sur ce document qui m'interpelle, qui est « l'appel de Casablanca » et, vous allez voir un peu la conséquence, c'est qu'en Afrique du Sud, il y a un certain nombre d'obédiences qui existent déjà et qui se développent très bien. La Grande Loge de France n'y est pas présente. Il y a un certain nombre de Frères qui sont proches de la Grande Loge de France, qui se réunissent à Johannesburg et qui seraient intéressés pour développer une 1^{ère} loge en Afrique du Sud. Or, quant on m'a posé cette interrogation, sur le fait de favoriser cette démarche, je leur ai dit attention, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui parce que je n'ai pas connaissance et j'aimerais bien que l'on ait ce document puisque cela fait plusieurs Conseils Fédéral que nous en avons parlé, si c'était possible d'en avoir une copie, parce que je ne peux pas vous engager, mes Très Chers Frères, que l'on puisse peut-être monter une obédience ou tout du moins une loge en Afrique du Sud, puisqu'il est possible que dans l'accord de Casablanca, on s'interdise de développer des loges où des obédiences qui ne sont pas déjà inscrites. Je reviens encore sur ce point, pourrait-on avoir ce document de l'appel de Casablanca, et puis surtout d'en analyser les conséquences car ce pays fantastique qui est l'Afrique du Sud dans lequel des Obédiences sont déjà développées et dans lequel des Frères de la Grande Loge de France vont visiter des obédiences amies et sont mobilisés pour essayer de développer y compris même une obédience, ou tout au moins dans un premier temps une loge ou peut-être même plusieurs. Et bien, aujourd'hui, nous ne pouvons pas leur répondre favorablement ou les encourager à cause peut-être de ce document. Alors, Mon Très Cher Frère Grand Chancelier, si tu avais la gentillesse de pouvoir nous communiquer cette information, de sorte que l'on puisse accompagner l'ambition de ces Frères de monter une loge de la Grande Loge de France en Afrique du Sud ».</p> <p>Le Grand Chancelier informe que ce document « L'appel de Casablanca » se trouve dans son bureau, à la disposition de tous. Il ajoute qu'il aurait aimé que ces Frères d'Afrique du Sud s'adressent directement à la Grande Chancellerie. Il va donc faire des photocopies de ce document et le distribuer.</p> <p>Le TRF X : « Il faut peut-être rappeler que l'appel de Casablanca est la suite d'un document qui existait avant et qui s'appelle « l'appel de Libreville ». Cela existe depuis longtemps. Et je repose la question car c'est un problème de communication, et c'est à ce titre que j'interviens : Quand on</p>	

	<p>est à droite ou à gauche, on est mandaté ou pas et si on n'est pas mandaté, on ne peut pas répondre aux questions c'est-à-dire que l'on ne sollicite pas les réponses de tels ou tels Frères ou autorité. Normalement, c'est au Grand Chancelier à répondre. »</p> <p>GLDF</p>	<p>page 269</p>

2009 – 2010

3 juillet 2009

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.-R./F.-. Jacques JUBENOT

Le TRF Grand Chancelier a reçu :

Un courrier de la **RL « The White Swan »**, qui demande à être mieux référencée sur le site de la GLDF. Un courrier du **Grand Orient d'Haïti** qui souhaite établir des relations inter visites avec les loges de la Région De même pour **Cuba**. Il fera des propositions à la rentrée.

Le TRF Maurice Lévy :

Prendra des contacts avec **la GLB et le GOB** qui souhaitent établir des relations plus suivies.

Il doit rencontrer une délégation de la **GL de Serbie**.

La GL d'Italie (10.000 FF) nous invite à son installation. Il recevra le Grand Chancelier.

Le F : Pierre Notion annonce que les Loges de Maurice vont créer un **Triangle en Afrique du Sud**.

Au sujet de la **GL de Serbie**, il possède les coordonnées d'un F : proche du Prince Alexandre.

11 septembre 2009

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.-.R.-.F/. Jacques JUBENOT

- Le TRF Grand chancelier a assuré différentes représentations en **Afrique**
- Le Convent de **Caroline du Sud** se tient début décembre. Le TRF Jean Claude Hertz y participera
- **Haïti** : Ce sont des Obédiences amies qui participent au Convent ; une diffusion sera faite aux loges de la région.
- **Cuba** : 150eme anniversaire ; le TRP J. Jubenot s'y rendra.
- **Rencontres européennes de Luxembourg** ; nous nous excuserons.
- **La Grande Loge du Brésil** a dénoncé par un décret le traité d'amitié.

Sur ce point, le TRF M. Henry n'obtient pas de réponse sur les raisons qui ont motivé ce retrait.

- Le TRF Maurice Lévy, Grand Chancelier Adjoint, a rencontré, lors du **Convent du GO à Lyon**, nombre de délégations d'Obédiences, amies ou non, pour nouer de nouvelles relations, et les échanges ont été fructueux.

Le TRGM s'interroge sur : **le GO lusitanien**. La réponse est : plutôt tendance GO

l'engagement que nous aurions pris avec le TRF Michel Laloue d'organiser une réunion avec toutes les **Obédiences pratiquant le REAA**.

Manifestation à Barcelone

Le Grand Maître a reçu le F :. Eric Persyn venu accompagné de deux FF :., l'un de Perpignan l'autre de Barcelone, qui voulaient l'informer de leur souhait d'organiser à Barcelone un grand rassemblement à la fois maçonnique multi-obédientiel et religieux multiconfessionnel.

Il leur a fait connaître son opposition à une telle manifestation, sauf si elle est placée sous l'égide de la GLDF, et dans laquelle il y aurait une partie consacrée à la spiritualité (l'Espagne en est depuis Cordoue un creuset) et une partie culturelle avec l'histoire des Obédiences et notamment de la GLDF.

Les Frères reviendront avec un projet élaboré en ce sens.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T'.R.-.F.-. Jacques JUBENOT

S Le TRF annonce le report du **Conventuum**.

•S Il fait état d'un courrier du Grand Maître de la **Grande Loge Nationale de Roumanie** à la suite de la clôture de notre Convent. Il propose de temporiser, et d'attendre que les FF de Roumanie se soient accordés entre eux avant de faire connaître notre position.

•S Il donne connaissance de l'invitation du **Grand Orient Lusitanien** aux 4èmes rencontres maçonniques internationales qui auront lieu les 16 et 17 avril 2010. Il propose que nous nous y rendions.

Le TRF Maurice Lévy émet des doutes sur l'opportunité de nous y rendre, et présente ses arguments pour le justifier.

A l'inverse, le TRF Noël Wahuzue argue du fait que nous ne pouvons prétendre être présents lorsque se déroulent des manifestations publiques et ne pas nous y rendre.

Le TRGM approuve cet argument, et confirme que la GLDF y participera.

•S Le TRF Grand chancelier a reçu un courrier de la RL « **The White Swann** », N° 1348 à l'Orient de Londres, soulignant l'intérêt qu'il y aurait pour la Grande Loge à participer aux journées organisées par la Loge « Ffirm » du Grand Orient de Londres.

Le TRF Yves-Max Viton expose la situation de cette R :L :., hébergée par le Droit Humain, en difficulté après le départ de certains de ses membres, français installés pour leur profession jusqu'à il y a peu, et les relations qu'elle entretient avec la seconde, qui lui a toujours apporté son soutien. Il confirme l'importance de participer à ces journées, notamment pour faire connaître l'existence de la GLDF à Londres et pour lui apporter l'aide et le soutien dont elle a besoin aujourd'hui.

Le TRGM confirme que la GLDF sera présente.

•S Le TRF Jacques Jubenot évoque enfin le projet de jumelage maçonnique entre les **RR :LL :. « Benjamin Franklin », à l'Orient de Sofia** et de **Versailles (R :L :. N° 812)** sur lequel les instances de la Franc-Maçonnerie bulgare ont récemment émis un avis négatif. Il convient que les Frères bulgares se réconcilient d'abord avec leur Obédience, et que le TRF Inspecteur de la R :L :. « Benjamin Franklin » à l'Orient de Versailles observe la prudence avant toute décision.

•S Il conclut ses communications en faisant part des nombreuses sollicitations d'Obédiences parfois « confidentielles », et souhaite que la Commission des Obédiences se penche sur l'attitude à adopter à leur égard.

•S Sur la question de la présence de la GLDF dans les instances et organismes extérieurs, le TRF Pierre Norton souhaiterait que nous occupions la place, comme auditeurs, à la Commission Maïla, qui prend en place les religions et les spiritualités dans son analyse géostratégique. Il reçoit le soutien du TRF Yves-Max Viton.

•S Le TRF Grand Chancelier explicite sa position qui est de prendre contact avec le Recteur Maïla afin de connaître le périmètre de cette commission : s'il s'agit de spiritualité, il est clair que nous tâcherons d'y être mais s'il s'agit de religion, nous

devrons être prudents. Le TRGM confirme cette vision.

Pour sa part, le TRGM fait état de la demande de l'AMMLA (association européenne des musées maçonniques, dont la GLDF est membre fondateur) d'organiser en juillet 2010 sa manifestation annuelle partiellement dans nos locaux, et il propose d'y répondre favorablement.

Le Conseil Fédéral émet un avis favorable unanime.

13 novembre 2011

Le Grand Maître a rencontré le TRF Bertrand Fondu, Grand Maître du Grand Orient de Belgique. Ce dernier lui a rappelé l'existence d'un traité tripartite que nos deux Obédiences ont signé. Il lui a fait part d'un petit problème avec une Loge de la GLDF à l'Orient de Tournai, et de sa volonté d'apaiser les tensions. Il souhaite que soient appliqués les textes permettant d'échanger les informations. Le Grand Secrétaire, et précisément le TRF Pierre-Marie Adam, Inspecteur de cet Atelier, est chargé de cette mission.

Le TRF Joël Gregogna, 1^{er} Grand Maître Adjoint, demande que soit ajouté « dans le respect de la loi française ».
Il a aussi été fait mention de la période 1870-1877, et particulièrement de 1872 date à laquelle le Grand Orient de Belgique a donné le premier la liberté aux Loges de supprimer la référence au Grand Architecte de l'Univers.

Le TRF Yves-Max Viton rappelle les liens qui nous unissent de longue date avec nos Frères belges. Il ajoute qu'il fut un temps, il y avait chaque année la participation d'un représentant de la Grande loge de France à la Grande Loge de Belgique pour donner une conférence, qu'il serait bon de la réactiver dans le cadre du traité de « Garant d'amitié », et que le 5 décembre sera l'occasion de le proposer.

Le TRF Jean-Michel Dardour propose que nous invitions nos Frères belges des deux Obédiences à l'une des conférences « Droits de l'Homme ».

17 décembre 2009

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.'R.-.F.-. Jacques JUBENOT

Délégation REHFRAM 2010 à Antananarivo

Vendredi 5 et samedi 6 février 2010

Avis favorable pour la désignation du TCF Antoine Evoundou.

Agenda

Le TRF Jacques Jubenot confirme que c'est le TCF Antoine Evoundou, Délégué du Grand Maître pour l'Afrique, qui représentera la GLDF. Il convient de prendre du recul par rapport à l'appel de Casablanca que nous avons découvert après coup.

Au Maroc et en Roumanie, les Maçons des deux pays continuent de s'agiter. Pour le premier, la situation peine à s'apaiser malgré nos tentatives de réconciliation. Pour le second c'est aussi le cas. Il convient que nous prenions du recul.

La situation reste difficile pour la Bulgarie et la Hongrie. Des projets de jumelage sont toujours en suspens.

Le Grand Chancelier évoque les relations avec les FF de Lituanie où il est question de la création d'une troisième Loge, mais où il faut d'abord clarifier la situation de la deuxième. Il précise qu'il a chargé le TRF Jean Erceau de faire le point sur la situation

Il a rencontré le Grand Maître de la Grande Loge de Pologne, Obédience souchée sur la Grande Loge Nationale Française. Affaire à suivre.

Il a été en contact avec la Grande Loge unie de Queensland par l'intermédiaire d'un Frère Australien. Affaire à suivre.

Samedi 19 décembre aura lieu la signature d'un traité d'amitié et de reconnaissance avec la Grande Loge Unie de Russie.

La Grande Loge de France était présente au Convent des FF de Prince Hall de Caroline du Sud. Tout s'est bien passé.

Il est prévu en février une rencontre à Madrid avec la Grande Loge Confédérée d'Espagne.

Ces communications donnent lieu à plusieurs interventions :

Le TRF Louis Vial interroge pour savoir si des contacts ont été pris à Madrid avec la R :L : « Génésis ». La réponse est : « non dans un premier temps, car il s'agit d'une rencontre tout à fait informelle ».

Le TRF Joël Gregognapose la question de la situation au Maroc, notamment dans les cas où l'on s'y rend et où l'on souhaiterait prendre contact. La réponse du TRF Grand Chancelier est la suivante : « ce qui se passe au Maroc, ce sont des affaires profanes. Certains veulent même créer une nouvelle Obédience.

Dans ces conditions, à ceux qui souhaitent s'y rendre, je donnerai des coordonnées, mais qu'ils y aillent à titre personnel et non au titre de la GLDF pour ne pas donner l'impression que nous avons pris part pour un camp contre l'autre ».

Le Grand Maître conforte les propos du Grand Chancelier sur nos difficultés dans le domaine des relations avec les Obédiences étrangères, que nous ne connaissons pas toujours bien et avec lesquelles nous signons d'année en année des traités ou des conventions qui sont parfois contradictoires les uns par rapport aux autres.

Le Grand Maître souhaite donc que l'équipe du Grand Chancelier se réunisse pour établir une doctrine concernant nos relations avec les Obédiences étrangères.

15 janvier 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.-R.-F." Jacques JUBENOT

Le TRF Grand Chancelier débute ses communications par la situation en Haïti.

Il se rapprochera du Grand Hospitalier pour trouver les modalités d'une intervention d'envergure

Parallèlement, il lui semble utile d'intervenir au plan régional. L'idée serait que les collectes faites au niveau Caraïbes —Amérique soient soutenues et centralisées par le Congrès.

Dans un autre registre, il a déjà adressé des messages de soutien au Grand Orient et à la Grande Loge Nationale d'Haïti, sans toutefois pouvoir affirmer qu'ils leur sont parvenus.

Les TRF Yves-Max Viton et Jean Erceau prennent la parole, **le Grand Hospitalier** confirme que l'aide à apporter en Haïti est de son ressort, et qu'il la prend en charge. Le Grand Maître en ayant annoncé l'examen lors de la TGL, la Grande Chancellerie a travaillé à l'élaboration de trois types de traités, ou plutôt de documents :

> Un traité d'amitié et de reconnaissance, qui concerne toutes les Obédiences qui se conforment au Convent de Lausanne.

Les deux autres documents porteront un vocable différent, pour éviter toute confusion, notamment dans le cas de traduction en d'autres langues :

> Une convention d'amitié et d'échange.

> Un protocole administratif et juridique, ou administratif seul.

Le travail s'est arrêté à ce niveau. Il convient maintenant d'en examiner le contenu. Les conclusions en seront présentées ultérieurement.

Toujours à propos des traités, s'agissant de la Grande Loge d'Italie (deuxième Obédience comportant 12.000 FF ., travaillant au R.E.A.A., ayant son siège à Rome et implantée dans tout le pays), le TRF Maurice Lévy proposera plutôt le deuxième document.

Le Grand Chancelier sollicite l'autorisation de poursuivre les négociations.
Vote favorable du Conseil Fédéral.

Le Grand Chancelier aborde ensuite, en explicitant les motifs, la question de la suspension ou de l'annulation de plusieurs traités en cours.

Après son exposé, **le TRF Pierre Norton** intervient pour émettre le souhait de connaître le contenu des accords sur lesquels il faudra se prononcer. Il reçoit la réponse du TRF Joël Gregogna étayée par le Grand Chancelier pour chacune des Obédiences, puis confortée par le TRF Louis Vial.

Pour sa part, **le TRF Maurice Lévy** confirme que le travail d'investigation sera pareillement entrepris sur l'ensemble des traités qui ont été signés.

Les réquisitions du Grand Orateur entendues, le Conseil Fédéral émet un

Avis favorable à l'annulation du traité avec :

- Maçonnerie Italienne Grand Orient.

- Grande Loge Italienne de l'Ordre de l'Antique Observance.

Avis favorable à la suspension du traité avec :

- Grande Loge Maçonnerie Générale Italienne.

Le Grand Chancelier évoque pour terminer la situation en Bulgarie. Au départ deux Loges portant le même titre distinctif « Benjamin Franklin », l'une à l'Orient de Sofia, l'autre à l'Orient de Versailles,

projetaient un jumelage, auquel le nouveau Grand Maître de la Grande Loge de Bulgarie s'est opposé. La Loge de Sofia a donc envisagé de rejoindre la Grande Loge de France, projet auquel nous nous sommes opposés.

Cinq Loges bulgares, n'arrivant pas à « faire entendre raison » au Grand Maître, s'acheminent vers le projet de se constituer en Obédience.

Le Grand Chancelier sollicite donc l'accord pour poursuivre les démarches et aider les Loges à se constituer en Obédience.

Le T./R.'.F.'. Pierre-Marie Adam interroge le Grand Chancelier sur le possible risque d'ingérence.

Vote favorable du Conseil Fédéral pour apporter une aide spirituelle au projet de cinq Loges de constituer une Obédience bulgare moins cinq avis contraires.

19 février 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.'R.'F.'. Jacques Jubenot

Le TRF Grand Chancelier a reçu un courrier de la Grande Loge du Mexique (Etat de Durango), qui souhaite poursuivre les relations déjà existantes.

Le Grand Chancelier de cet Etat l'étant aussi de 29 autres, cette démarche est intéressante et se poursuivra donc.

Il sera présent aux USA pour le Convent de la Floride de Prince Hall. Il travaille avec la Caroline du Sud, la Floride et la Géorgie, avec lesquelles les relations existent de longue date pour ouvrir des perspectives avec l'Arkansas et la Virginie.

Il évoque ensuite la situation en Hongrie, où nous avons actuellement un traité d'amitié avec le Grand Orient. Eu égard à l'évolution actuelle de cette Obédience et du désir de certains Frères de créer une Grande Loge de Hongrie au REAA, en cohérence avec le Suprême Conseil de Hongrie, la Grande Chancellerie envisage d'accompagner cette évolution.

19 mars 2010

Lundi 8 mars 2010 (midi)

Accueil du Grand Maître de la Grande Loge de Memphis-Misraïm pour la France, et du Souverain Grand Commandeur de l'Ordre Mixte International de Memphis-Misraïm.

Le Grand Maître constate qu'en dehors d'une Obédience féminine parfaitement structurée le paysage est plutôt complexe. Il charge la Grande Chancellerie de clarifier nos relations.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.'.R/.F.'. Jacques Jubenot

Le TRF Grand Chancelier :

• Demande de jumelage de la RL n° 1179 « Saint Jean d'Ecosse » Orient de Paris, avec une Loge du Grand Bénin de la République du Bénin :

Ce projet ne rencontre pas d'opposition de la part de la Grande Chancellerie, et rencontre l'approbation du TRF Pierre Notion.

• Le travail de la Chancellerie depuis le dernier Conseil a essentiellement porté sur le **colloque de Barcelone**.

• **Situation au Maroc** : Les deux Obédiences, Grande Loge et Grande Loge Unie du Maroc, se sont constituées en une seule, dénommée Grande Loge du Maroc Unifiée.

• **Bulgarie** : Un premier pas a été effectué pour une inscription légale de cette Grande Loge.

• **Lituanie** : la situation suit son cours.

• **Italie** : il faut faire preuve de patience, car la situation n'est pas facile à dénouer !

9 avril 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T./R.'F.'. Jacques Jubenot

Le Grand Chancelier :

La Loge Prince hall de Caroline du Nord nous demande un traité d'amitié (en anglais « full masonic recognition »), qui sera envoyé rapidement.

Nous avons de nouveau des soucis avec **les Obédiences marocaines** ; de ce fait les FF : ne seront pas invités lors du prochain Convent.

Le Grand Chancelier présente ensuite une proposition d'organisation des relations existantes, ou à créer, avec **les Obédiences étrangères**, et qui s'articule autour de documents qui en fixent trois niveaux :

- Un traité d'amitié et de reconnaissance mutuelles (full masonic recognition),
- Un protocole d'amitié et d'inter-visite
- Une convention administrative et judiciaire

(Le document complet figure en annexe sous le titre : objets des traités, conventions...)

Le Grand Maître rappelle que tous les Grands Chanceliers successifs se sont attachés à présenter des traités divers et multiples qui posaient parfois plus de difficultés qu'ils ne créaient d'avancées. Il cite le cas de la Grande Loge d'York, découverte à l'occasion de la Journée des Francs Maçons de Londres, qui ne représente qu'elle-même, mais se targuait d'une reconnaissance officielle de la GLDF. Le Grand Maître considère qu'une telle pratique n'est pas acceptable et doit être corrigée, et c'est ce type d'expérience qui justifie la remise à plat engagée par le Grand Chancelier, qui ne concerne que les Obédiences étrangères, qui sont du seul ressort de la Grande Chancellerie.

Cette démarche en revanche ne concerne en rien nos relations avec les Obédiences françaises.

Le Grand Orateur pose la question des conséquences à prévoir, en terme de mots de semestre, FF : fondateurs, double appartenance, reconnaissance des FF...

Le Grand Chancelier répond qu'il présente pour l'heure un cadre général, qu'il conviendra ensuite d'examiner dans le détail les implications, pour mettre en place l'articulation entre les textes et leur application. Cela relèvera d'un travail commun entre Grand Chancelier, Grand Orateur et Grand Secrétaire.

Interviennent encore sur ce point les T.-R.-F.-. Marc Henry et Yves-Max Viton, invitant à la prudence concernant les accords existants, Jean Erceau, Joël Gregogna (pour la CNIL).

Le Grand Maître confirme qu'il n'est nullement question de toucher à ce qui existe en France aujourd'hui, et que s'agissant de l'Europe, il est essentiel de nous appuyer sur des Obédiences solides. A propos des Loges anglo-saxonnes notamment, nous devons rechercher des traités de « full recognition ». Dans le cas contraire, nous irons à l'échec.

Une discussion s'instaure ensuite sur le cas des Loges d'Espagne. Y interviennent les TRF Louis Vial, Marc Henry et Jean-Jacques Rooryck.

Dans son intervention, **le Grand Maître** pose de fait la question de la pertinence d'implanter à l'étranger des Loges de la GLDF lorsque les Obédiences existent dans ces mêmes pays, sauf cas particuliers comme l'existence d'une forte communauté de FF : français expatriés.

Vote favorable à l'adoption du rapport d'étape qui fixe les trois niveaux de textes à proposer, et à la poursuite du travail de la Grande Chancellerie.

21 mai 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.'R.'F.1. Jacques Jubenot

Le Grand Chancelier demande au Conseil Fédéral de se prononcer sur les 3 niveaux d'accord qui seront le socle de nos relations avec les Obédiences étrangères :

Par ordre croissant d'importance :

1/ Convention administrative et judiciaire

2/ Protocole d'amitié et d'inter visite

3/ Traité de reconnaissance et d'amitié (Treaty of Amity and mutual recognition).

Vote favorable du Conseil Fédéral

Le TRF Maurice Lévy fait état de la visite de la Grande Loge de Durango (Mexique) qui existe depuis 1923, travaille exclusivement au REAA et comprend 15 Loges et 500 Frères. Le Grand Chancelier propose un Protocole d'amitié et d'inter visite.

Vote favorable du Conseil Fédéral

Le TRF Jean-Michel Dardoura représenté l'Obédience à la clôture du Convent de la Grande Loge Nationale de Roumanie, ce qui a permis de clarifier nos relations dans le contexte local. Il a très bien été reçu. Le nouveau Grand Maître souhaite rencontrer le TRGM et le Grand Chancelier avant la clôture de notre Convent.

Le Grand Chancelier fait part des dernières informations concernant le Maroc. La Grande Loge de France ne doit pas s'immiscer dans les affaires intérieures des frères marocains qui doivent se déterminer entre eux. Il est dommage que des Frères confondent les relations affectives entre frères et les relations que doivent entretenir deux obédiences.

La R.'L.' « Hélios » recevra à **Bormes-les-Mimosas** une délégation de la Grande Loge Equinoxiale de l'Equateur (Quito) en présence du 2nd Grand Maître Adjoint qui proposera d'en faire un compte rendu, à actualiser et pérenniser en fonction des rencontres ultérieures.

La Grande Loge de Bulgarie est en réveil après des problèmes qui remontent aux années 40. A titre de rapport d'étape, **le Grand Chancelier** propose au Conseil de voter un possible traité de reconnaissance et d'amitié « full recognition ».

Vote favorable du Conseil Fédéral

Le TRGM propose de participer à une réunion de travail du « Groupe de recherche Alpina » le 29 mai prochain à Lausanne pour montrer l'intérêt que l'Obédience porte aux travaux de la Grande Loge Suisse Alpina. Le Passé Grand Maître Alain Graesel nous représentera.

Par ailleurs, le Vénérable Maître et les représentants de la Loge « Jean Scot Erigène » n° 1000 y participeront également.

Informations

Les invitations à la clôture de notre Convent sont parties.

16 juin 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.'R.'F.'. Jacques Jubenot

Le Grand Chancelier évoque d'abord la Grande Loge de Bulgarie avec laquelle un traité a été adopté le mois dernier, et pour laquelle il a chargé **le TRF Jean Erceaud** d'une mission. Ce dernier apporte les précisions : Trois Loges, regroupant environ quatre-vingt FF :.et appartenant jusque là à une Obédience souchée sur la Maçonnerie anglo-saxonne ont décidé de la quitter et de créer la Grande Loge de Bulgarie. Pratiquant pour deux d'entre elles le rite Schroeder et pour la troisième le REAA, elles adopteront toutes trois le REAA. Cette création n'est qu'un retour aux sources, puisqu'une Grande Loge de Bulgarie existait en 1917, créée sous l'égide de la Grande Loge de France. Il ajoute que les FF ont l'intention d'organiser leur Convent en octobre et solliciteront le Grand Maître de la GLDF pour installer le Grand Maître de la Grande Loge de Bulgarie.

Un traité d'amitié et de reconnaissance sera présenté lors de la prochaine TGL.

Le TRF Jean Erceau remet ensuite de la part de ces FF :.un cadeau au Grand Maître.

Le Grand Orateur donne pour sa part les détails sur le Rite Schroeder et les Obédiences qui le pratiquent (Alpina, Autriche et Hongrie notamment).

Le TRF Maurice Lévy, délégué par la GLDF, a participé à la réunion de l'association Grandes Loges Unies d'Europe (créée par la GLDF et la GLTSO), qui regroupe 15 Obédiences pratiquant toutes le REAA, ne sont pas mixtes et sont reconnues par la GLDF avec laquelle elles travaillent.

le T.'R.'F.'. Alain Graesel, Passé Grand Maître, a été élu, précédant au **T.'R.'F.'. Jean-Claude Bousquet**.

Au nombre des projets figure la création d'une Fédération intercontinentale. Deux Obédiences ont été acceptées : la Grande Loge Unie de Russie et la Grande Loge Nationale de Moldavie.

Il a aussi été fait état de l'admission de la Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité (dissidente de la GLNF) par un traité d'Amitié.

Interviennent dans le débat les **TRF Michel Grimaldi et Michel-Christian Robert**, tous deux favorables à cet élargissement.

Le Grand Chancelier indique avoir confié une mission au TRF Perry Willey sur les « micro-Obédiences ».

Suite à une question du TRF Gérard Deleignies à propos des liens de la GLUE avec l'Espace Maçonnique Européen, le passé Grand Maître Alain Graesel rappelle qu'il s'agit d'une initiative du Grand Orient avec lequel il a cessé toute relation, et que le Grand Orient a « recomposé » avec le Mouvement Maçonnique Européen.

A ce sujet, le Grand Maître suggère de corriger si nécessaire ce qui figure sur notre site. Après une question du TRF Pierre Notion sur les modalités de l'élection du Président, c'est au tour du TRF Jean-Michel Fédèle de prêcher la prudence avec les petites Obédiences auxquelles nous faisons la courte échelle, ce qui n'est pas une bonne chose quand on voit l'émission de TF1.

Pour suivre, le Grand Chancelier annonce avoir été saisi pour la signature d'un traité par la Grande Loge Mixte Souveraine dont le Grand Maître a été initié à la GLDF. Il avoue avoir quelque réticence à donner une suite favorable.

Par ailleurs, le TRF Didier Berthomier au Convent de la Grande Loge de Serbie, qui compte 385 FF :., pratique le REAA, et respecte les landmarks du Convent de Lausanne. Le Grand maître a été réélu, et le TRF Didier Berthomier a reçu une médaille qu'il remet.

En juillet aura lieu le Convent de la Grande Loge Unie de Russie, et du 10 au 12 septembre celui de la Grande Loge Unie de Roumanie.

2010 – 2011

2 juillet 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.-R.-F.'. Jacques Jubenot

Le Grand Chancelier étant excusé, le Grand Maître fait part de deux informations qui le concernent :

- Il a reçu un courrier annonçant la création de l'Ordre Ecossais des Chevaliers du Temple de Jérusalem et au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, auquel il ne sera pas donné suite.

Il a aussi été invité à des Rencontres européennes qui se déroulent à Luxembourg le 23 octobre prochain et souhaite obtenir des informations sur leur contenu. le T./R.-.F.'. Serge Ajzenfisz précise, pour y avoir déjà participé, que ce sont des rencontres organisées par le Grand Orient du Luxembourg, très intéressantes sur le plan intellectuel, et qu'il serait bien que nous y participions.

le T.-.R.-.F.-. Yves-Max Viton représentera la GLDF.

Vote favorable du Conseil Fédéral.

10 septembre 2010

Le Grand Maître présente ensuite le programme de travail :

Pour le Grand Chancelier : établir la liste des Obédiences étrangères avec leurs dates de création. Il y a en effet un ordre protocolaire à revoir et actualiser.

La réforme ayant été votée au Convent, il convient d'établir nos traités selon les trois niveaux qui ont été validés. Il s'agit de les mettre à jour, selon nos critères.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.'R.'F.'. Jacques Jubenot

Le Grand Chancelier a reçu le Grand Maître de la Grande Loge de Hongrie. Ce dernier a certes émis quelques griefs, mais surtout quelques interrogations sur nos relations avec les autres Obédiences en Hongrie. Son interrogation a débuté dès lors qu'il a compris que nous avons des contacts avec la Nouvelle Grande Loge du REAA de Hongrie.

Avec **le Maroc et la Roumanie** les choses sont « kafkaïennes » quant à la représentation des Obédiences dans le pays ; dès lors pour la Roumanie nous attendrons de comprendre ce qui se passe avant de nous y rendre ; pour le Maroc nous nous rendrons à leur Convent.

Installation de **la Grande Loge de Bulgarie à Sofia** le dimanche 17 octobre. Y participeront le Grand Maître, les 1er et 2d Grands Maîtres Adjointes, le Grand Chancelier, le T.'R.'F.'. Serge Ajzenfisz, Grand Chancelier Adjoint, et le T.'R.'F.'. Jean Erceau.

Portugal : les FF : nous ont fait grief de ne pas les avoir invités à la cérémonie de clôture de notre Convent, mais ils ont voulu nous rappeler un engagement pris naguère avec le Conventum des Obédiences de REAA que nous devons organiser à Paris. Il conviendra de réorienter l'objet de ce Conventum. **Le Grand Chancelier** est donc invité à y travailler.

Il convient de prévoir les délégations pour :

- **La Grande Loge symbolique du Gabon** : le T.'R.'F.'. Antoine Evoundou
- **La Grande Loge du Maroc** : le T.'R.'F.'. Didier Berthomier.

Suède : Un contact a été établi avec le Grand Maître de la Grande Loge de Suède, le T.'R.'F.'. Cari EK. Ce dernier sera présent lors de l'installation de la Grande Loge de Bulgarie. Nous poursuivons ce contact prometteur.

Quelques interventions après les communications :

le T.'R.'F.'. Yves-Max Viton sur les Rites, Rituels et leur histoire.

> **le T.'R.'F.'. Jean-Michel Dardour** pour des précisions sur les Loges de Prince Hall.

Réponse : Pour la Caroline du Sud et la Géorgie : nous serons présents à leur Convent car ils ont accepté de déplacer leur date afin de rendre cette inter-visite possible. En revanche, il existe encore des interrogations pour Massachusetts et Caroline du Nord qui ne nous ont pas répondu.

15 octobre 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.-R.-F.'. Jacques Jubenot

En l'absence du Grand Chancelier, le T.-R.-F.-. Serge Ajzenfisz présente les communications :

Rencontre avec le T.-R.-F.-. Adrien JOLLY, Grand Chancelier de la Grande Loge « Guadalupe Victoria » Etat de Durango Mexique

Suite au vote par le Convent de la GLDF, en juin 2010, du projet de traité « Protocole d'Amitié et d'Inter visite » entre nos deux Obédiences, il rencontré à deux reprises le Mercredi 22 et le Jeudi 23/09/2010 notre T.-R.-F.-. Adrien. Il a été évoqué la possibilité de signer le traité soit lors de la TGL en Décembre 2010 s'il peut être à nouveau parmi nous, soit lors d'un déplacement d'une délégation de la GLDF à Durango en début d'année 2011. Le garant d'amitié entre nos deux obédiences pourrait être le T.R.F. Jacques Jubenot quidescend de charge de Grand Chancelier en Juin 2010.

Le contact est excellent avec ce frère jeune, 33 ans, né en France, installé dans son pays d'accueil depuis 2005 et plein d'avenir au Mexique, qui souhaite nous aider et favoriser les relations avec les **autres états du Mexique** qui comptent en tout **800 Loges et 15 000 FF**. Il est tout à fait licite d'envisager des contacts très fructueux si un déplacement à Durango se concrétise en 2011.

Rapport sur les deux journées de travail des 1^{er} et 2 octobre en délégation à la GL Maroc par le TRF Didier Berthomier :

Ces journées ont commencé par une soirée, sur l'invitation du T.R.G.M. Kamal El Fahdin nouvellement élu ; étaient présents les Officiers de son collège, les délégations étrangères et les frères français invités par la GLM, tels que notre F. : Jean-Claude Hertz qui était pour la circonstance rapporteur d'une table ronde, et non représentant la GLDF. Je tiens à préciser qu'il n'a pas pris la parole durant ces deux jours au nom de la GLDF.

Nous avons eu un très bon contact (mail) avec le Grand Maître de la Grande Loge de Suède Cari Ek que nous rencontrerons à Sofia lors de la cérémonie de reprise des travaux de la Grande Loge de Bulgarie (rapport sera fait au C.F. de novembre).

26 novembre 2010

- Le Grand Maître demande que le compte rendu du 15 octobre 2010 relatif aux communications du Grand Chancelier, présentées à Montpellier par le T...R...F Serge Ajzenfisz concernant le Maroc, soit purement factuel.

Il ajoute par ailleurs que la Grande Chancellerie est seule habilitée à définir les règles à suivre à l'égard des Obédiences étrangères, et à représenter auprès de celles-ci la Grande Loge de France, directement ou par l'intermédiaire de Frères nommément délégués.

Marc Henry : Il s'est rendu à Athènes pour une réunion de la COMALACE, et il en remet la contribution au Grand Maître. A cette occasion, il informe le Conseil qu'il a transmis au Grand Maître et au Grand Chancelier un ensemble de documents concernant la Grande Loge Mixte de Grèce « Delphi » ; qui accueillait cette manifestation ; pour étude.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T...R...F... Jacques Jubenot

Le Grand Chancelier donne connaissance des représentations extérieures :

Les 16 et 17 octobre 2010, le Grand Maître de la Grande Loge de France, Alain-Noël Dubart, accompagné des Très Respectables Frères Marc Henry, Premier Grand Maître Adjoint, Jacques Jubenot, Grand Chancelier, Serge Ajzenfisz, Grand Chancelier Adjoint et Jean Erceau, faisant fonction de Grand Orateur, ont procédé à l'Orient de Sofia au rallumage des feux de la Grande Loge de Bulgarie. Etaient présents treize Grands Maîtres de Grandes Loges (Belgique, Espagne, Hongrie, 11es Canaries, Moldavie, Roumanie, Suède, Serbie, ainsi que trois Obédiences italiennes et une libanaise) et plus de 120 frères.

Le Grand Maître Savino BATANOV, auquel notre Grand Maître a régulièrement remis le maillet et l'épée flamboyante, procède (en langue bulgare) à l'installation de son collège de Grands Officiers qui reçoit du Grand Maître de la Grande Loge de France la patente qui renouvelle au niveau de l'Obédience, créée le 9 juin 1917, celle accordée à la Loge ZARYA en 1914.

Au Grand Orient du Congo Brazzaville : T...R...F JG Marimoutou

A la Grande Loge Féminine de Suisse et au Grand Orient de Suisse : T...R...F Ph. Charuel.

En Roumanie les 11 et 12 décembre, où prudence et mesure sont éminemment recommandées : le TRF Serge Ajzenfisz nous représentera.

• Dossiers en cours :

Une Grande Loge de Hongrie, qui veut travailler au REAA, souhaite une vraie reconnaissance : nous suivrons la démarche identique à celle de la Bulgarie : une patente puis ensuite un traité.

Il en est de même pour **la Suède**.

Portugal : outre la question de PVI, déjà évoquée plus haut par le TRF Louis Trébuchet, un autre sujet est à résoudre : celui du symposium des Obédiences pratiquant le REAA : il s'en est tenu un il y a deux ans, et nous aurions dû l'organiser l'an dernier. Le Grand Chancelier estime qu'il nous faut travailler à réorienter cette structure et à harmoniser l'ensemble de nos actions. Une réunion se tiendra au cours du premier trimestre 2011 avec cet objectif.

> **GLUDE** : lors de la TGL, nous recevrons son Président et une délégation des Obédiences qui en font partie.

A ce point de la discussion, **le Grand Maître** souhaite intervenir pour évoquer le symposium des Obédiences pratiquant le REAA. Nous ne l'avons pas organisé l'an dernier, c'est le représentant du Portugal qui nous a rappelé lors d'une rencontre que nous aurions dû le faire. Mais le Grand Maître s'interroge sur la pertinence d'une telle structure qui limite l'adhésion à une Obédience par pays, et pour le seul REAA, nous instituant ainsi en une sorte de Suprême Conseil bis, ce que nous n'avons pas vocation à être, et nous interdisant tout contact avec les autres Obédiences. C'est la conséquence à ses yeux d'une prise de position maladroite d'un ancien Grand Chancelier. Il convient selon lui d'aller vers une dissolution de cette structure, les Obédiences qui en sont membres étant invitées à rejoindre la GLUDE.

- A propos de la GLUDE précisément, **le Grand Maître** en retrace l'historique, et les circonstances de l'arrivée du T...R.:F.: Alain Graesel au poste de Président, conformément à la Charte, aux statuts et au Règlement Intérieur de cette structure : pour le Grand Maître, la structure opérationnelle ne peut être dirigée actuellement que par la GLTS0 ou la GLDF.

La question est maintenant de savoir ce qu'il convient d'en faire, et quel devenir lui accorder. Une réunion a déjà eu lieu le 11 novembre avec le Grand Maître, le Grand Chancelier et le T. -R.-.F. Alain Graesel, ancien Grand Maître et Président en exercice. La réunion annuelle du comité de coordination, prévue dans les statuts, se tiendra le jeudi 15 décembre dans nos locaux. Le Grand Maître de la Grande Loge de Belgique y a été invité, en observateur pour le moment. Le TRGM souhaite, et ne désespère pas, de voir la Grande Loge de Belgique, et peut être même ensuite le Grand Orient de Belgique, rejoindre à terme la GLUDE.

Au cours de cette réunion du comité de coordination du 15 décembre seront évoquées les questions des statuts, des objectifs pour l'avenir, de ce que souhaite faire le T.-R.-.F. Alain Graesel durant le temps de sa présidence, ainsi que des modalités de fonctionnement et de financement.

Cet exposé suscite des interventions :

- **le T.:R.-.F.: Marcel Graine** se dit inquiet du problème posé par la non-existence juridique de la GLUDE qui est une association de fait et non de droit. Cette non-existence peut être la cause de difficultés du fait que la GLDF procède à des remboursements de frais de déplacement à ses dirigeants, ces derniers, membres de l'obédience, n'ayant pas reçu l'aval préalable du Conseil Fédéral pour exercer leur mandat.

Il demande :

- que les dirigeants de la GLUDE en déposent au plus vite les statuts à la Préfecture de Paris et,
- que le Conseil Fédéral désigne chaque année ses 5 représentants en vue de siéger au sein de son "Comité de Coordination" tel que prévu à l'article 7.1 du projet de statuts de la GLUDE.

le TRF Yves-Max Viton met à disposition une copie des textes régissant la GLUDE, et fait valoir que, pour lui, les frais sont à la charge de l'Obédience dont est issu le président et au prorata du nombre de membres. Il souligne qu'il est utile d'avoir un projet de financement à côté d'un projet de budget, et de vérifier que tout se fait dans la légalité.

Suit une série d'interventions des TT. -RR.-.FF : Louis Trébuchet, Marc Henry, Yves-Max Viton et Marcel Graine de nouveau, qui ont pour principal objet les statuts, le financement, les objectifs et les modalités de prise en compte par le Convent et la TGL. Le Grand Maître s'attache à donner une réponse et son point de vue après chacune de ces interventions.

le T.:R.:F.: Gérard Deleignies, pour sa part s'interroge sur le positionnement de l'Espace maçonnique européen dans ce dispositif.

le T.:R.:F.: Henri Pacouil fait état de deux articles parus sur la presse étrangère et notamment de Barcelone et d'Italie, stigmatisant « les Maçons » et qu'il remet au Grand Chancelier.

Le Grand Chancelier termine ensuite ses communications en donnant quelques informations : Le Grand Maître de **la Grande Loge du Cameroun** participera à la Fête de l'Ordre, et sera donc présent pour la TGL.

La Grande Loge de France est invitée au Convent de **la GLTS de Madagascar**.

Le Grand Chancelier termine en confirmant que la double appartenance de FF de la Grande Loge pose parfois problème.

Le T...R...F... Serge Ajzenfisznous informe de son déplacement récent **en Bulgarie**, annonce qu'il a commencé à travailler sur les traités et pourra faire un état des lieux en janvier. Il évoque le Grand Chancelier de **la Grande Loge de Roumanie** dont il attend un appel imminent, avant d'apporter les précisions sur son déplacement à la Grande Loge de Roumanie 1880 (nouvelle dénomination).

Le Yves-Max Vitons'est pour sa part rendu à Luxembourg, où il a représenté l'Obédience aux **14èmes rencontres européennes de Luxembourg** sur le sujet « (im)migrations en Europe : chance et nécessité » » organisées avec le soutien ou la participation financière du gouvernement du Grand Duché, de la ville de Luxembourg, du Grand Orient du Luxembourg, du Grand Orient de France, le Suprême Conseil du Grand Orient, la Grande Loge Féminine de France, la Fédération Humaniste Européenne, et l'Institut Pierre WERNER entre autres.

Accueilli plutôt froidement au départ, en raison de notre longue absence, malgré des courriers et des relances téléphoniques, il a pris la parole et confirmé sa position de délégué officiel de la GLDF, il a assisté à une série de conférences et participé aux échanges et contribué à repositionner l'image de la GLDF au sein de cette organisation, où toutes les grandes Obédiences européennes étaient représentées par de nombreux Frères et sœurs.

17 décembre 2010

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.'.RAF.'. Jacques Jubenot

Le Grand Chancelier fait état de la délivrance de patente à la Grande Loge de Hongrie.

Le T.'.R/.F.'. Serge Ajzenfisz évoque son déplacement en Roumanie (texte ci-dessous)

« RAPPORT MISSION BUCAREST 10-12 DEC 2010

J'ai représenté la GLDF à Bucarest pour la clôture du Convent de la Grande Loge Roumaine 1880.

L'accueil et le séjour furent parfaits, fraternels et chaleureux. Le tout fut très bien organisé.

La clôture du Convent a eu lieu le Dimanche 12/12 sous forme d'une cérémonie permettant d'accueillir, comme nous le faisons à Paris, les délégations féminines locales et des SS. visiteuses. La Grande Loge Roumaine 1880 est une obédience ancienne (connue un temps sous le nom de GL Unie de Roumanie), qui a récemment (novembre 2010) changé de nom.

Elle a connu des hauts et des bas et c'est aujourd'hui une «petite » obédience de 15 loges environ et 200 FF. après avoir fait un choix de la qualité et non de la quantité. Elle est souchée sur un Suprême Conseil. Le T.R.G.M. Constantin Savoïu a été initié en 1976 rue Puteaux et est très respectueux de notre façon de travailler. J'ai eu plusieurs entretiens avec lui. Cette obédience souhaite avoir une délivrance de patente de REAA par la GLDF et à terme un traité avec nous. La Grande Loge Roumaine 1880 espère pouvoir rejoindre les GLUDE ».

Le TRF Jean Erceau rappelle qu'à la demande du Grand Chancelier, il a eu des réunions de travail les 6 et 7 novembre avec les FF :.de la Grande Loge de Hongrie.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jacques Jubenot

Le TRF Jacques Jubenot évoque successivement :

- La visite au **Brésil**, état de Para : le T.:R.:F.: Waldemar Coelho, Grand Maître et membre de la GLDF au sein de la R.:L.: « Les Fils des Etoiles » à l'Orient de Kourou, descend de charge en mai et deviendra Vice-président du Grand Maître Général. Il s'agit de l'Obédience historique du Brésil, avec laquelle les contacts seront poursuivis.
- Du 1^{er} au 5 février, la Grande Loge sera présente au **REHFRAM** à Cotonou. Notre participation mérite cependant réflexion, selon le T.:R.:F.: Jacques Jubenot.
- Avec les **USA**, les contacts se poursuivent, et une visite prévue en Caroline du Nord pour la poursuite des traités.
- Après l'accord obtenu en TGL, un traité puis une patente sont sur le point d'être signés avec la Grande Loge de **Hongrie**, et dans le même élan nous sommes sollicités par l'Autriche.
- Au **Portugal**, quelque chose est en cours avec le T.:R.:F.: Louis Trébuchet. Au sujet du conventuum des Obédiences pratiquant le REAA, on peut considérer que cela fait double emploi avec la GLUDE et autres regroupements, et envisager de ne pas aller plus loin.
- Il est « relancé » par le Grand Maître « mondial » de l'Ordre International du Rite Ancien Primitif de Memphis Misraïm (!)
- **Le TRF Marc Henry** annonce qu'il rencontrera prochainement des Frères et Sœurs grecs, et qu'il est à disposition pour passer des messages.

Le Grand Maître a reçu des documents explicatifs provenant de la Grande Loge du **Mexique**. Il se demande si elle souhaiterait recevoir patente et il rappelle que nous avons signé un traité avec Durango. Sur ce point, le T.:R.:F.: Serge Ajzenfisz apporte des précisions. **Le Grand Chancelier** se penchera sur les documents, et étudiera le dossier.

Sur la demande du Grand Maître, **le Grand Chancelier** aborde alors la situation en Roumanie et l'état de nos relations avec les différentes Obédiences. Après discussion, et eu égard au flou qui règne dans ce pays, le Grand Maître souhaite, avec l'accord du Grand Chancelier, que nous suspendions les relations avec toutes les Obédiences.

Après les réquisitions en ce sens du Grand Orateur,

le Conseil Fédéral vote le gel des relations avec les Obédiences roumaines.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jacques Jubenot

Le T.:R.:F.: Jacques Jubenot évoque successivement :

- **Le REHFRAM**, conférence des puissances maçonniques africaines et malgaches, qui s'est déroulée du 1^{er} au 6 février pour les 50 ans d'indépendance sous le titre « Debout et à l'ordre mes Frères ! »
La prochaine aura lieu le 8 mars 2012 au Gabon, la suivante en février 2013 au Congo Kinshasa
- Sa rencontre avec le Grand Maître du **Grand Orient de Pologne** le 23 février.
- Le symposium au **Congo** du 28 février au 6 mars
- La prochaine réunion à Porto des Obédiences pratiquant le REAA. Objectifs : PVI, et incurver les orientations de ce collectif.
- Quelques problèmes avec la **Grande Loge de Suède**.
- Enfin sa présence au **Cameroun** pour représenter le Grand Maître.
- **Le T.:R.:F.: Jean Erceau** évoque sa présence à Vilnius du 25 au 29 mai pour la cérémonie de création d'une nouvelle Loge.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER ADJOINT

T.:R.:F.: Serge Ajzenfisz

Outre les communications du Grand Chancelier concernant les relations avec les Obédiences évoquées lors de la séance de la veille et jointes en annexe,

Le T.:R.:F.: Serge Ajzenfisz donne connaissance des activités de la Grande Chancellerie en lieu et place du T.:R.:F.: Jacques Jubenot, parti répondre à l'invitation de la grande Loge Unie du Cameroun :

- **Symposium de l'Afrique à Brazzaville 4 mars 2011**
Participation de 33 frères d'obédiences amies + les frères GLDF, Congo et Togo.
- **Grand Orient de Pologne**
Le 23 février 2011 le TRGM et le Gd Chancelier ont rencontré le Grand Maître du Grand Orient de Pologne. Echange fructueux et visite de nos locaux. Ils cherchent de l'aide pour leur projet de création d'un musée de la maçonnerie en Pologne. Ils se sentent lâchés par le GODF et cherchent un autre partenaire. Il faut poursuivre les investigations. Serge Ajzenfisz aura l'occasion de les rencontrer à Riga en avril.
- **Grande Loge Nationale Portugaise**
En plus de l'entretien sur PVI avec les TRF Louis Trébuchet, nous avons évoqué la poursuite de la conférence des Obédiences de REAA en Europe. Ils n'ont pas été admis aux GLUDE, et ne sont pas membres de l'UMM (Union Maçonnique de la Méditerranée).
Ils se disent prêts à faire évoluer la conférence des Obédiences de REAA.
Ils nous invitent à la XXIV^e conférence Maçonnique du Centre d'Etude Fernando Pessoa à Lisbonne le samedi 22 octobre 2011.
- **Inde**
Invitation à la 17^e réunion annuelle de la Grande Loge de l'Inde du Sud. Le TCF Vijay Dwarka, garant d'amitié représentera la GLDF.
- **Hongrie**
Rencontre avec le TCF Jean-Claude Boursin, nommé autrefois auprès du GO de Hongrie. Cette obédience s'est rapprochée du GODF et est devenu multi rites. D'où le souhait de FF. hongrois de créer une obédience de REAA, ce qui sera fait en mai à Budapest
- **Haïti**
Election du nouveau conseil exécutif du GOH. Envoi de nos félicitations.
- **Mexique Durango**
Problèmes de calendrier et d'agenda pour la signature du traité.
- **USA Floride**
Jacques Jubenot sera présent du 14 au 16 avril au Convent de la Grande Loge Prince Hall



Nos excuses pour le prochain CF : S. Ajzenfisz sera à Riga (Lettonie) et Jacques Jubenot en Floride.

Le Grand Maître fait le point de sa rencontre avec le Grand Maître de la Grande Loge d'Italie, en présence de la Grande Chancellerie.

La Grande Loge d'Italie souhaiterait que l'on organise une exposition sur l'anti maçonnerie, avec la collaboration de leur musée et du nôtre, souhait auquel notre Grand Maître se dit favorable.

Elle demande également de pouvoir mettre à jour leur rituel (REAA)

Elle procède à des publications de livres et d'un certain nombre de textes qui correspondent à la Grande Loge de France. Il serait utile de nous rapprocher de leur publication (de qualité) : « Officinaé », pour entamer une collaboration.

Elle souhaite enfin que l'on formalise le traité voté et conclu l'an dernier.

Nous serons invités pour une manifestation qui concernera les 150 ans de l'unité italienne.



GRANDE LOGE DE FRANCE

Situation des TRAITES PROTOCOLES CONVENTIONS

TRAITES



N° 1

Traités d'Amitié et de Reconnaissance Mutuelle

« *Full Recognition* »

TRAITES



AFRIQUE

- 19/06/1994 Grand Bénin de la République du Bénin
- 27/03/1979 Grande Loge Unie du Cameroun
- 13/06/2008 Grand Orient du Congo Kinshasa
- 12/06/1993 Grande Loge Unie de Côte d'Ivoire
- 09/02/1996 Grande Loge Symbolique du Gabon
(Ex Grand Rite Equatorial)

TRAITES



OCEAN INDIEN - ASIE

- 07/06/2004 United Grand Lodges of India
(Grande Loge de l'Inde du Sud et Inde du Nord)
- 23/06/2002 Grande Loge Traditionnelle et Symbolique de
Madagascar

TRAITES



BRESIL - 1

Confédération des Grands Orients Indépendants du Brésil (COMAB)

04/04/1988	Grand Orient de Rio Grande do Sul
26/06/1988	Grand Orient de Sao Paulo
26/06/1988	Grand Orient de Rio Grande do Norte
02/10/1988	Grand Orient de Parana
03/10/1988	Grand Orient de Santa Catarina
06/10/1988	Grand Orient Indépendant de Rio de Janeiro

TRAITES



BRESIL - 2

Confédération des Grands Orients Indépendants du Brésil (COMAB)

- 06/10/1988 Grand Orient de Ceara
- 06/10/1988 Grand Orient de Mato Grosso
- 26/06/1988 Grand Orient de Mato Grosso do Sul
- 05/02/1990 Grand Orient de Minas Gerais
- 08/03/1994 Grand Orient Indépendant de l'Etat de Pernambuco
- 08/03/1994 Grand Orient Autonome de Maranhão

TRAITES



BRESIL - 3

Confédération des Grands Orients Indépendants du Brésil (COMAB)

- 08/03/1994 Grand Orient Indépendant de Piaui
- 08/03/1994 Grand Orient de l'Etat de Paraíba
- 07/09/1998 Grand Orient Paulista
- 20/08/1998 Grand Orient de Bahia

TRAITES



AMERIQUES

Nord

- 27/06/1999 Grande Loge "Prince Hall" de Georgie (P.H.A.)
- 09/12/2008 Grande Loge "Prince Hall" de Caroline du Sud"
- 28/03/2009 Grande Loge "Prince Hall" – Juridiction de Floride
- Mars 2005 Gran Logia de Lengua Española para os Estados Unidos da America

TRAITES



AMERIQUES

Central / Caraïbes

- L'an 1836 Grand Orient d'Haïti
- L'An 1996 Grande Loge Equinoxiale de l'Equateur
- 08/03/1996 Grande Loge "Valle de Mexico"
- 03/06/1999 Grande Loge "El Potosi" de Mexico (C.M.I.)

TRAITES



AMERIQUES

Sud

- Avril 2006 Gran Logia de la Republica Bolivariana de Venezuela
- 29/03/2005 Grande Loge de Maçons Libres et Reconnus de la République du Paraguay
- 16/11/1994 Grand Orient d'Uruguay
- 28/03/2000 Grande Loge de la Maçonnerie d'Uruguay

TRAITES



EUROPE

- 11/01/1986 Grande Loge de Belgique
- 20/10/2010 Grande Loge de Bulgarie du R.E.A.A.
- 23/05/1999 Grande Loge de Grèce du R.E.A.A.
- 05/02/2005 Grand Orient Italien
- 18/04/2001 Grande Loja Nacional Portuguesa (A.F.A.M.)

TRAITES



EUROPE *(suite)*

- 15/11/2003 Grande Loge Nationale de Roumanie
- xx/xx/2007 Grande Loge Unie de Roumanie
- 19/12/2009 Grande Loge Unie de Russie
- 26/04/1998 Grande Loge Nationale de Serbie et Monténégro
- 23/06/2002 Grande Loge des Pays Tchèques

TRAITES



PROCHE ORIENT

22/05/2001 Grande Loge Unie du Liban

22/05/2001 Sun Grand Lodge of Lebanon

26/01/2007 Grande Loge Unie du Maroc

PROTOCOLE



N° 2

Protocole d'Amitié et d'Inter Visite

PROTOCOLE



23/03/2002 Grand Orient de Hongrie

15/11/2003 Grand Orient de Suisse

29/03/2005 Grande Loge des Cèdres du Liban

23/06/2002 Grande Loge du Maroc

L'an 2009 Grande Loge Française du Costa Rica

CONVENTION



N° 3

Convention Administrative et/ou Judiciaire

CONVENTION



- 11/09/1972 Grand Orient de France
- 13/03/2002 Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra
- 13/03/2002 Fédération du Droit Humain
- 16/10/2004 Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal
- 03/05/2002 Grande Loge Féminine de France
- 15/06/2007 Grande Loge Féminine de Memphis-Misraïm
- 30/06/2005 Grande Loge Nationale Française (convention administrative)

CONVENTION



- 17/06/2007 Loge Nationale Française
- 15/06/2007 Grande Loge Mixte de Memphis-Misraïm
- 15/06/2007 Grande Loge Française de Memphis-Misraïm
- 14/05/2004 Grand Orient de Belgique
- 14/05/2004 Grande Loge de Belgique
- 28/02/2006 Grande Loge Féminine de Belgique
- 21/05/2005 Grande Loge Féminine de Suisse



GRANDE LOGE DE FRANCE

OBEDIENCES INVITEES - ORDRE PROTOCOLAIRE

Année de création	Obédience	Pays	Traités	Date de signature
	Grande Loge Confédérée d'Espagne	Espagne		
	Grande Loge Unie du Liban	Liban	Traité F-R n°1	2001
	Sun Gran Lodge of Lebanon	Liban	Traité F-R n°1	2001
	Grande Loge Nationale de Serbie et Montenegro	Yougoslavie	Traité F-R n°1	1998
	Grande Loge National du Portugal	Portugal		
2009	Grande Loge Française du Costa Rica	Costa Rica	Protocole n°2	2009
2008	Grande Loge Nationale de la République de Moldavie	Moldavie		
2008	Grande Loge Unie de Russie	Russie	Traité F-R n°1	2009
2006	Grande Loge de Hongrie de REAA	Hongrie		
2005	Grande Loge Unie du Maroc	Maroc	Traité F-R n°1	2007
2003	Grande Loge Française de Memphis Misraïm	France	Convention Admin et Jud.	2007
2003	Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité	France		
2003	Grand Orient du Congo Brazzaville	Congo		
2001	Grande Loge Nationale d'Ayiti	Haiti	Visite Région Caraïbes	2009
2000	Grande Loge du Maroc	Maroc	Protocole n°2	2002
2000	Grand Orient du Congo Kinshasa	Congo	Traité F-R n°1	2008
1998	Grande Loge Mixte de Memphis Misraïm	France	Convention Admin et Jud.	2007
1997	G.L.T.S de Madagascar	Madagascar	Traité F-R n°1	2002
1996	Grande Loge DELPHI	Grèce		
1996	Grande Loge Unie de Roumanie	Roumanie	Traité F-R n°1	2007
1996	Grande Loge de Maçons Libres et Reconnus de la République du Paraguay	Paraguay	Traité F-R n°1	2005
1995	Grande Loge de l'Inde du Nord	Inde		
1995	United Grand Lodges of India	Inde	Traité F-R n°1	2004
1993	Grand Orient Tcheque	Tchéquie		
1990	Grand Orient d'Uruguay	Uruguay	Traité F-R n°1	1994
1987	Grand Orient et Loges Associées du Congo	Congo		
1986	Grande Loge de Grèce du REAA	Grèce	Traité F-R n°1	1999
1982	Grande Loge Mixte de France	France		
1981	Grande Loge Féminine de Belgique	Belgique	Convention Admin et Jud.	2006
1980	Grande Loge des Cèdres	Liban	Protocole n°2	2005
1976	Grande Loge Féminine de Suisse	Suisse	Convention Admin et Jud.	2005
1976	Grande Loge Symbolique du Gabon	Gabon	Traité F-R n°1	1996
1974	O.I.T.A.R.	France	Convention Admin et Jud.	2004
1974	Grande Loge Equinoxiale de l'Equateur	Equateur		1996
1973	Grande Loge Mixte Universelle	France		
1972	Grand Orient de Rio Grande do Sul	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Sao Paulo	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Rio Grande do Norte	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Parana	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Santa Catarina	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient Indépendant de Rio de Janeiro	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Ceara	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Mato Grosso	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Mato Grosso do Sul	Brésil	Traité F-R n°1	1988
1972	Grand Orient de Minas Gerais	Brésil	Traité F-R n°1	1990
1972	Grand Orient Indépendant de l'Etat de Pernambuco	Brésil	Traité F-R n°1	1994
1972	Grand Orient Autonome de Maranhão	Brésil	Traité F-R n°1	1994
1972	Grand Orient Indépendant de Piaui	Brésil	Traité F-R n°1	1994
1972	Grand Orient de l'Etat de Paraíba	Brésil	Traité F-R n°1	1994
1972	Grand Orient Paulista	Brésil	Traité F-R n°1	1998
1972	Grand Orient de Bahia	Brésil		1998



GRANDE LOGE DE FRANCE

OBEDIENCES INVITEES - ORDRE PROTOCOLAIRE

1968	Loge Nationale Française	France	Convention Admin et Jud.	2007
1966	Gd Bénin de la Rép. du Bénin	Bénin	Traité F-R n°1	1994
1965	Grande Loge Feminine de Memphis-Misraïm	France	Convention Admin et Jud.	2007
1962	Grande Loge Unie du Cameroun	Cameroun	Traité F-R n°1	1979
1961	Gran Logia de Lengua Espanola para os Estados Unidos da America	USA	Traité F-R n°1	2005
1959	Grand Orient de Suisse	Suisse	Protocole n°2	2003
1959	Grande Loge de Belgique	Belgique	Traité F-R n°1	1986
1958	G.L.T.S. - Opéra	France	Convention Admin et Jud.	2002
1951	Grande Loge des Pays Tchèques	Tchéquie	Traité F-R n°1	2002
1951	Sérénissime Grande Loge de l'Italie	Italie		
1950	Grande Loge Prince Hall des Bahamas	USA		
1945	Grand Orient de Pologne	Pologne		
1945	GL Féminine de France	France	Convention Admin et Jud.	2002
1935	Grand Prieuré des Gaules	France		
1929	Grande Loge Unie de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Traité F-R n°1	1993
1923	Gran Logia "Guadalupe Victoria" del Estado de Durango	Mexique		
1917	Grand Lodge of Bulgaria	Bulgarie	Traité F-R n°1	2010
1913	GLNF	France	Convention Admin	2005
1910	Grande Loge d'Italie des Anciens Libres Acceptés Maçons	Italie		
1908		Hongrie	Protocole n°2	2002
1893	Fédération Française du Droit Humain	France	Convention Admin et Jud.	2002
1891	Grande Loge "El Potosi" de Mexico (C.M.I.)	Mexique	Traité F-R n°1	1999
1883	Grande Loja Nacional Portuguesa (A.F.A.M.)	Portugal	Traité F-R n°1	2001
1880	Grande Loge Nationale de Roumanie	Roumanie	Traité F-R n°1	2003
1876	Grande Loge Prince Hall du Maryland	USA		
1872	Grande Loge Prince Hall de Caroline du Sud	USA	Traité F-R n°1	2008
1870	Grande Loge Prince Hall de Floride	USA	Traité F-R n°1	2009
1866	Grande Loge Prince Hall de la Caroline du Nord	USA		
1864	Grande Loge Prince Hall de Georgie	USA	Traité F-R n°1	1999
1862	Grande Loge "Valle de Mexico"	Mexique	Traité F-R n°1	1996
1857	Grande Loge d'Argentine			
1855	Grande Loge de la Maçonnerie d'Uruguay	Uruguay	Traité F-R n°1	2000
1832	Grand Orient de Belgique	Belgique	Convention Admin et Jud.	2004
1824	Grand Orient d'Haiti	Haiti		
1824	Gran Logia de la Republica Bolivariana de Venezuela	Venezuela	Traité F-R n°1	2006
1805	Grand Orient Italien	Italie	Traité F-R n°1	2005
1802	Grand Orient de Lusitanie	Portugal		
1775	Grande Loge Prince Hall du Massachusett	USA		
1773	Grand Orient de France	France	Convention Admin et Jud.	1972
1728	Grande Loge de France	France		



COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jacques Jubenot

Absent le 15 avril pour cause de participation au Convent de la Grande Loge Prince Hall de l'Etat de Floride qui s'est déroulé du 15 au 18 avril, le Grand Chancelier donne ses communications :

DOUALA : Le dîner débat s'est bien déroulé, il faut noter la présence des Très Illustres Frères Hubert Greven et Max Icher. Ces derniers participaient à la semaine de l'Ecossisme du Suprême Conseil du Cameroun. C'est à cette occasion que la Grande Loge Unie du Cameroun nous a sollicités pour parler du thème suivant : « Que peut encore apporter la Franc-Maçonnerie à notre société au 21ème siècle ? » Il y avait environ 200 convives et des questions ont été posées tard dans la soirée. Etaient présents les FF : du Bénin, du Congo et du Gabon. La formule est innovante, et le Grand Chancelier leur a promis l'aide de la GJDF pour des opérations similaires dans l'avenir s'ils en faisaient la demande.

Bicentenaire de la RL « Le Septentrion », à l'Orient de Gand, Grande Loge de Belgique

La délégation a été reçue de superbe manière. La Grande Chancellerie a rencontré les Obédiences invitées et notamment la Grande Loge de Hollande et la Grande Loge du Luxembourg. Affaire à suivre.

A noter au cours de cette manifestation l'intervention du Grand Orient de France, qui remet en marche le CLIPSAS dans les mois prochains.

A cet égard, il est à noter que la GLB a rejoint le CLIPSAS, en raison des statuts de la GLUDE qui interdisent la pluralité des Obédiences. Il sera donc nécessaire d'adapter les dits statuts, pour y trouver une solution.

Le Grand Orateur confirme s'y être déjà penché, à la demande du passé Grand Maître Alain Graesel.

Grande Loge Prince Hall USA

- **Floride** : Le Grand Chancelier assistera au Convent de la Grande Loge de Prince Hall de Floride du 15 au 18 avril.
- **Géorgie** : Le Grand Chancelier assistera au Convent de la Grande Loge de Prince Hall de Géorgie du 7 au 10 juin. Il essaiera à cette occasion de rencontrer la Grande Loge de Prince Hall de l'Etat de Caroline du Nord afin de conclure le traité en cours d'analyse.

Ordre international de Memphis Misraïm : Installation d'une Grande Loge au Portugal le 21 mai prochain. Nous n'enverrons pas de délégation.

SENEGAL

Tenue du Convent de la **GLTSA à Dakar** le 25 juin. Une délégation s'y rendra, composée des TRF Jacques Jubenot, Jean-Gabriel Marimoutou et Antoine Evoundou.

HAITI

Examen des devis envoyés par les Frères haïtiens et entretien téléphonique avec eux. Les Frères haïtiens ont démarré les travaux, et notre participation leur a été précisée. Une mission pourrait être diligentée pour clarifier la procédure de versement de cette aide.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg

- 3 juin : AG de la GLUE
- 4 juin : AG de la GLUE de Russie
- 5 juin : Tenue de la RL « Astrée » n°1441 à Moscou avec la présence de la RL Astrée n° 3 de la GLU de Russie. Le Grand Maître est sollicité pour un livre, un mot ainsi que pour sa présence.



BRESIL

Grand Orient de l'Etat de Para : élection du Grand Maître en mars, le nouveau Grand Maître Raimundo Farias qui succède au TRF Waldémar COELHO sera installé le 18 juin 2011. Une délégation s'y rendra, constituée par le Grand Chancelier.

BELGIQUE

Une délégation est à prévoir pour l'installation le 8 mai à Bruxelles du nouveau Grand Maître du Grand Orient de Belgique.

Clôture des Travaux à 18 h 15.

Mercredi 18 mai 2011

- Participation à la Tenue de la RL « Cosmos » de la GLFF - Thème : « Le Rite d'Adoption ».

Points divers :

- Le Grand Maître a été interpellé par un F. : sur la question du Volume de la Loi Sacrée présent sur l'autel des serments. En réponse, il nous invite à relire le compte rendu du Convent de 1953, au cours duquel les députés étaient appelés à choisir entre deux propositions : celle défendue par le Grand Maître Louis Doignon se référant à la Grande Loge Suisse Alpina (le Volume de la Loi Sacrée étant la Bible par référence aux Anciennes Obligations), et la seconde qui souhaitait ne pas imposer la Bible mais les Constitutions d'Anderson. Une Commission avait été réunie sur ce sujet et avait opté (par 7 voix contre 3) pour la position du Grand Maître. Le vote des députés l'avait ensuite adoptée à la majorité des 2/3.
Dès lors, le Grand Maître confirme qu'il n'est plus possible à une Loge de la Grande Loge de France de ne plus disposer le Volume de la Loi Sacrée sur l'autel des serments.
Le T. : R. : F. : Jean Michel Fédèle pense qu'une lettre sera sans doute adressée à ce Frère, et il souhaiterait la lui porter personnellement.
Le T. : R. : F. : Philippe Charuel rappelle la démolition d'une Loge en 2001 au motif qu'elle refusait.
Le T. : R. : F. : Gérard Deleignies souhaiterait que ce texte paraisse, et le T. : R. : F. : Louis Trébuchet mentionne que le n° 161 de PVI, consacré au VLS, comprendra cet « épisode ».
- Le Jury du Prix Pierre Simon-Ethique et Humanisme se réunira le mardi 24 mai. Le T. : R. : F. : Jean-Michel Dardour y sera présent.
- Le Grand Maître a reçu une nouvelle candidature pour la présidence du Convent. Il s'agit du T. : C. : F. : Patrick Fournier, président du Congrès Méditerranée.
- Le Grand Maître fait le point sur les derniers développements de la situation au sein de la GLNF : le T. : R. : F. : Stifani a adressé une lettre de démission conditionnelle laissant entendre qu'il remettra son mandat en jeu. Dans le même temps, 5 Obédiences européennes (Suisse, Belgique, Allemagne, Luxembourg et Autriche) ont adressé à la GLNF une lettre de suspension de reconnaissance.
- Le TCF Joël Toussaint a fait parvenir une nouvelle lettre recommandée.
- Les FF. : de Madagascar ont pour leur part adressé une lettre de remerciement pour la présence du Grand Maître et de la délégation lors des diverses cérémonies.
- Après la rencontre avec le Ministre de l'Intérieur, le Grand Maître a publié un communiqué sur la relation entre l'Etat et la Laïcité (texte joint en annexe).
- La Grande Maîtresse de la GLFF ne sera pas présente lors de la cérémonie de clôture du Convent en raison de la Fête de l'Obéissance. La T. : R. : S. : Grande Secrétaire la représentera.
- D'autres Obédiences organisent maintenant, à l'exemple de la GLDF, des colloques (GODF, DH, GLMU). S'il y a concurrence, nous devons impérativement être les meilleurs (ce qui n'a pas été le cas lors de la venue de Georges Fenech où seuls 20 FF. : étaient présents. Il est donc indispensable de « recalibrer » notre communication avec la Commission des Droits de l'Homme, la Commission Ethique et la Commission d'Histoire, et de recentraliser les structures.
- Un F. : a proposé au Grand Maître de lui faire don de documents en sa possession. Le T. : R. : F. : Max Aubrun le rencontrera et en fera l'inventaire.
- Le T. : R. : F. : Louis Vial a créé l'Association des Amis de Puteaux (dont les membres sont les anciens Conseillers Fédéraux). La première réunion se tiendra le jeudi 16 juin, de 10 heures à 12 heures.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jacques Jubenot

« Communication de la Gde Chancellerie

CF du 20 mai 2011

TRGM et vous tous mes frères, je vous fais part de mes communications :

En propos liminaire, je voudrais excuser le TRF Jean ERCEAU en mission pour la Grande Chancellerie en Bulgarie afin d'assister le TRGM Savino BATANOV et nos frères Bulgares qui traversent une crise interne.

Sur le plan international :

Les Grandes Loges PHA USA :

- Columbia

Lors de la XI^{ème} conférence des Grands Maîtres des Main Stream la situation de la GLDF a été examinée. Les conclusions montrent une évolution dans les pensées.

- Nouvelle Orléans

La Grande Chancellerie sera présente au symposium du bicentenaire du REAA qui se tiendra à la Nouvelle Orléans en Louisiane.

Je serai accompagné du TCF Jean-Jacques ZAMBROSKI qui fera une communication sur l'histoire du REAA des Antilles dites Iles sous le Vent jusqu'aux USA.

- Caroline du Nord

A l'issue du symposium je rencontrerai nos Frères de Caroline du Nord pour tenter de conclure le traité qui est adopté entre nos deux Obédiences depuis fin 2010.

- Géorgie

Je terminerai ce séjour Outre Atlantique en assistant au Convent de la Grande Loge de Prince Hall de Géorgie du 7 au 10 juin prochain.

Ordre International de Memphis Misraim :

Courrier leur a été adressé leur signifiant que leur demande de traité avec nous n'a pas obtenu un avis favorable du CF.

GLNF - Europe et USA :

Nous avons reçu de nombreux courriers faisant état de diverses cessations ou suspension de traité avec la GLNF. Ceci est un fait notable, car beaucoup de ces courriers nous sont parvenus des USA.

Haïti :

Conclusions de l'attribution des dons des Frères vues avec le TRF Gd Hospitalier.

Lituanie et Hongrie :

Juste un rappel concernant l'intégration de la Loge à Vilnius le 27 mai prochain, et la transmission de la Patente du REAA à la GL de REAA de Hongrie le 29 mai prochain.

Maroc :

Concernant la création d'une loge de la GLDF ou du réveil de la RL n° 194 au Maroc mon commentaire est le suivant :

1. Selon les archives que j'ai consultées, la RL « L'Union » n° 194 a allumé ses feux en 1867, mais n'a pas réussi à travailler correctement. J'ai noté de nombreuses mésententes avec le Suprême Conseil de l'époque qui administrait les Loges dans ces années là.
2. Nous avons un traité (le n°1) avec la Grande Loge Unie du Maroc, et un protocole (le n° 2) avec la Grande Loge du Maroc : le traité de l'époque écrit dans ce sens n'a pas été suspendu avec eux.

Depuis 2009 ces deux Obédiences sont en désaccords entre elles. Par communiqué et autres actions d'informations ; en prenant à chaque fois la GLDF à témoin, elles cherchent à prouver l'une et l'autre à l'une et à l'autre, une « pseudo régularité ».

J'ai rappelé à l'une et à l'autre que la GLDF souhaitait conserver le traité et le protocole avec l'une et l'autre conservant ainsi une fraternelle neutralité.

En conséquence, je ne suis pas opposé à la création d'une loge de la GLDF au Maroc. En effet, elle serait de nature à calmer et stabiliser le paysage Maçonnique au Maroc.

Ma réticence vient du fait que le Grand Maître et d'autres Grands Officiers de la GLUM sont membres fondateurs de cette nouvelle RL. Cela est me semble-t-il de nature à rompre notre neutralité.

Riga :

Concernant la Réunion du RMI (réunion Maçonnique Internationale) qui s'est tenue à RIGA, je laisse la parole à notre TRF Gd Chancelier Adjoint Serge AZJENFISZ le soin de vous en donner communication. » Jacques Jubenet.

« VOYAGE à RIGA 15 et 16 avril 2011

Délégué par le Gd Chancelier à Riga pour représenter la GLDF, j'ai participé à la 5^e Réunion Maçonnique Internationale organisée en Lettonie par le GO de Pologne. Le thème était Spiritualité et laïcité.

Les conditions d'organisation de cette rencontre ont été perturbées au début de l'année 2011 et cela a entraîné de nombreuses défections.

Le samedi, le colloque a réuni 22 participants en tout... Le sujet du colloque, pourtant fort alléchant a été traité, mais de façon trop approximative.

J'ai profité de ma présence à Riga pour déjeuner le vendredi avec le passé GM de la GLUL Andrew Galzons, toujours très actif. L'échange fut riche et chaleureux. Nous avons évoqué les problèmes d'effectifs de son obédience née en 2006, avec l'appui de la GLDF.

Il y a deux loges à Riga, la 3^è à Cesis. En tout une centaine de FF.

Je lui ai renouvelé le désir exprimé par notre TRGM de se rendre dans les pays baltes en fin 2011 ou 2012 et l'ai invité à Vilnius fin mai pour la création de la 3^è loge de Lituanie. Il n'avait pas prévu d'assister au colloque du samedi, pour des raisons "diplomatiques".

L'an prochain, le 6^è colloque aura lieu à Bucarest au printemps. Je pense qu'il faudra se poser la question de notre participation. » Serge Ajzenfisz

COMMUNICATIONS DES GRANDS MAÎTRES ADJOINTS

TT.:RR.:FF.: Marc Henry et Louis Trébuchet

□ **T.:R.:F.: Marc Henry, Premier Grand Maître Adjoint.**

Le **T.:R.:F.: Marc Henry** rend compte de ses activités depuis le dernier Conseil :

- **21 mai matin** : intégration de la R.:L.: « La Fidélité écossaise » Orient de Bondy.
- **21 mai après-midi** : Réception de Mme Chantal Delsol avec le T.:R.:F.: Jean-Michel Dardour dans le cadre des conférences « Enjeux et perspectives ». Pour le T.:R.:F.: Marc Henry, elle a laissé une impression « mitigée ».
- **du 22 au 24 mai** : le T.:R.:F.: Marc Henry s'est rendu à Montréal, dans le cadre de sa mission d'Inspection de la R.:L.: « Port Royal d'Acadie ». Cette Loge connaît à la fois la particularité de recevoir beaucoup de Frères « de passage », et d'être confrontée aux difficultés financières liées aux spécificités de l'administration canadienne. Il a assisté à une tenue d'une grande rigueur. Leur Député sera présent au Convent. Cette Loge demande que l'on examine ses difficultés avec bienveillance.
- **28 mai** : il a participé, en compagnie de nombreux Conseillers Fédéraux et sous la direction du Grand Maître, au Symposium du Congrès IDF, OM et OE, puis à la cérémonie funèbre en hommage à notre regretté Frère Bernard Riochet.
- **29 mai** : il accompagnait le Grand Maître dans son déplacement à Budapest.

Il annonce avoir une colonne d'Harmonie pour la cérémonie de clôture du Convent, et a reçu un courrier du vendeur de piano pour le Temple Franklin Roosevelt qu'il transmet au Grand Secrétaire.

□ **T.:R.:F.: Louis Trébuchet, Second Grand Maître Adjoint.**

- **25 mai** : Le **T.:R.:F.: Louis Trébuchet** était à Hyères avec le grand Secrétaire pour la négociation du départ du locataire-imprimeur.
- **27 mai** : il était à Vilnius avec les **TT.:RR.:FF.:** Jacques Jubenot, Jean Erceau et Serge Ajzenfisz pour l'allumage des feux de la R.:L.: « Adomas Mickevicius ».
- **29 mai** : il était à Châteauroux, accompagné des **TT.:RR.:FF.:** Max Aubrun, Eric Beucher, Louis-Jean Desprès et Alain Pigeau pour l'allumage des feux de la R.:L.: « Trois Maîtres sous l'Acacia ».
- **30 mai** : avec le Grand Secrétaire, il était à Marseille, Aubagne et Toulon pour l'affichage.

□ **T.:R.:F.: Serge AJZENFISZ :**

« CR mission Saint-Pétersbourg 3 au 5 juin 2011

J'ai représenté la Grande Chancellerie et donc la Grande Loge de France lors des 3 événements qui se sont déroulés à Saint-Pétersbourg du 3 au 5 juin 2011.

Tout d'abord l'Assemblée Générale des GLUDE le vendredi 3 juin, présidée par le T.:R.:F.: Alain Graesel, passé Grand Maître de la GLDF et Président des GLUDE.

Étaient présents : Bulgarie, Grèce, Italie (SGLI), Lettonie, Moldavie, Portugal, Roumanie (GLUR), Serbie. Invité le VM de la R.:L.: « Adam Mickiewicz de Vilnius » créée la semaine précédente.



Ensuite, la tenue de clôture du Convent de la Grande Loge Unie de Russie, suivie d'un banquet rituel le samedi 4 juin, et d'un concert.

Enfin une tenue commune le dimanche 5 juin organisée par les RR.:LL.: « Astrée N° 3 » de la GLUR et « Astrée » N° 1441 de la GLDF. Le thème était le renouveau de la F.M. en Russie (création en 1731)

L'organisation matérielle a été parfaite.

La qualité des travaux, tenues et réunions fut très bonne.

Il y eu de nombreuses participations de délégations étrangères, Grands Maîtres et Grands Chanceliers.

A noter que les Frères des délégations européennes étaient, soit âgés et donc ayant connu les régimes totalitaires des pays de l'Est de l'Europe, soit très jeunes, dans ces mêmes pays, montrant ainsi le renouveau de ces obédiences.

J'ai eu l'occasion de présenter un court discours, en russe, ce qui fut apprécié par nos hôtes pour présenter les salutations de notre TRGM et des FF. de la GLDF.

J'ai dit »

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER
T.:R.:F.: Jacques Jubenot

« Communication de la Gde Chancellerie
CF du 10 juin 2011

La Communication de la Grande Chancellerie s'articulera autour des USA

Louisiane :

- Nous avons été invités par les Frères des Mainstream (Maçonnerie Blanche), pour parler de l'histoire de l'introduction du REAA dans cette contrée, nous avons également rencontré des Frères du Suprême Conseil de Louisiane (Maçonnerie Noire) Obédience que nous ne connaissions pas. Le TCF Jean-Jacques ZAMBROWSKI s'est acquitté de cette présentation sur l'histoire du Rite. Ce fut une réussite. De plus, nous avons assisté au rapprochement fraternel entre ces deux groupes maçonnique qui s'étaient ignorés depuis 150 ans.

Caroline du Nord :

- Nous attendons le retour du Traité signé avec nos Frères de Prince Hall de la Caroline du Nord à qui j'ai laissé notre proposition de traité d'Amitié au TRGM Milton FITCH. Le convent de la Grande Loge de PHA de Caroline du Nord aura lieu en fin septembre 2011. Nous devons être présents.

Georgia :

- Nous avons participé au Convent (Grande Communication) de la Grande Loge de Prince Hall de Georgia. J'ai été pris totalement en charge par les Très Respectable frères que nous recevrons en fin de matinée lors de notre convent samedi prochain. Je veux parler du Passé GM Benjamin BARKSDALE et du Grand Chancelier Michael DELGADO. Ces deux frères sont nos ardents défenseurs sur le territoire Américain.

Bahamas et Massachussetts :

- Nous devons poursuivre dans la concrétisation des traités avec nos Frères de Prince Hall de Massachussetts, et des Bahamas.

Hongrie :

- Nous avons procédé à l'installation de la Grande Loge de Hongrie de REAA. Une délégation du Conseil Fédéral dirigé par le TRGM Alain Noël DUBART a procédé à cette installation le 29 mai dernier. Ce faisant, le REAA poursuit son rayonnement dans les Pays de l'Est. Ce faisant nous réitérons nos propos exprimés à COTONOU : que seul le Rite a guidé et doit guider notre action.

Lituanie :

- Nous avons procédé à l'installation de la RL (1460) à VILNIUS

Mexique Durango :

Le Grand Chancelier Adrien JOLLY sera à notre convent c'est un signe pour l'attente de ce traité annoncé depuis bientôt deux. Cette action doit rester dans l'Agenda de la Grande Chancellerie.

Russie Saint Pétersbourg :

Le T.:R.:F.: Serge AJZENFISZ, qui nous a représentés pour la circonstance, fera sa communication.

Jacques Jubenet ».

« CR mission Saint-Petersbourg 3 au 5 juin 2011

J'ai représenté la Grande Chancellerie et donc la Grande Loge de France lors de 3 événements qui se sont déroulés à Saint-Petersbourg 3 au 5 juin 2011.

Tout d'abord l'assemblée générale des GLUDE le vendredi 3 juin, présidée par le TRF Alain Graesel, passé GM de la GLDF et Pdt des GLUDE.

Etaient présents Bulgarie, Grèce, Italie (SGLI), Lettonie, Moldavie, Portugal, Roumanie (GLUR), Serbie. Invité le VM de la R.L. Adam Mickiewicz de Vilnius créée la semaine précédente.

Ensuite la tenue de clôture du Convent de la Grande Loge Unie de Russie, suivie d'un banquet rituel le samedi 4 juin, et d'un concert.

Enfin une tenue commune le dimanche 5 juin organisée par les RR.LL. Astrée N° 3 de la GLUR et Astrée N°1441 de la GLDF. Le thème était le renouveau de la F.M. en Russie (création en 1731)

L'organisation matérielle a été parfaite.

La qualité des travaux, tenues et réunions fut très bonne.

Il y eu de nombreuses participations de délégations étrangères, Grands Maîtres et Grands Chanceliers.

A noter que les FF. des délégations européennes étaient, soit âgés et donc ayant connu les régimes totalitaires des pays de l'Est de l'Europe, soit très jeunes, dans ces mêmes pays, montrant ainsi le renouveau de ces obédiences.

J'ai eu l'occasion de présenter un court discours, en russe, ce qui fut apprécié par nos hôtes pour présenter les salutations de notre TRGM et des FF. de la GLDF.

J'ai dit

S.A. Gd Chancelier adjt

Conseil Fédéral 10.06.2011 ».

2011 - 2012

Conseil Fédéral du 9 septembre 2011

Communications du Grand Chancelier

1. Proposition de suspension des effets des Traités et autres conventions avec les obédiences de Roumanie.

La situation de la Maçonnerie roumaine est d'une extrême complexité. De multiples obédiences s'y créent, s'allient, font sécession, sans qu'il soit possible même pour un observateur averti et parlant la langue locale d'avoir des certitudes effectives sur le ou les rite(s) pratiqué(s), le sérieux de la progression initiatique, la qualité morale des dirigeants, ...

En s'en tenant aux obédiences quelque peu significatives, il faut compter avec :

- ***MLNR, Marea Lojă Națională din România 1993 La Grande Loge Nationale en Roumanie 1993***

de la Fondée en 1993 sous les auspices du Grand Orient d'Italie et avec l'appui actif Grande Loge d'Autriche et des Grandes Loges USA.

Taille revendiquée:

1- Nombre de loges 250-300 selon les sources.

2- Nombre d'initiés 7.000/10.000 selon les sources.

3- Nombre de membres actifs 3.000/4.000 selon les sources.

Pratique des initiations/passages/élévations massives dans le style américain. La MLNR a en Roumanie la même réputation que la GLNF en France.

Perpétuellement sujette à des scandales, elle représente dans l'imagination populaire roumaine "la puissance et la corruption maçonnique".

- ***MLNUR, Marea Lojă Națională Unită din România 1880 La Grande Loge Nationale Unie en Roumanie 1880***

La GLUd'Angleterre reconnaît cette obédience, mais semble l'avoir simplement oubliée. Le GM actuel est un Frère 33ème de la juridiction du Suprême Conseil de Roumanie (Szakvary). Active dans les actions culturelles et apolitique.

Taille revendiquée:

1- Nombre de loges 100 selon les sources.

2- Nombre d'initiés 3.000/3.500 selon les sources.

3- Nombre de membres actifs 500/600 selon les sources.

- ***MLNaR, Marea Lojă Națională a României 2002 La Grande Loge Nationale de Roumanie 2002***

Fondée en 2002 par un groupe dissident de la MLNR.

L'actuel Grand Maître de la MLNaR est le Fr. Tudorel Nițulescu, apparemment riche industriel mais dont les antécédents et les activités sont peu connues.

Taille revendiquée:

1- Nombre de loges 15/25 selon les sources.

2- Nombre d'initiés 600/1000 selon les sources.

3- Nombre de membres actifs 100/200 selon les sources.

La MLNaR est connue dans l'opinion publique à cause des scandales dont elle a été le centre suite à sa relation possible sinon probable avec les échelons de l'ancienne "Securitate" du dictateur Ceaușescu.

C'est l'obédience que nous reconnaissons actuellement et dont les dirigeants viennent à la cérémonie de clôture de notre Convent. Ils nous écrivent presque chaque semaine des messages visant à les mettre en valeur. Ils envoient ces messages à toutes les obédiences membres des GLUDE et montrent ainsi qu'ils sont reconnus par nous, considérés comme la caution suprême.

En fait, ils s'adressent davantage au Président des GLUDE qu'au GM de la GLDF. Ils cherchent en permanence des contacts, des adresses, des recommandations...

- ***MLRaR, Marea Lojă Națională Regulară a României 2005 - La Grande Loge Nationale Régulière de Roumanie 2005***

issue de la MMLNaR suite à une scission due à des différends personnels

Taille revendiquée:

1- Nombre de loges 5/10 selon les sources.

2- Nombre d'initiés 100/150 selon les sources.

3- Nombre de membres actifs environ 50 selon les sources.

Cette obédience a acquis une certaine notoriété lorsque le prétendu "général", "Chevalier de Malte", etc. Constantin Savoiu (Maçon de la GLDF du temps où il était syndicaliste à Air France) s'y affilia en prétendant parler au nom de la "Maçonnerie roumaine".

- ***MORRSAA, Marele Orient Român de Rit Scoțian Antic și Acceptat 2010 Le Grand Orient Roumain de Rite Écossais Ancien et Accepté 2010***

résultat d'une scission, celle-ci au sein de la MLNR. Présidé par un ancien Lieutenant Grand Commandeur du Suprême Conseil Juridiction Sud, Washington DC,

Taille revendiquée:

- 1- Nombre de loges 3.
- 2- Nombre d'initiés 50/100 selon les sources.
- 3- Nombre de membres actifs environ 20/35 selon les sources.

On peut citer encore la ***Grande Loge de Transylvanie***, 3 Loges, 50 à 100 membres ; ***le Grand Orient de Roumanie***, créé par le GODF en 2005, 3 à 5 loges, 30 à 50 membres, allié avec l'obédience de Savoie, diverses obédiences mixtes ou féminines, etc...

En 2010 a été créée ***la MLNR 1880, Marea Lojă Națională Română 2010 La Grande Loge Nationale Roumaine 2010*** par le « général » Savoie dont il faut rappeler qu'il avait été reçu originalement à la MLNUR sur la base de documents (?) attestant de son appartenance à la GLDF et ultérieurement radié pour actes contraires aux lois roumaines.

On n'en connaît pas le nombre de loges ni de membres.

Enfin on lui prête des relations avec Lucio Gelli (ancien GM de la Loge P2 en Italie, Gino Sandri du "Prieuré de Sion".

Pour compléter le tableau et selon nos informations, Tudorel Nițulescu, tout comme son prédécesseur Dănac, continuerait de monnayer au prix fort des brevets de Hauts Grades, misant sur les patentes accordées par le SCDF et sur le fait qu'ils se sont constitués en "Suprême Conseil de Roumanie". Leur SGC s'est fait connaître de l'opinion publique roumaine en déclarant que dans le cadre du groupe Renault-Dacia il existe une loge maçonnique, appartenant à sa Grande Loge et réunissant les cadres supérieurs de Renault-Dacia.

La présomption d'innocence est un principe auquel il convient d'être attaché. Mais nous risquons de compromettre l'image de la GLDF chaque fois que nous apportons, par le biais d'un traité ou d'une convention, notre caution à une obédience étrangère qui n'en est pas digne.

Dès lors, nous ne devons signer et maintenir d'accord qu'avec des obédiences dont nous sommes certains qu'elles partagent les valeurs, les principes et les pratiques de rigueur et de transparence dans la gouvernance qui sont les nôtres.

La situation roumaine étant pour le moins incertaine, nous proposons de suspendre jusqu'à complète information et clarification toute relation avec les obédiences de ce pays.

GLUDE et SCDF

Il sera en tout état de cause souhaitable de concerter au mieux notre position avec les GLUDE comme avec le SCDF.

Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec le TPSGC et le GCh du SCDF, afin de procéder à un échange de vues sur l'ensemble des dossiers internationaux en cours, dans le respect de l'indépendance de chacune des structures en même temps que dans un esprit de cohérence dont l'absence rendrait l'ensemble de nos institutions françaises totalement illisible.

Grande Loge Unie du Maroc

Cette obédience a suspendu ses travaux à la suite d'une dissension entre ses dirigeants.

Nous avons été avertis de leur mise en sommeil. Nous demandons à nos contacts au Maroc d'investiguer la situation.

Autres actualités

- Nous avons reçu deux grands officiers du SC de Louisiane, obédience Noire travaillant au REAA du 1^{er} au 33^{ème} degré depuis 1802.
- Nous sommes conviés à de multiples cérémonies de clôture de convents, notamment en Afrique. Grâce à l'engagement du TRF Antoine Evoundou, et à sa parfaite connaissance des puissances maçonniques du continent africain, nous sommes représentés à la plupart et en tous cas à toutes celles qui justifient la présence d'un représentant de la GLDF et de son TRGM.
- Nous recevons très régulièrement des demandes de Frères étrangers appartenant à des obédiences reconnues par la GLU d'Angleterre et qui, de passage à Paris ou dans d'autres villes de France, voudraient visiter la GL, rencontrer des FF et participer à une tenue. Nous leur répondons favorablement en insistant sur le fait que bien que parfaitement réguliers, nous ne sommes pas reconnus par la GLUA. Dès lors que la GLNF ne l'est plus actuellement, et pour une durée à ce jour indéterminée, certains de ces Frères choisissent de passer outre l'interdit et envisagent de prendre le risque de l'excommunication.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

Conseil Fédéral du 14 – 15 octobre 2011

Traité d’Amitié et de Reconnaissance avec la Caroline du Nord

Le Convent de la PHA Grand Lodge de Caroline du Nord a approuvé à l’unanimité le 4 octobre 2011 le Traité d’Amitié et de Reconnaissance (« full recognition ») signé par le TRGM Alain Noël Dubart et remis par le TRF Jacques Jubenot, alors Grand Chancelier, lors de son voyage du mois de juin dernier.

Une cérémonie de signature officielle est donc en préparation.

Activités de Représentation

Le TRF Antoine Evoundou, en sa qualité de Grand Chancelier Adjoint, a représenté la GLDF lors de divers Convents, notamment au Gabon, au Cameroun et à Brazzaville.

Situation des relations avec les obédiences roumaines

La Grande Loge nationale de Roumanie nous ayant interrogé sur notre participation à leur Convent au lendemain de la décision du Conseil Fédéral de suspendre les effets de tous traités et conventions jusqu’à clarification de la situation de la maçonnerie dans ce pays, nous avons fait connaître cette décision au Grand Chancelier de cette obédience, et à lui seul.

Moins de 48 heures plus tard, nous apprenions qu’une autre obédience se félicitait de cette décision tandis que quelques jours plus tard, le Grand Commandeur d’un Suprême Conseil appendu au Grand Orient de Roumanie, très proche du Grand Orient de France et de son Grand Collège des Rites, nous écrivait pour nous décrire l’imbroglio roumain et faire valoir sa légitimité.

Le Très Respectable Grand Maître de la GL Nationale de Roumanie, Tudorel Nitulescu, nous a téléphoné à plusieurs reprises pour nous dire que des Frères de son Obédience, sur le point de venir au Convent, s’étaient émus de notre décision et qu’il convenait de les rassurer sur le fait que tout allait rapidement revenir à la situation antérieure. J’ai précisé au TRGM Nitulescu, par oral puis par écrit, le sens de la suspension de relations votée unanimement par le CF de la Grande Loge de France.

Ici encore, nous avons constaté une fuite rapide de l’information, ainsi qu’une reprise dans la presse nationale roumaine du fait du GM Nitulescu lui-même.

Dans le même temps, nous avons reçu un témoignage du Passé GM Alain Graesel, président des Grandes Loges Unies d’Europe auxquelles appartient la Grande Loge Nationale de Roumanie attestant de la régularité du travail maçonnique dans cette obédience. Par ailleurs, le SCDF nous a confirmé avoir procédé en septembre dernier à l’installation d’un Suprême Conseil de Rite Ecossois Ancien et Accepté en Roumanie dont le TPSGC est le TIF Daniel Roman, par ailleurs Grand Orateur de cette Grande Loge ainsi que les Frères de sa Juridiction.

Nous poursuivons activement, en toute indépendance, l'évaluation des obédiences qui continuent directement ou indirectement de rechercher notre reconnaissance et, au-delà, notre légitimation. Nous vous ferons connaître le résultat de ces investigations afin que nous déterminions la suite à donner à nos relations avec la maçonnerie roumaine.

Proposition de relance de la Déclaration Commune de 1992 relative à la défense de la laïcité en Europe.

En 1992, sous la Grande Maîtrise du TRF Michel Barat, la GLDF avait participé conjointement avec 6 autres obédiences françaises et belges¹ à la rédaction d'une Déclaration relative à la défense de la laïcité.

A l'occasion d'une invitation lancée par la députée européenne belge Véronique De Keyser qui organise à la fin de ce mois un colloque où doivent s'exprimer Maçons et libre-penseurs, le GODF et le GODB ont souhaité relancer le processus. Avec le TRF Marcel Graine, représentant de la GLDF aux travaux de la COMALACE, nous avons participé à une réunion, organisée au siège du GO, avec les obédiences masculines, féminines et mixtes françaises et belges signataires de la Déclaration commune.

Notre constat est que la majorité des obédiences présentes placent leur réflexion et leur action dans un positionnement clairement politique et passablement, au-delà de laïc, anti-religieux. Si ces Frères et ces Sœurs assurent avoir une démarche spirituelle, force est de constater que nous ne donnons pas le même sens à ce mot, attachés que nous sommes à la réflexion spirituelle, éthique, philosophique et humaniste en même temps qu'à la liberté de conscience et de croyance, ainsi qu'au respect de toutes les spiritualités, qu'elles soient d'inspiration religieuse ou non, à la seule exclusion bien sûr des extrémismes et des fanatismes quels qu'ils soient.

L'ambition hégémonique du GODF et de ses alliés dans cette affaire, ainsi que leur souhait, sous couvert d'accentuer la représentativité de la délégation à l'échelle du collectif européen, d'élargir le groupe à des obédiences italiennes, espagnoles, roumaines, grecques, etc, toutes satellites du GO nous conduit à adopter la plus extrême prudence et à émettre les plus extrêmes réserves quant à la suite à donner à cette proposition.

Accepter de participer, même en tant qu'observateur, c'est déjà cautionner une démarche et une méthode

Nous attendons la version finale du compte-rendu de cette réunion, tenant compte des remarques faites par la GLFB et le DH, pour arrêter notre attitude pour la suite .

Rituels en accès libre !

Nos débats et notre vote concernant le nouveau Rituel du Premier Degré qui sera prochainement proposé aux Loges va faire à coup sûr des déçus. Je veux parler des Frères

¹Fédération Belge du Droit Humain; Fédération Française du Droit Humain ; Grande Loge de Belgique ; Grande Loge Féminine de Belgique ; Grande Loge Féminine de France ; Grand Orient de Belgique; Grand Orient de France ; Grande Loge de France.

d'une Loge australienne et des visiteurs de leur site Internet, qui peuvent y trouver l'intégralité de notre actuel Rituel du premier degré, édition 6006, sans aucune protection.

J'ai été alerté sur cette présence hier. Je compte naturellement obtenir des explications et surtout la suppression immédiate de ce document.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

1. MAROC

Nous avons reçu un message de Stéphane Ghidalia, l'ancien Grand Chancelier de la Grande Loge Unie du Maroc (GLUM), nous faisant part de la mise en sommeil de son Obédience suite à des dissensions au sein du Conseil Fédéral. Depuis, nous avons rencontré son successeur, le Frère Noël HENRY, qui nous a expliqué qu'en fait deux V.:M.: avaient voulu suivre le Frère Stéphane Ghidalia entré en conflit avec la majorité de leur direction, peut-être par suite de l'intention de la GLUM de remplacer la Bible par le Coran sur l'autel des serments de leur Loges. En fait, l'un d'entre-eux est revenu. Aujourd'hui, une nouvelle équipe est en place autour du TRGM Zaccariah Mekouar. De nouveaux statuts ont été déposés, en conformité avec la loi marocaine. Le siège a été transféré à Rabat. La GLUM compte aujourd'hui environ 120 membres, répartis en 6 Loges, 2 à Casablanca, 2 à Rabat, 1 à Tanger et 1 à Marrakech. Elle travaille en concertation avec le SCDM.

Le TRF Didier BERTHOMMIER, Grand Chancelier Adjoint, a rencontré ces Frères et continuera de suivre l'évolution de la situation de cette obédience amie.

2. ALASKA

Nous avons reçu une demande de Traité d'Amitié et de reconnaissance de la Grande Loge Prince Hall d'Alaska (PHA). Conformément à notre politique constante en la matière, nous allons mettre cette demande à l'étude dans l'intention d'y répondre favorablement.

3. ROUMANIE

Le Convent de la GL Nationale de Roumanie (MLNAR) s'est déroulé sans aucun représentant de la GLDF suite à la suspension de nos relations, dûment notifiée aux intéressés, ce qui n'a pas empêché leur TRGM, le Frère Tudorel Nitulescu, de se prévaloir de notre reconnaissance dans la presse, ainsi que de la présence du Frère Jacques Gagnon, observateur délégué par le Président des GLUDE, qualifié par le Frère Nitulescu de «Grand Maître de la Grande loge Unie d'Europe» dont il se déclare fondateur. Notre réserve vis-à-vis de la Roumanie est donc à tout le moins maintenue.

4. VIGILANCES

Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons vérifier le statut de quatre obédiences avec lesquelles nous avons des Traités d'Amitié et de Reconnaissance (« Full Recognition ») ou des traités d'Amitiés et Conventions d'Inter-visite (Niveau «2 ») qui ne nous paraissent pas correspondre à leur mode de fonctionnement quant à la régularité en général et à la non-mixité en particulier.

Il s'agit de :

- Grand Orient Italien (Full recognition)
- Grande Loge des Cèdres (Liban) (Niveau 2)
- Grande Loge du Maroc (Niveau 2)
- Grand Orient de Suisse (Niveau 2)

En outre, nous souhaitons investiguer la réalité (nombre de Loges, nombre de Frères, etc.) de la Sérénissime Grande Loge d'Italie (membre de la Confédération des GLUDE).

A cet égard, la Grande Chancellerie prie les TTRRFF Conseillers Fédéraux connaissant particulièrement la situation maçonnique des pays concernés et susceptibles de fournir des informations fiables au sujet de ces obédiences de nous adresser une brève note à ce sujet.

Nous allons de notre côté écrire à ces obédiences en leur demandant, dans le cadre de la mise à jour de nos dossiers, de nous fournir des réponses sous une forme certifiée.

5. RITUEL EN ACCES LIBRE

La Loge australienne « La France », qui diffusait en accès libre notre Rituel du Premier Degré en *fac simile* intégral en infraction à la loi maçonnique et à la loi sur le copyright a obéi à notre injonction et l'a fait disparaître de son site. Nous les avons cependant assurés de nos encouragements dans leur volonté de » défendre en Australie les valeurs et les pratiques de la Maçonnerie « à la française » en général, du REAA et de la GLDF en particulier.

6 – ESPAGNE

Nos Frères de la Fédération des Grandes Loges Confédérées d'Espagne, qui font partie de la Fédération des GLUDE, nous invitent, par l'intermédiaire du TRF Henri Pacouil, Grand Chancelier Adjoint, à resserrer nos liens. Le Gd Ch. Adj. Va conduire une approche dans ce sens.

En Catalogne, 1000 FF et SS sont répartis entre les Obédiences principales. Notre présence est donc ultra-minoritaire et son maintien est délicat. La question se pose de la soutenir afin qu'elle ait une réelle montée en puissance. Ils sont demandeurs, même si un réel volontarisme reste timide

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

1. MAROC

Suite au déplacement du TRF Didier Berthomier, Grand Chancelier adjoint, et à sa rencontre avec le F. Stéphane Ghidalia d'une part, et à divers contacts avec les FF. rassemblés en GLUM autour du TRGM Mékouar d'autre part, il semble que la situation au Maroc est loin d'être apaisée et qu'au contraire elle s'est complexifiée.

Nous allons diligenter une évaluation qui s'efforcera de faire un point objectif.

2. ESPAGNE

Nous avons reçu un message du TRGM Pablo Bahillo Redondo, GM de la Grande Loge Confédérée d'Espagne, nous sollicitant quant au principe d'un Traité d'Amitié et de Reconnaissance Mutuelle. Nous avons d'excellentes informations sur cette obédience, fortement attachée au REAA et aux autres critères de régularité. Nous leur avons fait parvenir le modèle de traité en vigueur à cet effet. Après que nous aurons obtenu leur accord sur ce texte, nous le soumettrons au Conseil fédéral puis au Convent avant qu'il soit procédé à la signature officielle du Traité.

3. LIBAN

Selon certaines informations qui nous sont parvenues, les autorités libanaises auraient entrepris de prendre la main sur la myriade d'obédiences maçonniques de leur pays. Nombre d'entre elles auraient été « dissoutes », au profit d'une seule, reconnue par le pouvoir. Il s'agit du Grand Orient du Liban qui, malgré son nom, travaille ALGDGADLU et au REAA. Nous allons rapidement vérifier ces informations et nous tiendrons le Conseil Fédéral informé, afin d'envisager la suite à donner aux relations et demandes de relations avec ce pays.

4. AUTRICHE

Nous avons été saisis d'une demande de patente de REAA et de reconnaissance mutuelle par la GL de REAA d'Autriche (GLSO). Il s'agit d'une obédience créée en octobre 2001 à partir de trois Loges autrichiennes de la GL de REAA de Hongrie, avec laquelle nous avons d'excellents liens et dont le GM, Istvan Thiany, a été récemment installé par notre TRGM A-N Dubart. La nouvelle GL d'Autriche a

également le soutien de la GL de RE de Bulgarie, dont le TRGM est Savino Batanov et que nous avons contribué à créer il y a peu.

J'ai rencontré le TRGM de cette nouvelle GL autrichienne, le Fr. Wolf Györög, qui était accompagné par des FF fortement actifs dans l'obédience et le Rite, qui attestent de sa qualité.

Obédience strictement masculine, ils travaillent sur des rituels qui sont les nôtres, traduits en allemand, à la Gloire du GADLU. Je vous propose d'accepter le principe d'une entrée en relation qui sera, si le dossier est complet et est accepté par le Conseil Fédéral, soumise au Convent au mois de Juin.

Le Grand Chancelier prépare en outre divers déplacements à Dakar, en Israël et à Lomé.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jean-Jacques Zambrowski

Le Grand Chancelier évoque ses activités depuis le dernier CF :

DAKAR

Il nous informe de sa participation à une tenue réunissant deux Loges de DAKAR. Il y a présenté deux planches qui ont permis de nombreux échanges emprunts de grande spiritualité.

Il y a rencontré les Maîtres au cours d'une réunion de travail sur le troisième degré dans la perspective globale du Rite.

Il a fermement invité les Frères de Dakar à constituer une délégation afin de participer au symposium de Lomé. Le T.:R.:F.: Antoine EVOUDOU a argumenté dans ce sens afin de motiver les Frères.

MAROC

Le Grand Chancelier évoque une situation qui s'est clarifiée. Au travers des différents échanges effectués sur place, il est aujourd'hui possible d'envisager de rallumer les feux d'une loge de la Grande Loge en terre marocaine, fondée il y a plus de 150 ans, actuellement en sommeil.

Cela permettrait de stabiliser la situation maçonnique au Maroc s'agissant en particulier du R.E.A.A.

ESPAGNE

Le T.:R.:F.: Henri Pacouil, Grand Chancelier Adjoint, a conduit un inventaire très complet de la situation maçonnique espagnole, en particulier s'agissant de l'obédience « G.L. Confédérée d'Espagne » Ainsi se dessine une cartographie plus claire.

ENQUETE

Il a été envoyé 120 vœux accompagnés du questionnaire d'actualisation des données à toutes les Loges avec lesquelles la Grande Chancellerie est en relation.

Les premières réponses commencent à parvenir et seront ensuite exploitées pour mise à jour.

Le Grand Chancelier nous fait part de l'important courrier reçu concernant des demandes de visite d'obédiences étrangères « régulières » au sens de l'U.G.L.E

Il donne systématiquement des informations claires sur le statut de régularité et de reconnaissance des obédiences françaises en confirmant qu'elles peuvent être reçues chez nous très volontiers.

Communications du Grand Chancelier

17 Février 2012

Le TRF Jean-Jacques Zambrowski, Grand Chancelier, rend compte des activités de la Grande Chancellerie depuis la réunion du Conseil Fédéral du mois de janvier.

Nous recevons peu à peu les **réponses au questionnaire** que nous avons adressé à toutes les obédiences avec lesquelles nous sommes en relation. Une relance est en cours.

Du 27 au 31 janvier, le Grand Chancelier a participé au **Symposium des Loges africaines de la GL à Lomé (Togo)**, dont la qualité organisationnelle et initiatique mérite d'être soulignée. A cette occasion, des contacts ont été pris avec des Frères de plusieurs pays africains qui pourraient être intéressés à rejoindre la Grande Loge de France. D'autres rencontres ont eu lieu avec des membres d'obédiences africaines traditionnellement et historiquement proches de la GLNF et des juridictions de hauts grades associées à celle-ci, ainsi qu'avec les responsables du Suprême Conseil d'Afrique de l'Ouest, juridiction proche du SCDF. Les perspectives de progression dans le Rite ont été évoquées.

Poursuivant notre relation avec les Maçons et les obédiences d'Afrique, le Grand Chancelier et le TRF Antoine Evoundou préparent leur participation au **congrès de REFRAHM à Libreville (Gabon)** du 6 au 10 mars.

Nous poursuivons les procédures de patente et de reconnaissance de la nouvelle **Grande Loge de REAA d'Autriche**, émanée de la GL de Hongrie.

Nous avons reçu hier l'accord de la **GL Confédérée d'Espagne** pour signer le Traité d'Amitié et de Reconnaissance (« Full Recognition »). Ceci s'inscrit dans une actualité espagnole dont le TRF Henri Pacouil, Grand Chancelier adjoint, va vous résumer l'essentiel.

Communications du Grand Chancelier

16 Mars 2012

1. Le Grand Chancelier a participé au **Rehfram 2012** (Rencontres Humanistes Fraternelles Africaines et Malgaches) et à la réunion du **CPMAM (Conférence des Puissances Maçonniques Africaines et Malgaches)** à **Libreville (Gabon)** du 6 au 9 mars. Si ces manifestations rassemblent des obédiences africaines et malgaches plus proches du GO que des maçonneries spiritualistes, il faut insister sur le fait que nos Frères africains ne s'en tournent pas moins vers nous comme vers l'une de leurs racines historiques. Il est donc important d'y être présent et d'y porter le discours qui est la marque de notre vision et de notre pratique initiatique portée par le REAA et la Tradition.
2. Le Grand Chancelier a participé à la **Tenue de Grande Loge de la GL de Bulgarie** le 14 Mars. Cette Obédience a connu une scission dont elle se relève dignement, sous la direction du TRGM Savino Batanov et avec le soutien, en qualité de Grand Orateur, de notre F. Jean Erceau. Cette TGL a été précédée d'une journée d'instruction assurée par le T.Ill. F. Hubert Greven, ancien TPSGC du SCDF. Ce dernier a présenté une planche sur les fondamentaux du Rite, avant que le Grand Chancelier présente à son tour une planche sur la *Spiritualité laïque* telle que l'entend notre Obédience.
3. Les Grands Chanceliers adjoints Didier Berthomier et Henri Pacouil poursuivent leur travail de proximité avec les obédiences du pourtour méditerranéen, **Liban et Espagne** en particulier. S'agissant de la Grande Loge Fédérée d'Espagne, nous allons prévoir une signature officielle de notre Traité, sans doute à Madrid. Pour ce qui est du Liban, nous sommes sollicités pour reconnaître – en fait re-reconnaître – le GO du Liban, qui, s'il est soutenu par le GODF, travaille au REAA avec la Bible –et parfois le Coran – comme VLS. Le Grand Chancelier se rendra sur place, à l'invitation de cette Obédience, pour envisager la suite de nos relations. Nous sommes également sollicités par une instance maçonnique mexicaine qui gère à la fois les degrés symboliques et les hauts grades du REAA pour les assister dans une démarche de recherche sur les fondements et les fondamentaux du REAA. Nous en profiterons pour envisager les possibilités de relations avec cette structure, conjointement avec le T. Ill. Fr Georges Bousquet, missionné à cet effet par le Grand Chancelier du SCDF.

4. A l'occasion du prochain Congrès des Loges de la région Caraïbes-Amérique à Cayenne, le Grand Chancelier a organisé une rencontre avec le TCF Waldemar Coelho, passé GM de la grande Loge de l'Etat de Para au **Brésil**. L'approfondissement de nos relations avec les obédiences de ce pays sera à l'ordre du jour de cette rencontre.

5. Pour faire suite à diverses demandes, nous allons créer un **onglet « Grande Chancellerie » sur le site Extranet**. Nous y ferons figurer la liste des obédiences étrangères avec lesquelles nous avons un Traité ou une convention d'intervisite, la conduite à tenir s'agissant de la réception d'un Frère visiteur d'une puissance maçonnique étrangère, selon que nous avons ou non une relation formelle avec son obédience, et la conduite à tenir lorsqu'un Frère de la GL envisage de visiter une Loge étrangère. Une **circulaire aux V.M.** annoncera aux Loges la création de cette nouvelle ressource.

6. Suite à la relance effectuée en début de mois, nous recevons de nombreuses réponses à notre **questionnaire**. Nous en présenterons prochainement une analyse.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jean-Jacques Zambrowski

Le Grand Chancelier rend compte des activités de la Grande Chancellerie depuis la réunion du Conseil Fédéral du mois de février.

Je ne détaillerai pas les activités du Grand Chancelier ou ses participations à des évènements et cérémonies, telles que la clôture du Convent de la GLTSO le 24 mars ou surtout le Congrès Caraïbes-Amérique du 6 au 8 avril et dans sa suite, la TBO organisée en Guadeloupe à l'Orient de Baie-Mahault.

Il importe en revanche de vous informer de diverses avancées en matière de relations internationales.

A l'occasion du Congrès de Cayenne, j'ai eu d'importants échanges avec le TILLF Waldemar Coelho, ancien Grand Maître de la GL de l'Etat du Para au Brésil et personnage important de la Maçonnerie brésilienne. Nous avons envisagé les moyens de développer nos relations avec le GO du Brésil, obédience régulière qui travaille au REAA et qui fédère les obédiences de chacun des Etats de ce pays fédéral. Waldemar Coelho est un proche de José Marcos da Silva, GM Général du GO du Brésil, qui vient d'être élu Président de la Conférence maçonnique Interaméricaine et auquel le TRGM et moi avons adressé des félicitations au lendemain même de son élection, assorties d'une invitation à venir à Paris à l'occasion de la clôture de notre Convent.

Les formalités en vue de la reconnaissance de la GL de REAA d'Autriche, émanée de la GL de REAA de Hongrie, ont vu, à notre invitation, la situation se débloquer fin mars par le vote formel par le Convent de cette GL de Hongrie de l'autorisation aux Loges autrichiennes de « faire sécession » pour créer une GL indépendante, autorisation qui n'avait été donnée - par écrit formel cependant - que par le seul GM Istvan Tihyani, ce qui n'était pas conforme aux exigences réglementaires.

Notre T.:R.:F.: Henri Pacouil, Grand Chancelier adjoint, poursuit le pilotage des actions vis-à-vis des GL Confédérées d'Espagne. Nous nous préparons à signer avec cette obédience fédérative espagnole un Traité d'Amitié GM et TILLF et de Reconnaissance, et nous aimerions que la signature puisse avoir lieu le 23 Juin à Madrid en nous assurant dès à présent que le TRGM pourra présider la délégation de notre GL.

Par ailleurs, 14 Frères d'Andorre et de Barcelone souhaitent créer une Loge de la GLDF en Andorre. Nous avons reçu les éléments du dossier de demande, mais une question doit être réglée, car le droit andorran suppose la création d'une association support. Les statuts de celle-ci sont actuellement soumis à l'avis de notre TRF Grand Orateur. Dès que cette association sera effective, l'opération de création de Loge pourra être poursuivie.

D'autre part, nous avons invité à notre Convent le GM et TILLF Manuel Chavez, GM et TPSGC du SC des SGIG du 33^e degré du REAA, obédience régulière mexicaine qui gouverne les degrés écossais du 1^{er} au 33^{ème}.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

D'autres actions internationales sont en cours, telles que la réactivation de la RL « Novikov » à l'Orient de Moscou par un groupe de Frères russes qui semblent très motivés, ou la reprise de relations avec le GO du Liban, importante obédience régulière travaillant au REAA et qui semble être la seule obédience officiellement reconnue par l'Etat libanais.

Par ailleurs, nous sommes saisis de diverses demandes de jumelage entre Loges. Sauf à être contredit par le TRF Grand Orateur, le terme « jumelage » ne figure pas dans notre Constitution et Règlements Généraux, qu'il s'agisse de jumelages entre Loges de la GL ou d'une Loge de la GL avec une Loge appartenant avec une autre obédience, avec laquelle nous avons ou non des relations institutionnelles, traité ou convention. Il n'existe pas, à ce jour, de modèle de traité de jumelage. Un modèle de texte avait été élaboré par le T.:R.:F.: Jacques Jubenot à l'occasion du jumelage de loges africaines et caribéennes de notre GL. Nous allons mettre au point un modèle pour les différents cas évoqués, et vous le transmettre.

Pour illustrer l'intérêt et l'importance de tels jumelages entre loges, qui peuvent être préliminaires à des relations entre obédiences, nous vous signalons l'heureuse initiative prise par la R.:L.: « St Jean du Languedoc » à l'Orient de Narbonne qui, jumelée avec une Loge de Cuba, a apporté son soutien à la reconstruction du temple de cette Loge, qui avait été détruit. Une prochaine visite du VM de cette loge cubaine en France sera l'occasion de jeter les bases d'une extension de relations à nos Obédiences respectives.

Enfin, en relation avec le TRF Grand Expert et le TRF Grand Maître des Cérémonies, nous sommes en train de finaliser le protocole de réception des délégations lors de la Cérémonie de Clôture de notre prochain Convent afin qu'elle soit à la fois fluide, raisonnablement rapide, et de haute tenue.

Communications du Grand Chancelier

CF de Mai 2012

Le Grand Chancelier souhaite insister sur le fait que notre Grande Loge jouit dans le monde d'une position très particulière, de par son ancienneté d'une part et son ancrage dans le REAA d'autre part sur le pourtour méditerranéen, en Afrique, en Asie, ou encore en Amérique latine, voire en Amérique du Nord.

Il en résulte pour nous un devoir de défense et de promotion à travers le monde de cette tradition, de notre vision et de notre pratique du Rite et des valeurs qu'il porte. Le Grand Chancelier et ses adjoints ont à cet effet multiplié les contacts et chaque fois que possible les rencontres avec les puissances maçonniques amies, comme avec d'autres, désireuses de l'être ou susceptibles de le devenir.

Enfin, parce qu'elles sont d'une certaine manière nos ambassadrices permanentes là où elles sont implantées, nous suivons l'évolution, souvent difficile, de nos Loges implantées en terre étrangère.

Sur le pourtour méditerranéen, nous avons en particulier assaini nos relations avec la GL Unie du Maroc, en accord avec laquelle nous préparons la création d'une loge de la GLDF sur le territoire marocain. Nous travaillons également à l'amélioration de nos relations avec le GO du Liban et nous soutenons le dynamisme de nos Loges en Israël.

En Europe, si rien ne s'améliore en Roumanie, nous soutenons avec plaisir le rétablissement de la GL de REAA de Bulgarie, ainsi que la création d'une GL de REAA d'Autriche en liaison avec nos Frères de la GL de Hongrie. Nous œuvrons également à fortifier notre présence en Russie.

En Afrique, nous aidons nos Loges du Sénégal, du Togo et du Congo et nous soutenons les autres obédiences africaines, notamment dans le cadre du Refrham.

En Asie, nous maintenons vivants nos liens avec les GLU de l'Inde.

En Amérique latine, nous intensifions nos relations notamment avec les obédiences du Brésil, d'Argentine et du Mexique. A travers de jumelages, nous encourageons l'ouverture de relations avec des loges cubaines.

Enfin *en Amérique du Nord*, nous entretenons les liens avec les Loges Prince Hall, tout en restaurant peu à peu la confiance perdue des Grandes Loges « mainstream » des Etats-Unis.

Communications du TRF Grand Chancelier du CF du 29 Juin 2012

La Cérémonie de Clôture du Convent a rassemblé 47 délégations, venant de 36 pays différents.

Le nouveau cérémonial a bien fonctionné, permettant en particulier de tenir l'horaire imparti, tout en permettant à chaque dignitaire invité de s'exprimer et au TRGM de leur répondre individuellement. Avec le TRF Grand Expert, le TRF Grand Maître des Cérémonies et le TRF Grand Couvreur, nous apporterons les quelques modifications qui sont apparues opportunes pour l'an prochain.

Il est à noter que la mise en avant des hauts dignitaires des obédiences françaises amies, plaçant en particulier la TRGM de la GLFF immédiatement à la gauche du TRGM, est une réponse à ceux qui doutent que nous ayons la ferme résolution de ne pas abandonner nos amitiés maçonniques traditionnelles.

Vous noterez au passage que je parle d'amitiés et non de relations au sens formel puisqu'aussi bien nous n'avons de traité de reconnaissance avec aucune de ces obédiences, et que leurs GGMM ne sont reçus en cette qualité qu'en dehors de toute tenue rituelle.

Le déjeuner qui a suivi a permis d'engager avec ces TTRGGMM d'intéressantes discussions sur notre attitude présente et à venir dans les discussions consécutives à la Déclaration de Bâle et à la Déclaration en retour de notre Conseil fédéral, validée par le Convent.

A ce sujet, il est essentiel que tous les Conseillers fédéraux, dans le cadre de leur mission d'inspecteurs de Loges de leur région, soient extrêmement clairs quant à ces discussions : nous n'en sommes qu'au stade de l'ouverture effective, nous n'avons pas été demandeurs, nous n'avons donc aucune raison d'aller à Canossa et d'oublier notre histoire, tant au plan national que local. Pour ce qui est de la question du Volume de la Loi Sacrée, qui n'est pas nécessairement pour nous la parole révélée du Dieu d'une religion ou d'une autre et de celle des relations entre le SCDF et la GLDF, dont l'indépendance est consacrée depuis 1904, il n'y aura guère matière à question substantielle ni à discussion.

A noter que cette Cérémonie a été l'occasion de remettre en ordre nos relations avec les obédiences marocaines (GLM et GLUM) ainsi que libanaises, notamment le GO du Liban, obédience qui malgré son nom travaille au REAA et est la principale obédience de ce pays.

Par ailleurs, le TRGM et le Grand Chancelier ont rejoint le Grand Chancelier adjoint Henri Pacouil qui avait remarquablement préparé avec nos Frères espagnols la Cérémonie de signature officielle du Traité d'Amitié et de Reconnaissance avec la Grand Loge Confédérée d'Espagne. La Cérémonie s'est parfaitement déroulée, donnant aux dignitaires des deux obédiences l'occasion de dire leur confiance dans la perpétuation de leurs excellentes relations, visant au raffermissement du Rite Ecossais Ancien et Accepté dans la péninsule ibérique. Les TTRGGMM des GL des Canaries et du Portugal étaient en effet les invités d'honneur de cette cérémonie.

Enfin, il a été procédé, comme cela avait été autorisé par le Conseil Fédéral, à l'intégration de Frères issus de la GL de Russie au sein de la RL Novikoff, loge de la GLDF à l'Orient de Moscou tombée en somnolence et qui se revivifie avec nos encouragements.

2012 - 2013



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNICATION DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jean-Jacques ZAMBROWSKI

La Grande Chancellerie a poursuivi certains chantiers entamés avant la coupure estivale.

Le processus initié par la Déclaration de Bâle et l'ouverture de la phase des discussions officielles avec les 5 Obédiences signataires a requis la participation du Grand Chancelier à plusieurs réunions et échanges au cours de l'été. La Circulaire n° 7 récemment adressée aux Vénérables Maîtres et aux Députés des Loges de la GLDF fait le point sur la situation actuelle de ce chantier majeur.

En marge de ce chantier, des mises au point très claires ont dû être adressées à des Obédiences étrangères qui s'inquiétaient de déclarations intempestives ou contradictoires émanant de Frères de la GLDF, ou glanées dans certaines publications sur papier ou sur Internet, émanant de notre Obédience même.

Nous avons rappelé les fondements de la régularité de notre pratique, reposant sur les 7 *landmarks* traditionnels.

Dans le cadre en particulier du processus européen en cours, et du remodelage total du paysage maçonnique français qui s'annonce, le Grand Chancelier invite tous les membres du Conseil fédéral, ainsi que tous les Officiers des Loges de la GLDF à strictement s'en tenir aux termes de ce qui est porté dans cette circulaire n° 7. Tout le reste doit être considéré comme rumeur, spéculation ou calomnie.

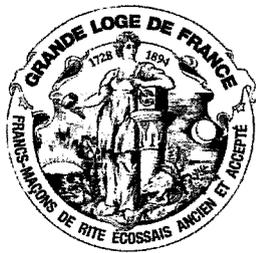
Ceci vaut notamment pour les propos sur ce sujet que les Conseillers Fédéraux peuvent être amenés à tenir lors des installations de Loge auxquelles ils président.

Parmi les autres faits marquants, on notera une ouverture de et vers les Grandes Loges de Californie.

Le TRF Henri PACOUIL, Grand Chancelier Adjoint, a rencontré un Frère cubain lors d'une tenue d'une Loge de Narbonne jumelée avec sa propre Loge à Cuba depuis plusieurs années. Une nouvelle rencontre est prévue et un courrier officiel en vue d'explorer la possibilité de faire évoluer cette relation entre Loges en relation inter-obédientielle.

Parallèlement, nous faisons un état des lieux exhaustif concernant l'état de la Franc-Maçonnerie au Maroc. Le concours des TTRRFF Conseillers Fédéraux ayant sur le sujet un éclairage documenté à apporter sont invités à se rapprocher du TRF Henri PACOUIL, Grand Chancelier Adjoint l'an passé et désormais Assistant Grand Maître pour l'Afrique, le TRF Antoine EVOUNDOU a, à ce double titre, représenté la GLDF au Convent du Grand Bénin de la République du Bénin le Dimanche 16 septembre à Cotonou.

Enfin, il est intéressant de noter que les GGMM de deux obédiences roumaines qui ne cessaient de s'invectiver et de se dénoncer mutuellement ont fondé une énième nouvelle Obédience dans leur pays. Notre prudence à l'égard de la Franc-Maçonnerie roumaine reste donc fondée, et nos relations demeurent suspendues.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNICATION DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jean-Jacques ZAMBROWSKI

La Grande Chancellerie poursuit ses contacts avec les puissances maçonniques étrangères et note un accroissement des contacts depuis la diffusion large de la Déclaration de Bâle et de la Déclaration en retour du Conseil Fédéral de la GLDF entérinée par le Convent.

En Europe, nous sommes attentifs à la situation en Bulgarie où il semble que des modifications à la Constitution, jusqu'ici calquée sur celle de la GLDF, aient été apportées par le TRGM sans l'accord de son Conseil Fédéral ni de son Convent. Nous rappelons notre intérêt pour le développement harmonieux de cette Grande Loge, dans le respect des principes de la régularité et de la bonne gouvernance qui ont présidé à l'établissement de nos relations.

Nous sommes par ailleurs sollicités pour établir des liens avec la GL du **Monténégro**, Obédience masculine émanée de la GL Suisse Alpina, travaillant au REAA et sur les Trois Grandes Lumières traditionnelles de la Franc-maçonnerie, ayant aujourd'hui des liens avec le seul GODF. Un dossier complet doit nous être transmis afin de présenter cette candidature à l'un ou l'autre des degrés de relation prévus par nos textes au Conseil fédéral puis à la TGL ou au Convent.

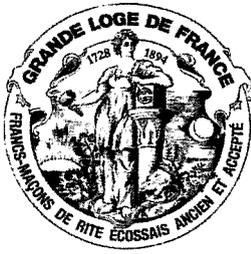
Nous avons également des contacts suivis avec la GL de **Belgique**, dont les responsables s'étaient inquiétés des suites possibles de l'ouverture des discussions avec les 5 obédiences signataires de la Déclaration de Bâle, dont la GL régulière de Belgique. Nous avons rencontrés ces Frères à deux reprises et les avons assurés de notre détermination à **ne pas compromettre dans le cours de ces discussions nos relations avec nos amis et alliés de longue date**.

Ceci vaut pour la Belgique comme pour les autres pays, européens notamment, comme l'**Espagne** ou l'**Italie**, qui pourraient être affectés en deuxième ligne par la recomposition du paysage maçonnique régulier en cours dans notre pays. Cela vaut aussi pour les obédiences françaises avec lesquelles nous avons des relations forgées par des décennies d'histoire et qui marquent par leur attitude à notre endroit leur attachement à la poursuite de ces relations.

En Espagne, la transversalité demandée à notre Loge de Barcelone et les GL Confédérées d'Espagne se met en place à la satisfaction des deux parties, loin des tensions passées sur fond de « nationalisme » régional et sous le regard attentif du TRF Henri Pacouil, Grand Chancelier adjoint.

Notre TRF Philippe Misslin, Gd Chancelier adjoint, fait actuellement l'inventaire des liens et pactes d'amitié entre des loges de l'Est, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Territoire de Belfort, et des Loges en **Allemagne** et en **Suisse**. Ceci s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'actuel remodelage européen. Ce recensement est également en cours par le TRF Pascal Nivard, Gd Chancelier adjoint, dans le Sud-Ouest, sans grand retour à ce jour.

Nous avons reçu un compte-rendu de la récente réunion de la **Confédération des GLUDE** qui s'est tenue à Rome et un communiqué de celle-ci. Ce communiqué indique que toutes les obédiences membres de la confédération des GLUDE sont invitées au Convent de la GLDF. Ceci est inexact s'agissant de la **Roumanie**, avec laquelle les relations ont été suspendues il y a un an. La GL Nationale de Roumanie continuant à se prévaloir urbi et orbi de l'excellence et de la normalité de ses relations avec nous, alors que ses dirigeants donnent à répétition le spectacle de comportements incompatibles avec nos valeurs et nos usages, nous nous trouvons dans



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

l'obligation de le rappeler formellement, voire d'envisager la rupture des relations, au-delà de la simple suspension.

Enfin, nous avons adressé aux Loges une circulaire leur demandant de signaler à la RL Pouchkine, loge en charge de l'expansion de la pratique de la maçonnerie de REAA dans les pays de l'Est européen, s'ils ont des relations privilégiées en **Pologne** susceptibles d'être intéressées par la création d'une loge de la GLDF dans ce pays.

En Afrique, notre TRF Antoine Evoundou, Délégué du Grand Maître, a pu représenter notre Obédience aux événements marquants des obédiences amies de ce continent en cette rentrée 2012, notamment au **Cameroun**.

En Asie, nous avons entamé des contacts avec des Frères issus de la GLNF en Asie du Sud-Est. Ceci nous permet de faire un point très précis sur l'état de la FM dans cette région où existent de nombreux Français et francophones. Une partie de ces Frères, formant la Loge Hoa Sen à l'Orient de Vientiane (et se réunissant à Bangkok), demande son intégration à la GLDF avec d'intéressantes possibilités d'expansion.

En Amérique, nous sommes sollicités par diverses GL « mainstream » des **Etats-Unis** pour être informés des prémices et de l'état de nos discussions avec les 5 obédiences signataires de la déclaration de Bâle. Nous allons recevoir prochainement le Grand Chancelier (Grand Secretary Foreign Relations) de la GL of California, l'une des plus importantes GL des Etats-Unis.

Nous n'en oublions pas pour autant nos relations avec les Obédiences Prince Hall dont nous recevons régulièrement les membres et que nous rencontrons lors de déplacement aux Etats-Unis.

Une ouverture est également envisagée avec la GL de **Cuba**, dont un Frère est venu en France et qui est reparti dans son pays avec une lettre du Gd Chancelier et du Gd Chancelier adjoint Henri Pacouil, ouvrant la possibilité de contacts plus approfondis. Le Grand Secrétaire de la GL de Cuba est prêt à recevoir la GLDF tout en indiquant qu'ils ont jusqu'ici été en relation avec la GLNF, qui les soutenait financièrement.

Nous avons également des demandes de renforcement des relations avec les GL du Paraguay et d'Argentine.

(A cet effet, le TRF François Dard fait état d'une demande d'intégration d'un Frère argentin, demande en cours d'instruction).

- **Dérogation à l'interdiction de la double appartenance**

Au plan administratif et réglementaire, le Grand Chancelier demande qu'une dérogation soit accordée aux membres de la RL n° 1330 « Novikoff » (Orient de Moscou) pour qu'elle puisse élire comme VM et Officiers des Frères affiliés, appartenant à la GL Unie de Russie.

Vote **favorable** pour une durée de **cinq ans**.

- **Discussions avec les Obédiences signataires de la Déclaration de Bâle**

Le Grand Chancelier rappelle que ce n'est pas la GLDF qui en est l'initiatrice. Il n'est donc pas question de renoncer aux accords signés avec d'autres obédiences. Il ne faut pas faire de procès d'intention aux interlocuteurs que le Convent a mandatés.

Dans le cadre de cette Déclaration, seule la GLDF a été investie ; la GL-AMF s'est invitée de sa propre initiative.

Nous avons par ailleurs reçu les obédiences françaises « régulières ». Dès lors, si un accord était trouvé pour constituer avec elles une structure « faïtière », rien ne changerait pour la GLDF.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Les relations étrangères de la GLDF doivent être conduites dans le strict respect de nos principes, tant au plan de l'initiation que de la gouvernance. L'exemplarité est un principe auquel nous n'entendons admettre aucune dérogation.

Nous sommes donc conduits à envisager la rupture des relations avec la GL N de Roumanie, pour réitération du non-respect de ces principes.

Au Portugal, le TRF Henri Pacouil, Grand Chancelier adjoint, a rencontré une ex-Loge de la GLN du Portugal, qui souhaite rejoindre la GLDF. Ils sont en totale adéquation avec nos 7 landmarks. Le rapport de notre TRF Henri Pacouil en donne le détail, qu'il lui revient de vous présenter.

En Afrique du Nord, nous sommes alertés sur un changement survenu à la GL Unie du Maroc, dont le Conseil fédéral a voté le remplacement de la Bible sur l'Autel par le Coran. Outre le fait que certains Frères non musulmans s'en sont émus, cela pose un problème de fond quant aux fondamentaux du REAA dont cette obédience amie se réclame. Je vais donc écrire au TRGM Mékouar pour lui rappeler le caractère symbolique – et non religieux – de ce symbole et son caractère de composante a priori inamovible du Rite.

Par ailleurs, divers Frères, dont précisément certains de ces Frères non musulmans de la GLU du Maroc, nous demandent instamment de réveiller la Loge de la GLDF sur le sol marocain. Nous réfléchissons à une option qui consisterait à recréer cette Loge à l'Orient de Ceuta, enclave espagnole sur les rivages du territoire marocain, afin de ne pas faire effraction formelle sur ce dernier, dans l'attente de la clarification que nous attendons quant à la Bible et au Coran.

En Asie, à l'occasion de l'installation des RRL de Phnom Penh et de Bangkok et de l'enquête relative à l'intégration de la RL Ho A Sen à l'Or. de Ho Chi Minh Ville, j'ai rencontré divers responsables de Loges locales, dans l'orbite de la GLU d'Angleterre, et dont le Temple héberge notre Loge à Bangkok.

En Amérique du Nord, nous sommes contactés, et à l'occasion visités par plusieurs GL des Etats-Unis, qui semblent moins attachées que par le passé à la loi dictée par la GLU d'Angleterre. D'une manière générale, ils reconnaissent notre régularité et notre légitimité, tout en soulevant la question du risque, s'ils nous visitent, de se trouver assis à côté d'un frère d'une obédience irrégulière. Nous nous attachons à les rassurer. Ici encore, les résultats du processus de Bâle seront sans doute décisifs.

En Amérique latine, nous travaillons à un possible rapprochement avec la CIM, Conférence Maçonnique Interaméricaine, présidée par un Frère brésilien qui nous a donné quelques témoignages de ses intentions fraternelles. D'autres contacts sont activés au Pérou et en Argentine, sans contredire la possible intégration d'une Loge de la GLDF au Costa-Rica, que nous mettrons à l'Ordre du Jour du prochain Conseil fédéral.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

T.:R.:F.: Jean-Jacques Zambrowski

L'échange des vœux traditionnels de fin d'année a été l'occasion de nous rapprocher des diverses Obédiences amies (en évitant soigneusement d'écrire ou de répondre à celles qui paraissent ne pas remplir les critères permettant de les laisser revendiquer l'amitié de la GLDF.

L'activité du Grand Chancelier se poursuit sur les divers Chantiers :

- Dans le cadre du processus initié par la **Déclaration de Bâle** : contacts avec les Obédiences françaises susceptibles de participer à l'édification de la Confédération et réunions avec le TRGM et les autres membres de la délégation de la GLDF dans ce processus.
 - Il est à noter que la Grande Chancellerie est fortement sollicitée par de multiples correspondants étrangers, mais aussi de Frères de nos Loges, VM ou députés notamment, afin d'obtenir des informations sur le processus, son actualité et ses implications possibles quant à nos relations avec les Obédiences traditionnellement amies de notre GL.
 - Je solliciterai volontiers l'avis du Conseil sur l'opportunité d'une circulaire à adresser aux Loges sur ce sujet.
- **En Europe**, nous finalisons la remise de patente à la GL d'Autriche de REAA, autorisée par le Conseil Fédéral.

Le Grand Chancelier Adjoint Philippe Misslin a été amené à rencontrer le TRGM Wolfgang .Györog de Vienne. Au cours de cette discussion dans la langue de Goethe, on relève que la FM Autrichienne a longtemps été très fortement dominée voire contrainte par l'Angleterre. On rappelle que la GL régulière d'Autriche est l'une des signataires de la Déclaration de Bâle et marque quelque volonté d'émancipation.

En ce qui concerne la Hongrie, le Grand Chancelier Adjoint Philippe Misslin a pris contact avec le Dr Salga Istvan, membre éminent de la GL et du SC de ce pays, qui nous transmet ses vœux pour 2013.
- **En Afrique**, nous travaillons à la préparation de notre participation aux REFRHAM 2013 à Kinshasa ainsi qu'au Symposium de nos Loges Africaines à Dakar, qui accueillent de nombreuses délégations des autres Obédiences présentes sur le sol africain.
- **S'agissant de l'Afrique du Nord**, le Grand Chancelier Adjoint Henri Pacouil a rencontré un F.: de la GL du Maroc. Cette GL visite déjà nos Convents. En conclusion temporaire de cette rencontre, cette Obédience se présente comme étant une FM Initiatique, sélective, ne recherchant ni le nombre, ni la création de réseaux professionnels. Il n'y aurait pas d'interférence du pouvoir dans la vie des 8 Loges. Leur Patente a été délivrée par Alpina. Leurs Rituels sont ceux du REAA en vigueur au GODF. Il faudra changer cela si la relation s'approfondit. Il faudra vérifier le sentiment de la GLUM à ce sujet.
- **En Asie**, nous terminons la préparation de l'intégration de la RL « Hoa Sen - La Lumière du Mékong » et des diverses rencontres diplomatiques et conférences publiques qui auront lieu à Bangkok et à



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Phnom-Penh à l'occasion de ce déplacement du TRGM et d'une délégation du Conseil Fédéral.

- **En Amérique du Nord**, nous intensifions nos relations avec plusieurs GL significatives des Etats-Unis qui envisagent d'accompagner le processus de reconstitution du paysage maçonnique français si nous parvenons à édifier la Confédération rassemblant les obédiences régulières traditionnelles de notre pays.
- **En Amérique latine**, nous avons simultanément relancé nos relations vers le Brésil et l'Argentine en particulier.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Communications du Grand Chancelier T.:R.:F.:Jean-Jacques Zambrowski

Le Grand Chancelier a participé avec le TRGM et la délégation du CF à l'intégration de la RL N° 1503 « Hoa Sen - Les Compagnons du Mékong » à l'Orient d'Ho Chi Minh Ville, en résidence à Bangkok. Cette cérémonie a eu lieu dans d'excellentes conditions ; elle a été suivie par le Symposium des Loges d'Asie du Sud-Est organisé par la RL n° 1373 « Hamsa la Voie du Siam » à l'Or. de Bangkok puis par une conférence publique du TRGM en présence de l'ambassadeur de France à l'Institut Culturel Français. Il a enfin participé à une tenue de la RL N° 1374 « Niagara - la Lumière d'Angkor » à l'Orient de Phnom Penh, tenue suivie d'une conférence donnée par le TRGM dans cette ville et d'une réunion autour de l'Ambassadeur de France au Cambodge et de ses deux principaux conseillers. Ce déplacement a permis d'apprécier la qualité du travail et l'implication des Frères de ces deux Orientes éloignés, l'engagement de leurs Vénérables Maîtres et de leurs collègues d'Officiers, et enfin de mesurer les difficultés spécifiques de leur pratique sous ces climats lointains.

Le Grand Chancelier a également représenté la GLDF à la réunion de la CPMAM, qui est l'instance qui rassemble les Grands Maîtres de l'ensemble des puissances maçonniques libérales d'Afrique et de Madagascar. Après les discours de circonstance, la seule question posée par les participants l'a été au représentant de la GLDF à propos de l'évolution des discussions en cours consécutives à la Déclaration de Bâle. Les Grands Maîtres des autres puissances maçonniques françaises présentes (DH, GLFF et GODF) ont fait chacun une intervention pour dire leur satisfaction de constater que la GLDF n'entendait pas renoncer à ses amitiés traditionnelles alors qu'elle marque son attachement aux principes de la régularité, traditionnelle elle aussi.

S'agissant des discussions en cours et de la Déclaration du 31 janvier 2013 signée par les Grands Maîtres des 5 puissances maçonniques françaises impliquées dans la construction de la Confédération, il faut souligner et faire savoir dans les Loges de notre Fédération que l'accord signé n'est pas l'autorisation d'inter-visites pour les Frères de la GL-AMF et de la GLIF qui seraient désireux de nous visiter.

Il a été décidé l'organisation (dans les deux mois qui viennent) de 5 tenues communes, réservées aux Frères des Obédiences signataires et en présence des 5 Grands Maîtres. Une tenue sera ainsi organisée par chacune des 5 GL signataires, dans un but de pédagogie et de connaissance de nos rites et rituels.

A cet égard, la première Tenue Commune aura lieu le 27 février dans le Grand Temple de la rue Puteaux. La RL n° 766 « Les Compagnons Ecossais » de la GLDF a été chargée de l'organiser.

Les autres tenues auront lieu les :

- 14 mars, 13 allée de l'Acacia à Neuilly au Rite Emulation,
- 19 mars, boulevard Bineau à Neuilly au Rite Standard d'Ecosse,
- 24 avril, à Levallois Perret (GLTSO) au Rite Ecossais Rectifié.

Après la diffusion sur les blogs français et internationaux du fac-similé de la Déclaration du 31 janvier, des réactions très favorables nous ont été transmises de la part d'obédiences



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

étrangères, européennes et américaines notamment. Alors que se réunit la Conférence des Grands Maîtres des GL américaines, il faut y voir un signe encourageant qu'il faudra savoir confirmer.

Par ailleurs,

- Le TRF Pascal Nivard a commencé l'élaboration d'un fichier exhaustif de nos relations internationales et notamment de tous les traités et accords en cours ou suspendus. Une fiche sera réalisée pour chacune des Obédiences et des pays concernés,
- Le TRF Henri Pacouil poursuit la constitution du dossier de la loge provisoire « Les Chevaliers du 5ème Empire » en cours de création au Portugal et tente de parfaire notre relation avec le GO d'Uruguay, via une mise en relation inaugurée par un frère de la GML Confédérée d'Espagne et deux Frères Uruguayens.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Communications du Grand Chancelier T.:R.:F.: Jean-Jacques Zambrowski

Le Grand Chancelier a poursuivi sa contribution aux travaux liés aux développements résultant de la Déclaration de Bâle, qu'il s'agisse de la construction de la Confédération des obédiences régulières traditionnelles de France ou des manifestations déjà organisées dans ce cadre, en particulier la Tenue Commune au REAA qui a eu lieu dans le Grand Temple de la GLDF le 27 février.

Le TRF Philippe Misslin achève la traduction de la Magna Charta décrivant le fonctionnement interne de la VGLvD (VEREINIGTE GROSSLOGE DER ALTEN FREIEN UND ANGENOMMENEN MAURER VON DEUTSCHLAND), la Confédération des Grandes Loges Unies d'Allemagne, dont le modèle, mais non nécessairement les statuts, ont inspiré le concept de la Confédération à l'étude en France.

Il faut insister sur l'importance de s'en tenir à des messages clairs, ne diffusant que des informations validées, et de couper court aux spéculations et autres anticipations hasardeuses. Ceci me semble un impératif absolu pour les Conseillers fédéraux où qu'ils soient, notamment auprès de leurs Loges d'inspection. Ne laissons pas les uns ou les autres délirer sur des interdictions non formulées, des renoncements non envisagés, l'effacement de deux siècles et demi de relations et de partages, ne serait-ce que de locaux. Ceci ne contredit en rien, qu'on ne s'y trompe pas, la distance qu'il me semble essentielle de tenir vis-à-vis d'obédiences respectables en tant que telles mais reposant sur d'autres fondamentaux que ceux qui sont les nôtres, notamment quant à notre participation à leur côté à des instances de représentation à quelque niveau que ce soit, français ou européen.

Nous avons poursuivi par ailleurs nos travaux concernant les relations avec les obédiences des cinq continents, notamment avec la GL de la Maçonnerie d'Uruguay, avec le concours des Grandes Loges Confédérées d'Espagne. Le TRF Henri Pacouil suit ce dossier avec un Frère uruguayen membre des deux obédiences.

Le TRF Pascal Nivard, grâce à l'aide efficace du secrétariat de la chancellerie, complète le fichier global, qui dotera la GLDF d'un outil complet, moderne et pérenne de suivi de nos relations internationales. Ce travail devrait être achevé pour la prochaine réunion du Conseil fédéral.

Le point essentiel à soulever aujourd'hui est celui de la GL de Bulgarie, dont nous avons déjà évoqué la situation troublée. Je rappelle que selon les informations dont nous disposons le GM Savino Batanov a modifié les statuts, exclu la majeure partie des membres de son Conseil Fédéral et les a remplacé par des membres venus d'une autre obédience d'influence anglo-saxonne. Dans le même temps, il a créé un Suprême Conseil dont il est devenu l'un des hauts dignitaires. Les Conseillers Fédéraux exclus ou forcés à la démission, dont le TRF Jean Erceau, qui était délégué auprès de cette GL de Bulgarie en qualité de Grand Orateur, nous mettent en garde contre les dérives en tous genres de cette GL.

Devant cette situation trouble et incertaine, je vous demande de voter la suspension à titre conservatoire de nos relations avec la Grande Loge de Bulgarie.

A propos de la Roumanie, il vous intéressera de savoir que tous les moyens sont bons pour tenter de contourner la mesure de suspension et de continuer de se prévaloir du soutien de la Grande Loge de France. Le GM de la Grande Loge de Roumanie Viorel Danacu nous a écrit pour nous dire qu'il venait à Paris fin mars avec une délégation d'une douzaine de Frères et



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ÉCOSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

qu'il nous demandait d'être reçus à la Bibliothèque et au Musée de la GLDF. J'ai proposé au TRGM de répondre sur les heures d'ouverture au public de ces deux espaces.

Enfin, nous avons été saisis d'une demande de la Grande Loge du Monténégro, obédience strictement masculine qui travaille au REAA dans les conditions de la régularité traditionnelle, visant à ouvrir un processus en vue de l'établissement de relations. J'ai demandé à son Grand Maître de nous adresser une demande officielle assortie de tous les éléments permettant de décider d'une première attache. Dans l'intervalle, ledit TRGM souhaiterait participer aux travaux de la Commission des Droits de L'Homme et du Citoyen de la Grande Loge de France. Nous allons vérifier la faisabilité de cette inscription.

- **Proposition de suspension (à titre conservatoire) des relations avec la Grande Loge de Bulgarie : vote favorable.**

Outre les déplacements qui ont déjà été évoqués, notamment à Madagascar à l'occasion du Symposium de l'Océan Indien, de la TBO et de la rencontre avec l'Ambassadeur de France, et la participation au Colloque sur l'Avenir de l'Europe au Palais Brongniart le 6 avril, le Grand Chancelier a poursuivi les chantiers liés au processus initié par la Déclaration de Bâle.

A cet égard, il a été interpellé, lors de rencontres avec les responsables d'obédiences amies, notamment DH, ainsi que lors de visites à diverses Loges de notre Fédération, sur la décision de la GLDF de ne plus admettre la double appartenance. Il a donc rappelé dans ces circonstances que le texte adopté par le Convent prévoit explicitement que les Frères bi-appartenant avant ladite décision avaient la faculté de conserver ce statut, en sollicitant une dérogation du Conseil fédéral.

Il conviendrait sans doute que le TRF Grand Secrétaire précise ce point à ses homologues des diverses obédiences que notre Secrétariat est amené à solliciter pour obtenir les informations administratives sur les Frères concernés, et notamment la date de leur affiliation/adhésion., qui doit donc être antérieure à Juin 2012 pour que la dérogation puisse être accordée.

Lors de la dernière Tenue du Conseil, il a été fait mention de l'instabilité de la situation au sein de la Grande Loge de Bulgarie, ce qui a conduit le Conseil à voter la suspension de nos relations avec cette obédience.

Depuis, nous avons été saisis d'une demande de la RL Benjamin Franklin, à l'Orient de Sofia, qui demande officiellement son intégration à la GLDF. Le refus de cette Loge, dont émanait plusieurs Grands Officiers de la GL de Bulgarie, d'adhérer aux actions engagées par le GM Savino Batanov a



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

valu à cette Loge d'être exclue le 7 décembre 2012 et ses membres suspendus. Ils travaillent désormais en Loge sauvage, au REAA et avec pour règles les modalités des Loges de la GLDF.

Il conviendrait d'intégrer cette demande à la réflexion en cours sur le statut, le fonctionnement et le devenir des Loges de la GLDF hors de France, en particulier lorsque existe dans ces pays une obédience avec laquelle nous avons des relations établies par traité.

Concernant CUBA : le TRF Henri Pacouil a fait 3 interventions lors :

- D'une TBO avec présence d'une représentante de l'Etat.
- D'une Tenue en Loge
- D'une Entrevue avec le GM Adjoint de la GL de Cuba

Il a remis des ouvrages GLDF, traduit et expliqué nos premiers accords en vue de la possible Confédération... ce qui permet en conclusion de voir que rien, dans nos Landmarks, ne contrarie les engagements de la maçonnerie Cubaine.

Une piste, pour une relation fraternelle officialisée, serait de participer à la restauration de leur bannière..., qui est à l'origine du drapeau cubain, qui est fortement dégradée..., mais que la GL de Cuba n'est pas en mesure de financer.

Par ailleurs, divers contacts ont pu avoir lieu entre membres de la Grande Chancellerie, notamment le TRF Pascal Nivard, et des Frères du Pérou, du Brésil, du Gabon et du Liban.

Enfin, il importe que le Conseil soit averti de diverses tentatives, émanant d'obédiences plus ou moins crédibles, visant à forcer notre porte pour utiliser la réputation et l'image de notre GLDF comme caution. Cela peut prendre des formes diverses, comme le fait d'être admis à participer à une Commission telle que celle des Droits de l'Homme, ou d'adhérer à un regroupement maçonnique international où ne figurent en fait que des micro ou pseudo-obédiences aux titres ronflants.

La vigilance de la Grande Chancellerie en la matière se fonde en particulier sur une connaissance sans cesse actualisée du panorama de la maçonnerie mondiale.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

mai 2012

Communications du Grand Chancelier T.:R.:F.:Jean-Jacques Zambrowski

1. **Point sur Bulgarie** : passage à une phase d'affrontement judiciaire des protagonistes devant les tribunaux. Nous maintenons notre suspension des relations et refusons de nous immiscer dans ce différend interne, tout en poursuivant nos investigations pour répondre à la demande de la RL Benjamin Franklin, radiée dans son ensemble par le GM Savino Batanov, cette Loge bulgare souhaitant rejoindre la GLDF.
2. **Cérémonie de clôture du Convent** : très nombreux retours d'invitation positifs, dont des « premières » : la présence des obédiences participant au projet de Confédération (GL-AMF et GLIF), ainsi que ...de la GLNF.
3. **Travaux de mise en ordre des archives de la Grande Chancellerie** ; ils se poursuivent afin d'assurer la continuité de nos relations internationales au-delà du mandat d'un Grand Chancelier actuel et des Conseillers Fédéraux de son équipe.
4. **Présentation de la Grande Chancellerie par l'équipe de la Grande Chancellerie sous forme de diaporama.**



La Grande Loge de France
La Grande Loge de France - Une démarche de tradition au coeur des enjeux contemporains



La Grande Loge de France
La Grande Loge de France - Une démarche de tradition au coeur des enjeux contemporains

La Chancellerie

Mai 2005
Déc 2008
Mars 2011
Mars 2012
Mai 2013

- État des lieux
- Stratégie à consolider

avril 2013 page *

OBJETS DES TRAITES – PROTOCOLE - CONVENTION



Nous entretenons trois niveaux d'accords :

- Traité d'Amitié et de Reconnaissance Mutuelle.
- Protocole d'amitié et d'Inter Visite,
- Convention Administrative et Judiciaire.

avril 2013 page *

- LES CARTES – les loges de la GLDF



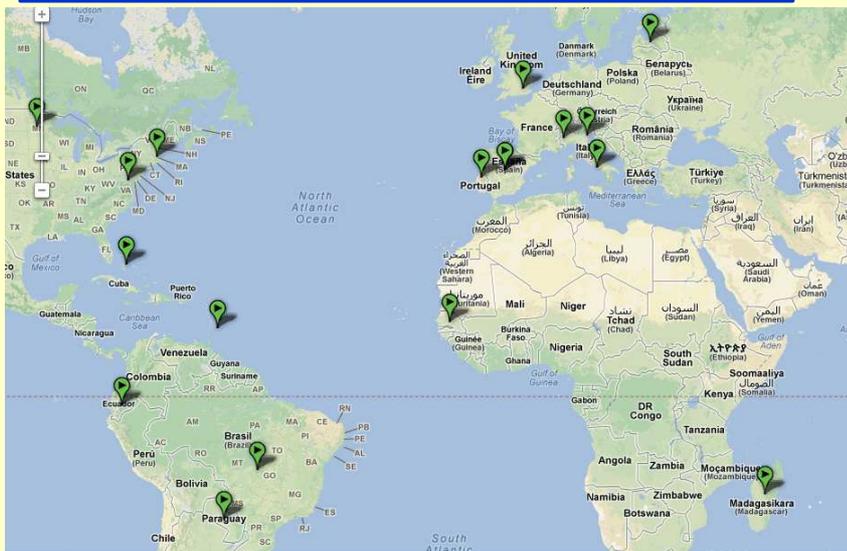
avril 2013 page *

- LES CARTES – traités d'amitié



avril 2013 page *

- LES CARTES – les accords à vérifier



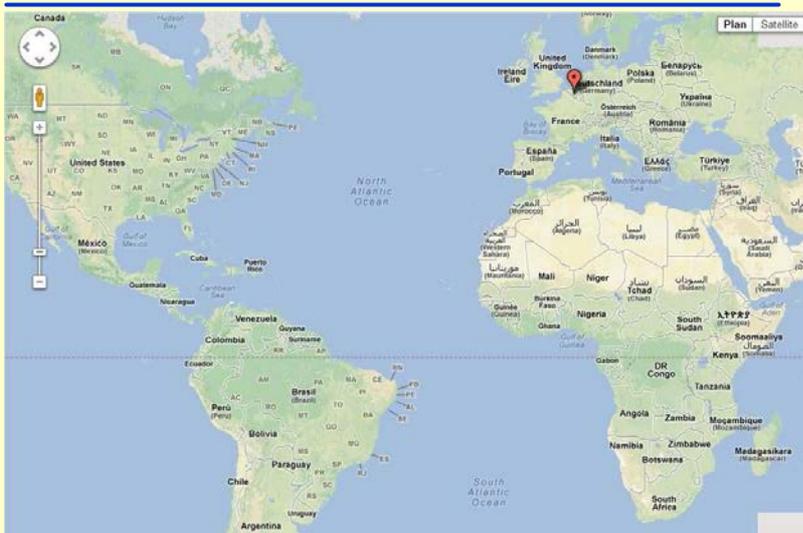
avril 2013 page *

- LES CARTES - 5 protocoles



avril 2013 page *

- LES CARTES - convention adm. et jud.



avril 2013 page *

- LES CARTES – MONDE : 53 et +



avril 2013 page *

ACTIONS à POURSUIVRE



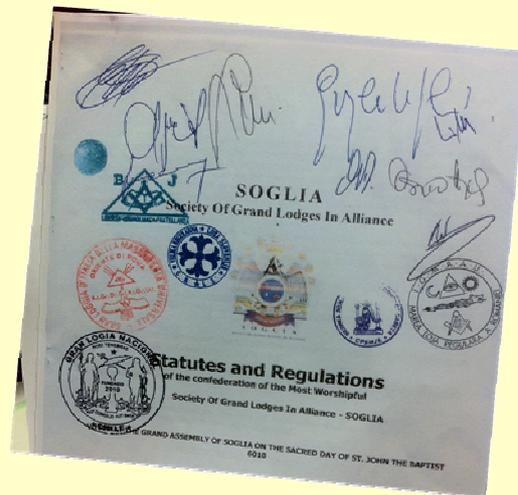
- Entretien des bonnes relations (garants d'amitié)
- Révision périodique de notre liste de traités
- Evolution des niveaux d'accords
- Veille sur les évolutions des Obédiences Amies

avril 2013 page *

ACTIONS à POURSUIVRE et aussi



Prémunir la GLDF
contre les
tentatives
d'utilisation
abusives de son
image



avril 2013 page *

ET MAINTENANT ?



Une stratégie à consolider
sans cesse
sur un terrain collectif

avril 2013 page *

la Chancellerie



avril 2013 page *



La Grande Loge de France
La Grande Loge de France - Une démarche de tradition au coeur des enjeux contemporains

